



Municipalité de Rivière-Ouelle

Transports
Québec 

**Inventaire et fouille archéologiques du site CiEm-1,
secteur presbytère (2006-2007)**

Reconstruction et réaménagement de la route 132

Projet d'assainissement des eaux



(Volume 1 : Rapport)

Municipalité de Rivière-Ouelle
et
ministère des Transports du Québec
Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Inventaire et fouille archéologiques du site CiEm-1,
secteur presbytère (2006-2007)
Reconstruction et réaménagement de la route 132
Projet d'assainissement des eaux

(Projet de construction MTQ 20-3374-8909)

(N° de dossier, BPR / Rivière-Ouelle : R170-003)

Rapport préparé par :

Monsieur Vincent Lambert
Madame Josée Villeneuve
Madame Dominique Lalande
pour
Patrimoine Experts s.e.n.c.

Succ. : 1523, rue Frédéric-Moisan, Québec (Québec) G2G 1X7, Tél : 418-871-2421

Siège social : 1013, rue Laurent-Leroux, L'Assomption (Québec) J5W 6H5

Téléphone : 450-589-4284, télécopieur : 450-713-0540

Adresse de courriel : patrimoine_experts@videotron.ca

(Permis de recherche archéologique au Québec : Patrimoine Experts (07-PATR-01))

L'Assomption, Octobre 2013

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES (VOLUME 2).....	VI
LISTE DES PLANS.....	VI
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES PHOTOGRAPHIES.....	X
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	XIII
INTRODUCTION	1
1.1 Mandat et contexte des interventions.....	1
1.2 Description de la zone d'intervention.....	1
2. ENVIRONNEMENT ET HISTOIRE.....	7
2.1 Considérations environnementales.....	7
2.2 Contexte historique.....	8
2.2.1 Rivière-Ouelle.....	8
2.2.2 Paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle.....	18
2.2.2.1 Les églises.....	25
2.2.2.2 Les cimetières.....	27
2.2.2.3 Les presbytères.....	28
2.2.2.4 Les salles publiques.....	32
2.2.2.5 Les couvents.....	34
2.2.2.6 Les écoles.....	35
3. MÉTHODOLOGIES ET TECHNIQUES.....	36
3.1 Descriptif des interventions.....	36
3.2 Objectifs.....	37
3.3 Surveillance, inventaire et fouille.....	38
3.4 Postfouille et analyses complémentaires.....	40
4. OPÉRATIONS 1, 2, 3 ET 7.....	47
4.1 Description générale du site CiEm-1.....	47
4.2 Déroulement des interventions et résultats des opérations 1 et 2.....	48
4.2.1 Opération 1 :.....	48
4.2.2 Opération 2 :.....	50
4.3 Description des sols.....	56
4.3.1 Section descriptive 1 : les niveaux supérieurs.....	60

4.3.1.1	La couche 1	61
4.3.1.2	La couche 2	61
4.3.1.3	La couche 3	73
4.3.1.4	La couche 4	73
4.3.2	<i>Section descriptive 2 : les niveaux au centre et à l'ouest</i>	83
4.3.2.1	La couche 5	83
4.3.2.2	La couche 6	84
4.3.2.3	La couche 7	87
4.3.2.4	La couche 8	88
4.3.2.5	La couche 9	89
4.3.2.6	La couche 10	93
4.3.2.7	La couche 11	94
4.3.2.8	La couche 12	97
4.3.2.8.1	La couche 12a	97
4.3.2.8.2	La couche 12b	98
4.3.2.9	La couche 13	103
4.3.2.10	La couche 14	104
4.3.3	<i>Section descriptive 3 : les niveaux à l'extérieur du bâti</i>	110
4.3.3.1	La couche 15	110
4.3.3.2	La couche 16	113
4.3.3.3	La couche 17	114
4.3.3.4	La couche 18	115
4.3.3.5	La couche 19	119
4.3.4	<i>Section descriptive 4 : les niveaux à l'est</i>	120
4.3.4.1	La couche 20	120
4.3.4.2	La couche 21	129
4.3.4.3	La couche 22	130
4.3.4.4	La couche 23	131
4.3.4.5	La couche 24	132
4.3.4.7	La couche 26	139
4.4	Description des vestiges	139
4.4.1	<i>Section descriptive 5 : les ensembles structuraux</i>	140
4.4.1.1	L'ensemble structural 1	140
4.4.1.2	L'ensemble structural 2	148
4.4.1.3	L'ensemble structural 3	151
4.4.1.4	L'ensemble structural 4	153
4.4.1.5	L'ensemble structural 5	157
4.4.1.6	L'ensemble structural 6	160
4.4.1.7	L'ensemble structural 7	170

4.4.1.8	L'ensemble structural 8.....	178
4.4.1.9	L'ensemble structural 9.....	179
4.4.1.10	L'ensemble structural 10.....	185
4.4.1.11	L'ensemble structural 11.....	189
4.4.1.12	L'ensemble structural 12.....	194
4.4.1.13	L'ensemble structural 13.....	194
4.4.1.14	L'ensemble structural 14.....	201
4.4.1.15	L'ensemble structural 15.....	206
4.4.2	<i>Section descriptive 6 : Complément d'informations sur les vestiges de maçonnerie.....</i>	<i>207</i>
5.	INTERPRÉTATIONS ET DISCUSSION.....	208
5.1	Séquence événementielle.....	209
5.2	Interprétation événementielle.....	210
5.2.1	<i>Le deuxième presbytère de Rivière-Ouelle et sa cour (ca 1723 à 1771).....</i>	<i>210</i>
5.2.1.1	Événement 1 : Construction du presbytère (1723-ca 1726).....	211
5.2.1.2	Événement 2 : Occupation de la cave (ca 1726-1771).....	215
5.2.1.3	Événement 3 : Occupation de la cour (ca 1726-1771).....	216
5.2.1.4	Événement 4 : Démolition du presbytère (1771).....	218
5.2.2	<i>Le troisième presbytère et la première salle publique de Rivière-Ouelle et leur cour (1771 à 1838).....</i>	<i>219</i>
5.2.2.1	Événement 5 : Construction du presbytère et de la salle publique (1771-1772).....	219
5.2.2.2	Événement 6 : Construction de l'annexe (ca 1771-1772).....	226
5.2.2.3	Événement 7 : Aménagement de la descente de cave extérieure (ca 1771-1772).....	227
5.2.2.4	Événement 8 : Occupation de la cave ouest (1772-1838).....	229
5.2.2.5	Événements 9 et 10 : Occupation et réaménagement de la cave est (1772-1838).....	230
5.2.2.6	Événements 11, 12, 13 et 14 : Occupation, réaménagements et réfection de la salle publique (1772-1838).....	232
5.2.2.7	Événements 15 et 16 : Occupations de la cour et de la descente de cave extérieure (1771-1838).....	236
5.2.2.8	Événement 17 : Démolition de l'édifice paroissial (1838).....	237
5.2.3	<i>Le puisard et le drain pluvial (ca 1771 à ca 1838).....</i>	<i>238</i>
5.2.3.1	Événement 18 : Aménagement du puisard et du drain pluvial (ca 1771).....	238
5.2.3.2	Événements 19 et 20 : Utilisation et condamnation du puisard et du drain pluvial (ca 1771 à ca 1838).....	239
5.2.4	<i>Le chemin du Haut-de-la-Rivière (1838 à 2005).....</i>	<i>240</i>
5.2.4.1	Événement 21 : Aire de circulation en terre battue (1838 à ca 1900).....	240
5.2.4.2	Événement 22 : Aménagement d'une chaussée gravellée (ca 1900).....	240
5.2.4.3	Événement 23 : Aménagement d'une chaussée asphaltée (ca 1940).....	241
5.2.4.4	Événements 24 et 25 : Aménagement du trottoir et terrassement du terrain du cinquième presbytère (ca 1940).....	241

5.2.4.5	Événement 26 : Aménagement d'un câble téléphonique (ca 1950)	242
5.2.5	<i>Travaux routiers, nouvelles infrastructures d'utilité publique et interventions archéologiques (2006-2007)</i>	243
6.	CONCLUSION	243
	RECOMMANDATIONS	245
	RÉFÉRENCES	246

LISTE DES ANNEXES (VOLUME 2)

- Annexe 1 : Catalogue des photographies
Annexe 2 : Rapport d'analyse de la culture matérielle : CiEm-1 : Les presbytères et la salle publique
Annexe 3 : Inventaire de la culture matérielle
Annexe 4 : Tableaux synthétiques des lots et des vestiges
Annexe 5 : Plan général des ensembles structuraux

LISTE DES PLANS

Plan 1	Carte de localisation du site CiEm-1 (source : http://www.campingcaravaningmap.ca/?p=3021 , consulté en ligne le 15/01/2013)	3
Plan 2	Plan de localisation du site CiEm-1 (source : http://maps.google.ca/?ie=UTF8&hl=fr , consulté en ligne le 16/01/2013)	4
Plan 3	Délimitation de l'emprise touchant le site CiEm-1 sur le plan du projet de reconstruction et de réaménagement du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle	5
Plan 4	Plan de localisation des trois stations (A,B et C) du site CiEm-1	6
Plan 5	Délimitation de l'opération 1 sur le plan général de la station B du CiEm-1	43
Plan 6	Délimitation de l'opération 2 sur le plan général de la station B du CiEm-1	44
Plan 7	Délimitation de l'opération 3 sur le plan général de la station B du CiEm-1	45
Plan 8	Délimitation de l'opération 7 sur le plan général de la station B du CiEm-1	46

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Carte de Rivière-Ouelle en 1997. En collaboration, 325 ans... Une grande famille! Rivière-Ouelle vous accueille 1672-1997, 1997, p. 26	15
Figure 2	Le presbytère, l'église et le couvent de Rivière-Ouelle [vers 1875] (Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100/728/6/1)	16
Figure 3	Le 5 ^e presbytère, le hangar à grains et l'église actuelle de Rivière-Ouelle en 1886 (Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100/728/6/7)	16
Figure 4	La route 132 dans le village de Rivière-Ouelle, vers 1940 (Hudon 1972 : 330)	17

Figure 5	Schéma de l'emplacement du bac et des ponts avant le 20 ^e siècle à Rivière-Ouelle (Hudon 1972 : 291).....	17
Figure 6	Le pont Gagnon, vers 1940 (Hudon 1972 : 388).....	18
Figure 7	Portion du domaine seigneurial laissée à l'usage de la Fabrique de Rivière-Ouelle entre 1684 et 1692, surlignée en orange (En collaboration, <i>325 ans... Une grande famille! Rivière-Ouelle vous accueille 1672-1997</i> , 1997, p. 6).....	22
Figure 8	Étendue maximale du terrain de la Fabrique de Rivière-Ouelle (Donation par M ^{gr} Bern. Claude Panet, Évêque de Saldes, en faveur de la Rév. Sœur de la Nativité supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Rivière-Ouelle, 19 juillet 1809, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 7-40).....	23
Figure 9	Plan du terrain de la Fabrique et ses abords en 1872 (<i>Plan fait en 1872 à l'occasion d'un échange de terrain entre la Fabrique et le Couvent</i> , Rivière-Ouelle, 1872, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 4-116).....	24
Figure 10	Réparation de la troisième église à la suite du tremblement de terre de 1925 (Hudon 1972 : 452).....	27
Figure 11	Troisième salle publique de Rivière-Ouelle, vers 1910 (Hudon 1972 : 194).....	34
Figure 12	Deuxième couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Rivière-Ouelle, sans date (Hudon 1972 : 201).....	35
Figure 13	Schéma du profil stratigraphique de la paroi ouest du sondage 1D1.....	52
Figure 14	Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord du sondage 1D2.....	53
Figure 15	Plan général de la station B du site CiEm-1.....	57
Figure 16	Délimitation des secteurs concernant les sections descriptives 2,3 et 4.....	58
Figure 17	Schéma du profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3A.....	63
Figure 18	Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3D.....	64
Figure 19	Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3E.....	65
Figure 20	Schéma du profil stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 3K.....	66
Figure 21	Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3I.....	67
Figure 22	Schéma du profil stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 3N.....	68
Figure 23	Plan de localisation de la couche 1.....	69
Figure 24	Plan de localisation du trottoir et du terrassement adjacent, situés en surface du terrain au nord de l'aire de fouille.....	70
Figure 25	Plan de localisation de la couche 2.....	71

Figure 26	Plan de localisation de la couche 3.....	72
Figure 27	Plan de localisation de la couche 4.....	81
Figure 28	Plan de localisation de la couche 5.....	82
Figure 29	Plan de localisation de la couche 6.....	85
Figure 30	Plan de localisation de la couche 7.....	86
Figure 31	Plan de localisation de la couche 8.....	91
Figure 32	Plan de localisation de la couche 9.....	92
Figure 33	Plan de localisation de la couche 10.....	95
Figure 34	Plan de localisation de la couche 11.....	96
Figure 35	Plan de localisation de la couche 12a.....	101
Figure 36	Plan de localisation de la couche 12b.....	102
Figure 37	Plan de localisation de la couche 13.....	107
Figure 38	Plan de localisation de la couche 14.....	108
Figure 39	Plan de localisation de la couche 15.....	111
Figure 40	Plan de localisation de la couche 16.....	112
Figure 41	Plan de localisation de la couche 17.....	117
Figure 42	Plan de localisation de la couche 18.....	118
Figure 43	Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3L.....	121
Figure 44	Schéma du profil stratigraphique de la paroi sud de la sous-opération 3J.....	122
Figure 45	Plan de localisation de la couche 19.....	123
Figure 46	Plan de localisation de la couche 20.....	124
Figure 47	Schéma du profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3F.....	125
Figure 48	Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3M.....	126
Figure 49	Plan de localisation de la couche 21.....	127
Figure 50	Plan de localisation de la couche 22.....	128
Figure 51	Plan de localisation de la couche 23.....	135
Figure 52	Plan de localisation de la couche 24.....	136
Figure 53	Plan de localisation de la couche 25.....	137
Figure 54	Plan de localisation de la couche 26.....	138

Figure 55	Plan de localisation de l'ensemble structural 1.....	143
Figure 56	Plan de localisation de l'ensemble structural 2.....	144
Figure 57	Plan de localisation de l'ensemble structural 3.....	155
Figure 58	Plan de localisation de l'ensemble structural 4.....	156
Figure 59	Plan de localisation de l'ensemble structural 5.....	161
Figure 60	Plan de localisation de l'ensemble structural 6.....	162
Figure 61	Relevé en plan des vestiges du seuil du caisson de porte (3G200) découvert dans l'ouverture percée à même le vestige 3A100 (ensemble structural 6).....	164
Figure 62	Plan de localisation de l'ensemble structural 7.....	173
Figure 63	Plan de localisation de l'ensemble structural 8.....	174
Figure 64	Relevé en plan des vestiges de bois composant l'ensemble structural 8 (3B200 et 3H200).....	181
Figure 65	Plan de localisation de l'ensemble structural 9.....	183
Figure 66	Délimitation des fondations du 2 ^e presbytère de Rivière-Ouelle.....	184
Figure 67	Plan de localisation de l'ensemble structural 10.....	191
Figure 68	Plan de localisation de l'ensemble structural 11.....	192
Figure 69	Plan de localisation de l'ensemble structural 12.....	197
Figure 70	Plan de localisation de l'ensemble structural 13.....	198
Figure 71	Plan de localisation de l'ensemble structural 14.....	204
Figure 72	Plan de localisation de l'ensemble structural 15.....	205
Figure 73	Exemple d'une maison d'esprit français de la fin du 18 ^e siècle possédant un carré en pierre et des cheminées en chicane (Lessard et Marquis 1972 : 193).....	215
Figure 74	Exemples des premiers types de poêle ou feu fermé usités sur le territoire québécois (Lessard et Marquis 1972 : 161).....	234

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Les manoirs seigneuriaux de Rivière-Ouelle.....	10
Tableau 2	La démographie relative de Rivière-Ouelle.....	11
Tableau 3	Les municipalités qui faisaient partie du territoire originel de la seigneurie de la Rivière-Ouelle.....	11
Tableau 4	Les seigneurs de Rivière-Ouelle.....	12

Tableau 5	Les industries de Rivière-Ouelle.....	12
Tableau 6	Les prêtres desservants et les curés de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, de 1672 au 3 ^e quart du 20 ^e siècle.....	21
Tableau 7	Les occupants des anciens presbytères de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle.....	31
Tableau 8	Correspondances Couches - Lots des opérations 1, 2, 3 et 7, station B du site CiEm-1.....	59
Tableau 9	Correspondances Ensembles - Vestiges des opérations 1, 2, 3 et 7, station B du site CiEm-1.....	60
Tableau 10	Répartition des fragments d'artéfacts et d'écofactes par lots.....	75
Tableau 11	Répartition des fragments d'artéfacts et d'écofactes par couches.....	78
Tableau 12	Correspondances événementielles.....	210

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Page couverture

À gauche	Vue générale du site, sommet des vestiges de la station B du site (PATR07N02-038)	
En haut à droite	Vue générale du chantier, équipe au travail (PATR07N01-115)	
En bas à droite	T.c.f. vernissée de type pearlware omé d'un décor de chinoiserie imprimé bleu. (CiEm-073)	

Photo 1	Vue générale des vestiges mis au jour dans la sous-opération 1D en 2006, vers le nord (PATR06N05-194).....	54
Photo 2	Vue générale du vestige no 8 (1D103, 1D104 et 1D105), vers le nord (PATR06N05-210).....	54
Photo 3	Cavité aménagée dans le vestige 1D104, vers le sud (PATR06N05-208).....	55
Photo 4	Opération 2 en cours, vers l'est (PATR07N12-020).....	55
Photo 5	Vestiges du trottoir nord du chemin du Haut-de-la-Rivière et de son assise bordant le secteur central de la station B du côté nord (PATR07N01-361).....	79
Photo 6	Vestiges du trottoir nord du chemin du Haut-de-la-Rivière et de son assise bordant le secteur central de la station B du côté nord (PATR07N01-358).....	79
Photo 7	Tuyau protecteur d'un câble téléphonique (3N201) associé à la couche 3, vers le nord (PATR07N01-258).....	80
Photo 8	Exemple de ce à quoi devait ressembler le 3B101 (ensemble structural 10). Pièces de bois non équarrie, déposées à l'horizontale et perpendiculairement à la base d'un vestige sous lequel ils s'insèrent. (Opération 4, vestige 4B150, PATR07N03-139).....	105
Photo 9	Profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3B (PATR07N01-388).....	106

Photo 10	Profil stratigraphique de la paroi sud de la sous-opération 3H (PATR07N01-384).....	106
Photo 11	Déposition en cuvette de la couche 6, vers l'est (PATR07N01-035).....	109
Photo 12	Dépressions parallèles orientées nord-sud qui étaient comblées par la couche 6 dans la sous-opération 3D, vers le sud (PATR07N01-101).....	109
Photo 13	Niveau de construction en surface de la couche 18, sous-opération 3E, vers l'est (PATR07N01-086).....	119
Photo 14	Vue générale des vestiges du 3e presbytère de Rivière-Ouelle, vers le nord-est (PATR07N02-038).....	145
Photo 15	Retrait de l'ensemble structural 1 par rapport à l'ensemble structural 2, vers l'ouest (PATR07N01-193).....	146
Photo 16	Léger retrait de l'ensemble structural 1 par rapport à l'ensemble structural 2 pour le vestige 3L100, vers le sud (PATR07N01-195).....	146
Photo 17	L'ensemble structural 1, vers le sud (PATR07N01-244).....	147
Photo 18	Ouverture positionnée au centre de la descente de cave intérieure et percée dans le mur sud (3K102/1D100) du 3e presbytère, en plan (PATR07N01-375).....	147
Photo 19	L'ensemble structural 2, de profil, 3F100 (PATR07N01-096).....	150
Photo 20	Vue générale de l'ensemble structural 3, vers l'est (PATR07N01-334).....	152
Photo 21	Vue générale du vestige 3M200 correspondant à un élément de la semelle de l'ensemble structural 3, vers le sud (PATR07N01-232).....	153
Photo 22	Vue générale de l'ensemble structural 4, vers le nord (PATR07N01-323).....	157
Photo 23	Vue générale du fond de coffrage en bois de l'ensemble structural 5, vers le nord (PATR07N01-296).....	159
Photo 24	Vue générale du conduit en bois de l'ensemble structural 5, vers le sud (PATR07N01-448).....	159
Photo 25	Vue générale du vestige 3A100 illustrant le mode de construction de l'ensemble structural 6, vers le sud (PATR07N01-320).....	167
Photo 26	Parement intérieur type de l'ensemble structural 6, illustré par le vestige 3i100, de profil (PATR07N01-328).....	168
Photo 27	Parement extérieur type de l'ensemble structural 6, illustré par le vestige 3A100, de profil (PATR07N01-444).....	168
Photo 28	Vue générale de la cloison en maçonnerie (3A102/3C100, 3i100) associée à l'ensemble structural 6, vers l'ouest (PATR07N01-350).....	169
Photo 29	Ouverture de la cloison en maçonnerie (3A102/3C100, 3i100) associée à l'ensemble structural 6, en plongée (PATR07N01-156).....	169

Photo 30	Vue générale de la base de cheminée (3i101) associée à l'ensemble structural 6, vers l'est (PAT R07N01-339).....	170
Photo 31	Vue générale de l'ensemble structural 7, vers le sud (PAT R07N01-348).....	175
Photo 32	Ensemble structural 7, vers l'est (PAT R07N01-404).....	176
Photo 33	Parement ouest de l'ensemble structural 7, vers l'est (PAT R07N01-416).....	176
Photo 34	Parement est des ensembles structuraux 7 et 9, de profil (PAT R07N01-314).....	177
Photo 35	Vue générale de l'ouverture perçant l'ensemble structural 7, après l'opération 7, vers l'est (PAT R07N06-128).....	177
Photo 36	Vue générale du vestige 3K103 témoignant du mode de construction récent de l'ensemble structural 10, vers l'ouest (PAT R07N01-332).....	188
Photo 37	Ensemble structural 10 (3B101) de profil, parement intérieur nord (PAT R07N01-378).....	188
Photo 38	Vue générale du vestige 3B201 associé à l'ensemble structural 11, vers le sud (PAT R07N01-277).....	193
Photo 39	Vue générale du vestige 3D200 associé à l'ensemble structural 11, vers l'est (PAT R07N01-104).....	193
Photo 40	Vue générale de l'ensemble structural 12 (3A200), sous-opération 3A, vers l'est (PAT R07N01-62).....	199
Photo 41	Vue générale de l'ensemble structural 13(3P200) situé à l'extrémité sud du vestige 3J100, dans la sous-opération 3P, vers l'ouest (PAT R07N01-271).....	199
Photo 42	Vue générale de l'ensemble structural 15, vers l'est (PAT R07N01-132).....	207
Photo 43	Vue générale de la porte d'entrée de la 1 ^{re} salle publique possiblement aménagée dans le mur sud (3K102a/1D100), en plongée vers l'ouest (PAT R07N02-050).....	226
Photo 44	Descente de cave extérieur de la maison Busteed, exemple comparable à l'ensemble structural 4, vers le sud (J.-Y. Pinal, juillet 2009).....	228

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Municipalité de Rivière-Ouelle

Roger Richard, maire

André Lacombe, directeur général

Ministère des Transports du Québec, Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Centre des services de Saint-Pascal

Jean-Claude Boucher, Ingénieur

Chargé de projet

Ministère des Transports du Québec

Direction générale

Direction de la programmation, des ressources et des opérations

Service de la coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du développement nordique

Denis Roy, archéologue, responsable de projets

Marie-Pier Desjardins, archéologue, responsable de projets

Frank Rochefort, archéologue, responsable de projets

Anne Sasseville, archéologue, responsable de projets

BPR Inc.

Bernard Moreau, Ingénieur, directeur de projet

Claude Jobin, Ingénieur, chargé de projet

Patrimoine Experts s.e.n.c.

Josée Villeneuve, archéologue

Coordonnatrice, inventaire et fouilles, analyse et rédaction

Dominique Lalande, archéologue

Chargée de projet, inventaire, fouilles et rédaction

Louis-Philippe Picard, archéologue
Chargé de projet intérimaire, inventaire

Vincent Lambert, archéologue
Assistant, inventaire et fouilles, analyse et rédaction

Caroline Mercier, archéologue
Inventaire et analyse de la culture matérielle et rédaction

Martine Sirois, archéologue
Daniel Marchand, archéologue
Caroline Mercier, archéologue
Richard Lavoie, archéologue
Geneviève Treyvaud, archéologue
Techniciens

Steve Blackburn, cartographe

Martine Sirois, archéologue
Annie Forget, archéologue
Mise en page, édition, dessins, plans

Manon Viau, réviseure
Révision linguistique

INTRODUCTION

1.1 Mandat et contexte des interventions

Le présent rapport résulte de deux interventions archéologiques réalisées par Patrimoine Experts dans les limites du secteur des anciens presbytères. Il convient donc de contextualiser chacune d'elles. Une première intervention a été effectuée à l'emplacement des anciens presbytères en même temps que l'ensemble des travaux archéologiques réalisés en 2006 dans le cadre du projet de reconstruction et de réaménagement de la route 132 et du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle. Cet inventaire correspond, entre autres, à l'opération 1 du site CiEm-1 (Patrimoine Experts 2007). Les résultats de l'inventaire et de la surveillance des zones à potentiel archéologique préalablement définies par Patrimoine Experts dans une étude de potentiel archéologique réalisée en 2005 (Patrimoine Experts 2005) sont présentés dans un autre rapport, tout comme l'inventaire et la fouille archéologiques du secteur du cimetière.

La seconde intervention dans le secteur des anciens presbytères a eu lieu au cours des mois de mai, juin et juillet 2007. Elle survient également dans le cadre de la reconstruction et du réaménagement de la route 132, ainsi que du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle. Dans la portion du chemin du Haut-de-la-Rivière qui fait face à l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle, l'inventaire de 2006 a révélé la présence de nombreux vestiges historiques apparemment intacts et qui appartiennent dorénavant au site CiEm-1 (station B). Le projet de reconstruction et de réaménagement du réseau d'assainissement des eaux allait inévitablement entraîner la destruction d'une partie des vestiges découverts. Il a donc été nécessaire de réaliser une fouille de sauvetage. Préalablement à la fouille, un décapage mécanique de la zone d'intervention visée a été effectué sous surveillance archéologique. Son déroulement s'est déroulé du 1^{er} au 3 mai 2007. La surveillance constitue l'opération 2 du site CiEm-1. Par la suite, du 28 mai au 29 juin 2007, la fouille de sauvetage de la station B du site CiEm-1 a été effectuée. Il s'agit de l'opération 3. Dans la première semaine du mois de juillet 2007, une autre surveillance archéologique a été réalisée lors de la destruction de la partie occidentale de la station B du site CiEm-1. Cette destruction planifiée et encadrée s'avérait nécessaire pour l'aménagement prochain d'un poste de pompage (PP2). Cette dernière surveillance correspond à l'opération 7¹ du site CiEm-1.

La numérotation des différentes opérations s'est faite en continuité des travaux de 2006 et de 2007. C'est ainsi qu'un même secteur peut avoir des numéros d'opérations non consécutifs.

1.2 Description de la zone d'intervention

La zone d'intervention se situe dans la municipalité de Rivière-Ouelle qui fait partie de la MRC de Kamouraska et de la région du Bas-Saint-Laurent (plan 1). Elle se compose de l'extrémité ouest du chemin du Haut-de-la-Rivière qui rejoint la route 132 immédiatement au nord du pont actuel, ainsi que d'une partie de la rue de l'Église. Cela correspond à un tronçon de rue d'environ 0,23 km de longueur sur 0,015 km de largeur. Le site CiEm-1 est inclus dans l'emprise de rues qui sont la propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ) et sur une partie du terrain de la fabrique et de l'ancien presbytère

¹ L'opération 7 est également traitée dans ce rapport (sections 1.2, 3.1 et 3.2), mais comme il est indiqué à la p.38, il s'agit plus d'une surveillance archéologique effectuée au moment du démantèlement de la partie ouest de l'opération 3.

(plan 2). Selon le plan du projet de reconstruction et de réaménagement du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle, le site occupe la moitié nord du chemin du Haut-de-la-Rivière entre les kilométrages 0+010 et 0+130. Il inclut également la moitié ouest de la rue de l'Église entre les kilométrages 0+010 et 0+120 (plan 3). L'ensemble de la zone d'intervention a été touché par les travaux de réfection qui sont à l'origine des interventions archéologiques.

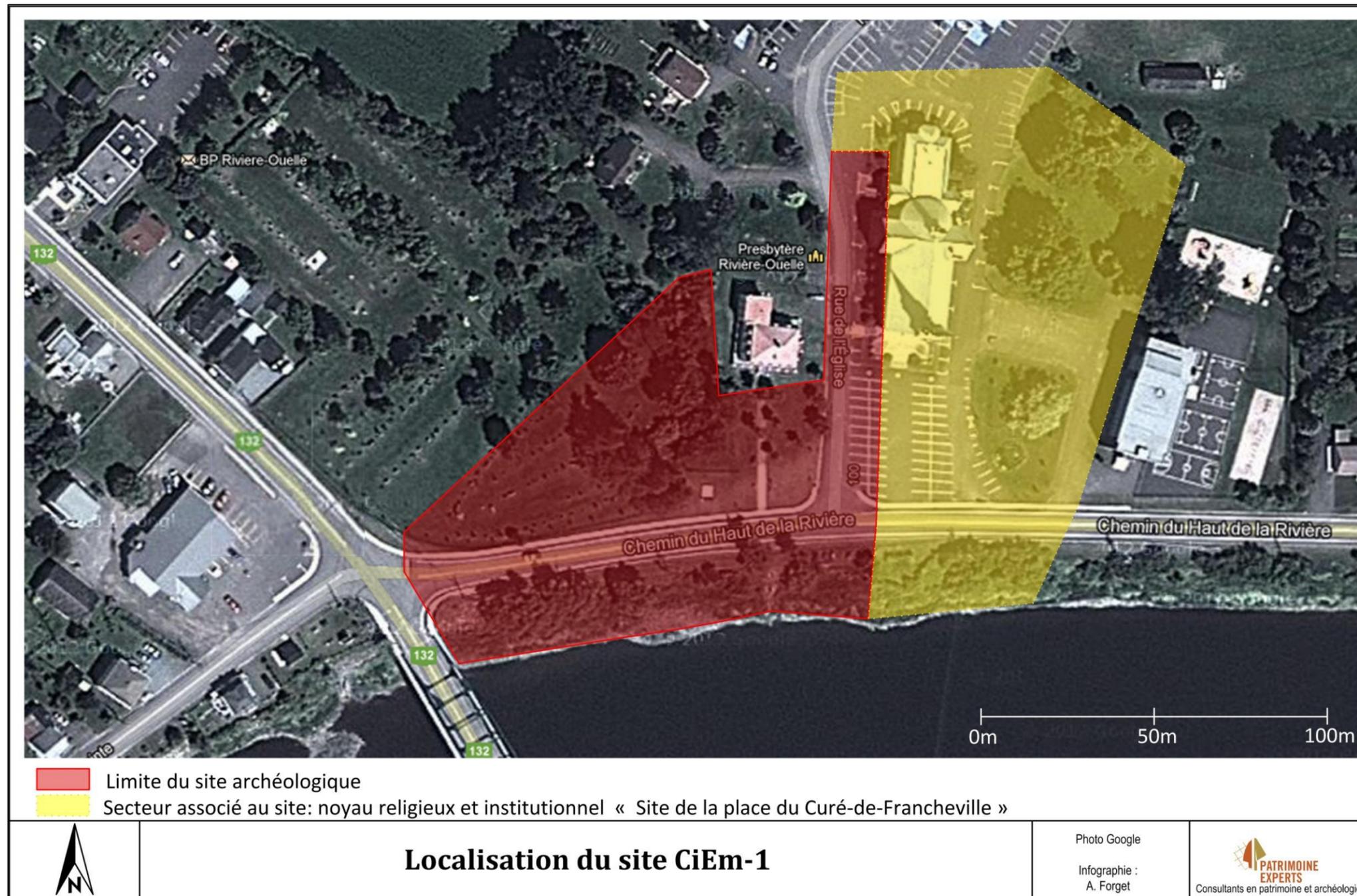
La portion du site CiEm-1 qui est touchée par les travaux compte trois secteurs d'intervention : les stations A, B et C (plan 4). La station A se situe à l'ouest de la zone d'intervention et au sud du cimetière actuel de Rivière-Ouelle. Elle a fait l'objet d'une fouille archéologique en 2006 et 2007 (opération 4 et 5). Les résultats de ces fouilles archéologiques sont présentés dans un rapport distinct : fouilles archéologiques du site CiEm-1, secteur cimetière. La station B constitue l'aire centrale de la zone d'intervention et elle fait face à l'ancien presbytère de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. Le présent rapport traite des résultats des opérations réalisées sur cette portion du site CiEm-1². La station C occupe le nord-est de la zone d'intervention, ce qui la situe sur la rue de l'Église, entre l'ancien presbytère et l'église actuelle. Elle a fait l'objet d'un inventaire archéologique en 2007 (opération 9) et ces résultats sont présents dans un rapport distinct (Patrimoine Experts 2013, à venir).

L'ensemble de la zone d'intervention est bordé au sud par la rive droite de la rivière Ouelle. Au nord et à l'ouest, il est délimité par des propriétés privées et publiques. À son extrémité occidentale, il est aussi traversé par le ruisseau du Cimetière qui est maintenant canalisé. L'altitude de la zone d'intervention varie entre 6 m et 9 m par rapport au niveau moyen de la mer (NMM).

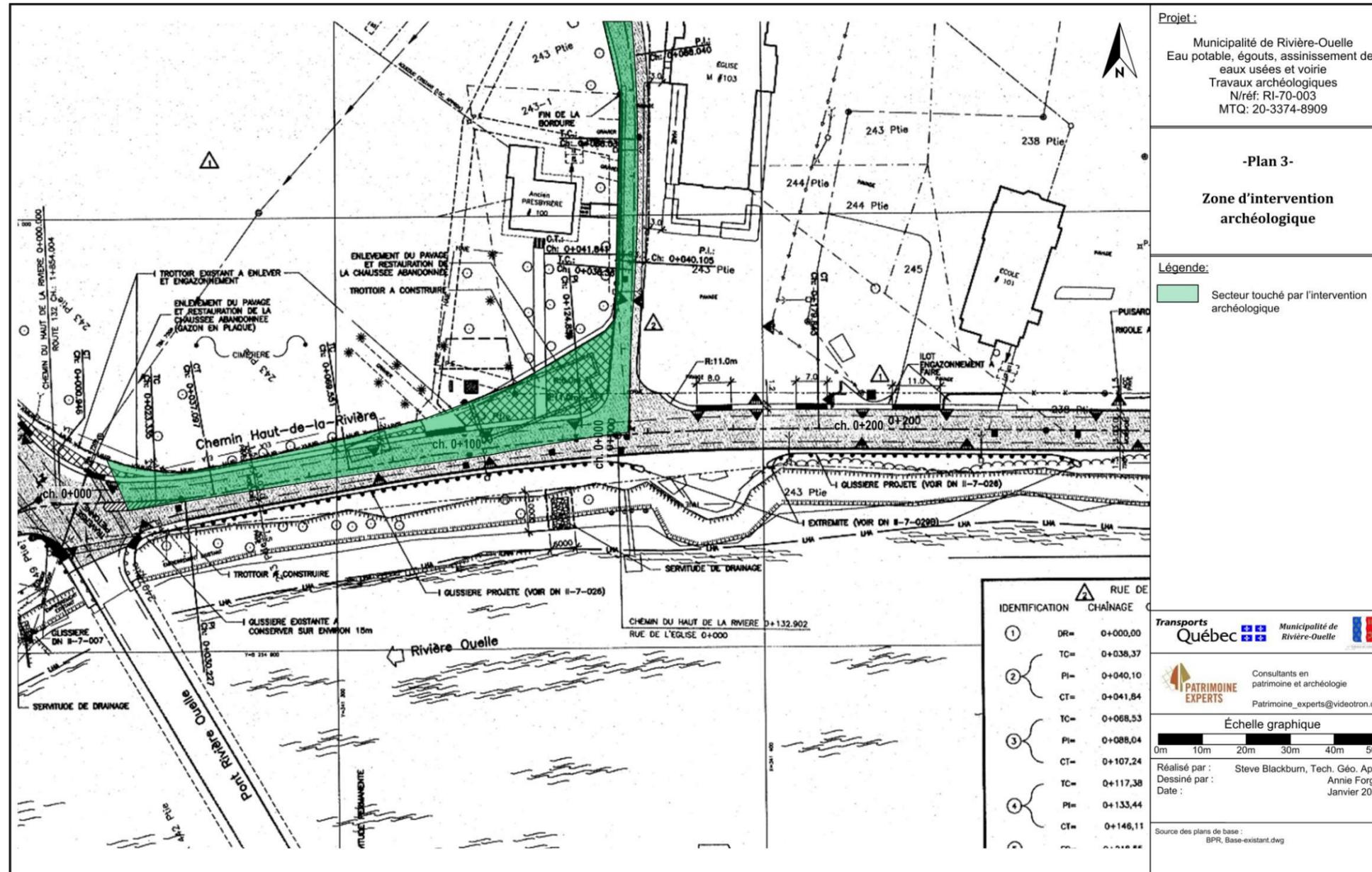
² Les opérations qui concernent la station B du site CiEm-1 sont : 1, 2, 3 et 7.



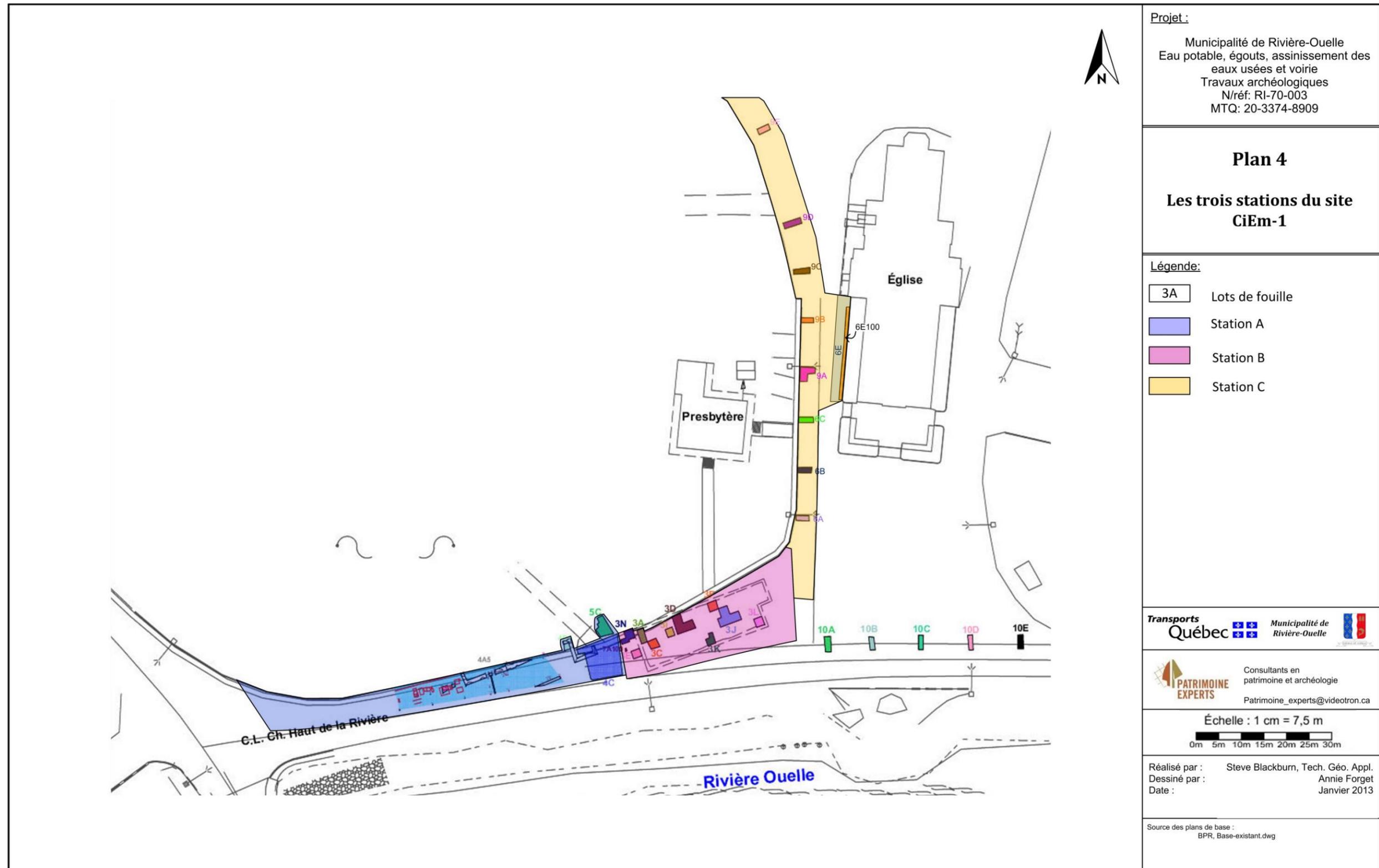
Plan 1 Carte de localisation du site CiEm-1 (source : <http://www.campingcaravaningmap.ca/?p=3021>, consulté en ligne le 15/01/2013)



Plan 2 Plan de localisation du site CiEm-1 (source : <http://maps.google.ca/?ie=UTF8&hl=fr>, consulté en ligne le 16/01/2013)



Plan 3 Délimitation de l'emprise touchant le site CiEm-1 sur le plan du projet de reconstruction et de réaménagement du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle



Plan 4 Plan de localisation des trois stations (A, B et C) du site CiEm-1

2. ENVIRONNEMENT ET HISTOIRE

2.1 Considérations environnementales

L'émersion des terres où prend place la municipalité de Rivière-Ouelle s'effectue à partir de la régression de la mer de Goldthwait vers 9 000 ans AA (phase du Goldthwaitien III). Elles sont de nouveau immergées par la transgression laurentienne il y a environ 4 000 ans AA. Par après, le niveau moyen de la mer (NMM) entre dans une autre phase régressive. Le territoire de Rivière-Ouelle est une fois de plus exondé voilà plus de 2 000 ans AA. Le niveau moyen de la mer se stabilise il y a environ 2 000 ans AA. Depuis, il correspond sensiblement au niveau actuel. Quant au niveau moyen relatif (NMR) de la rivière Ouelle, il serait relativement stable depuis moins de 2 000 ans AA puisqu'aucune donnée hydrographique n'indique de modification importante (Patrimoine Experts 2005 : 13-16).

Pour ce qui est de la végétation, une phase forestière est déjà en place à partir d'environ 7 900 ans AA. Elle correspond à un paysage au couvert forestier continu et relativement dense. De plus, cette phase forestière conduit à la formation de domaine climacique tel que la sapinière à bouleau blanc. Le développement de la végétation forestière permet également l'établissement progressif d'une biomasse diversifiée tant pour la faune terrestre que pour celle qui est halieutique (Patrimoine Experts 2005 : 16-18). Il apparaît donc qu'un environnement comparable à l'environnement actuel s'est établi relativement tôt.

L'environnement actuel de la zone d'intervention et de la région où elle se trouve a été clairement décrit par Patrimoine Experts dans leur étude de potentiel archéologique portant sur la municipalité de Rivière-Ouelle (2005 : 17-18). Il en va comme suit :

« L'unité de paysage régional dans laquelle s'inscrit la zone d'intervention est appelée Montmagny (Robitaille et Saucier 1998 : 61). Cette unité forme une étroite plaine légèrement inclinée vers le fleuve Saint-Laurent. Cette plaine est parsemée de nombreuses crêtes rocheuses allongées suivant l'axe du fleuve. Ces crêtes sont peu élevées, mais peuvent parfois présenter des versants en pente forte. Le substrat rocheux est de nature sédimentaire. On y rencontre la formation géologique de Rivière-Ouelle caractérisée par la présence de *mudrock* rubané vert et noir, de *mudrock* rouge, de calcaire, de conglomérat et de grès. Cette formation est datée de l'Ordovicien inférieur et moyen (525 à 448 millions d'années) (ministère de l'Énergie et des Ressources, 1991). La municipalité de Rivière-Ouelle, où est localisée la zone d'intervention, est située sur la rive sud du moyen estuaire du Saint-Laurent, à environ 135 km en aval de Québec (47° 26' N, 70° 1' O). La rivière Ouelle, qui y débouche, prend sa source dans les hautes terres appalachiennes, au sud. Divers cours d'eau tributaires (la Grande Rivière, rivière Damnée, lac Therrien, lac Noir, etc.) lui sont associés. Dans son secteur aval, elle entaille une large plaine côtière, de 5 à 8 km de largeur et de 5 à 10 m d'altitude, dans laquelle elle fait librement des méandres. Son niveau de base étant inférieur à celui des hautes mers, elle est affectée par la marée sur plusieurs kilomètres de longueur en tenant compte des méandres. Il s'agit d'un des rares petits estuaires de la côte sud ayant, dans son cours inférieur, un débit moyen de 10 m³/sec. À l'instar de la zone intertidale de la baie de Sainte-Anne où elle aboutit, ses rives sont vaseuses.

Les dépôts de surface sont essentiellement des dépôts marins composés d'argile et de limon renfermant parfois des pierres et des blocs glaciels (Robitaille et Saucier 1998 : 61).

La zone à l'étude est comprise dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. On y trouve également l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à épinette rouge et noir, la sapinière à thuya et frêne noir, la hêtraie et la sphaigne. Le climat actuel est de type subpolaire subhumide, continental. Il est caractérisé par une longue saison de croissance (*ibid.*). »

2.2 Contexte historique

Jusqu'à présent, les recherches historiques réalisées dans la municipalité de Rivière-Ouelle sont demeurées globales. Pour les besoins de la compréhension du site archéologique CiEm-1, il nous a donc fallu faire une recherche historique approfondie concernant la propriété de la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. Nous avons dépouillé attentivement les sources historiques secondaires traitant de Rivière-Ouelle. De plus, nous sommes retournés aux sources historiques primaires des archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse et du Centre d'archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne qui est situé à La Pocatière. Cet important travail de recherche complémentaire a permis de clarifier de nombreuses zones d'ombre de l'histoire supralocale qui concerne la zone d'intervention (contradictions dans la chronologie événementielle, faits matériels et historiques ignorés auparavant, etc.). Pour ce faire, il nous a été nécessaire d'analyser de façon critique les diverses sources historiques disponibles afin de parvenir à dresser un portrait historique et significatif du site CiEm-1.

L'historique du site CiEm-1 s'inscrit dans deux paliers de l'histoire locale. D'abord, il prend racine dans l'histoire de l'établissement et du développement de la seigneurie de la Bouteillerie, communément appelée seigneurie de la Rivière-Ouelle. Ensuite, il concerne essentiellement l'histoire de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. Ces deux paliers historiques sont également teintés par l'histoire de la voirie locale et du développement des infrastructures d'utilité publique modernes.

2.2.1 Rivière-Ouelle

La portion orientale de la Côte-du-Sud dont fait partie le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle était très peu développée avant les années 1670 (Patrimoine Experts 2005 : 47). Mis à part quelques établissements de pêche et des postes de traite comme celui de Rivière-du-Loup, il n'y avait aucun établissement de colonisation. Les raisons qui sont généralement acceptées en guise d'explication pour le peuplement tardif de ce secteur de la Côte-du-Sud sont la faible population de la Nouvelle-France et la menace des incursions iroquoises.

C'est à partir du début des années 1670 qu'un réel effort de colonisation de cette portion du territoire s'enclenche. Parmi les nombreuses seigneuries que l'intendant Jean Talon concède à cette époque, nous retrouvons la seigneurie de la Rivière-Ouelle (Patrimoine Experts 2005 : 47-48). Elle est concédée en octobre 1672 à Jean-Baptiste François Deschamps de La Bouteillerie. Son étendue est de deux lieues de longueur sur une lieue et demie de profondeur. Ce dernier est le fils

d'un seigneur du pays de Caux en Normandie. Il avait quitté la France en juin 1671 à partir du port de Dieppe à bord du vaisseau de 300 tonneaux « Le Saint-Jean-Baptiste » (Hudon 1972 : 16, 462). Selon les archives de cette même ville, il aurait embarqué avec lui huit artisans et engagés, ainsi que 126 colons, un bétail nombreux et une bonne quantité de biens (Hudon 1972 : 462).

Dès 1672, le seigneur Deschamps de La Bouteillerie s'établit à la Rivière-Ouelle. Il fonde son domaine à l'aide d'engagés et d'artisans (Casgrain 1890 : 16). Parmi ces derniers, certains sont originaires de la colonie alors que d'autres arrivent de France au cours de cette même année (Paquin 1976 : 33-35). Ces artisans originaires de la métropole ont été engagés par le père du seigneur, Jean Deschamps qui est seigneur des Landes³. Au départ, les terres du domaine seigneurial se situent en trois endroits du fief de la Bouteillerie : à environ trois quarts de lieue de l'embouchure de la rivière Ouelle; à l'embouche même de la rivière au lieu-dit du « portage »; et à l'emplacement des terres de la Fabrique (Casgrain 1890 : 16). C'est sur cette dernière portion du domaine que le seigneur Deschamps de La Bouteillerie établit son manoir (Hudon 1972 : 29-33).

Étant donné que le seigneur de la Rivière-Ouelle obtient son fief en octobre 1672 et qu'il s'y installe la même année, il est vraisemblable qu'il ait d'abord construit un habitat sommaire pour lui et ses engagés afin de se préparer à l'hiver qui approchait à grands pas. Compte tenu de la tradition européenne de construction dans les régions de colonisation fortement boisées, il est probable que cette première habitation soit un simple carré en bois fait en pieux placés debout ou en pièces sur pièces empilées ou embouvetées, et coiffée d'une toiture aiguë à deux versants ou à croupe recouverte de chaume (Léonidoff *et coll.* 1996 : 84-90). D'autant plus que la première activité fut certainement de commencer à déboiser les terres, ce qui offrait les matériaux nécessaires pour ce type de construction. Autrement, l'origine nomande du seigneur et de certains engagés suggère qu'ils auraient également pu opter pour une structure typique de cette région qui est en colombage avec un hourdis de glaise (Léonidoff *et coll.* 1996 : 90-100). Quoi qu'il en soit, cette première habitation a probablement été temporaire ou simplement modifiée pour en faire le premier manoir seigneurial. Outre le fait qu'il occupait la terre qui est actuellement la propriété de la Fabrique de Rivière-Ouelle, la localisation exacte du premier manoir est inconnue. Quant à la date de construction de ce bâtiment, elle est établie à env. 1672-1674 (tableau 1). Il apparaît effectivement que l'établissement de la seigneurie s'éternise jusqu'en 1674 puisque les premières concessions ne sont octroyées qu'à partir de cette même année (Patrimoine Experts 2005 : 48). À cause du cours navigable de la rivière Ouelle, le domaine seigneurial et les premiers censitaires sont établis sur ses rives à l'intérieur du territoire, et non en bordure du fleuve comme il est généralement coutume pour les premiers établissements.

Par la suite, la seigneurie de la Bouteillerie connaît un développement humain relativement rapide. Au recensement de 1681, elle compte déjà 11 familles et 62 âmes. Il s'agit alors de l'établissement colonial le plus important de Montmagny à Rivière-du-Loup (Hudon 1972 : 20; Patrimoine Experts 2005 : 52). La croissance démographique demeure plutôt constante jusqu'au deuxième quart du 19^e siècle. À partir du troisième quart du 19^e siècle, la seigneurie subit une décroissance

³ Il est intéressant de noter que ces engagés et artisans ne semblent pas être les mêmes que ceux ayant fait le voyage avec le seigneur Deschamps de La Bouteillerie en 1671. De fait, il avait fait traverser ces gens pour établir la première seigneurie qu'il s'était vue concédée en 1671, soit 1000 arpents de terre entre Trois-Rivières et Montréal. Après son arrivée au Canada, il lui renonça par crainte de la menace des Iroquois (Hudon 1972 : 462; Paquin 1976 : 34). À la place, il accepta une seigneurie en un lieu plus sûr, à la Rivière-Ouelle. Il est donc probable que durant le délai entre son arrivée et l'acquisition d'une nouvelle seigneurie, le seigneur Deschamps de La Bouteillerie se départit d'au moins une partie de ses engagés et colons au profit d'autres seigneurs qui en avaient besoin. D'autant plus qu'il ne pouvait certainement pas tous les entretenir.

démographique progressive qui se termine avec une stabilisation de la population à la fin du 20^e siècle (tableau 2). Ce dernier phénomène démographique n'est pas causé par un exode rural ou encore un simple dépeuplement de la localité. En fait, il résulte essentiellement du morcellement du territoire originel de la seigneurie de la Rivière-Ouelle en plusieurs municipalités au moment de l'abolition du régime seigneurial dans les années 1850 (tableau 3).

Du point de vue de l'économie, le développement de la seigneurie de la Bouteillerie repose principalement sur l'agriculture qui est sa vocation première. C'est pourquoi le seigneur Deschamps de La Bouteillerie établit un moulin banal à vent pour moudre le grain dès 1679 (Casgrain 1890 : 16-19). Au total, plus de quatre moulins banaux à farine seront érigés sur le territoire de la seigneurie avant la fin du régime seigneurial en 1854. Par contre, les différents seigneurs de la Rivière-Ouelle (tableau 4) ne feront jamais construire de four banal sur leur fief et l'établissement d'un *moulin banal* à scie tardera (Hudon 1972 : 29, 59). Il faut attendre le tournant du 19^e siècle pour qu'un premier *moulin* à scie soit établi. Il a été aménagé en haut des rapides à Saint-Pacôme, un territoire qui fait encore partie de Rivière-Ouelle à l'époque (Hudon 1972 : 185-186, 274). Les pêcheries (marsouins, anguilles, éperlans, etc.) constituent la deuxième industrie de la seigneurie, mais la première du point de vue de la rentabilité pécuniaire. Depuis le tournant du 18^e siècle, plusieurs associations et sociétés de pêche se succèdent ou se partagent l'exploitation de la richesse halieutique des environs de Rivière-Ouelle (Hudon 1972 : 63-68, 108-127, 426-435). D'autres industries plus ou moins fructueuses sont établies à Rivière-Ouelle au cours des siècles (tableau 5), mais l'agriculture demeure la principale source de revenus de sa population jusque dans la deuxième moitié du 20^e siècle (Hudon 1972 : 80-82, 88-91, 404-410). Quant aux activités professionnelles locales, elles se limitent essentiellement à des artisans et à des marchands avant le 19^e siècle (Hudon 1972 : 60). Par la suite, nous retrouvons de plus en plus de « professionnels » (médecins, notaires, avocats, etc.) (Hudon 1972 : 269-321). C'est également à partir du 19^e siècle que la seigneurie de la Rivière-Ouelle devient un centre important dans les domaines politique, économique et religieux. Cet « Âge d'or » s'achève au cours du troisième quart du 19^e siècle, peu de temps après la Confédération canadienne (Patrimoine Experts 2005 : 50).

Tableau 1 Les manoirs seigneuriaux de Rivière-Ouelle

Manoirs	Dates d'utilisation	Seigneurs	Localisation approximative	Dates de construction et de démolition
1 ^{er}	ca 1672-1674 à 1692	Jean-Baptiste François Deschamps de La Bouteillerie (1 ^{er} seigneur)	À l'est de la 1 ^{re} église, sur le terrain actuel de la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle	ca 1672-1674 / ca 1723-1726
2 ^e	ca 1692 à ca 1769	Jean-Baptiste François Deschamps de La Bouteillerie (1 ^{er} seigneur); Henri-Louis Deschamps de Boishébert (3 ^e seigneur); Louise-Geneviève Ramezay de Boishébert (4 ^e seigneur)	Rivage nord de la rivière Ouelle, à 3 quarts de lieue de son embouchure	ca 1692 / ca 1760
3 ^e	1793 à 1813	Jacques-Nicolas Perrault (7 ^e seigneur); Olivier, Michel et Pierre Perrault (8 ^e seigneur)	Sur le terrain du numéro civique 106 du Chemin de la Pointe	ca 1770 / 1920

Municipalité de Rivière-Ouelle et ministère des Transports du Québec
 Reconstruction et réaménagement de la route 132 - Projet d'assainissement des eaux
 (Projet de construction MTQ 20-3374-8909)

Manoirs	Dates d'utilisation	Seigneurs	Localisation approximative	Dates de construction et de démolition
4 ^e	1813 à 1828	Pierre Casgrain (9 ^e seigneur);	Dans le village, sur le terrain du numéro civique 142 de la route 132	ca 1790 / 1859
5 ^e	1828 à ca 1834	Pierre-Thomas Casgrain (10 ^e seigneur)	Dans le village, sur le terrain du numéro civique 142 de la route 132	1818 / ca 1910
6 ^e	ca 1834 à 1854	Pierre-Thomas Casgrain (10 ^e seigneur)	Encore existant, au numéro civique 103 de la rue Casgrain	ca 1834 / -

Sources : Casgrain 1890 : 95; Hudon 1972 : 29-33, 127-140, 275-300; Patrimoine Experts 2005 : 57, 61-65

Tableau 2 La démographie relative de Rivière-Ouelle

Année	Nombre d'habitants
1681	62
1698	105
1739	302
1765	819
1790	1 859
1831	3 784
1851	3 505
1871	2 016
1891	1 972
1911	1 608
1931	1 475
1951	1 531
1971	1 481
1991	1 244
2003	1 257

Sources : Patrimoine Experts 2005 : 51;

Tableau 3 Les municipalités qui faisaient partie du territoire originel de la seigneurie de la Rivière-Ouelle

Dates	Municipalités
1722	Érection civile de la seigneurie de la Bouteillerie dite la Rivière-Ouelle
1841	Érection de la municipalité de la paroisse de Saint-Denis
1845	Érection de la municipalité de Rivière-Ouelle

Municipalité de Rivière-Ouelle et ministère des Transports du Québec
 Reconstruction et réaménagement de la route 132 - Projet d'assainissement des eaux
 (Projet de construction MTQ 20-3374-8909)

Dates	Municipalités
1847	Abolition de la municipalité de Rivière-Ouelle
1851	Érection de la municipalité de la paroisse de Saint-Pacôme
1855	Érection de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle
1867	Érection de la municipalité de la paroisse de Mont-Carmel
1870	Érection de la municipalité de la paroisse de Saint-Philippe-de-Néri
1983	Modification de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle qui devient la municipalité de Rivière-Ouelle actuelle

Sources : Patrimoine Experts 2005 : 50, 53; site « Commission de toponymie - fiche descriptive »

Tableau 4 Les seigneurs de Rivière-Ouelle

Seigneurs	Dates	Nom	Réside sur son domaine
1 ^{er}	1672 à 1703	Jean-Baptiste François Deschamps de La Bouteillerie	oui
2 ^e	1703 à 1706	Charles-Joseph Deschamps	non
3 ^e	1706 à 1736	Henri-Louis Deschamps de Boishébert	partiellement
4 ^e	1736 à 1769	Louise-Geneviève Ramezay de Boishébert	partiellement
5 ^e	1769 à 1774	Charles Deschamps de Boishébert	non
6 ^e	1774 à 1790	Guillaume-Michel Perrault	non
7 ^e	1790 à 1812	Jacques-Nicolas Perrault	oui
8 ^e	1812 à 1813	Olivier, Michel et Pierre Perrault	oui
9 ^e	1813 à 1828	Pierre Casgrain	oui
10 ^e	1828 à 1854	Pierre-Thomas Casgrain	oui

Sources : Hudon 1972 : 69, 127-138, 275-300; Patrimoine Experts 2005 : 54-56

Tableau 5 Les industries de Rivière-Ouelle

Dates	Activités ou Industries
ca 1672 à aujourd'hui	Agriculture et Élevage
ca 1672 à aujourd'hui	Pêches diverses
ca 1681 à aujourd'hui	Commerces divers
ca 1681 à ca 1800	Traite des fourrures
1698 à aujourd'hui	Pêche aux marsouins
1729 à ca 1754	Goudronneries
ca 1747	Salines
1840 à 1887	Poterie locale

Dates	Activités ou Industries
ca 1850 à aujourd'hui	Tourisme
1885 à 1902	Fromagerie
1901 à ca 1960	Beurrerie
ca 1960 à ca 1970	Matériaux de construction
ca 1960 à aujourd'hui	Tourbière

Sources : Hudon 1972 : 59-61, 65, 73, 93-95, 259-260, 409, 419-447

La croissance globale de Rivière-Ouelle repose également sur le développement des réseaux routier et ferroviaire. Avant l'ouverture du chemin royal en 1714 (Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401-402), la seigneurie de la Bouteillerie se trouve relativement isolée, car il est impossible d'y avoir un accès terrestre direct. Le fait de faciliter la communication et l'accès à la Rivière-Ouelle par la terre entraîne deux conséquences principales (Patrimoine Experts 2005 : 49-50; Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401-402). D'abord, il est plus aisé d'accueillir de nouveaux colons lesquels se présenteront effectivement en plus grand nombre. Ensuite, le double accès par la terre et par mer permet une croissance économique significative, surtout pour l'étendue des marchés des commerces locaux. Le chemin royal reliait toute la Côte-du-Sud à la ville de Québec. Cette route non pavée de 24 pieds français de largeur respectait, entre autres, sensiblement le même tracé que la route 132 actuelle sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle (figure 1). À l'occasion de l'établissement du chemin royal, quelques chemins plus anciens de la seigneurie ont été corrigés et refaits (Hudon 1972 : 43-44). Parmi ceux-ci, il y a le chemin du Haut-de-la-Rivière qui longeait déjà la rive droite de la rivière Ouelle, ainsi que le terrain de la Fabrique. Dans le rapport qui « Règle le grand chemin royal de la seigneurie de Rivière-Ouelle » en août 1713 et qui est rédigé par le grand voyer du roi, il est indiqué qu'après avoir passé la rivière à gué, le chemin ira droit à l'église puis passera en dehors des « pieux » au sud-ouest du presbytère (Hudon 1972 : 467-468). Aux environs de 1795 et 1800, la plupart des chemins et des routes encore présents sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle sont déjà tracés (Hudon 1972 : 185). Jusqu'au 19^e siècle, les chemins et les routes de la région ne sont pas pavés, mais en terre battue (figure 2). À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, ils sont habituellement gravelés comme l'indiquent des photographies de la place de l'église à cette époque (figure 3), ainsi qu'un document officiel du ministère de la Voirie de la province de Québec datant de 1915⁴. Les premières routes asphaltées font leur apparition dans les années 1930, avec la « Grande Noirceur » (Hudon 1972 : 392-397). En regard d'une photographie du village vers 1940, il semble que les trottoirs en béton sont aussi présents à partir de cette époque (figure 4). Quant à l'autoroute transcanadienne, elle complète le paysage routier local vers 1970 (Hudon 1972 : 458).

Malgré le développement d'un premier réseau routier au 18^e siècle, la seigneurie de la Rivière-Ouelle demeure divisée par l'absence de pont permettant de franchir la rivière à sec. Entre 1672 et 1738, le seul moyen semble être de passer à gué aux endroits qui le permettent, comme à l'embouchure du ruisseau du cimetière (parfois appelé le Grand Ruisseau) et qui sera le futur site du pont Alfred-Plourde (Hudon 1972 : 157, 177, 467). De 1738 à 1816, un bac-traversier est en fonction de juin à octobre environ (Hudon 1972 : 44, 98, 177, 180, 182). Il se situe près de l'église au moins depuis 1769 (figure 5).

⁴ Divers « Lettre », 1915, ministère de la Voirie, Province of Quebec, Fond de la Société Historique de la Côte-du-Sud, Histoire de la municipalité de Rivière-Ouelle, F252.9600.

En hiver, il est nécessaire de traverser sur les glaces, tout comme avant l'aménagement du bac. Le premier pont qui franchira la rivière Ouelle est construit en 1816 par le seigneur Pierre Casgrain (Hudon 1972 : 44, 173, 183). L'emplacement choisi pour établir ce premier pont public en bois est l'endroit où passait le bac-traversier (figure 5). Il s'agit à la fois d'un pont à péage et d'un pont-levis. Pour en permettre la construction, la Fabrique de Rivière-Ouelle cède un terrain au seigneur Casgrain (Hudon 1972 : 222). Il s'agit de la parcelle de terre située à l'ouest de la route 132 et au sud du chemin de la Pointe. Elle faisait partie du terrain donné à la Fabrique par le seigneur Deschamps de La Bouteillerie en 1684 (Hudon 1972 : 31-32). Un deuxième pont est construit dans le haut de la rivière Ouelle en 1834 (Hudon 1972 : 188-189, 316, 412-413). Il s'agit du « Pont rouge » qui a été financé par un intérêt privé. Il se situait au même emplacement que l'actuel pont du chemin du Sud-de-la-Rivière. Des vestiges du « Pont rouge » ont effectivement été découverts lors de la reconstruction du pont actuel (Patrimoine Experts 2005 : 71). En 1890, un nouveau pont est aménagé en remplacement du pont Casgrain (Hudon 1972 : 184, 254). C'est le pont Gagnon dont la charpente est en acier et qui se trouvait en face de l'église actuelle (figure 6). En 1889, la Fabrique de Rivière-Ouelle cédait à la municipalité la portion de terrain sur laquelle ce nouveau pont venait s'appuyer sur la rive droite (Hudon 1972 : 242, 254). Le pont Gagnon est démoli lors de la construction du pont actuel qui est également en acier (Hudon 1972 : 422). C'est vers 1955 que commence la construction du pont Alfred-Plourde, lequel est finalement inauguré en 1959 (Patrimoine Experts 2005 : 54).

Quant au chemin de fer, il sera prolongé jusqu'à la municipalité de Rivière-Ouelle dès 1859 (Hudon 1972 : 423). Son tracé se situe au sud du territoire municipal, ce qui entraîne un déplacement du centre économique local. L'arrivée du chemin de fer marque aussi le début de la fin du transport fluvial qui est desservi par les quais de la Rivière-Ouelle (Patrimoine Experts 2005 : 50).

Enfin, les services d'utilité publique modernes voient le jour à Rivière-Ouelle en même temps que l'arrivée de l'asphalte et la « Grande Noirceur ». Les premières infrastructures nécessaires au téléphone sont présentes dès 1930⁵. Quant au premier réseau de distribution de l'électricité, il est installé à partir de 1935 (Hudon 1972 : 423).

⁵ *Servitudes « Régis des services publics, no 4468 », 1930-1950*, La Compagnie de téléphone de Kamouraska, Fonds de la Société Historique de la Côte-du-Sud, Aménagement du territoire, F252 8520.

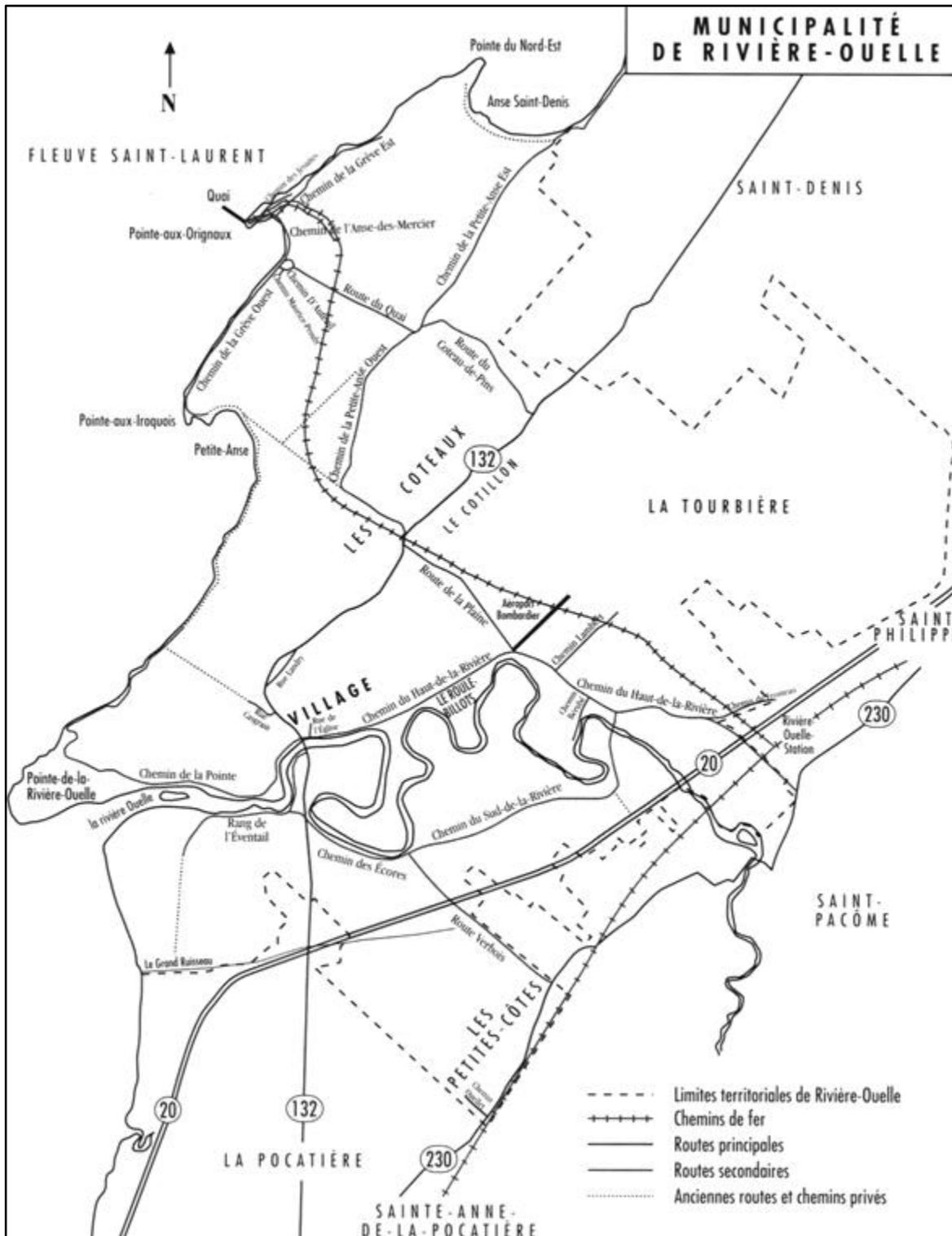


Figure 1 Carte de Rivière-Ouelle en 1997. En collaboration, 325 ans... Une grande famille! Rivière-Ouelle vous accueille 1672-1997, 1997, p. 26



Figure 2 Le presbytère, l'église et le couvent de Rivière-Ouelle [vers 1875] (Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100/728/6/1)



Figure 3 Le 5^e presbytère, le hangar à grains et l'église actuelle de Rivière-Ouelle en 1886 (Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100/728/6/7)

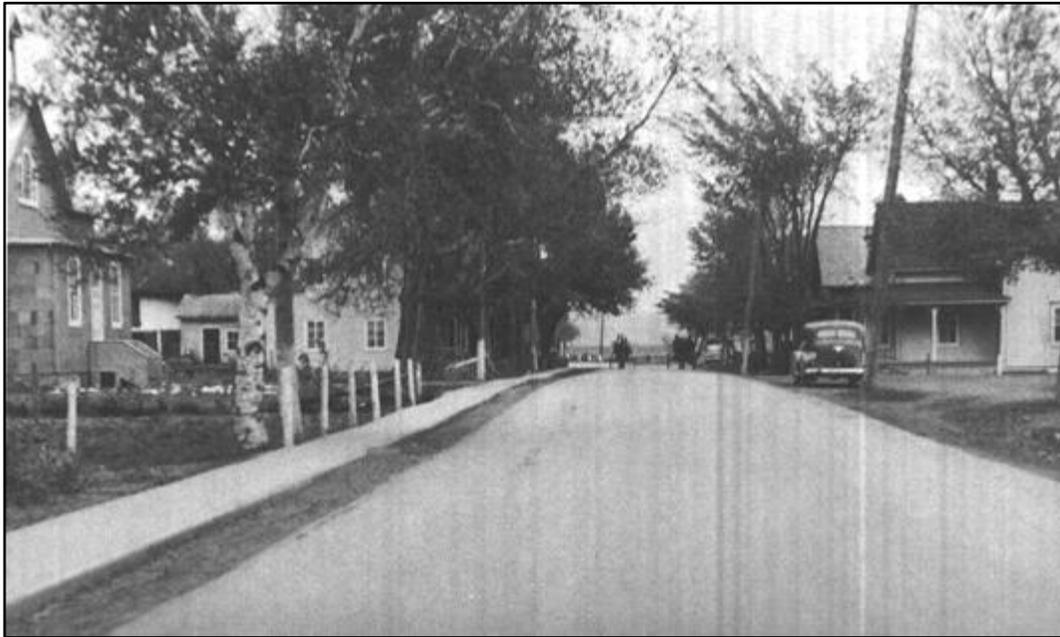


Figure 4 La route 132 dans le village de Rivière-Ouelle, vers 1940 (Hudon 1972 : 330)

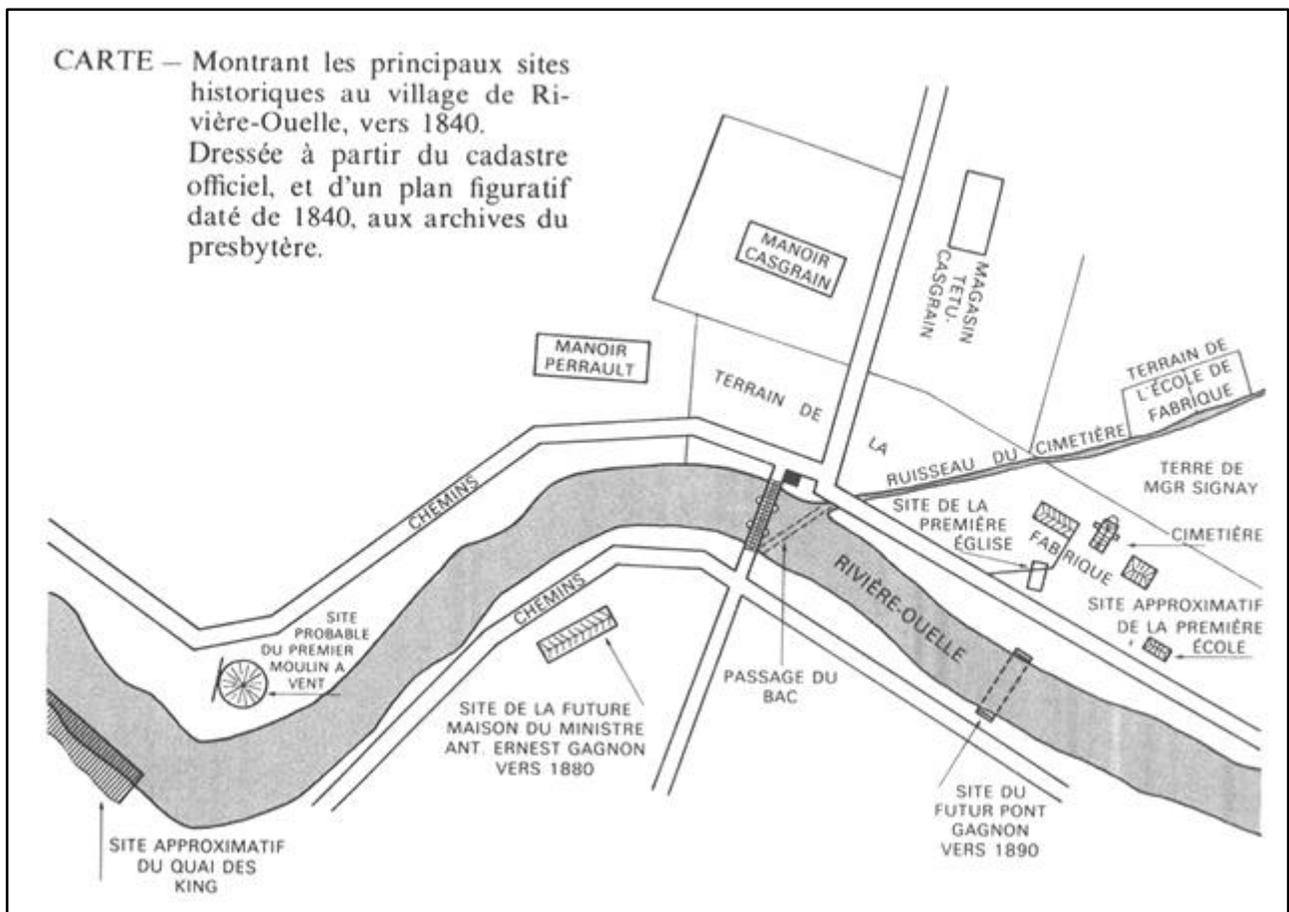


Figure 5 Schéma de l'emplacement du bac et des ponts avant le 20^e siècle à Rivière-Ouelle (Hudon 1972 : 291)



Figure 6 Le pont Gagnon, vers 1940 (Hudon 1972 : 388)

2.2.2 Paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle

L'histoire paroissiale locale commence seulement quelques années après l'établissement de la seigneurie de la Bouteillerie. Selon les archives paroissiales de Rivière-Ouelle⁶, il est inscrit dans le 1^{er} volume des « *Mandements des évêques de Québec* » (p.569) que c'est M^{gr} de Laval, évêque de Québec, qui érige canoniquement la paroisse en octobre 1678. À l'époque, elle est désignée comme la paroisse de la Rivière-Ouelle. Ceci s'additionne au fait qu'il y a un prêtre-desservant pour toute la Côte-du-Sud dès 1671, et ce, jusqu'à Rivière-du-Loup (site « Dictionnaire biographique du Canada en ligne »). Il est donc vraisemblable que ce prêtre, qui est l'abbé Morel (tableau 6), desservait déjà la jeune et peu peuplée seigneurie depuis sa fondation à l'automne 1672.

Malgré le passage d'un prêtre desservant et son érection canonique, il faut attendre l'année 1684 avant que la paroisse de la Rivière-Ouelle ne puisse s'établir géographiquement en la seigneurie de la Bouteillerie. En 1681, le seigneur Deschamps de La Bouteillerie fait don à l'évêque de Québec d'une terre non désertée de quatre arpents au lieu-dit « Le Portage » de la Rivière-Ouelle (Casgrain 1890 : 60; Hudon 1972 : 31). L'évêché de Québec refuse cette terre puisqu'elle est considérée comme impropre à l'établissement d'une église, d'un presbytère et à ses dépendances. Sensiblement au même moment, soit en 1682, c'est au tour du censitaire Pierre Dancosse et de son épouse Marie-Madeleine Bouchard de donner un terrain de un arpent afin de faire bâtir une chapelle à la mission de Rivière-Ouelle (Hudon 1972 : 31). Il n'y a aucune donnée sur l'établissement effectif d'une chapelle en ce lieu. À la suite de ces soubresauts, le seigneur procède à une seconde donation en échange de la terre précédemment refusée. Cette nouvelle offre survient au printemps 1684

⁶ Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu, Rivière-Ouelle, s. d., Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Notes historiques.

(Hudon 1972 : 31-32). Le seigneur confesse avoir donné à l'abbé Vachon qui fait office de curé à la Rivière-Ouelle, une terre de quatre arpents en prairie et partiellement désertés. Elle se situe au bout de son propre « désert », entre la rivière et le censitaire Hudon dit Beaulieu. Le seigneur Deschamps de La Bouteillerie s'engage également à terminer de désarter la terre de l'Église. À l'automne 1684, il spécifie que d'ici à ce qu'il puisse tenir son engagement, il donne à l'Église la jouissance d'exploiter quatre arpents de terre en valeur situés sur une autre portion de son domaine (Hudon 1972 : 31-32). Celle-ci se trouve en face des lots de Jean Galleran Boucher et de Robert Lévesque, dans la boucle du grand méandre de la rivière (figure 7).

Bien que l'échange ne soit accepté par l'abbé Morel, prêtre desservant local et chanoine de l'église-cathédrale de Québec, qu'à l'automne 1685 (Hudon 1972 : 32), une chapelle en bois aurait été construite au cours de l'année 1684 (Casgrain 1890 : 60-61). Elle aurait été inaugurée en janvier 1685, en même temps que l'ouverture des registres paroissiaux. Son emplacement présumé la situe aux environs de l'entrée du cimetière actuel. Dans les faits, l'ouvrage « *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle : la Rivière-Ouelle, suivie de : Éclaircissements sur la pêche aux marsouins* » de l'abbé Raymond Casgrain (1890) demeure la seule source historique connue mentionnant la construction d'une chapelle en bois dès 1684. Bien que ce fait soit possible, mais non vérifiable historiquement, l'ouverture de registres paroissiaux correspond normalement à la présence effective d'un lieu de culte. Il apparaît donc plausible que cette première chapelle ait existé, même s'il est plutôt convenable de parler d'une première église puisque la paroisse est érigée canoniquement. Par contre, il existe une donnée historique qui suggère autre chose. Lors du passage de M^{gr} de Saint-Vallier en 1685, l'évêque lui-même mentionne que l'église de la paroisse de la Rivière-Ouelle est en cours de construction⁷. Il semble donc probable que l'ouverture des registres paroissiaux coïncide effectivement avec l'établissement d'un premier lieu de culte. Il apparaît également qu'une église, et non une chapelle, est en construction. De plus, comme il n'y a toujours pas de curé résidant, mais seulement un prêtre missionnaire qui dessert la paroisse, il est probable que les offices religieux soient demeurés itinérants jusqu'à la bénédiction de la première église.

En mars 1692, le seigneur de La Bouteillerie offre à la Fabrique de la Rivière-Ouelle une nouvelle parcelle de terre en guise de dédommagement pour le manque à ces obligations de défricher les terres données en 1684 et où une église est déjà dressée⁸. Cette nouvelle terre correspond à la portion du domaine seigneurial qui lui est adjacente. Il s'agit d'une prairie désertée de quatre arpents sur laquelle se trouve le premier manoir seigneurial. Le terrain en question est arpenté et borné par l'arpenteur royal Jean Le Rouge en février 1692⁹. En regard du document d'arpentage, les dimensions finales du terrain de la Fabrique sont de huit arpents de front par deux arpents de profondeur (figure 8), dimensions qui demeureront sensiblement les mêmes jusqu'à la fin du 19^e siècle¹⁰.

C'est en 1686 qu'un premier prêtre desservant résidant arrive à la Rivière-Ouelle. Il s'agit du père récollet Nicolas Cadart. Bien que les différents prêtres desservants de la mission de la Bouteillerie aient fait office de curés, c'est en 1694 que le premier curé est nommé officiellement. L'abbé Jean-Bernard de Requeleyne qui est déjà desservant résidant depuis 1691,

⁷ *Ibid.*

⁸ *Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^{gr} Panet*, Québec, s. d., Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.

⁹ *Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^{gr} Panet : Procès-verbal du terrain de l'église, 18 février 1692*, Québec, s. d., Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.

¹⁰ *Notes de J. A. Lavoie, La Pocatière*, s. d., Fonds de la Société Historique de la Côte-du-Sud, F001/29/5.

prends possession de la cure en 1695. La nomination du premier curé coïncide avec la seconde érection canonique de la paroisse. À l'automne 1694, elle devient la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle (Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401-402).

À partir de 1695, la Fabrique donne à ferme la terre paroissiale. En cette même année, elle s'engage également à fournir au métayer les madriers nécessaires pour la charpente de la grange-étable et de l'herbe pour sa couverture, ainsi que des pieux pour la clôture (Hudon 1972 : 34). La terre de la Fabrique est donnée à ferme au moins jusqu'en 1715¹¹.

Depuis les donations terriennes de 1684 et de 1692, le terrain de la paroisse est borné au sud par la rivière et au nord par les terres de censitaires. Le long du rivage se trouve un chemin qui correspond sensiblement au chemin du Haut-de-la-Rivière actuel. Lors de l'établissement du chemin royal en 1714, ce chemin est régularisé à une largeur de 24 pieds français (Hudon 1972 : 467-468). À sa jonction avec la branche du chemin royal qui correspond à la route 132 actuelle, le chemin du Haut-de-la-Rivière franchit le Grand Ruisseau. Ce dernier est aussi appelé ruisseau du cimetière. En 1746, un rapport du grand voyer fait rétablir le pont de bois qui traverse le ruisseau en cet endroit (Hudon 1972 : 470). Il apparaît donc qu'un pont existe à cet emplacement depuis au moins l'établissement du chemin royal. En regard de l'iconographie du 19^e siècle concernant le terrain de la Fabrique (figure 9), un pont y est présent jusqu'à la canalisation du ruisseau du cimetière dans la première moitié du 20^e siècle.

Les années d'agitation associées à « l'Année des Anglais » (1759) et à la Conquête (1760) ne semblent pas avoir eu d'impact majeur sur la Fabrique de la Rivière-Ouelle. Aucun bien de la paroisse n'a été incendié et les livres de comptes ne présentent aucune dépense exceptionnelle ni même de changements sur le plan des revenus (Hudon 1972 : 41, 142-143).

En 1843, un chemin couvert est aménagé entre le quatrième presbytère et la deuxième église, ainsi qu'entre cette dernière et le premier couvent des sœurs de la congrégation de Notre-Dame¹². En 1859, le chemin couvert reliant le premier couvent à la deuxième église est démoli¹³. Compte tenu du fait que la deuxième église est démantelée en 1877, il est vraisemblable que le tronçon restant du chemin couvert est enlevé au plus tard la même année.

En 1933, la « Grande Dépression » incite la Fabrique à aider l'économie locale en réalisant quelques travaux (Hudon 1972 : 452). La place de l'église et les chemins attenants à la salle publique sont gravelés. Le drainage du troisième cimetière est amélioré, ce qui correspond probablement à la canalisation du ruisseau du cimetière. Le hangar du curé est également reconstruit avec une couverture en bardeaux.

À la suite de ces quelques faits historiques généraux concernant la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, il convient de regarder plus précisément ce qui traite des églises, des cimetières, des presbytères, des salles publiques, des couvents et des écoles qui ont pris place sur son terrain.

¹¹ *Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^g Panet [...], loc. cit.*

¹² *Notes historiques sur la vie paroissiale, Rivière-Ouelle*, s. d., Arch. des paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, A-7, n° 385.

¹³ *Ibid.*

Tableau 6 Les prêtres desservants et les curés de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, de 1672 au 3^e quart du 20^e siècle

Dates	Nom et fonction	Commentaires
ca 1672 – 1683	Abbé Thomas-Joseph Morel, desservant	Prêtre missionnaire; Desservant de toute la Côte-du-Sud (1671 – 1683)
1684	Abbé Paul Vachon, desservant	Prêtre missionnaire; Desservant de la Côte-du-Sud (1683 – 1685) et surtout de la paroisse du Cap-Saint-Ignace
1685	Abbé Pierre Pelmeaud, desservant	Prêtre missionnaire; Desservant de toute la Côte-du-Sud (1685 - ?)
1686 – 1688	Père Nicolas Cadart, desservant résidant	Récollet missionnaire de l'Ordre de Saint-François
1689 – 1690	Père Emmanuel Jumeau, desservant résidant	Récollet missionnaire
1690 – 1691	Abbé Pierre de Francheville, desservant résidant	-
1691 – 1718	Abbé Jean-Bernard de Requeleyne, desservant résidant (1691-1694) et curé (1695-1718)	Desservant de la Grande Anse à Rivière-du-Loup
1718	Abbé Nicolas-Joseph Chasles, desservant	Desservant des paroisses Saint-Roch-des-Aulnaies et Notre-Dame-de-Liesse; Curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
1718 – 1719	Abbé Philippe-Pierre Sauvenier de Coppin, desservant	Desservant des paroisses Saint-Roch-des-Aulnaies et Notre-Dame-de-Liesse; Curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
1719 – 1731	Père Maurice Imbault, desservant	Récollet missionnaire; Desservant des paroisses Saint-Roch-des-Aulnaies et Notre-Dame-de-Liesse; Curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière; Fait office de notaire et d'arbitre délégué par l'intendant (1719 – 1731)
1731 – 1734	Abbé Louis-Bernard Gastonguay, desservant	Desservant des paroisses Saint-Roch-des-Aulnaies et Notre-Dame-de-Liesse; Curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
1734 – 1738	Abbé Charles Lefebvre Duchouquet, desservant (1734-1737) et curé (1738)	-
1738 – 1765	Abbé Louis Chevalier, curé	-
1765 – 1769	Abbé Bernard-Sylvestre Dosque, curé	-
1769 – 1781	Abbé Jean-Louis-Laurent Parent, curé	Décédé en 1781 à Rivière-Ouelle
1781 – 1825	Abbé Bernard-Claude Panet, curé	Évêque de Salades à partir de 1807; Habite à Québec et administre l'archidiocèse de Québec en l'absence de Mgr Plessis (1819-1820); Archevêque de Québec (1825-1833)
1825 – 1826	Abbé Julien Courteau, curé	-
1826 – 1835	Abbé Pierre Viau, curé	Vicaire général du Bas-Saint-Laurent (1826 – 1835)
1835 – 1838	Abbé Louis-Marie Cadieux, curé	Vicaire général du diocèse de Québec (1833-1838); Décédé en juin 1838 à Rivière-Ouelle
1838 – 1872	Abbé Charles Bégin, curé	-
1872 – 1874	Abbé Maximim Fortin, curé	-
1874 – 1892	Abbé Éloi-Victorien Dion, curé	-
1892 – 1895	Abbé Joseph-Edouard Pagé, curé	-
1895 – 1902	Abbé Adolphe Michaud, curé	-
1902 – 1925	Abbé Louis-Philippe Delisle, curé	-

Dates	Nom et fonction	Commentaires
1925 - 1956	Abbé Joseph-Stanislas Thériège, curé	-
1956 - 1966	Abbé Léon Bernier, curé	-
1966 - 1967	Abbé Robert Campagna, curé	-
1967 - 1976	Abbé Robert Hudon, curé	-

Sources : Allard 1979 : 134-135; Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle; Casgrain 1890 : 31-32, 61-63, 66, 94; site « Dictionnaire biographique du Canada en ligne »; Dionne 1910 : 16-22; Roy 1912 : 228-229; Roy 1946 : 247; Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401; Têtu 1898 : 11

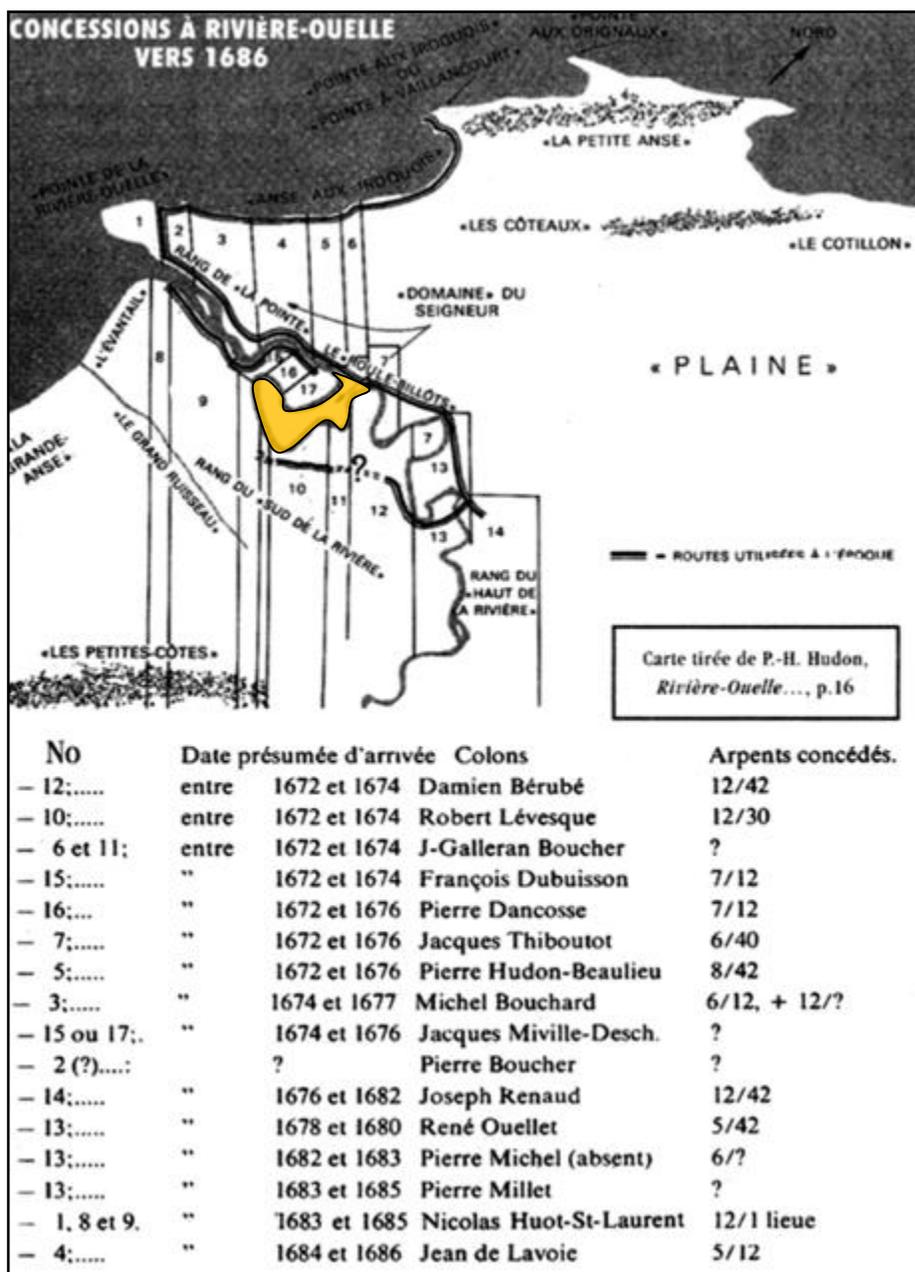


Figure 7 Portion du domaine seigneurial laissée à l'usage de la Fabrique de Rivière-Ouelle entre 1684 et 1692, surlignée en orange (En collaboration, 325 ans... Une grande famille! Rivière-Ouelle vous accueille 1672-1997, 1997, p. 6)

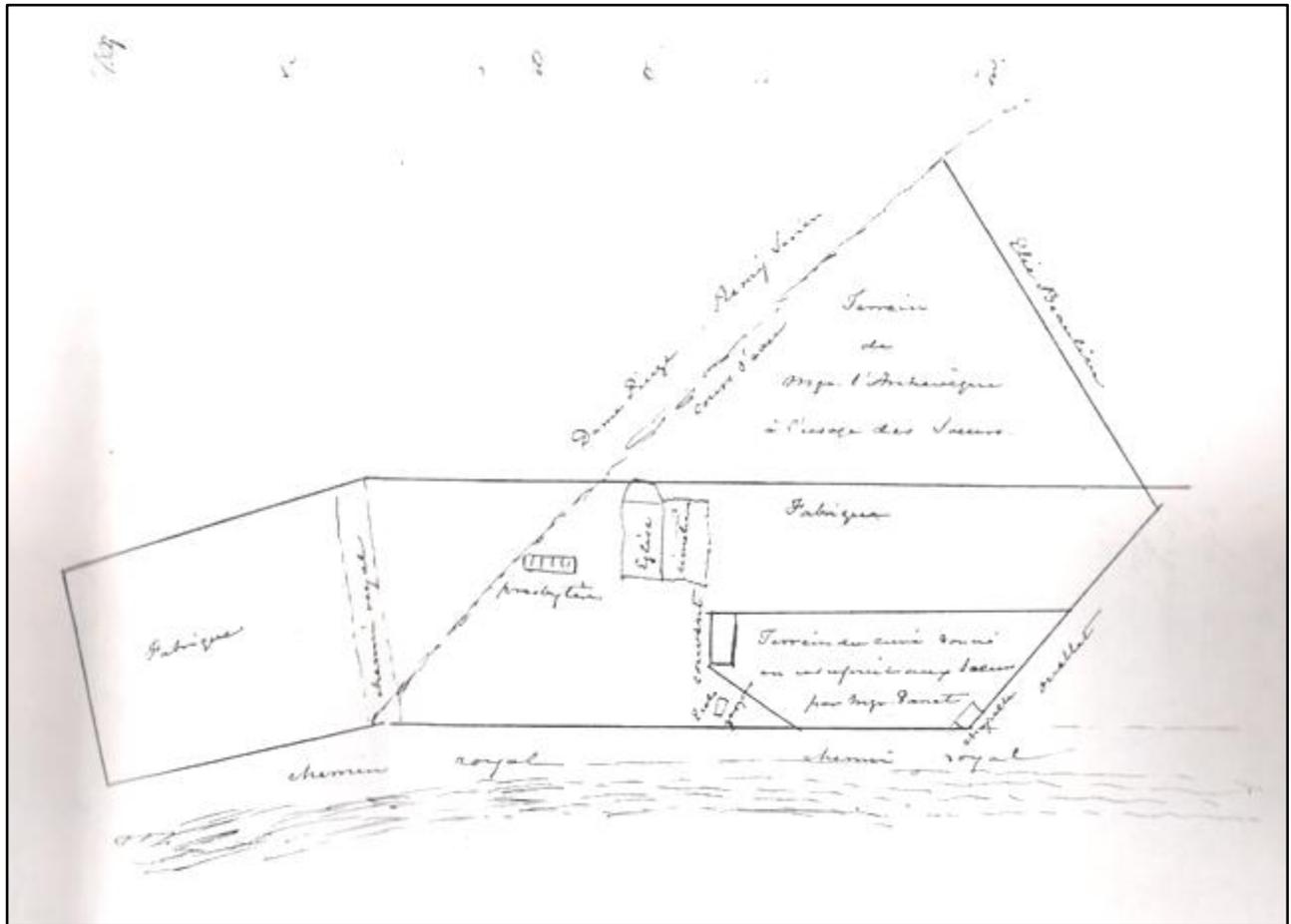


Figure 8 Étendue maximale du terrain de la Fabrique de Rivière-Ouelle (Donation par M^{gr} Bern. Claude Panet, Évêque de Saldes, en faveur de la Rév. Sœur de la Nativité supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Rivière-Ouelle, 19 juillet 1809, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 7-40)

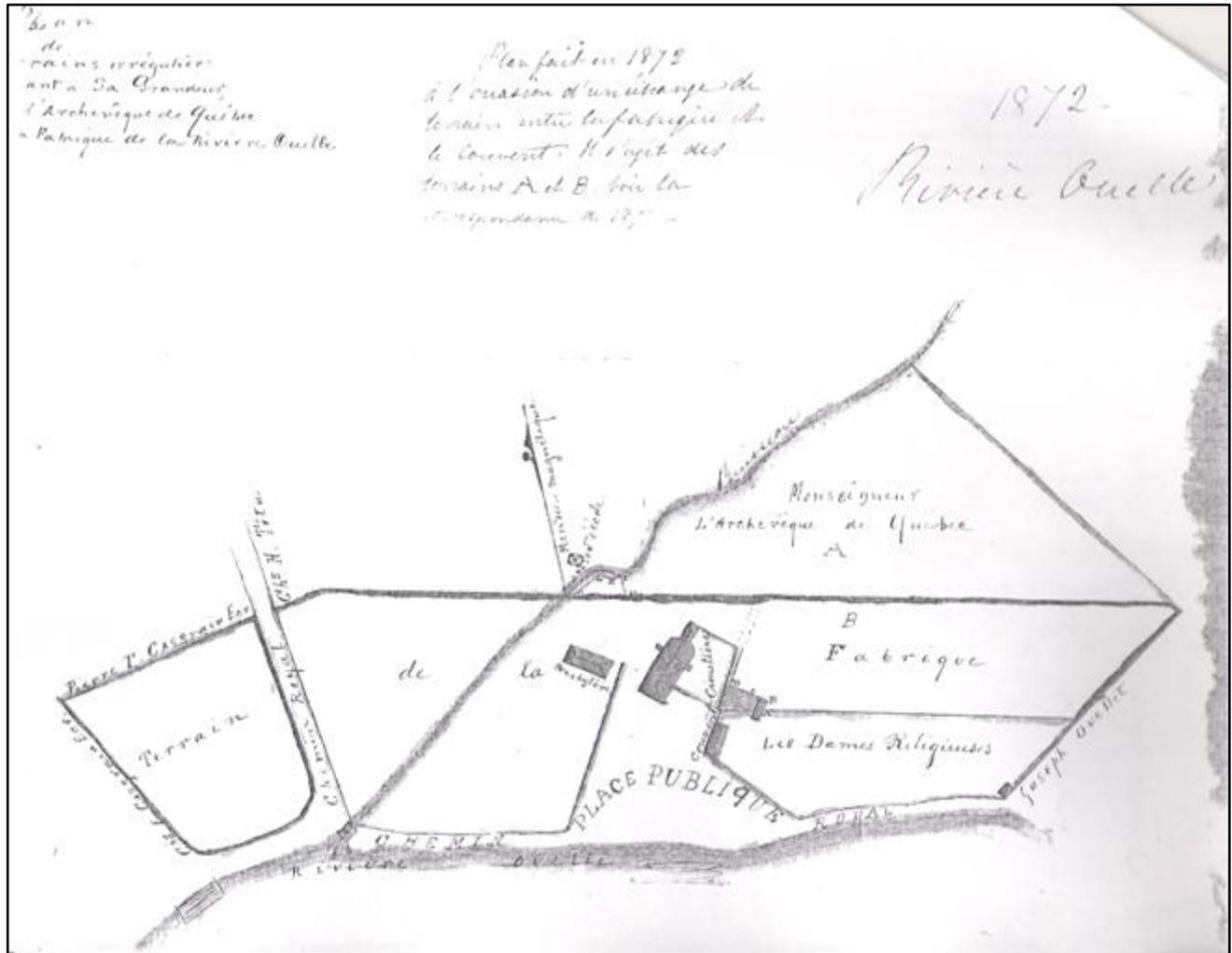


Figure 9 Plan du terrain de la Fabrique et ses abords en 1872 (Plan fait en 1872 à l'occasion d'un échange de terrain entre la Fabrique et le Couvent, Rivière-Ouelle, 1872, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 4-116)

2.2.2.1 Les églises

Selon certaines sources historiques (Casgrain 1890 : 60-61; Michaud et Têtu 1908 : XIII), le premier lieu de culte de la paroisse de la Rivière-Ouelle est une chapelle en bois construite au cours de l'année 1684. Elle aurait été inaugurée en janvier 1685. Ladite chapelle se situerait à l'emplacement de la première église, là où il y a une plaque commémorative dans le cimetière actuel. S'il a existé, ce premier lieu de culte devait être temporaire puisque la paroisse est érigée canoniquement depuis 1678 et que la première église est déjà en construction en 1685¹⁴. De plus, la chapelle est probablement démolie lorsque la première église est terminée.

Le marché de construction de la première église est officiellement signé en avril 1686¹⁵, alors qu'elle serait déjà en chantier depuis l'année précédente. Elle est entièrement faite en bois, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. La première église est érigée au cours de l'année 1686, mais son intérieur n'est toujours pas achevé (Hudon 1972 : 40).

En 1694, l'évêque de Québec aurait ordonné au premier curé de la paroisse, l'abbé de Requeleyne, de faire construire une première église en bois pour remplacer la chapelle devenue trop petite. Cette fois encore, les seules sources historiques qui parlent de cet événement sont critiquables (Casgrain 1890 : 93-94; Michaud et Têtu 1908 : XIII-XIV). Selon des recherches historiques plus récentes (Hudon 1972 : 40, 141), l'année 1694 correspond plutôt à la dédicace de la première église à Notre-Dame-de-Liesse et à une possible réfection majeure du bâtiment. Selon le dénombrement de la seigneurie de la Bouteillerie de 1725, l'église est maintenant en maçonnerie (Hudon 1972 : 40). Les travaux de maçonnerie de la première église auraient eu lieu vers 1694 ou vers 1721 (Hudon 1972 : 141).

Par la suite, la première église subit de nombreuses réfections et modifications. En 1745, elle est reblanchie¹⁶. En 1747, un mur porteur qui est abîmé est « bouchonné » (Hudon 1972 : 63). En 1758, la Fabrique fait faire des travaux à la sacristie et à l'église afin de la faire rallonger (Hudon 1972 : 143), tel qu'il a été ordonné par l'évêque de Québec en 1740¹⁷. En 1765, d'importantes réparations sont effectuées sur l'église et la sacristie¹⁸. En 1766, la nef de la première église est enfin rallongée de 35 pieds français environ, ce qui permet l'ajout de 33 bancs (Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401-402)¹⁹. L'année suivante, il y a encore des travaux à l'église. Il s'agit de la construction du pignon en pierre de la rallonge (Hudon 1972 : 101-102)²⁰. En 1768, un clocher est aménagé au sommet de ce pignon en pierre²¹. L'année d'après, il s'agit de redresser la structure de l'église²². En janvier 1777, le curé Parent fait dresser des plans pour agrandir et réaménager l'abside et la sacristie, ainsi que pour l'attacher deux chapelles²³. Il n'existe aucune confirmation de la réalisation de ces travaux, ni même d'indication spécifiant si les chapelles en question sont reliées ou non à l'église.

¹⁴ Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.

¹⁵ Transcription du marché de construction signé par Thomas Morel, prêtre missionnaire, Rivière-Ouelle, 21 avril 1686, Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001.

¹⁶ Notes historiques, Rivière-Ouelle, s. d., Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Notes historiques.

¹⁷ Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.

¹⁸ Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.

¹⁹ Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.

²⁰ Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.

²¹ Notes historiques [...], loc. cit.

²² Ibid.

²³ Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.

Lors du tremblement de terre de 1792, la première église est partiellement démolie²⁴. La même année, une nouvelle église est en construction. Il est donc peu probable que la vieille église ait été réparée. Après un dernier office religieux en octobre 1794, elle est définitivement démolie²⁵.

Le devis et marché de construction de la deuxième église de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle est signé en décembre 1791 (Hudon 1972 : 215-216). La construction de cette nouvelle église en pierre se déroule du printemps 1792 à octobre 1794, mois de sa bénédiction (Hudon 1972 : 215-216). Par contre, son intérieur ne sera achevé que vers 1816 (Hudon 1972 : 215-217).

La deuxième église connaît aussi de nombreuses réfections et modifications. En 1815, la structure du chœur est renforcée (Hudon 1972 : 218). En 1817, des réparations sont effectuées sur l'église (Hudon 1972 : 218). En 1822, le revêtement du clocher est changé (Hudon 1972 : 218). En 1828, la sacristie de la deuxième église est rénovée et agrandie (Hudon 1972 : 225). En 1834, l'extérieur de l'église et de la sacristie est lambrissé puis peint en rose²⁶.

Un premier tremblement de terre vient ébranler la deuxième église en 1860. Dix ans plus tard, une secousse sévère endommage encore davantage le bâtiment (Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401-402). L'état pitoyable de l'église entraîne la nécessité de bâtir un nouveau temple. Ainsi, un dernier office religieux est tenu dans la deuxième église en avril 1877²⁷. Le mois suivant, elle est démolie jusqu'au-dessous des fenêtres et ses fondations sont réemployées pour ériger la nouvelle église (Saint-Pierre et Hébert 1990 : 401-402)²⁸.

La construction de la troisième église débute en juin 1877 et se termine en novembre de la même année²⁹. L'année suivante, son aménagement intérieur se poursuit avec l'installation d'une chaudière à eau chaude³⁰. Elle ne sera achevée qu'en août 1878³¹.

En 1905, le clocher de la troisième église est transformé³². À la suite d'un fort tremblement de terre en 1925, l'église subit d'importantes réparations et une restauration (figure 10) (Hudon 1972 : 450-452). En 1929, l'électricité est installée dans l'église (Hudon 1972 : 450-452). La dernière restauration du bâtiment survient dans les cinquante dernières années³³. La troisième église se dresse encore fièrement sur le terrain de la Fabrique de Rivière-Ouelle.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Notes historiques [...], loc. cit.*

²⁶ *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Notes historiques sur la vie paroissiale [...], loc. cit.*

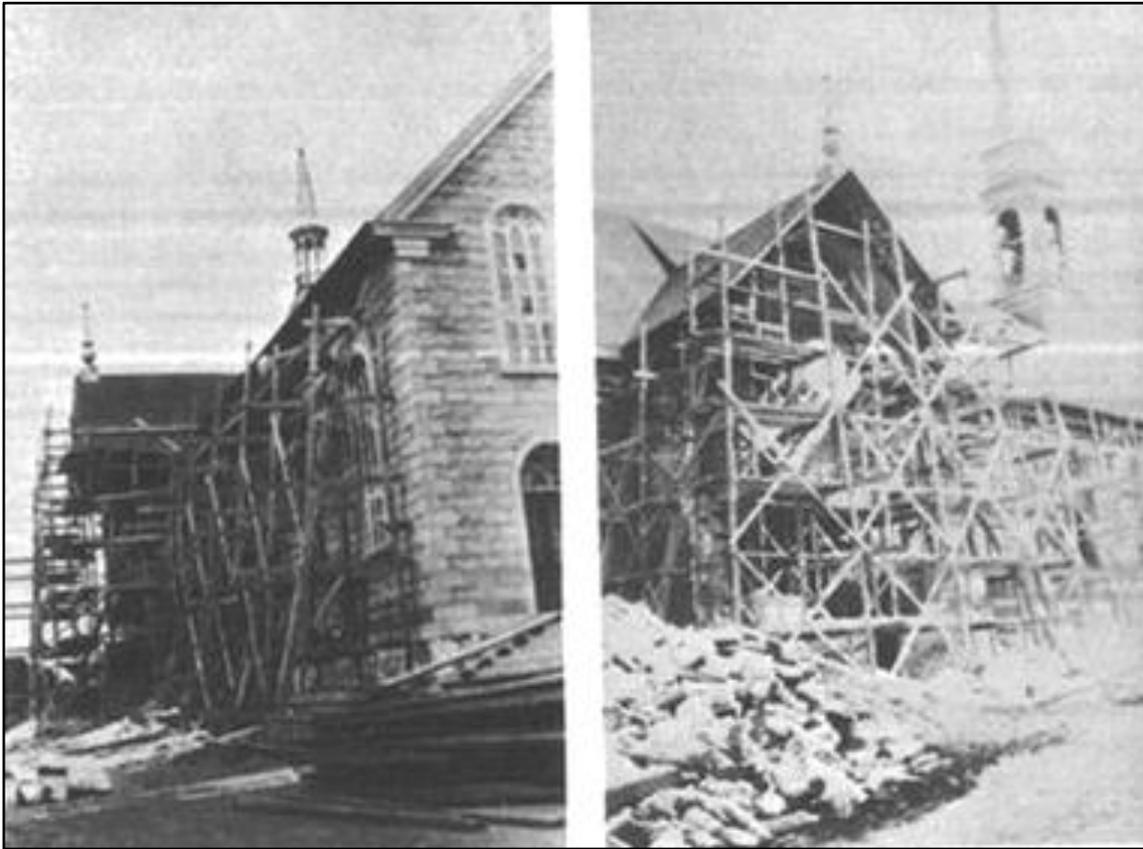


Figure 10 Réparation de la troisième église à la suite du tremblement de terre de 1925 (Hudon 1972 : 452)

2.2.2.2 Les cimetières

L'histoire des cimetières de Rivière-Ouelle commence en janvier 1688 puisque la première inhumation survient à ce moment (Casgrain 1890 : 65). Le premier cimetière paroissial se situe à l'extrémité sud du cimetière actuel (Hudon 1972 : 223). Il occupe vraisemblablement les environs de la première église. Étant donné qu'un chemin passe à proximité de ladite église, il semble également probable que la majorité des inhumations ait eu lieu au nord du bâtiment. De plus, certaines sépultures prenaient place sous l'église, comme celle du seigneur Deschamps de La Bouteillerie qui est décédé en 1703 (Patrimoine Experts 2005 : 55).

En 1772, des travaux ordonnés par l'évêque de Québec sont réalisés, mais leur nature demeure inconnue (Hudon 1972 : 152). Le premier cimetière est agrandi en 1801³⁴. L'étendue et l'orientation de cet agrandissement restent indéterminées. Il cesse d'être utilisé en 1838 puisque c'est l'année de sa fermeture officielle (Hudon 1972 : 223).

En septembre 1818, un nouveau cimetière est inauguré au nord-est de la deuxième église (Hudon 1972 : 223). Ce deuxième cimetière est utilisé de pair avec le premier jusqu'en 1838. Par la suite, il devient le seul cimetière jusqu'à

³⁴ Notes de J. A. Lavoie[...], loc. cit.

l'ouverture du troisième vers 1880. En octobre 1882, le deuxième cimetière est agrandi vers le sud-est de la deuxième église et sa clôture est réparée (Hudon 1972 : 254).

Malgré cet agrandissement, une partie des sépultures du cimetière sont exhumées en novembre 1882 pour être transférées dans le nouveau cimetière (Hudon 1972 : 254). Peu de temps après, on cesse de faire des inhumations dans le deuxième cimetière (Hudon 1972 : 254). D'autres exhumations vers le troisième cimetière ont lieu en octobre 1897 (Hudon 1972 : 254). Quant aux dernières exhumations, elles surviennent en octobre 1900³⁵, ce qui correspond sensiblement à la fermeture définitive du deuxième cimetière (Hudon 1972 : 254).

Vers 1880 débutent les inhumations dans le troisième cimetière (Hudon 1972 : 254). Au début, celui-ci se situe au nord-ouest des quatrième et cinquième presbytères, ce qui correspond à la portion nord du cimetière actuel. Ce dernier cimetière est contemporain du deuxième jusqu'au tournant du 20^e siècle.

En 1933, la Fabrique fait nettoyer le cimetière en plus de refaire son drainage (Hudon 1972 : 452). Ces travaux de réaménagement semblent correspondre à la canalisation du ruisseau du cimetière. À la fin des années 1950, l'établissement du pont Alfred-Plourde entraîne un réaménagement de l'intersection de la route 132 et du chemin du Haut-de-la-Rivière. Il en résulte un empiètement de quelques mètres sur l'extrémité sud du troisième cimetière. Les stèles retirées ont été réimplantées non loin du muret en béton surmonté d'une clôture métallique qui a été aménagé par la même occasion³⁶. Ce muret clôturé correspond à celui qui a été partiellement démoli lors de l'opération 4 en 2007. Les derniers travaux réalisés sur le troisième et actuel cimetière sont une remise à neuf dans la deuxième moitié du 20^e siècle (Hudon 1972 : 450-452).

2.2.2.3 *Les presbytères*

Il faut attendre six ans après la construction de la première église pour que la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle se munisse d'un premier presbytère pour les prêtres desservants résidants (tableau 7). C'est le seigneur Deschamps de La Bouteillerie qui en fait l'achat en avril 1692³⁷. Cette vieille maison constitue le premier manoir seigneurial qui a été bâti entre 1672 et 1674.

Le bâtiment en question se situe sur la portion terrienne qui est donnée à la Fabrique de la Rivière-Ouelle par le seigneur au cours de cette même année. Son emplacement exact demeure inconnu. Certains localisent le premier presbytère dans le voisinage du cimetière actuel et à proximité de la rivière (Patrimoine Experts 2005 : 57), alors que d'autres le situent au nord de l'école primaire actuelle (Paquin 1976 : 33-35).

Un deuxième presbytère est construit vers 1726 en remplacement du premier (Hudon 1972 : 25, 141). Selon un document notarié, les travaux auraient débuté en 1723 (Hudon 1972 : 25). Trois ans plus tard, soit en novembre 1726, une

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Communication personnelle: bedeau de Rivière-Ouelle, novembre 2009.*

³⁷ *Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^r Panet : Vente, 13 avril 1692, du 1^{er} manoir pour être le 1^{er} presbytère, le seigneur de la Bouteillerie à la Fabrique, Québec, s. d., Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.*

ordonnance de l'intendant est nécessaire pour convaincre les habitants d'aider à terminer la construction commune d'un nouveau presbytère (Hudon 1972 : 25).

Il apparaît probable que ce nouveau presbytère ait été construit à l'emplacement de l'ancien. Compte tenu du fait que la portion de terrain sur laquelle se situe le bâtiment est une prairie cultivable, il est effectivement habituel de rebâtir au même endroit. De cette manière, l'empiètement sur la parcelle cultivable est évité.

En décembre 1769, le nouveau curé, l'abbé Parent, rapporte à l'évêque de Québec le mauvais état de son presbytère³⁸. Il accuse son prédécesseur, l'abbé Dosque, de ne pas en avoir pris soin et d'avoir brisé des murs pour faire des portes inutiles.

Devant la nécessité de remettre en état le presbytère, une assemblée paroissiale du mois d'avril 1771 accepte la reconstruction du bâtiment (Hudon 1972 : 101-102, 147)³⁹. Même si les travaux débutent peu de temps après l'assemblée, ils ne sont officiellement autorisés par l'archevêché de Québec qu'en août 1771. À l'été 1772, la réfection du presbytère n'est toujours pas terminée, mais il semble qu'il ait été achevé avant la fin de l'année⁴⁰.

La reconstruction constitue en fait une réfection si importante du vieux presbytère qu'il est entièrement transformé. Il s'agit donc plutôt d'un troisième presbytère qui réemploie certains éléments du précédent. Il est fait de bois et en pièces sur pièces (Hudon 1972 : 147)⁴¹. L'intérieur est latté puis crépi, alors que l'extérieur est lambrissé de planches. Les dimensions intérieures de la bâtisse sont de 60 pieds français de longueur sur 30 pieds français de largeur. Tout comme plusieurs habitations de Rivière-Ouelle au cours du premier quart du 19^e siècle, l'extérieur du troisième presbytère aurait été lambrissé de planches à clin et peint en jaune (Hudon 1972 : 281).

En janvier 1772, la première salle publique de la paroisse est achevée⁴². Elle est intégrée au troisième presbytère. Outre cette salle qui accueille les paroissiens les jours de messes et lors des autres célébrations religieuses, une partie de la cave du presbytère est également laissée à leur usage vers la fin du 18^e siècle⁴³.

En 1790, la couverture du presbytère est réparée⁴⁴. L'important tremblement de terre de 1792 ébranle sérieusement le bâtiment. Les cheminées sont démolies à cause de la secousse⁴⁵. Bien qu'il n'y ait pas de confirmation historique, il apparaît vraisemblable que les cheminées du presbytère sont reconstruites peu de temps après.

Dans une correspondance de l'abbé Viau datée de 1834, il est mentionné que le troisième presbytère est en très mauvais état (Hudon 1972 : 229)⁴⁶. La maison est tombante et la cheminée est mauvaise. Les pièces de la charpente sont gâtées

³⁸ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

³⁹ *Ibid.; Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.*

⁴⁰ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

⁴¹ *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.*

⁴² *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Notes historiques [...], loc. cit.*

⁴⁵ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

par-dessous les lambris. Quant à la couverture, elle est tant abîmée que l'eau s'infiltrait partout et ses croisées sont mauvaises.

Malgré son état pitoyable, le troisième presbytère cesse d'être occupé seulement en 1838⁴⁷. Ceci presque deux ans après le début de la construction d'un nouveau presbytère qui se situe un peu plus au nord-est. Il est définitivement démoli en juillet 1838, une fois que le quatrième presbytère est terminé⁴⁸. Une partie des matériaux du troisième presbytère est réemployée par la suite pour la construction de la troisième école de Fabrique (Hudon 1972 : 200).

La construction du quatrième presbytère est acceptée lors d'une assemblée paroissiale en novembre 1835⁴⁹. L'autorisation de procéder aux travaux est donnée l'année suivante. Le presbytère est achevé après deux ans de travaux environ, soit à l'été 1838 (Hudon 1972 : 231).

Il s'agit d'un imposant bâtiment en maçonnerie de pierres de deux étages et demi qui mesure 90 pieds anglais de longueur sur 50 pieds anglais de largeur⁵⁰. Le presbytère se divise en deux. La partie ouest sert de résidence au curé en fonction, alors que la partie est abrite une salle publique sur deux niveaux de plancher. À l'étage de la partie résidentielle, il y a une bibliothèque, un salon et la chambre du curé. Au rez-de-chaussée, c'est la cuisine et la salle à manger qui occupent l'espace de la partie ouest (Hudon 1972 : 231).

Peu de temps après sa construction, la maçonnerie est déjà lézardée en plusieurs endroits, car le terrain est mouvant et le bâtiment trop massif⁵¹. Le tremblement de terre de 1860 l'endommage encore davantage, mais c'est celui de 1870 qui l'abîme le plus. Le quatrième presbytère est réellement en mauvais état lorsqu'on décide de le remplacer. Il est finalement démoli en 1881 afin de préparer l'emplacement pour l'érection du nouveau presbytère (Hudon 1972 : 252). Le bois encore utilisable est réemployé dans la construction de la prochaine résidence du curé.

C'est en décembre 1880 qu'une assemblée paroissiale décide de construire le cinquième presbytère en remplacement du précédent⁵². Dès janvier 1881, les travaux sont autorisés (Hudon 1972 : 252). Par contre, ils ne s'amorcent qu'une fois le vieux presbytère démoli. La construction du nouveau presbytère est terminée l'année suivante, soit en 1882⁵³.

Le cinquième presbytère est en bois, dont une partie provient de la réutilisation des matériaux du précédent⁵⁴. Il possède un toit mansardé et son intérieur est crépi.

⁴⁶ *Au sujet du presbytère qu'il convient de rétablir à neuf et non de réparer, Rivière-Ouelle, 21 juillet 1834*, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Correspondances.

⁴⁷ *Notes historiques sur la vie paroissiale [...]*, *loc. cit.*

⁴⁸ *Notes historiques [...]*, *loc. cit.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Notes extraites des archives de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, présentées à M. l'abbé J. F. Béland, chancelier de M^{gr} Laflèche Évêque des Trois-Rivières, Rivière-Ouelle, 10 avril 1890*, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Correspondances.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...]*, *loc. cit.*

⁵³ *Notes historiques sur la vie paroissiale [...]*, *loc. cit.*

⁵⁴ *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...]*, *loc. cit.*

Entre 1895 et 1902, l'abbé Michaud fait faire les boiseries du cinquième presbytère⁵⁵. Entre 1902 et 1925, un système de chauffage à l'eau chaude est installé au presbytère⁵⁶. Dans le même intervalle, la véranda est aménagée. En février 1925, un tremblement de terre disloque le presbytère⁵⁷. Il est vraisemblablement restauré par la suite.

Le cinquième presbytère cesse d'être utilisé comme tel en 1979, puisqu'un autre vient d'être construit un peu plus au nord. C'est également l'année durant laquelle ce bâtiment est vendu et qu'il est classé monument historique. Communément appelé « ancien presbytère », il est dorénavant dénommé « Résidence Éloi-Dion » (Patrimoine Experts 2005 : 57-58).

Le presbytère actuel correspond au sixième qui a été bâti sur le terrain de la Fabrique de Rivière-Ouelle. Sa construction a eu lieu de 1978 à 1979 (Patrimoine Experts 2005 : 58).

Tableau 7 Les occupants des anciens presbytères de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle

Presbytères	Dates	Occupants résidants	Occupants non résidents
1 ^{er} (1692 - ca 1726)	1692 - 1718	Abbé de Requeleyne	-
	1718	-	Abbé Chasles
	1718 - 1719	-	Abbé Sauvenier de Coppin
	1719 - ca 1726	-	Père Imbault
2 ^e (ca 1726 - 1771)	ca 1726 - 1731	-	Père Imbault
	1731 - 1734	-	Abbé Gastonguay
	1734 - 1737	-	Abbé Duchouquet
	1738	Abbé Duchouquet	-
	1738 - 1765	Abbé Chevalier	-
	1765 - 1769	Abbé Dosque	-
	1765 - 1769	Domestique de l'abbé Dosque	-
	1769 - 1771	Abbé Parent	-
3 ^e (1771 - 1838)	1771 - 1781	Abbé Parent	-
	1781 - 1825	Abbé Panet	-
	1781 - 1825	Vicaires et secrétaires de l'abbé Panet	-
	1781 - 1825	Domestiques de l'abbé Panet	-
	1825 - 1826	Abbé Courteau	-
	1826 - 1835	Abbé Viau	-
	1835 - 1838	Abbé Cadieux	-
	1826 - 1838	Vicaires de l'abbé Viau et de l'abbé Cadieux	-
4 ^e (1838 - 1881)	1838	Abbé Cadieux	-

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

Presbytères	Dates	Occupants résidents	Occupants non résidents
	1838 - 1872	Abbé Bégin	-
	1838 - 1872	Domestiques de l'abbé Bégin	-
	1838 - 1872	Famille de Thomas Bégin et neveu de l'abbé Bégin	-
	1872 - 1874	Abbé Fortin	-
	1874 - 1881	Abbé Dion	-
	1874 - 1881	Mère et sœur de l'abbé Dion	-
	1838 - 1881	Vicaires	-
5 ^e (1882 - 1978)	1882 - 1892	Abbé Dion	-
	1882 - 1892	Mère et sœur de l'abbé Dion	-
	1892 - 1895	Abbé Pagé	-
	1895 - 1902	Abbé Michaud	-
	1902 - 1925	Abbé Delisle	-
	1925 - 1956	Abbé Théberge	-
	1956 - 1966	Abbé Bernier	-
	1966 - 1967	Abbé Campagna	-
	1967 - 1976	Abbé Hudon	-
	1882 - 1978	Vicaires	-

Sources : Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle; Hudon 1972 : 221

2.2.2.4 Les salles publiques

L'apparition des salles publiques, communément appelées « salle des habitants » ou « salle paroissiale », remonte généralement au 18^e siècle. Leur origine proviendrait d'une tradition paroissiale voulant que les curés se doivent d'accueillir leurs paroissiens les jours de fête et les dimanches⁵⁸. Il était donc nécessaire que les curés aient deux feux, l'un en leur résidence et l'autre en un lieu suffisamment vaste pour accueillir leurs ouailles.

Selon une mention du curé en 1878, il semble que la salle publique de Rivière-Ouelle est traditionnellement l'objet de mauvaises conduites (Hudon 1972 : 264). Elle serait un lieu bruyant sujet au tapage et au désordre. La malpropreté caractériserait aussi l'espace public dont les murs sont bariolés et souillés en plus de porter des inscriptions plus ou moins grossières.

Dans la paroisse de la Rivière-Ouelle, la première salle publique est intégrée au troisième presbytère⁵⁹. Sa construction débute donc au même moment que celle du presbytère. Par contre, elle est terminée en janvier 1772, alors que la résidence du curé n'est achevée que plus tard dans l'année.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Notes de J. A. Lavoie[...], loc. cit.

Selon son intégration au bâti du troisième presbytère, il est vraisemblable que la première salle publique ait été également faite de bois et en pièces sur pièces. L'intérieur devait aussi être en crépi sur lattes, alors que l'extérieur devrait être lambrissé de planches. Quant aux dimensions de la salle publique, elles doivent être incluses dans celles mentionnées pour le troisième presbytère.

En 1777, une assemblée paroissiale décide d'acheter et d'installer un poêle pour chauffer la salle publique durant l'hiver (Hudon 1972 : 151). Cette décision a certainement entraîné la construction d'une cheminée et d'une plateforme pour asseoir le poêle. Le tremblement de terre de 1792 a détruit, entre autres, les cheminées du troisième presbytère⁶⁰. Il apparaît logique de considérer que ceci inclut la cheminée de la salle publique puisqu'elle fait partie intégrante du bâtiment curial. Il n'existe aucune donnée historique indiquant si elle a été reconstruite ou non par la suite.

La démolition de la première salle publique va de pair avec celle du troisième presbytère en juillet 1838⁶¹. Il est également probable que la réutilisation des matériaux du troisième presbytère pour la construction de la troisième école de Fabrique (Hudon 1972 : 200) concerne également la première salle publique.

La deuxième salle publique est également intégrée au quatrième presbytère. Elle occupe la partie orientale du bâtiment, du côté de la deuxième église⁶². Cette salle publique est construite en même temps que le presbytère qui l'abrite, soit entre 1836 et 1838 (Hudon 1972 : 231). Selon son intégration au bâti du quatrième presbytère, elle présente vraisemblablement un usage des mêmes matériaux et une finition intérieure comparable à l'ensemble du bâtiment. Elle présente la particularité d'être à deux paliers⁶³. L'étage supérieur de la salle publique est réservé aux hommes et celui qui est inférieur, aux femmes. L'étage inférieur abrite également une buanderie et un four à cuire. Quant à l'étage supérieur, il est aussi utilisé comme tribunal et comme salle de conseil avec son estrade élevée de quelques pieds (Hudon 1972 : 231).

En 1881, la deuxième salle publique est démolie en même temps que le quatrième presbytère (Hudon 1972 : 252). Cette fois encore, la réutilisation d'une partie du bois du bâtiment démoli pour la construction du presbytère suivant⁶⁴ concerne également la deuxième salle publique.

Puisque le nouveau presbytère construit en 1882 est uniquement une résidence curiale, il est nécessaire de reloger la salle publique. C'est pourquoi elle a été déménagée dans la troisième école de Fabrique (Hudon 1972 : 252). L'aménagement de cette troisième salle publique entraîne une réfection importante du bâtiment d'origine.

À la suite de la construction de la quatrième école de Fabrique en 1913, la salle publique occupe entièrement le bâtiment de l'ancienne école (figure 11) (Hudon 1972 : 252). La troisième salle publique est démolie en 1930 et sera remplacée.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Notes historiques [...], loc. cit.*

⁶² *Notes extraites des archives de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, présentées à M. l'abbé J. F. Béland, chancelier de M^{gr} Laflèche Évêque des Trois-Rivières [...], loc. cit.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.*

Entre 1930 et 1931, une nouvelle salle publique est bâtie sensiblement au même emplacement que la précédente. Cette quatrième salle publique abrite également la résidence du bedeau de la paroisse (Hudon 1972 : 451-452). La bâtisse change de vocation et devient l'Hôtel de Ville au début des années 1970. Elle subit également quelques réfections par la suite. Vers 1970, la préparation du tricentenaire de Rivière-Ouelle entraîne la construction de la salle publique actuelle, soit la cinquième (Hudon 1972 : 492). Elle est terminée pour les célébrations du tricentenaire en 1972.



Figure 11 Troisième salle publique de Rivière-Ouelle, vers 1910 (Hudon 1972 : 194)

2.2.2.5 Les couvents

En 1808, le curé Panet fait construire un couvent sur la portion est du terrain paroissial (site « Dictionnaire biographique du Canada en ligne »; Hudon 1972 : 195-196). Le bâtiment en pierre est achevé en 1809 et son emplacement se trouve un peu au nord de l'école primaire actuelle de Rivière-Ouelle. Ce sont les sœurs de la congrégation de Notre-Dame qui sont invitées à s'installer en ces lieux. De 1843 à sa destruction en 1859, le premier couvent de sœurs de Notre-Dame est relié à l'église par un chemin couvert⁶⁵.

En 1859, un nouveau couvent en bois (figure 12) est construit pour les sœurs de la congrégation de Notre-Dame (Hudon 1972 : 201-202). Il se situe un peu plus au nord que l'ancien couvent. La résidence des sœurs occupe un deuxième bâtiment attenant au sud (Patrimoine Experts 2005 : 59). La démolition du deuxième couvent survient vers 1950. C'est la première école primaire municipale qui occupe l'emplacement par la suite (Patrimoine Experts 2005 : 59).

⁶⁵ Notes historiques sur la vie paroissiale [...], *loc. cit.*



Figure 12 Deuxième couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Rivière-Ouelle, sans date (Hudon 1972 : 201)

2.2.2.6 Les écoles

Le terrain de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle abrite aussi plusieurs écoles depuis le début du 19^e siècle. La première école de Fabrique est construite vers 1804 (Hudon 1972 : 191-192). Son emplacement se situe légèrement au sud-ouest du premier couvent des sœurs de la congrégation de Notre-Dame qui est érigé quelques années plus tard. Bien que la Fabrique prévoie rénover l'école vers 1824, elle est finalement démolie.

La deuxième école de Fabrique est bâtie en 1824 (Hudon 1972 : 197-198). Elle se localise sur un terrain récemment acquis par la Fabrique à environ huit arpents au nord de la deuxième église, au lieu-dit « des Côteaux ». En 1845, l'école est fermée et le bâtiment est vendu (Hudon 1972 : 198).

Entre 1838 et 1845, une troisième école de Fabrique est construite avec des matériaux récupérés de la démolition du troisième presbytère en 1838 (Hudon 1972 : 198-200, 252). Elle se situe sur une terre acquise au même moment par le curé Bégin. Ce terrain se trouve au nord-est du quatrième presbytère, sensiblement à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel.

En 1882, le bâtiment de la troisième école de Fabrique subit une réfection importante (Hudon 1972 : 252). Ces travaux permettent d'y aménager la troisième salle publique à la suite de la démolition du quatrième presbytère qui abritait la précédente. En 1913, la troisième école de Fabrique est finalement fermée pour faire place à la salle publique.

Toujours en 1913, une quatrième école de Fabrique est établie sur une nouvelle acquisition terrienne (Hudon 1972 : 252). Il s'agit du lot qui correspond à l'emplacement de la Caisse populaire actuelle. À la fin des années 1940, la dernière école de Fabrique est démolie et le terrain est vendu (Patrimoine Experts 2005 : 59).

Une autre école vient s'installer à proximité de l'église à la fin des années 1940 (Patrimoine Experts 2005 : 59). Il s'agit de la première école primaire publique de la municipalité. Son établissement s'est fait sur la propriété de la congrégation de Notre-Dame, ce qui a entraîné la démolition du deuxième couvent. Bien qu'elle ait subi une réfection vers 1990, cette école correspond à l'actuelle école des Vents-et-Marées.

3. MÉTHODOLOGIES ET TECHNIQUES

3.1 Descriptif des interventions

La première intervention archéologique, qui s'est déroulée de façon ponctuelle du 31 mai au 6 octobre 2006, comportait deux volets méthodologiques. D'abord, la surveillance des travaux d'excavation effectués dans le cadre du projet de reconstruction et de réaménagement de la route 132 et du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle. Ensuite, un inventaire archéologique des zones à potentiel archéologique définies et recommandées par une étude de potentiel préalable datée de 2005 (Patrimoine Experts 2005). Seul l'inventaire de l'intervention de 2006 concerne le site CiEm-1, puisqu'il constitue la première opération archéologique réalisée sur ce site archéologique. L'opération 1 a permis, entre autres, d'inventorier la portion est de la station B du site CiEm-1 (plan 5). Pour ce faire, les techniques d'excavation mécanique et de décapage manuel ont été utilisées pour pratiquer les sondages exploratoires. Un total de trois personnes a travaillé sur le terrain au cours de cette première intervention. Il s'agit de Dominique Lalande (archéologue chargée de projet), Martine Sirois (archéologue technicienne) et Josée Villeneuve (archéologue coordonnatrice). Leur présence sur le site a varié en fonction de l'ampleur des travaux à réaliser.

La deuxième intervention archéologique sur le site CiEm-1 se limite à l'emprise du ministère des Transports du Québec qui empiète sur ce dernier. Cette intervention, qui s'est déroulée du 1^{er} mai au 4 juillet 2007, se divise en plusieurs opérations distinctes concernant les trois stations du site (A, B et C). Pour ce qui est de la station qui nous concerne pour le présent rapport, soit la station B, ce sont les opérations 1D, 2A99, 2B99, 3A à 3P et 7A99 qui s'y sont déroulées.

L'opération 2 constitue la surveillance de l'ouverture mécanique du chantier de la fouille de sauvetage du site CiEm-1 (opération 3). Elle consiste essentiellement en un décapage mécanique sous surveillance archéologique de la chaussée de la route sur toute l'étendue de la station B (plan 6). L'équipe qui a réalisé la surveillance se compose de deux personnes qui se sont succédé au cours des travaux. Il s'agit des archéologues chargés de projet Louis-Philippe Picard et Dominique Lalande.

L'opération 3 correspond à la fouille de sauvetage de la station B du site CiEm-1 (plan 7). Elle a été effectuée manuellement selon des procédures techniques conformes à la pratique archéologique en contexte historique. L'équipe de fouille a compté jusqu'à sept personnes. L'archéologue chargée de projet est Dominique Lalande, l'archéologue assistant,

Vincent Lambert et les archéologues techniciens : Bernhardt de Launay, Richard Lavoie, Daniel Marchand, Caroline Mercier et Martine Sirois.

Quant à l'opération 7, elle constitue la surveillance archéologique de la destruction de la portion ouest de la station B (plan 8) dans le cadre de l'aménagement futur d'un poste de pompage (PP2). Il s'agit donc du démantèlement de vestiges structuraux et d'une excavation mécanique sous surveillance archéologique. Cette dernière opération a été effectuée par une équipe de deux personnes : Dominique Lalande (archéologue chargée de projet) et Vincent Lambert (archéologue assistant).

3.2 Objectifs

Les objectifs scientifiques des opérations 1, 2, 3 et 7 sont multiples et se distinguent conformément à leur cadre de réalisation. L'opération 1 correspond à un inventaire préventif. Ce type d'intervention s'effectue en prévision de travaux d'excavation dans des zones définies comme pouvant receler des vestiges archéologiques. L'objectif premier d'un inventaire préventif est donc d'établir si la zone à potentiel archéologique ou encore la zone d'intervention prévue est libre ou non de vestiges archéologiques. Dans le cas de la zone d'intervention qui nous concerne, la présence de vestiges est effective à la suite de l'inventaire préventif. Comme pour la plupart des autres inventaires du même type qui s'avèrent positifs, l'opération 1 du site CiEm-1 vise également deux objectifs secondaires. D'abord, à définir si les vestiges archéologiques découverts sont en place et s'il est nécessaire de créer un site archéologique. Ensuite, à évaluer l'identité du site par sa fonction, son affiliation culturelle et sa chronologie. Au terme de l'opération 1, il est établi que les vestiges sont intacts sous la chaussée et qu'un site archéologique est bien présent. Quant à son identité, on estime qu'il s'agit d'un site historique datant des 18^e et 19^e siècles de culture eurocanadienne à vocation domestique.

L'opération 2 est une surveillance archéologique dont l'objectif est de s'assurer que les vestiges du site CiEm-1 ne sont pas détruits par le décapage mécanique de la chaussée dans la station B. Le second objectif de l'opération 2, tout aussi important, est relatif à son cadre de réalisation. Étant donné qu'elle constitue l'ouverture du chantier de la fouille de sauvetage (opération 3), cette surveillance vise également à délimiter l'étendue des vestiges structuraux de la station B du site CiEm-1. À la fin de l'opération, la circonscription des vestiges du bâti établit les limites de la station B et, par le fait même, de l'aire de fouille de l'opération 3. L'opération 2 confirme aussi l'intégrité des vestiges archéologiques sous la chaussée du chemin du Haut-de-la-Rivière.

L'opération 3 constitue une fouille de sauvetage dont l'objectif est de documenter le plus possible la station B du site CiEm-1 avant sa destruction partielle en vue de l'aménagement d'un poste de pompage (PP2). Cet objectif général sous-entend quelques objectifs principaux. D'abord, il s'agit de fouiller la plus grande étendue possible de la station B et de recueillir le maximum de vestiges matériels dans les sols archéologiques. L'objectif de la fouille archéologique est de mettre au jour l'ensemble des vestiges structuraux et artéfactuels qui s'y trouvent. Ensuite, il est question d'établir définitivement l'identité de la station B. Il s'agit ici de déterminer la ou les fonctions des vestiges observés, ainsi que de définir la période d'occupation du site et son affiliation socioculturelle. D'après l'évaluation de la station B du site CiEm-1 établie lors des opérations 1 et 2, on suppose que ce secteur témoigne des vestiges d'un ancien presbytère et de l'occupation humaine qui leur est associée. Les vestiges artéfactuels sont associés au 18^e siècle et au 19^e siècle, alors que les vestiges structuraux

sont censés être ceux du troisième presbytère (1771-1838) (Patrimoine Experts 2007 : 16; Picard 2007 : 1). Outre l'inventaire sommaire de la culture matérielle recueillie, c'est l'historique du terrain de la Fabrique de Rivière-Ouelle qui suggère cette première interprétation des vestiges archéologiques, puisqu'anciennement le secteur de la station B lui était rattaché. La fouille de sauvetage de la station B (opération 3) se doit donc de vérifier ces hypothèses.

L'opération 7 correspond à une surveillance archéologique et au démantèlement mécanique de vestiges structuraux. Sa réalisation procède de deux objectifs principaux. D'abord, il s'agit de s'assurer que le démantèlement mécanique des vestiges structuraux visés n'endommage pas ceux qui sont conservés. Ensuite, elle vise à recueillir les données archéologiques manquantes à la suite de l'opération 3 pour toute la portion de la station B du site CiEm-1 qui est détruite pour l'aménagement d'un poste de pompage (PP2). Quant à l'installation du PP2, elle sera finalement faite un peu au nord de l'aire de fouille. Des tranchées archéologiques (5A et 5B) et une surveillance des travaux d'excavation ont été réalisés pour ce secteur. Le résultat de ces travaux sont présentés dans le rapport faisant état des résultats de la surveillance et des inventaires (Patrimoine Experts 2013 : Surveillance et inventaire archéologiques (2006-2007) et découverte des sites CiEm-1 et CiEm-2. Reconstruction et réaménagement de la route 132. Projet d'assainissement des eaux)

En complément à l'atteinte des objectifs et à la vérification des hypothèses de recherche, une analyse de la culture matérielle a été réalisée (annexe 2). Cette analyse complémentaire vise à clarifier la période d'occupation et l'affiliation socioculturelle de la station B du site CiEm-1, ainsi que la ou les fonctions des différents vestiges découverts.

3.3 Surveillance, inventaire et fouille

L'inventaire préventif de 2006 (opération 1) a entraîné la création, entre autres, du code Borden⁶⁶ CiEm-1 pour le noyau religieux et institutionnel de Rivière-Ouelle que sont le terrain de la Fabrique de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle et les routes qui lui sont adjacentes (chemin du Haut-de-la-Rivière et rue de l'Église). Le décapage de surface et les sondages exploratoires ont été pratiqués à l'aide d'une pelle mécanique. Ils ont généralement été terminés par un décapage manuel. Les artefacts recueillis ont généralement été rapportés au laboratoire d'archéologie du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour un nettoyage et un inventaire sommaires, ainsi qu'une analyse en culture matérielle.

Les données recueillies en cours d'intervention ont fait l'objet d'un enregistrement systématique. Un code temporaire (ROMTQ) suivi d'un numéro d'opération et de sous-opération a permis de diviser les zones d'inventaire et d'enregistrer les données archéologiques selon le système Tikal (opération, sous-opération, lot). Les sondages exploratoires et les vestiges archéologiques ont été localisés dans l'espace et en élévation par les services d'arpentage de l'entreprise Construction BML. Lorsqu'ils s'avéraient significatifs, différents relevés et enregistrements ont été effectués (photographies, profils stratigraphiques, relevés en plan, descriptions).

À la fin de l'opération 1, la station B du site CiEm-1 a été décapée superficiellement sur 150 m² environ. Deux sondages exploratoires ont été réalisés au sein de cette étendue (plan 5). Le sondage 1D1 est de 2,3 m par 1,4 m et il longe le

⁶⁶ Système géographique d'identification alphanumérique employé, entre autres, pour l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ).

vestige 1D100 du côté nord. Le sondage 1D2 est de 3 m par 3,5 m et il se situe à l'est du vestige 1D104. Un total de 13,75 m² a été inventorié par l'opération 1. Les vestiges structuraux exposés et le fond des sondages exploratoires ont été recouverts de géotextile en fin de fouille. La surface inventoriée a été remblayée mécaniquement avec ses propres déblais.

L'opération 2 a permis le décapage de la chaussée routière et de la portion d'aménagement paysagé qui recouvrait l'ensemble de la station B du site CiEm-1 (plan 6). Ce décapage de surface s'étend sur un peu moins de 400 m². Le travail a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique. Les déblais de l'excavation ont été déposés non loin à l'est de l'aire décapée. Les artefacts récoltés ont été ramenés au laboratoire d'archéologie du MCC pour en faire la préparation, l'inventaire sommaire et l'analyse.

Un enregistrement sommaire, mais systématique (système Tikal), des données archéologiques a été fait durant la surveillance du décapage. Il consiste essentiellement en un relevé en plan et en des notes de terrain.

La fouille de sauvetage (opération 3) concerne l'ensemble des vestiges structuraux et des sols archéologiques associés qui a été mis au jour sous le Chemin-du-Haut-de-la-Rivière, à l'emplacement de la station B du site CiEm-1. La superficie totale de l'aire de fouille de l'opération 3 est d'environ 385 m² (35 m sur 11 m) (plan 7). Des cônes de circulation et des murets de béton ont été disposés autour de l'aire de fouille de la station B et de la zone recevant les déblais.

Étant donné l'étendue de l'opération, la fouille n'a pas été pratiquée à aire ouverte, mais selon une stratégie moins hasardeuse. Afin de maximiser les découvertes et les chances de répondre aux objectifs, on a choisi d'effectuer la fouille par unité de fouille arbitraire de 4 m² (2 m sur 2 m). Chacun des « carrés » de fouille est identifié comme une sous-opération distincte et le choix de leur localisation sur l'aire de fouille s'est fait en fonction des vestiges structuraux visibles en surface. Cette stratégie d'intervention permet de faciliter l'enregistrement tout en maximisant la collecte des données de terrain. La réalisation d'une fouille à aire ouverte aurait simplifié et réduit la quantité des enregistrements, mais elle aurait également occulté les particularités et les événements isolés en plus de réduire la compréhension globale du site. Le fait de fouiller la station B par sous-opérations ponctuelles permet tout de même de colliger les informations répétitives. Ceci permet aussi à l'équipe de fouille d'examiner un plus grand nombre d'éléments, ainsi que de conserver une stratégie d'intervention malléable facile à réorienter en fonction des objectifs et de l'importance des vestiges mis au jour. Bien que les sous-opérations étaient de 4 m² au départ, certaines allaient devoir être agrandies ou même réduites (3C, 3G, 3N et 3P).

La fouille s'est déroulée manuellement en fonction de la déposition stratigraphique. Les déblais de fouille ont été déposés à l'est de l'aire de fouille, avec les déblais du décapage mécanique (opération 2). Le tas de déblais a été partiellement chargé à cinq reprises puis déversé mécaniquement par l'entrepreneur des travaux (Construction BML) sur les lieux de dépôt de matériaux utilisés par celui-ci. Quelques échantillons de sol ont été prélevés durant la fouille, ainsi que des échantillons de bois provenant de vestiges structuraux. Les échantillons et les artefacts récoltés ont été apportés au laboratoire d'archéologie du MCC afin qu'ils soient préparés puis inventoriés et analysés par un spécialiste en culture matérielle.

L'enregistrement des données s'est fait à l'aide des fiches de terrains de la firme Patrimoine Experts, ainsi que par des relevés photographiques, stratigraphiques et topographiques. Le système Tikal a été employé pour la dénomination des lots et des vestiges. Les différents vestiges ont été associés à la sous-opération qui leur est associée ou qui les borde. Les lots de sols ont été numérotés de 1 à 99, alors que les vestiges de maçonnerie recevaient des numéros d'identification de 100 à 199 et les autres vestiges de 200 à 299. Tous les relevés topographiques ont utilisé comme point de référence une station d'arpentage (6,42 m NMM) située sur le trottoir bordant l'aire de fouille au nord. Elle a été implantée par le service d'arpentage de Construction BML.

Au final, l'opération 3 comprend 15 sous-opérations (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et P). Un total de 137 m² a été fouillé (sous-opérations : 62 m², vestiges de maçonnerie : 75 m²) sur la station B du site CiEm-1, soit 35,6 % de la superficie totale. L'ensemble des vestiges structuraux exposés a été recouvert de géotextile en fin de fouille. Le site a été remblayé mécaniquement et manuellement avec les déblais de la fouille.

La surveillance du démantèlement des vestiges structuraux et de l'excavation mécanique en prévision de l'aménagement du poste de pompage n° 2 (opération 7), concerne la portion ouest de la station B du site CiEm-1. Au total, 132 m² ont été détruits pour l'installation prochaine du poste de pompage n° 2 (plan 8). Ceci correspond au tiers ouest de la station B, soit 34 % de toute sa superficie totale. Seulement 53 m² de la portion détruite ont été fouillés lors de l'opération 3, ce qui en constitue 40,2 %.

L'ensemble des vestiges démolis et des sols archéologiques excavés a fait l'objet d'un enregistrement complémentaire. En regard du fait que l'opération 7 s'est effectuée en continuation avec la fouille (opération 3), l'enregistrement des vestiges et des sols observés lors de la surveillance a suivi la même procédure et utilisé la même borne d'arpentage que pour l'opération 3. Les artefacts mis au jour par l'opération 7 ont aussi été transportés au laboratoire d'archéologie du MCCC pour être traités et étudiés.

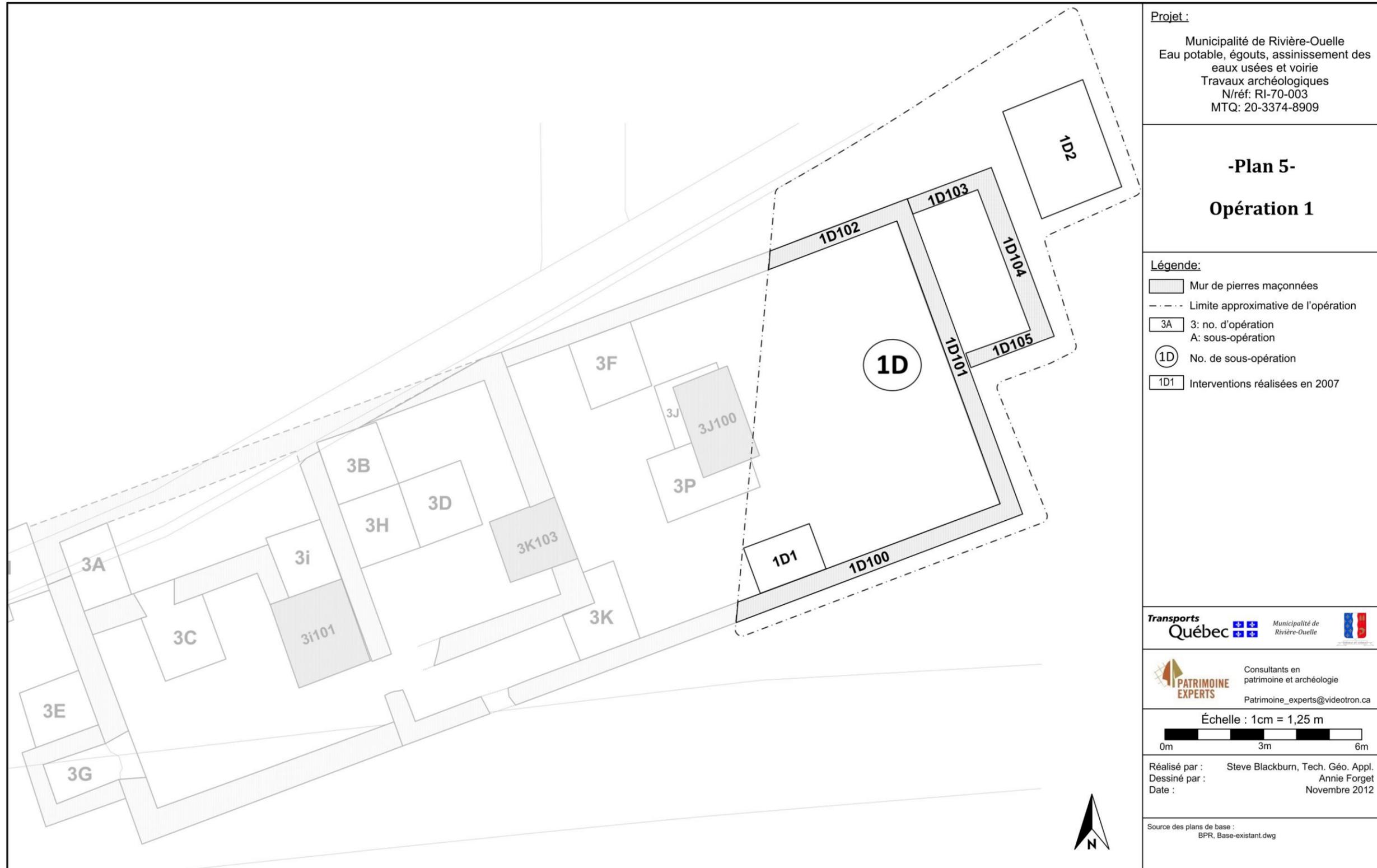
3.4 Postfouille et analyses complémentaires

Le traitement et l'analyse des données archéologiques de terrain se sont déroulés de l'automne 2007 à l'automne 2009. Outre l'analyse archéologique et l'infographie des relevés de terrain et de quelques photographies, il est question d'effectuer une recherche historique complémentaire. Cette recherche est motivée par le fait que les données mises au jour lors de la fouille divergeaient significativement des données historiques disponibles sur la Fabrique de Rivière-Ouelle et rapportées par la recherche historique préalable, soit par l'étude de potentiel effectuée en prévision des travaux (Patrimoine Experts 2005). Pour ce faire, il s'agit d'abord de consulter les sources historiques secondaires traitant de Rivière-Ouelle et de sa Fabrique. Ensuite, il s'avère également nécessaire de retourner aux sources historiques primaires des archives paroissiales et des autres archives locales. L'ensemble de la recherche historique complémentaire a eu lieu au cours de l'automne 2009. Notre compréhension du contexte historique qui en résulte a significativement profité à l'analyse et l'interprétation archéologiques.

La culture matérielle mise au jour par les opérations 1, 2, 3 et 7 a fait l'objet d'une préparation en laboratoire pour ensuite être inventoriée et analysée. La préparation de la collection artéfactuelle de la station B du site CiEm-1 inclut le nettoyage

et l'emballage des artefacts. Elle a été effectuée au laboratoire d'archéologie du MCC et dans les bureaux de la firme Patrimoine Experts. Au total, trois personnes se sont succédé pour ce travail : Sarah-Lyne Tremblay, Martine Sirois et Marie-Soleil Bruyère.

L'inventaire sommaire a été fait au cours des mois de novembre et de décembre 2007 (annexe 3). Quant à l'analyse, elle a été réalisée en février 2008 à partir de l'interprétation préliminaire des données de terrain (annexe 2). Ils ont tous deux été effectués selon le répertoire des matériaux et des fonctions en usage à l'Université Laval. La spécialiste en culture matérielle Caroline Mercier a produit ce travail, elle aussi, au laboratoire d'archéologie du MCC. Étant donné la quantité importante de témoins archéologiques (4200 fragments d'artefacts et d'écofacts), l'analyse en culture matérielle s'est concentrée sur les objets qui sont les plus susceptibles de fournir une datation relative des sols archéologiques, de déterminer les fonctions de la station B du site CiEm-1, ainsi que d'apporter des informations sur les habitudes de consommation des occupants. L'analyse et l'interprétation archéologiques des données de terrain ont également profité d'une meilleure compréhension de la culture matérielle qui résulte de son analyse.



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Plan 5-
Opération 1

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - Limite approximative de l'opération
 - 3: no. d'opération
A: sous-opération
 - No. de sous-opération
 - Interventions réalisées en 2007

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

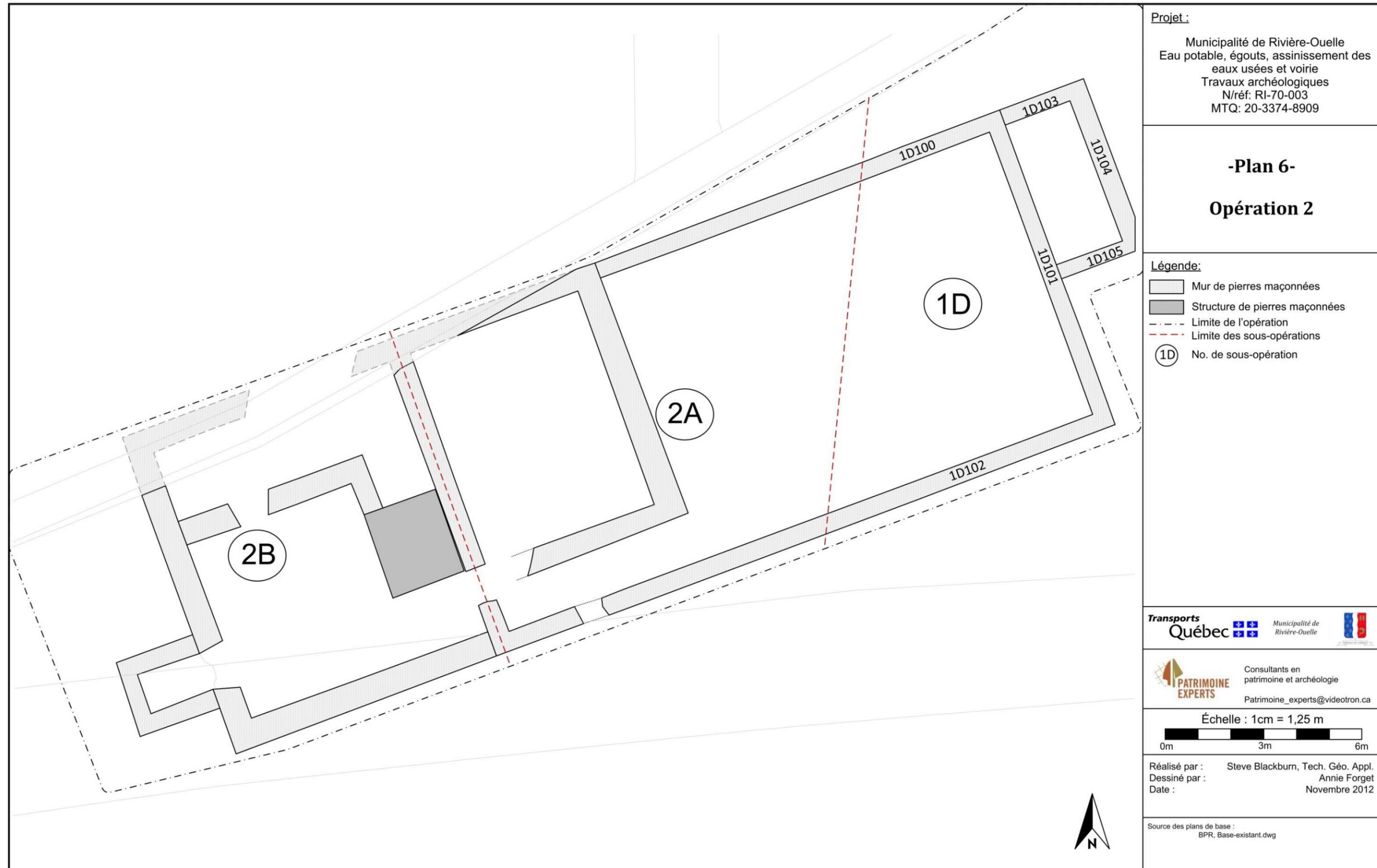
Patrimoine Experts
 Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg

Plan 5 Délimitation de l'opération 1 sur le plan général de la station B du CiEm-1.



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Plan 6-
Opération 2

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - Limite des sous-opérations
 - No. de sous-opération

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

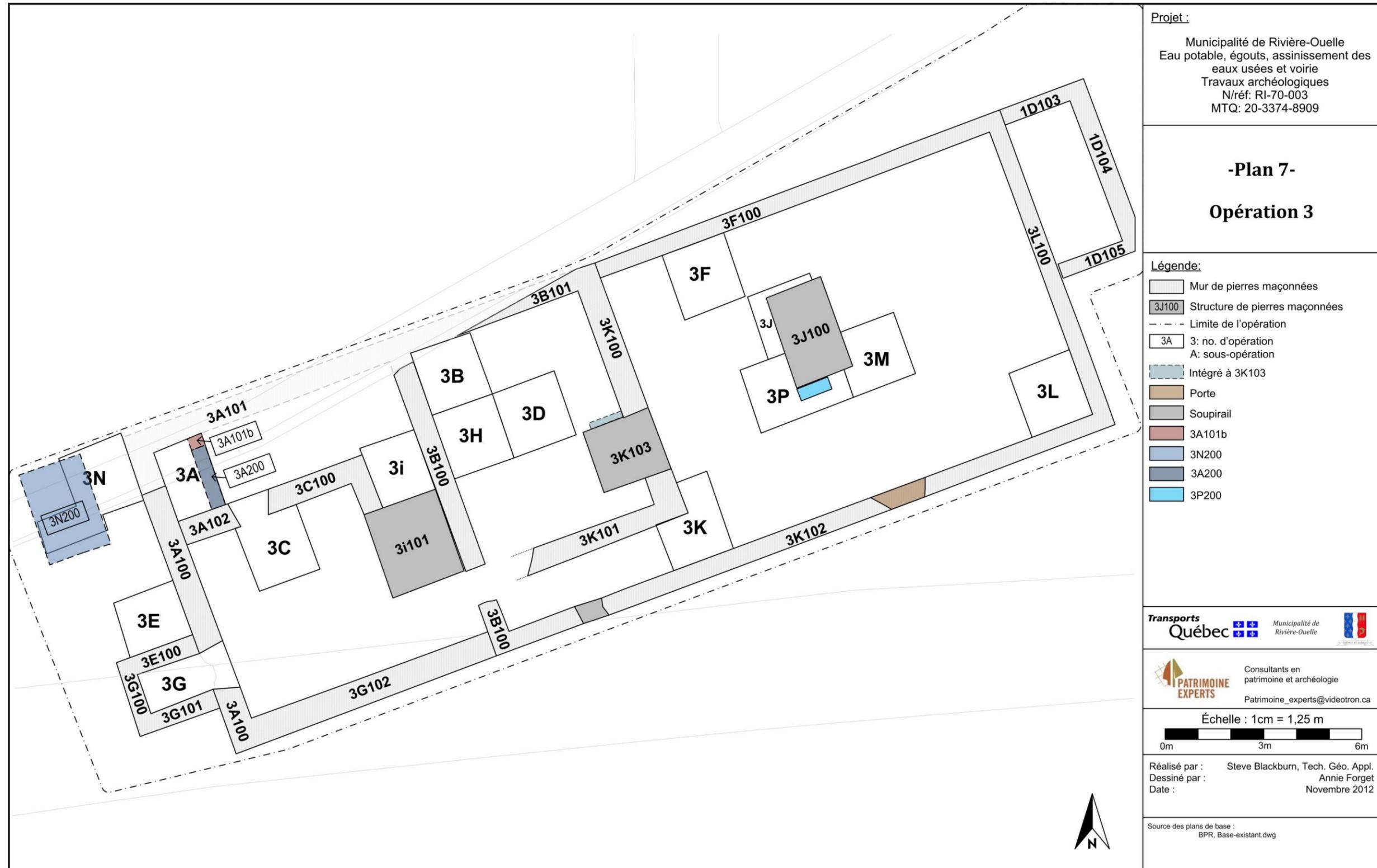
Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg

Plan 6 Délimitation de l'opération 2 sur le plan général de la station B du CiEm-1.



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Plan 7- Opération 3

- Légende:**
- Mur de pierres maçonnées
 - Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - 3: no. d'opération
A: sous-opération
 - Intégré à 3K103
 - Porte
 - Soupirail
 - 3A101b
 - 3N200
 - 3A200
 - 3P200

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

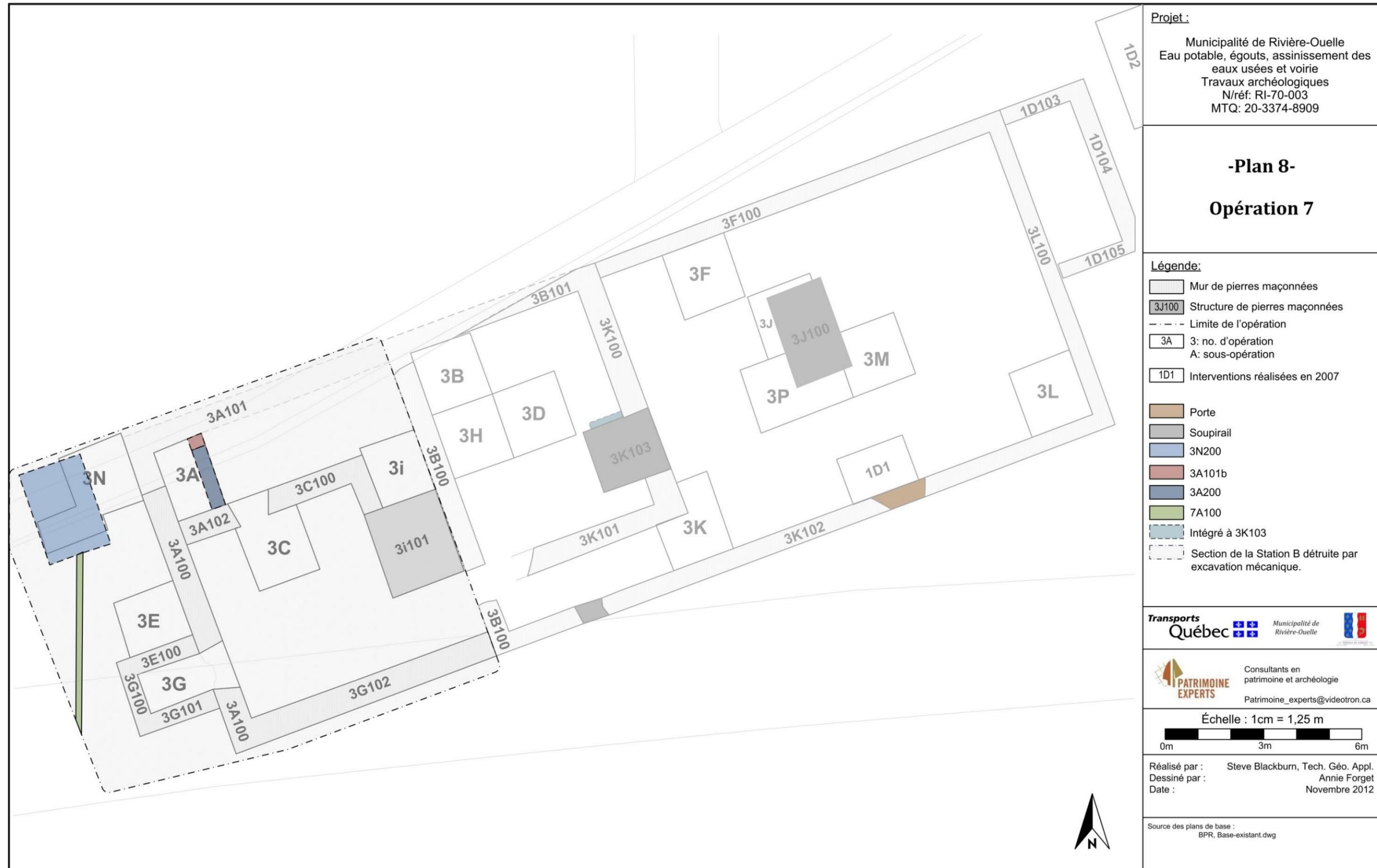
Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg

Plan 7 Délimitation de l'opération 3 sur le plan général de la station B du CiEm-1.



Plan 8 Délimitation de l'opération 7 sur le plan général de la station B du CiEm-1.

4. OPÉRATIONS 1, 2, 3 ET 7

4.1 Description générale du site CiEm-1

La création du site archéologique CiEm-1 date de 2006. Le code Borden a été attribué conséquemment à la découverte de 18 sépultures ou concentrations d'ossements humains et des vestiges structuraux anciens sous la chaussée asphaltée du chemin du Haut-de-la-Rivière à Rivière-Ouelle (Patrimoine Experts 2007 : 1, 4). Ces découvertes résultent d'un inventaire préventif par sondages exploratoires qui a été réalisé en 2006 (opération 1). L'emplacement et la nature des témoins archéologiques mis au jour permettent dès lors d'associer le site CiEm-1 au terrain de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. C'est pourquoi il a été nommé en fonction de la grande place en face de l'église et qui constitue l'appellation du noyau religieux et institutionnel local (Patrimoine Experts 2005 : 57). Il s'agit donc du site de la « Place du Curé-de-Francheville ».

Bien qu'il soit vraisemblable que le site CiEm-1 s'étende aux terrains adjacents, la partie connue du site se localise actuellement uniquement dans l'ancienne emprise de rues qui sont le chemin du Haut-de-la-Rivière et la rue de l'Église. Selon le plan du projet de reconstruction et de réaménagement du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle, le site occupe la moitié nord du chemin du Haut-de-la-Rivière entre les kilométrages 0+010 et 0+130. Il inclut également la moitié ouest de la rue de l'Église entre les kilométrages 0+010 et 0+120 (plan 3). Toute la portion du site CiEm-1 qui se retrouvait dans l'emprise du ministère des Transports du Québec est touchée par les travaux de réfection réalisés en 2007, ce qui correspond à sa totalité actuelle.

Au nord, le site CiEm-1 est bordé par le lot privé où prend place la Résidence Éloi-Dion (n° 100, chemin du Haut-de-la-Rivière) sur lequel il s'étend en partie et par le terrain actuel de la Fabrique de Rivière-Ouelle. Il est bordé à l'est par le terrain de l'école des Vents-et-Marées, alors qu'il est délimité à l'ouest par la route 132. Quant à sa limite sud, il s'agit de la rivière Ouelle.

Le site de la Place du Curé-de-Francheville présente une topographie horizontale possédant une très faible déclivité vers le sud, soit vers la rivière Ouelle. Il se compose en surface d'un horizon anthropique et d'un horizon humique qui se superposent à d'épais sédiments d'origine fluviale récente. Son drainage est généralement mauvais. Quant à l'altitude de surface, elle se situe entre 6 et 9 m par rapport au niveau moyen de la mer.

Actuellement, le site CiEm-1 se subdivise en trois secteurs présentant des témoins archéologiques en place (plan 4). La station A se situe dans sa partie ouest, au sud du cimetière actuel de Rivière-Ouelle. Sa superficie est d'environ 1 200 m². La station B constitue l'aire centrale du site et elle fait face à l'ancien presbytère de la paroisse de Rivière-Ouelle. La superficie de la station B correspond à environ 385 m². La station C occupe la portion nord-est, ce qui la positionne sur la rue de l'Église, entre l'ancien presbytère et l'église actuelle. Elle présente une superficie de 500 m² environ.

Le site archéologique CiEm-1 est associé à la période historique. Son occupation à valeur archéologique s'échelonne sur une période allant du quatrième quart du 17^e siècle au milieu du 20^e siècle. Il s'agit essentiellement d'un complexe religieux comportant plusieurs aires d'activité et d'occupation distinctes. La station A révèle la présence d'un lieu de culte (1^{re} église)

et d'un lieu d'inhumation (1^{er} et 3^e cimetières). Quant à la station B, elle témoigne d'un lieu domestique (2^e et 3^e presbytères) et public (1^{re} salle publique), ainsi que d'une aire de circulation (chemin du Haut-de-la-Rivière). Dans la station C, il s'agit de traces d'activités de construction, ainsi que des vestiges d'une aire de circulation (chemin couvert) et d'un lieu de culte (2^e église).

4.2 Déroulement des interventions et résultats des opérations 1 et 2

4.2.1 Opération 1 :

Les données de terrain de l'opération 1 nous proviennent essentiellement du rapport d'étape de l'inventaire archéologique de 2006 réalisé par la firme Patrimoine Experts dans le cadre du projet de reconstruction et de réaménagement de la route 132 et du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité de Rivière-Ouelle (Patrimoine Experts 2007 : 14-16). Pour le secteur d'intervention concernant la station B du site CiEm-1, la nécessité de pratiquer des sondages exploratoires (opération 1) résulte du projet d'excavation pour l'installation du poste de pompage n° 2 (PP2) et pour un forage directionnel. L'emplacement initial du poste se situait vis-à-vis de l'ancien presbytère qui est un monument historique classé, dans le chemin du Haut-de-la-Rivière. L'intervention archéologique sur cet emplacement est dénommée comme la sous-opération 1D. Elle s'est déroulée entre le 2 et le 6 octobre 2006.

À la suite d'un premier sondage mécanique, les vestiges d'un bâtiment sont mis au jour à environ 6,07 m NMM d'altitude en moyenne, directement sous la chaussée et son assise. Au lieu de poursuivre avec des sondages, on décide de décapier la chaussée sur toute la surface prévue pour le poste de pompage PP2 (1D99) pour vérifier l'étendue des vestiges en fonction du forage directionnel prévu. Ainsi, les vestiges des fondations en maçonnerie de deux bâtiments sont dégagés (photo 1) entre les kilométrages 0+110 et 0+129 (plan 5). Le forage directionnel quant à lui sera déplacé vers l'est, à l'extérieur de l'aire contenant des vestiges.

Les vestiges du premier bâtiment (vestige n° 7⁶⁷ : 1D100, 1D101 et 1D102), mis au jour lors de l'inventaire, correspondent à la partie est de ses fondations (1D100, 1D101 et 1D102). La maçonnerie semble composée de pierres de taille et de pierres de champs liées par un mortier blanc jaunâtre plutôt friable. Le mur de fondation sud (1D100) est dégagé sur 9,13 m de longueur et sa largeur est d'environ 0,55 m. Il s'agit possiblement du mur de fondation de la façade du bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102). La limite ouest du vestige 1D100 n'est pas atteinte puisqu'il se poursuit sous la chaussée du chemin. À l'est, il est lié au vestige 1D101 qui retourne vers le nord. Ils forment ainsi l'angle sud-est de la fondation du bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102). Le mur de fondation est (1D101) est entièrement dégagé sur une longueur de 10,02 m, incluant les angles sud-est et nord-est. La largeur du vestige 1D101 est aussi de 0,55 m environ. Au nord, il vient rejoindre le vestige 1D102 pour former l'angle nord-est de la fondation du bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102). Le mur de fondation nord (1D102) se poursuit vers l'ouest. Il est dégagé sur 4,2 m de longueur et sa largeur est d'environ 0,52 m. La limite ouest du vestige 1D102 n'est pas atteinte, car il s'enfonce sous le trottoir au nord du chemin du Haut-de-la-Rivière.

⁶⁷ Les numéros de vestiges correspondent à l'ordre de découverte lors de la surveillance archéologique de 2006.

Pour le deuxième bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105), tous les vestiges de ses fondations ont également été mis au jour lors de l'inventaire (1D103, 1D104 et 1D105) (photo 2). Les fondations de ce petit bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105) sont apparemment accolées au nord-est de celles qui sont associées au premier bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102). Les murs de fondation nord (1D103) et sud (1D105) viennent effectivement s'appuyer contre le parement est du vestige 1D101. Les fondations du vestige n° 8 (1D103, 1D104 et 1D105), qui ont été complètement dégagées, se composent de pierres des champs disposées à tout venant sur une à deux assises de hauteur. Le tout semble posé directement sur la terre ou encore sur un bourrelet de pierres et de terre formant ainsi un vide sanitaire bas. Le mur de fondation nord (1D103) du petit bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105) est entièrement dégagé sur environ 2,65 m de longueur et sa largeur est de 0,44 m environ. À l'est, il est lié au vestige 1D104 qui retourne vers le sud. Il forme donc l'angle nord-est des fondations du bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105). Le mur de fondation est (1D104) est totalement dégagé sur une longueur d'environ 5,26 m et sa largeur est d'environ 0,57 m. Le vestige 1D104 présente un mode de construction particulier, en effet une partie des pierres de la première assise sont posées de façon à créer un enfoncement au centre du mur (photo 3). Cet aménagement aurait pu servir au drainage du seuil d'entrée du bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105) puisqu'il semble se limiter à la moitié nord du sommet conservé de la maçonnerie. Cette cavité est présente sur une longueur d'environ 3,12 m et présente une pente descendante vers le nord. Au sud, le vestige 1D104 rejoint celui du mur de fondation sud (1D105) pour former l'angle sud-est du petit bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105). Le vestige 1D105 s'étire ensuite vers l'ouest jusqu'au contact avec le parement est du vestige 1D101. Il est entièrement dégagé sur environ 2,7 m de longueur et sa largeur est d'environ 0,48 m.

L'inventaire reprend une fois le décapage de surface achevé. Deux sondages exploratoires sont pratiqués mécaniquement (plan 5). Le premier (1D1) est positionné le long du parement nord du mur de fondation sud (1D100) du grand bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102). Ses dimensions sont d'environ 2,3 m sur 1,4 m. Le deuxième sondage (1D2) est localisé à l'est du vestige n° 81 (1D103, 1D104 et 1D105). Les dimensions de ce dernier sont de 3 m sur 3,5 m.

Le sondage 1D1 cherchait à établir la profondeur de la fondation du vestige n° 7 (1D100, 1D101 et 1D102). Sa réalisation a effectivement permis de dégager le mur de fondation 1D100 jusqu'à sa base, soit sur environ 1 m de hauteur. Il est également possible d'observer un empiètement de fondation à 0,28 m sous le niveau de dérasement du vestige 1D100 et dont la largeur est d'environ 0,15 m. Le profil stratigraphique de la paroi ouest du sondage 1D1 (figure 13) révèle des sols archéologiques en place sous la chaussée asphaltée et son assise de concassé ($\pm 0,17$ m d'épaisseur). Le premier niveau observable sous la chaussée est un remblai de sable roux ($\pm 0,36$ m d'épaisseur) suivi d'un sable brun compact contenant des cailloutis ($\pm 0,08$ m d'épaisseur). Ce dernier sol archéologique pourrait être un ancien niveau de circulation. Sous le niveau empierré et compact, il y a un limon argileux brun qui contient des charbons de bois et une mince ligne de mortier ($\pm 0,11$ m d'épaisseur). Il s'agit possiblement d'un sol d'occupation présentant des traces de la construction du bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102). Dessous ce sol limoneux, nous retrouvons deux niveaux d'argile superposés (plus de 0,5 m d'épaisseur) dont le plus profond est d'un gris-bleu franc. Ils sont considérés comme stériles et constituent un horizon minéral en place.

Pour ce qui est du sondage 1D2, il visait à vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques structuraux à l'emplacement prévu pour un forage directionnel. Bien qu'aucun vestige structural n'ait été découvert, la stratigraphie de la paroi nord du sondage 1D2 (figure 14) témoigne d'une déposition archéologique comparable à celle du sondage 1D1.

Le décapage de surface (1D99) et les sondages exploratoires (1D1 et 1D2) ont mis au jour quantité de témoins artifactuels d'une occupation ancienne de la station B du site CiEm-1. Parmi les artefacts et les écofacts recueillis (177 fragments), nous retrouvons, entre autres, des clous forgés, des clous découpés, de la brique, de la vitre, des ossements d'animaux, des tuyaux de pipe, de la faïence, de la terre cuite fine, de la terre cuite commune et du verre à bouteilles. À cause de la stratégie d'intervention adoptée (excavation mécanique), il est impossible d'établir hors de tout doute le contexte de déposition et d'associer la culture matérielle aux couches archéologiques excavées.

À la fin de la sous-opération 1D, une interprétation préliminaire de la station B du site CiEm-1 a été faite. La culture matérielle découverte indique que ses éléments enfouis correspondent vraisemblablement à une occupation domestique des 18^e et 19^e siècles. Quant aux fondations du grand bâtiment (vestige n° 7 : 1D100, 1D101 et 1D102), elles sont associées au troisième presbytère (1771-1838) d'après leurs dimensions qui semblent correspondre aux données historiques. Quant au petit bâtiment (vestige n° 8 : 1D103, 1D104 et 1D105), ses fondations sont interprétées comme celles d'une annexe ou d'une dépendance au corps principal du troisième presbytère.

4.2.2 Opération 2 :

Les données de l'opération 2 nous proviennent des notes de terrain enregistrées lors de la surveillance archéologique de l'ouverture mécanique du chantier de la fouille de sauvetage (opération 3). Cette surveillance (opération 2) s'est effectuée du 1^{er} au 3 mai 2007.

L'excavation mécanique en lien avec l'opération 2 s'est limitée au décapage de surface de la station B du site CiEm-1 (photo 4). Tout d'abord, la chaussée asphaltée et l'assise de concassé du chemin du Haut-de-la-Rivière ont été retirées dans le tiers sud-ouest de la station B (2A99 et 2B99). Ensuite, c'est le trottoir et la partie supérieure d'une portion du terrassement au nord du chemin qui ont été enlevés (2B99). Enfin, le secteur de la sous-opération 1D a été décapé à nouveau (2A99).

L'étendue du décapage mécanique s'est toujours limitée à mettre au jour le dérasement de nouveaux vestiges structuraux et de ceux qui ont été partiellement découverts dans la sous-opération 1D en 2006. L'excavation de surface a pris fin lorsque tous les vestiges structuraux enfouis ont paru circonscrits. Ainsi, la superficie finale de la station B a été délimitée (plan 6).

Les vestiges structuraux mis au jour correspondent à un carré de fondations de forme rectangulaire qui est orienté dans un axe est/ouest. Sa longueur est d'environ 28,3 m et sa largeur d'environ 10 m. À l'intérieur du carré principal (3B100, 3B101, 3F100 3L100 et 3K102), il y a les murs de division du sous-sol, lequel est possiblement aménagé. Il y a aussi deux annexes au corps principal, dont une qui lui est accolée au nord-est et l'autre, qui se situe au sud-ouest.

À la fin de l'opération 2, quelques hypothèses ont été émises en complément de l'interprétation préliminaire de l'inventaire de 2006 (sous-opération 1D). Les artefacts et les écofacts (33 fragments) témoigneraient d'une occupation domestique des 18^e et 19^e siècles. Encore une fois, la stratégie d'intervention adoptée (excavation mécanique) ne permet pas d'identifier concrètement les contextes de déposition de la culture matérielle, ni même de les associer à des niveaux de sol archéologique en particulier.

Au terme de la surveillance, les vestiges de la sous-opération 2A (dégagement mécanique de 3B100, 3B101, 3F100, 3K102) sont associés à un presbytère d'environ 20 m sur 10 m avec une cave et une annexe ou dépendance (2,7 m sur 5,4 m environ) attenantes au nord-est. Quant à la sous-opération 2B, les vestiges (dégagement mécanique de 3B100, 3A100, 3A101, 3E100, 3G100, 3G101, 3G102) constitueraient une rallonge ou une annexe du presbytère (8,3 m sur 10 m environ) à laquelle est accolée une petite annexe ou dépendance au sud-ouest. Les dimensions de cette dernière sont estimées à 1,6 m sur 1,25 m environ.

Du 28 mai au 29 juin 2007, c'est la fouille de sauvetage (opération 3) de la station B du site CiEm-1 qui a lieu. Dans la semaine suivant la fin de la fouille, soit du 3 au 4 juillet 2007, la surveillance de la destruction du secteur ouest de la station B (opération 7) vient clore les interventions archéologiques de 2006 et 2007.

L'ensemble des données de la sous-opération 1D et de l'opération 2 a été intégré aux tableaux synthétiques des lots et des vestiges présentés à l'annexe 4. La présentation de leurs résultats méritait d'être faite individuellement puisque ces interventions archéologiques préliminaires n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport. Dans les sections suivantes du présent chapitre (4.3 et 4.4), les résultats des opérations 1 et 2 sont tout de même intégrés à la présentation synthétisée de ceux des opérations 3 et 7. Ceci permet de simplifier le traitement et l'analyse globale des données archéologiques de la station B du site CiEm-1.

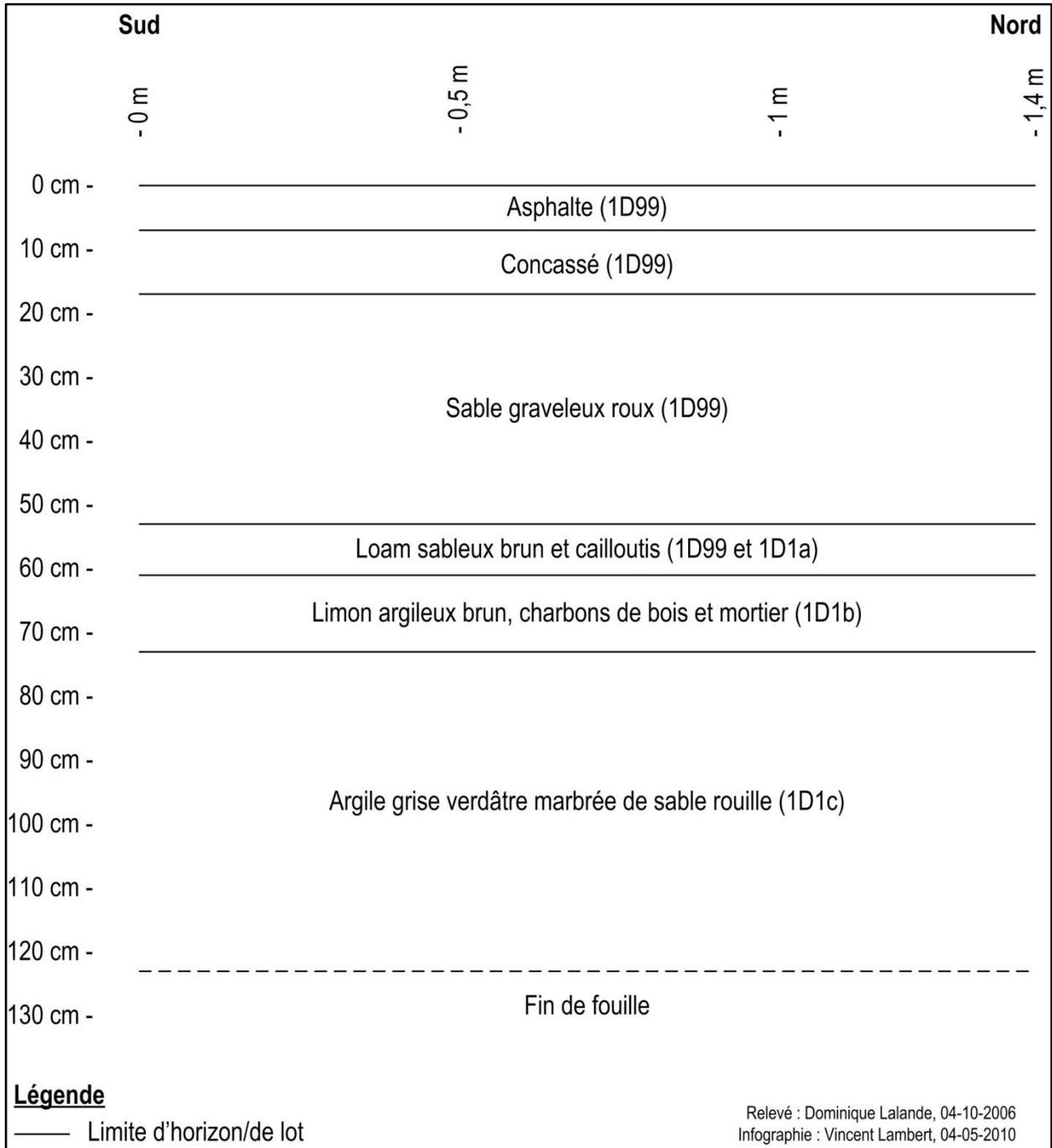


Figure 13 Schéma du profil stratigraphique de la paroi ouest du sondage 1D1

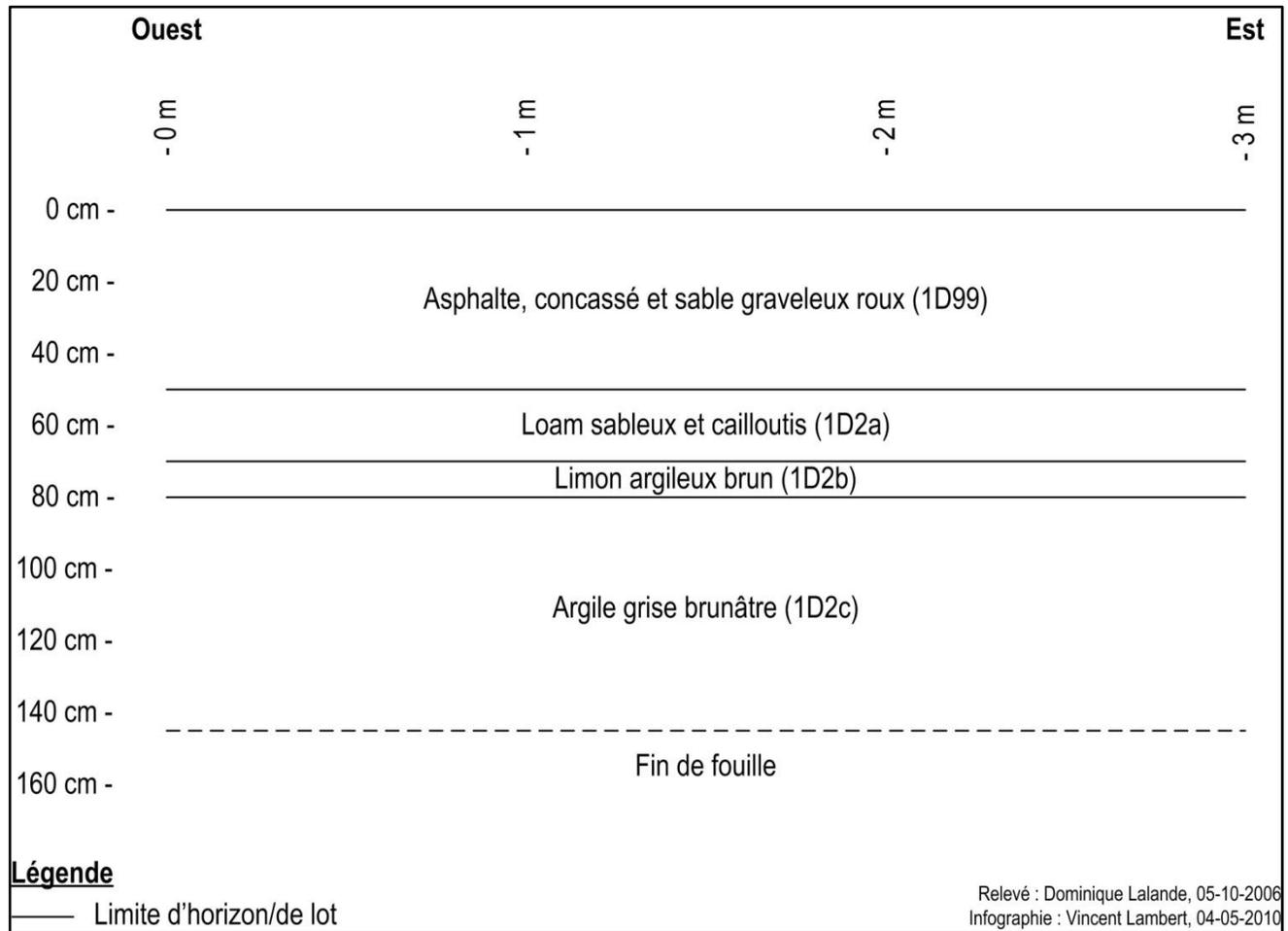


Figure 14 Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord du sondage 1D2



Photo 1 Vue générale des vestiges mis au jour dans la sous-opération 1D en 2006, vers le nord (PATR06N05-194)



Photo 2 Vue générale du vestige no 8 (1D103, 1D104 et 1D105), vers le nord (PATR06N05-210)



Photo 3 Cavité aménagée dans le vestige 1D104, vers le sud (PATR06N05-208)



Photo 4 Opération 2 en cours, vers l'est (PATR07N12-020)

4.3 Description des sols

Une description synthétique des niveaux de sol archéologique et des ensembles structuraux remplace le détail des 121 lots enregistrés (90 sols et 31 vestiges) pour la station B du site CiEm-1 lors des opérations 3 et 7 (tableaux 8 et 9). Cette méthode permet de réduire la répétition et d'organiser de manière cohérente les données archéologiques. La fouille et l'enregistrement du site en sous-opérations distinctes nécessitent cette synthèse que l'aire ouverte aurait peut-être permis d'éviter. Quoi qu'il en soit, la signification et la compréhension des vestiges archéologiques de la station B du site CiEm-1 émaneront des sections qui suivent.

Les lots enregistrés lors des interventions préliminaires (opérations 1 et 2) sont également inclus dans cette description synthétique (tableaux 8 et 9). Pour la sous-opération 1D, nous retrouvons neuf lots enregistrés (trois sols et six vestiges), alors que l'opération 2 compte seulement deux lots de sol. De cette manière, il est question d'intégrer l'ensemble des données connues dans l'analyse archéologique de la station B du site CiEm-1. Ceci permet un meilleur contrôle événementiel et chronologique du site archéologique.

Afin de s'assurer de ne perdre aucune donnée de terrain, le détail de chacun des lots considérés dans le présent rapport est tout de même compilé dans des tableaux synthétiques. Pour les consulter, nous vous renvoyons à l'annexe 4⁶⁸. La description s'effectue donc par couche archéologique et non par lot individualisé. De plus, nous avons rassemblé les couches archéologiques par secteur cohérent. Leur présentation respecte sensiblement l'ordre de fouille des couches, ainsi que l'ordre inversé de leur déposition.

La première section descriptive concerne des sols répartis sur l'ensemble de la station B (figure 15). Il s'agit uniquement des niveaux supérieurs qui surmontent le dérasement des vestiges structuraux. Ensuite, la deuxième section descriptive traite uniquement des lots de sol des secteurs ouest et central de la station B (figure 16). Ceci inclut tous les sols qui sont circonscrits à l'intérieur du bâti par les vestiges 3A100, 3A101, 3B100, 3B101, 3E100, 3G100, 3G101, 3G102, 3K100 et 3K101. Quant à la troisième section descriptive, elle présente les sols observés aux secteurs extérieurs de la station B (figure 16). Plus particulièrement, il s'agit des niveaux archéologiques situés à l'extérieur du bâti et en bordure des vestiges 1D104, 3A100 et 3E100. Enfin, la quatrième section descriptive couvrira les lots du secteur est de la station B (figure 16). Nous retrouvons ici l'ensemble des sols circonscrit à l'intérieur du bâti par les vestiges 3B100, 3F100, 3L100, 3K100, 3K101 et 3K102. Quant aux lots de vestige, ils font l'objet d'une description synthétique par ensemble structural⁶⁹ à la section suivante du présent chapitre (4.4).

⁶⁸ Dans les tableaux de l'annexe 4 et tout au long du présent rapport, la petite lettre inscrite à la fin des numéros de lots permet de différencier les différents horizons de sols plus subtils (les composantes) lorsqu'il s'agit de sols. Aussi, elle permet de différencier les différents modes de construction lorsqu'il est question de vestiges.

⁶⁹ Le terme d'ensemble structural a été utilisé comme outil de classement et de présentation (ou regroupement descriptif) afin de faciliter la compréhension de l'histoire du site et de l'organisation des vestiges structuraux. Il peut-être défini comme un regroupement de vestiges structuraux (ou structurés) formant un ensemble cohérent du point de vue architectural qui sont interreliés physiquement (imbriqués, appuyés, adossés, etc.) ou stratigraphiquement.

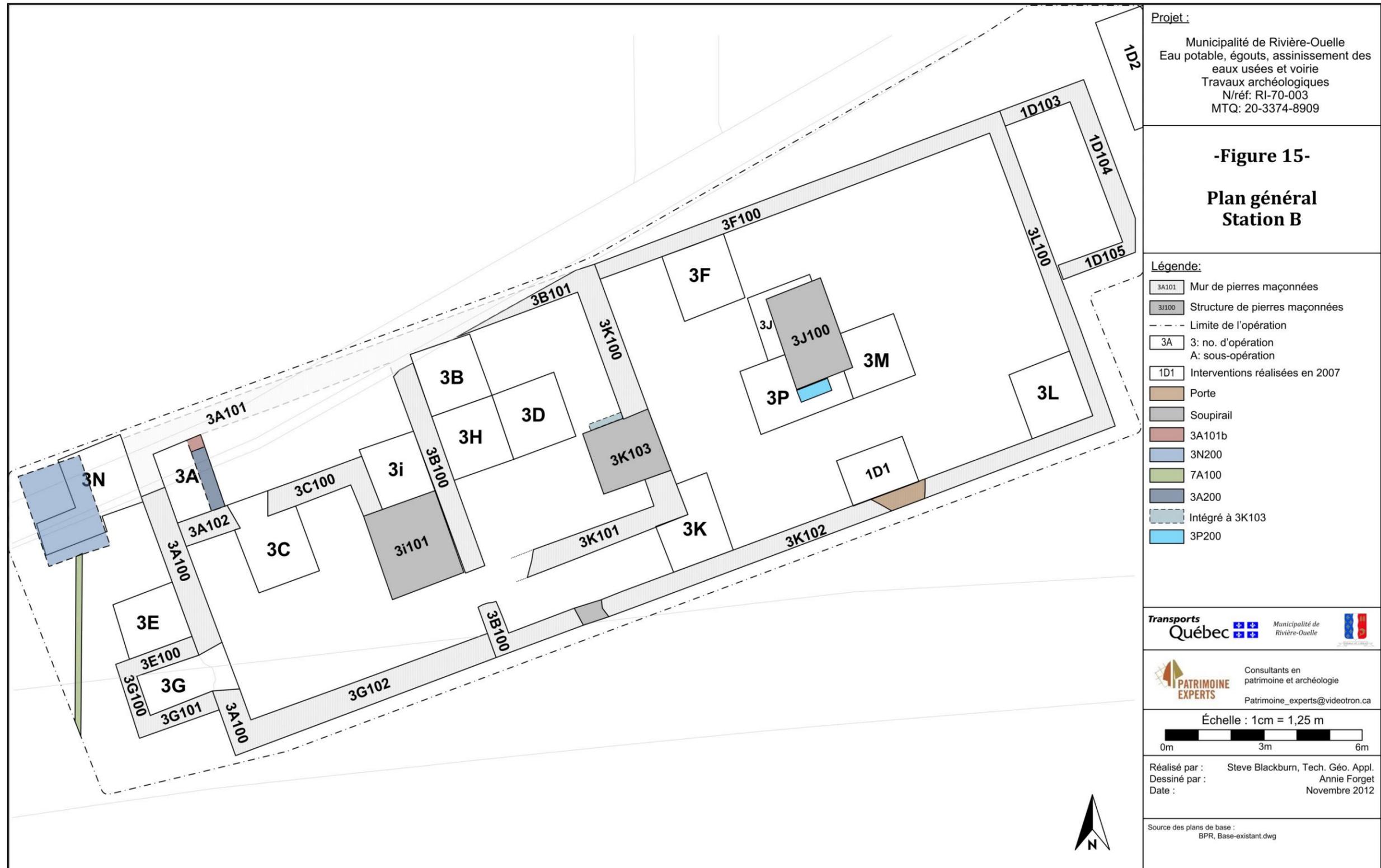


Figure 15 Plan général de la station B du site CiEm-1



Figure 16 Délimitation des secteurs concernant les sections descriptives 2,3 et 4

Tableau 8 Correspondances Couches - Lots des opérations 1, 2, 3 et 7, station B du site CiEm-1

Couches	Lots	Événements
1a	1D99; 2A99; 2B99	23
1b	1D99; 2A99; 2B99; 3A99a; 3C1a; 3E1	22
2	2B99; 3A2; 3N1a; 3N4a	24; 25
3	3N4b; 3N4c; 3N201	26
4	1D2a; 1D99; 2A99; 2B99; 3A1a; 3A99b; 3B1; 3C1b; 3D1a; 3E2; 3F1; 3H1a; 3i1a; 3J1; 3K1; 3L1; 3M1; 3N1b; 3N1c; 3N4d; 3N4e; 3P1	6; 17; 20; 21
5	3A1b; 3B2; 3C1c; 3D1b; 3G1; 3H1b; 3i1b	8; 10; 16; 17
6	3A3; 3B3; 3D2a; 3H2	8; 10; 17
7	3G2	16
8	3B7; 3H5	10
9	3B4; 3B8; 3D2b; 3H3; 3H6	9; 10
10	3A4; 3C2; 3i2; 3i3	8
11	3A5	4; 5; 8
12a	3B5; 3B9; 3D2c; 3H4; 3H8	1; 2; 9
12b	3B10; 3H7	5
13	3B11	1
14	3A6; 3B6; 3B12; 3C3; 3D3; 3G3; 3H9; 3i4	1; 2; 5; 7
15	3N1d; 3N1e; 3N1f; 3N1g; 3N4f; 3N5a; 3N5b; 3N5c	19; 20
16	3N3; 3N6; 7A99	19
17	3E3	7
18	1D2b; 3E4; 3N2	5; 15; 18
19	1D2c; 3E5; 3N7	5; 7; 18
20	3F3; 3F4; 3K2; 3L3	14
21	1D1a; 3F2; 3F5; 3J2; 3K3; 3L2; 3M2; 3P2	11; 13
22	1D1a; 3F6; 3J4a; 3J4b; 3K4; 3K5a; 3L4; 3M3; 3P4b; 3P5	5; 12; 13
23	3J3; 3M4; 3P3; 3P4a	3; 13
24	3M6; 3P4c	3; 12
25	1D1b; 3J5; 3K5b; 3L5a; 3L5b; 3M5; 3P6	1; 3; 5; 12; 13
26	1D1c; 3J6; 3K5c; 3L6; 3M7; 3P7	1; 3; 5; 12

Tableau 9 Correspondances Ensembles - Vestiges des opérations 1, 2, 3 et 7, station B du site CiEm-1

Ensembles	Vestiges	Événements
1	3F100a/1D102; 3K102a/1D100; 3L100a/1D101	5; 11; 14; 17
2	3F100b; 3K102b/1D100; 3L100b	5; 14; 17
3	3J100/3M100/3P100; 3M200	12; 13
4	3E100; 3G100; 3G101	7; 16; 17
5	3N200; 7A100	15; 18; 19; 20
6	3A100; 3A101a; 3A102/3C100; 3G102; 3G200; 3i100; 3i101	4; 5; 7; 8; 15; 17
7	3B100a	4; 5; 8; 9; 10; 11; 17
8	3B200/3H200	10
9	3B100b	1; 2; 4
10	3B101; 3K100; 3K101; 3K103	1; 2; 3; 4; 9; 10; 11; 17
11	3B201; 3D200	9
12	3A200	8; 17
13	3P200	3; 12
14	1D103; 1D104; 1D105	6; 17
15	3A101b	1; 4

4.3.1 Section descriptive 1 : les niveaux supérieurs

Cette première section descriptive présente les couches archéologiques 1 à 4 (annexe 4). Aucun profil stratigraphique type n'illustre parfaitement la déposition des niveaux de sols supérieurs de la station B. Il est donc nécessaire de se référer à plusieurs relevés stratigraphiques afin de parvenir à se représenter ladite déposition. Les meilleurs témoins sont : la paroi ouest du sondage 1D1 (figure 13), la paroi nord du sondage 1D2 (figure 14), la paroi est de la sous-opération 3A (figure 17), la paroi nord de la sous-opération 3D (figure 18), la paroi nord de la sous-opération 3E (figure 19), la paroi ouest de la sous-opération 3K (figure 20), la paroi nord de la sous-opération 3i (figure 21) et la paroi ouest de la sous-opération 3N (figure 22).

Lors de l'ouverture de l'aire de fouille (opération 2), le décapage mécanique du revêtement d'asphalte de la chaussée, ainsi que de l'assise de concassé et de sable du chemin du Haut-de-la-Rivière a été réalisé sur toute la superficie de la station B. Cette opération de préparation a également entraîné l'excavation partielle du sol rapporté sous-jacent à l'assise de la route actuelle (photo 4). Ce dernier sol se compose d'une succession de niveaux de gravelage. Il s'agit vraisemblablement d'une ancienne chaussée gravelée. Au terme de l'opération 2, la portion résiduelle de cet aménagement routier présente une épaisseur variable (de 0,15m à 0,3m). Son excavation s'est achevée manuellement lors de la fouille (opération 3). Cet ancien niveau d'aménagement de la route recouvre l'essentiel de la station B (figure 23),

soit la couche 4. La couche 3 semble le recouper. En bordure de la limite nord de la station B, la couche 1 est bordée par la couche 2. Son interface avec les couches limitrophes est nette, car il s'agit d'un arrêt arbitraire du décapage mécanique.

4.3.1.1 La couche 1

La couche 1 (1D99, 2A99, 2B99, 3A99a, 3C1a et 3E1) se compose donc de deux aires de circulation. Le niveau supérieur (couche 1a) est constitué d'un pavé d'asphalte, de concassés grisâtres et de sable brun jaunâtre. Globalement, la matrice est plutôt grossière et la consistance va de très compacte à friable. Quant au niveau inférieur (couche 1B), il est composé d'une part sensiblement égale de sable grossier rouille et de graviers de shale brun rougeâtre. Bien qu'il soit compact en surface, sa matrice grossière en fait un sol friable à la fouille. L'épaisseur totale de la couche 1 est de 0,5 m environ. La chaussée asphaltée (couche 1a) constitue environ 0,2 m de l'épaisseur totale, alors que la chaussée gravelée (couche 1b) représente 0,3 m environ. La surface de la couche 1 se situe aux environs de 6,5 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéofactuel est très pauvre (1 fragment) (tableaux 10 et 11). Il ne compte qu'un seul clou tréfilé non inventorié qui témoigne essentiellement du 20^e siècle. À cause de l'excavation mécanique de la couche 1, le contexte de déposition de la culture matérielle est mal cerné. Même si elle peut provenir du rapport des sols employés dans son aménagement, la majorité des témoins archéofactuels d'une aire de circulation provient généralement de son utilisation.

4.3.1.2 La couche 2

La couche 2 (2B99, 3A2, 3N1a et 3N4a) repose sous une partie des déblais résultant du décapage mécanique en lien avec l'ouverture de l'aire de fouille (opération 2). Ces déblais (2B99) se composent de fragments de trottoir, de son assise et du niveau d'aménagement paysagé en surface du terrain au nord de l'aire de fouille. Il s'agit du terrain de la Résidence Éloi-Dion et qui se situe au n° 100 du chemin du Haut-de-la-Rivière. Compte tenu de l'enlèvement mécanique sans relevés archéologiques desdits déblais, on a décidé d'intégrer les observations possibles dans la présentation de la couche 2.

Le trottoir et son assise prennent place sur la couche 2, alors que l'aménagement paysagé du terrain de l'ancien presbytère borde ledit trottoir au nord (figure 24). Il a été observé que le trottoir a d'abord été en béton puis revêtu d'asphalte et qu'il repose sur un lit de pierres des champs. L'opération 2 a entraîné l'excavation mécanique de la bordure sud du terrain de l'ancien presbytère sur environ 0,3 m d'épaisseur. Le relevé de la paroi ouest de la sous-opération 3N (figure 22) indique clairement que deux niveaux de sol ont été décapés. Le niveau supérieur possède une épaisseur d'environ 0,15 m et sa surface est à environ 6,11 m NMM d'altitude en moyenne. Il correspond au terrassement actuel qui se compose d'un horizon humique d'origine rapportée surmonté de tourbe gazonnée. Quant au niveau inférieur, il est similaire à l'aire de circulation gravelée de la couche 1, mais son épaisseur est seulement de 0,15 m environ.

La couche 2 forme, quant à elle, une bande de sols d'environ 1,5 m de largeur sur 6 m de longueur qui est orientée dans un axe sud-ouest/nord-est. Elle se localise à l'angle nord-ouest de l'opération 3 (figure 25), mais elle devait se poursuivre sur quasiment toute la limite nord de la station B. Le décapage mécanique des niveaux de surfaces associé à l'opération 2 (2A99 et 2B99) a certainement détruit la majeure partie de la couche 2. Des vestiges de l'assise du trottoir sont effectivement visibles à la limite nord de la station B (photos 5 et 6). La portion de la couche 2 qui a été fouillée

manuellement (opération 3) est bordée sur toute sa limite sud par la couche 1. Elle recoupe les couches 4 et 5, en plus de déraser partiellement l'ensemble structural 6 (3G102, 3A100, 3A101, 3A102, 3C100 et 3i101) (voir annexe 5). Elle est également recoupée par la couche 3. Son interface avec les couches 3 et 4 est diffuse, alors qu'avec la couche 5 et l'ensemble 6, elle est nette. L'opération 7 a détruit la portion restante de la couche 3 qui occupait le secteur occidental de la station B (plan 8).

La couche 2 se compose d'un loam sableux brun grisâtre foncé contenant des lentilles de sable grossier brun grisâtre, des pierres, des cailloux et des graviers, ainsi que des fragments de béton et de bois. Sa consistance est compacte et son épaisseur avoisine les 0,2 m. La surface de ce niveau se situe en moyenne aux environs de 5,8 m NMM d'altitude.

Le contenu archéologique est relativement pauvre, mais varié (17 fragments) (tableaux 10 et 11). Il contient des clous, du verre à vitre, quelques tessons de contenants en céramique, une perle de verre, un fer à cheval et un reste alimentaire (annexe 3). L'assemblage couvre une période pouvant aller du 17^e siècle à la fin du 19^e siècle. Cette fois encore, le contrôle du contexte de déposition de la culture matérielle n'est pas sans équivoque, surtout pour l'opération 2 (2B99). Il est tout de même certain que l'assemblage de la couche 2 provient essentiellement de la perturbation des couches 4 et 5. Le contexte originel de cet assemblage a donc été remanié. Ainsi, les témoins archéologiques de la couche 2 se retrouvent principalement dans un contexte secondaire de déposition. Il demeure tout de même possible qu'une portion de l'assemblage archéologique ait été déposée avec la couche 2. Ceci constitue le seul contexte primaire de déposition possible pour cette même couche.

Il apparaît que la couche 2 est un sol rapporté correspondant à la couche 4, qui a été remanié lors de l'aménagement ou du réaménagement du trottoir qui longe le chemin du Haut-de-la-Rivière du côté nord. L'installation du trottoir ne semble pas survenir avant le 20^e siècle, bien qu'il soit probable qu'un trottoir en bois ait existé antérieurement comme c'est souvent le cas dans les villages québécois du 19^e siècle au début du 20^e siècle. D'autant plus que la culture matérielle suggère que la déposition de la couche 2 date au plus tôt de la fin du 19^e siècle. Le profil stratigraphique du terrain adjacent (figure 22) suggère aussi que l'aire de circulation gravelée (couche 1b) s'étendait vers le nord, au-delà de l'emprise actuelle du chemin du Haut-de-la-Rivière, et ce, antérieurement à l'aménagement du trottoir en béton et du terrassement actuel. La valeur archéologique de la couche 2 est nulle, car la destruction du trottoir et du terrassement adjacent date de 2007.

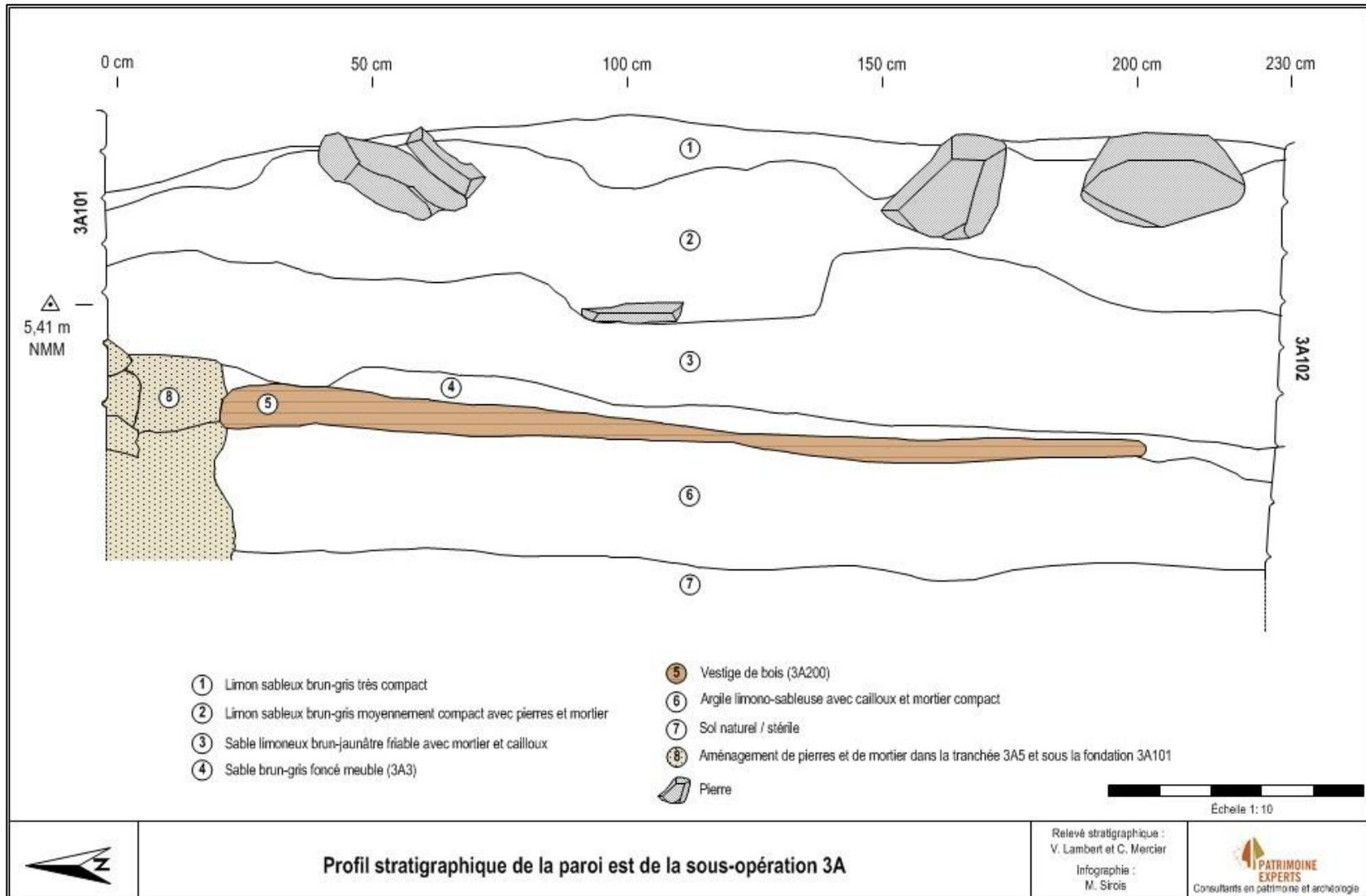


Figure 17 Schéma du profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3A

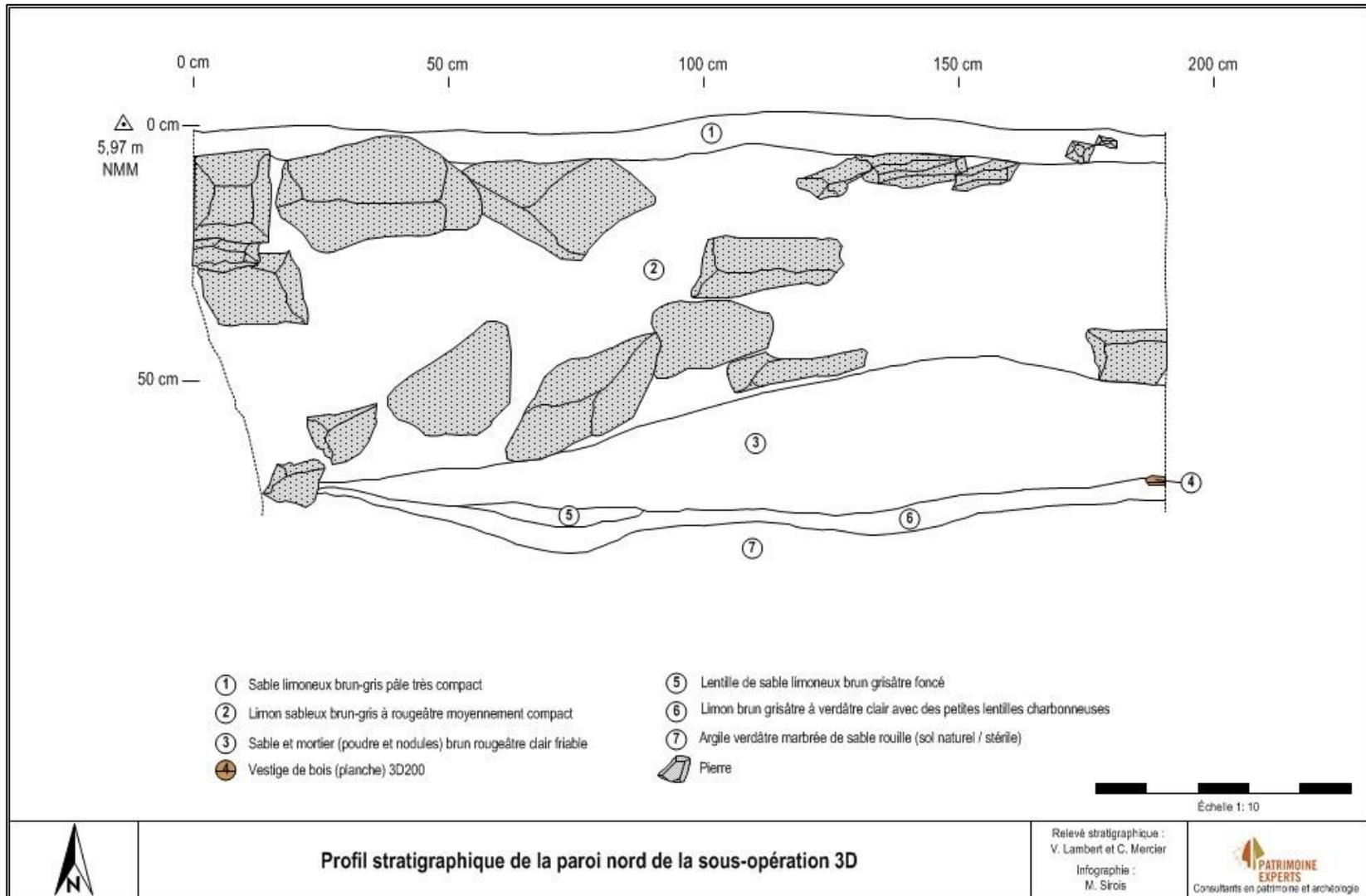


Figure 18 Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3D

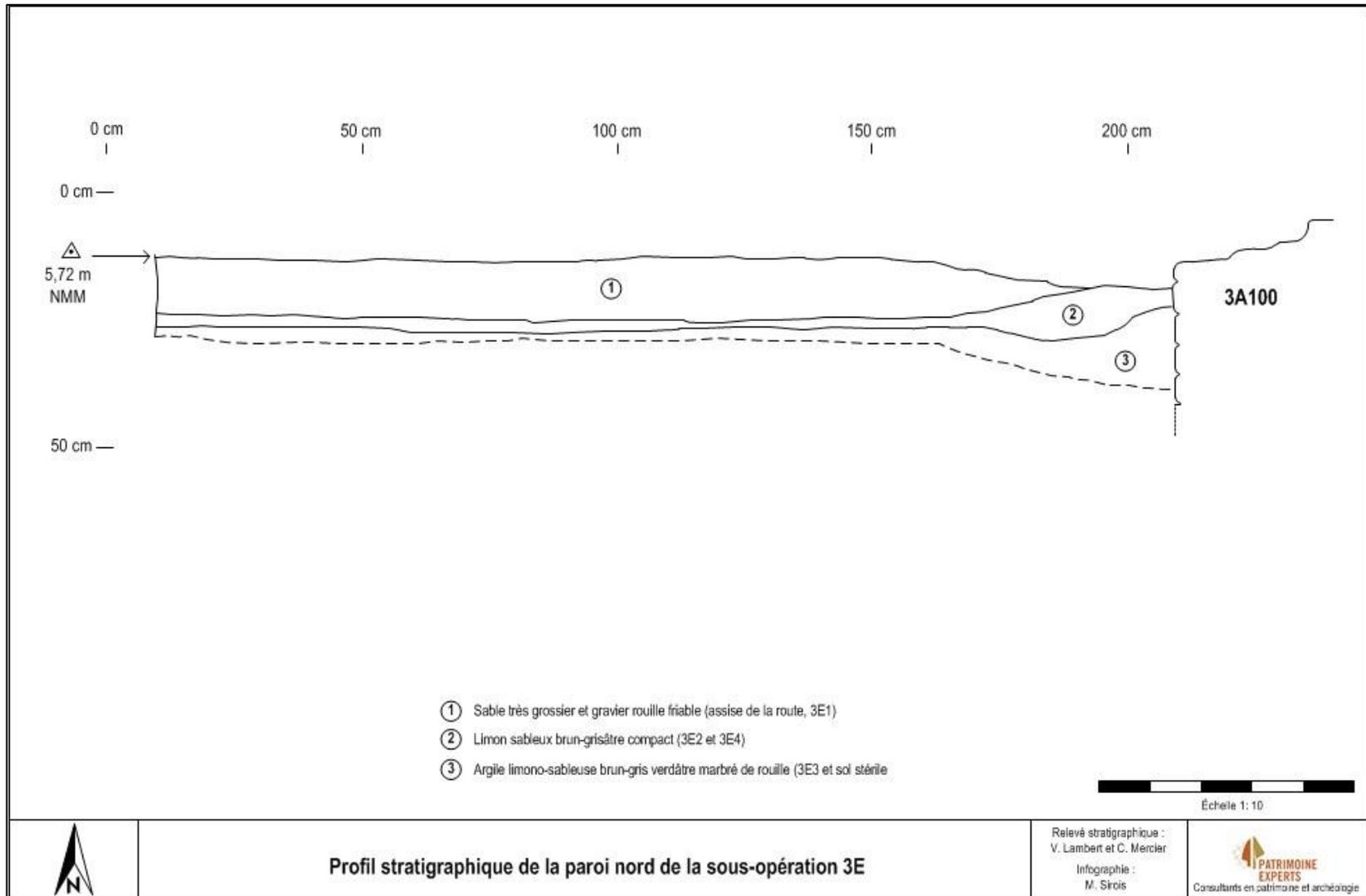


Figure 19 Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3E

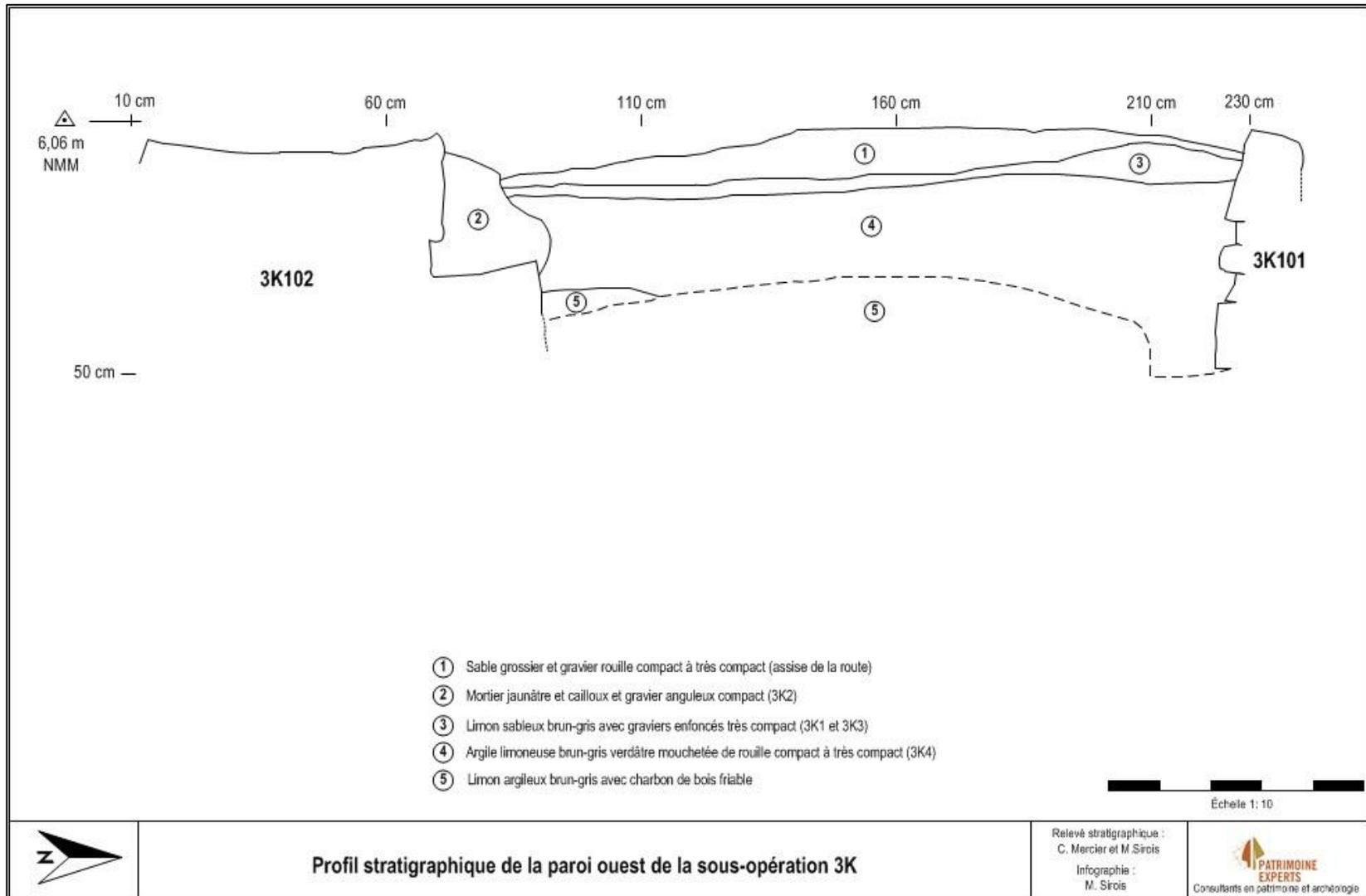


Figure 20 Schéma du profil stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 3K

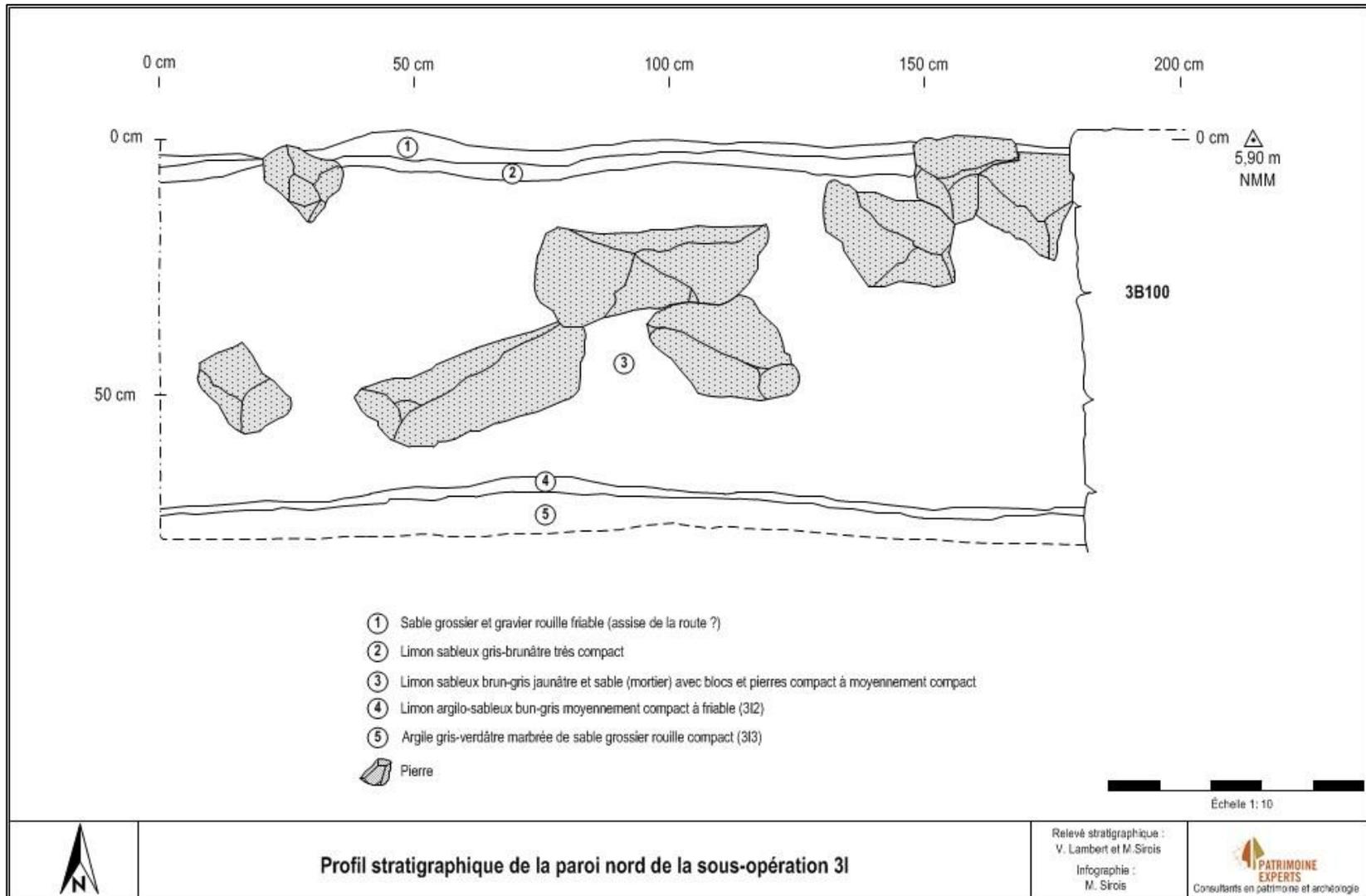


Figure 21 Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3I

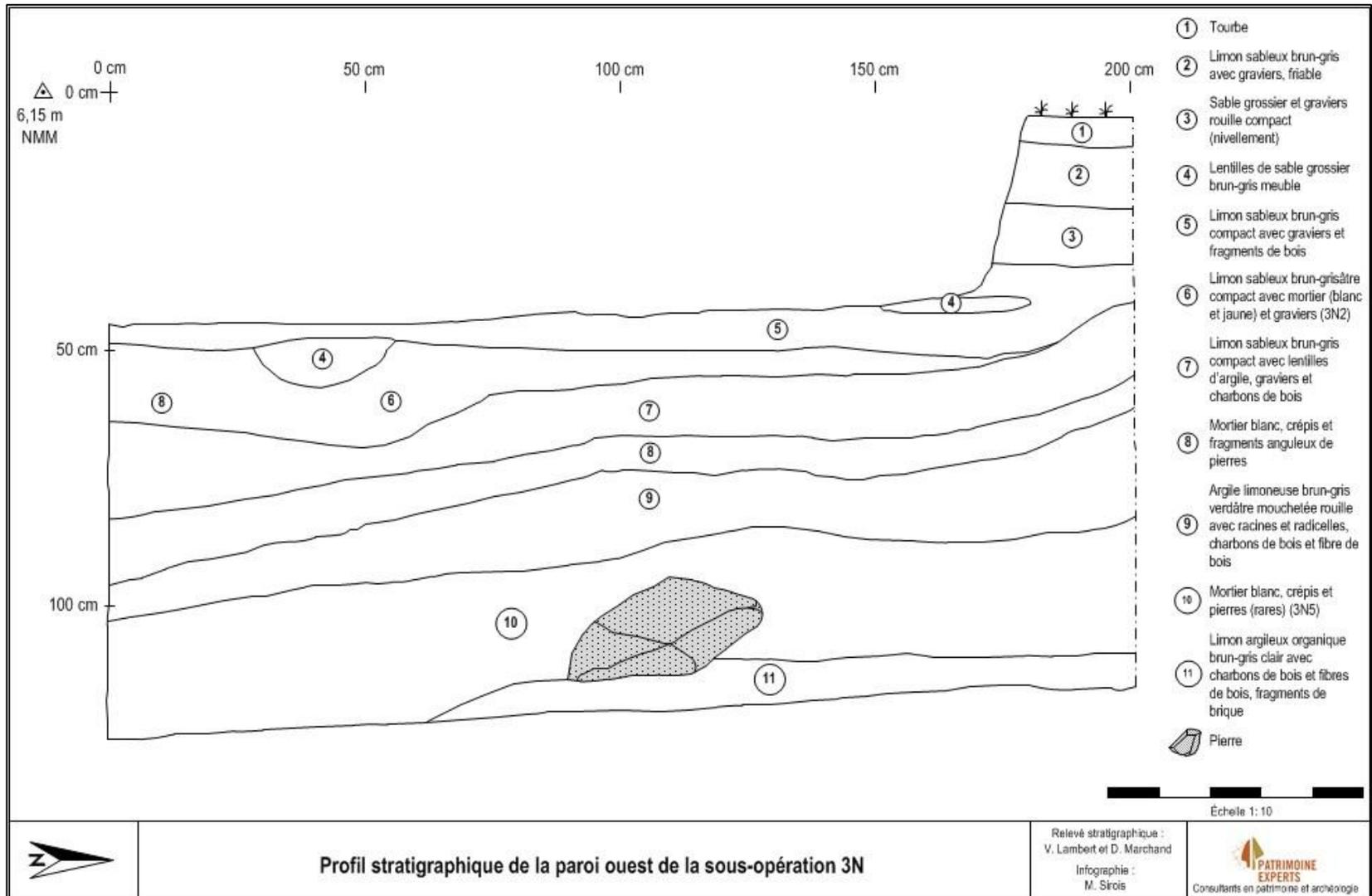


Figure 22 Schéma du profil stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 3N

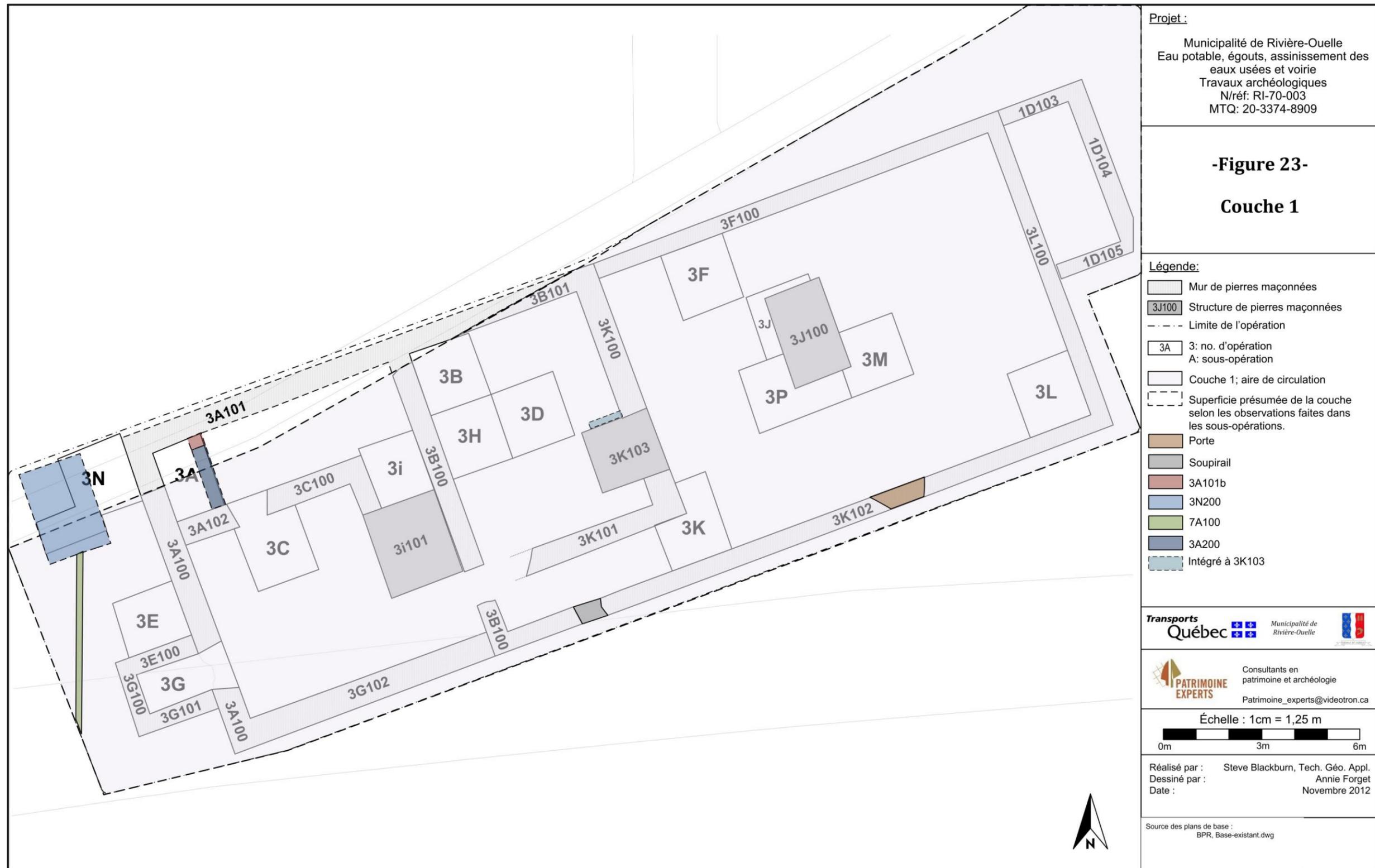


Figure 23 Plan de localisation de la couche 1

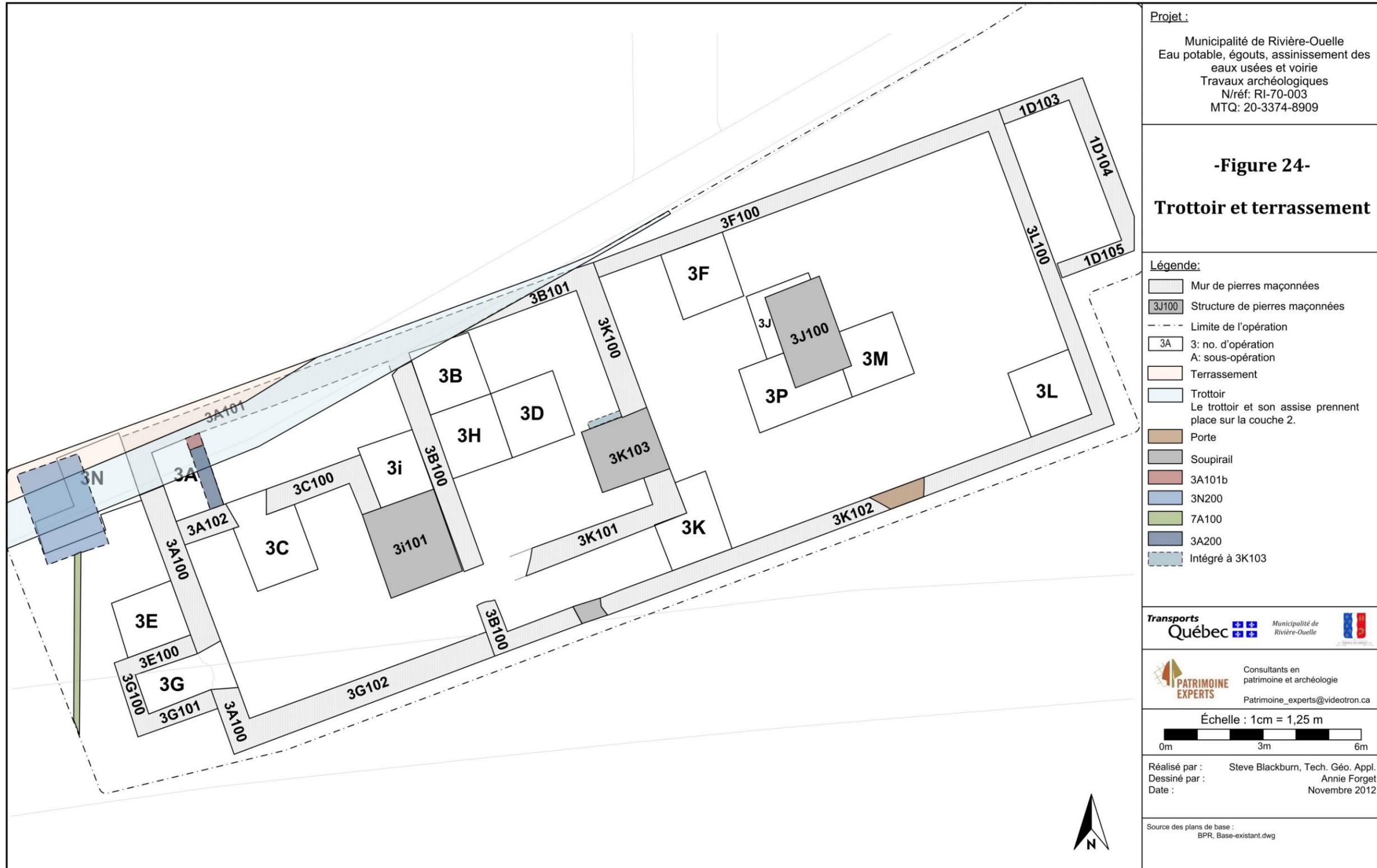


Figure 24 Plan de localisation du trottoir et du terrassement adjacents, situés en surface du terrain au nord de l'aire de fouille

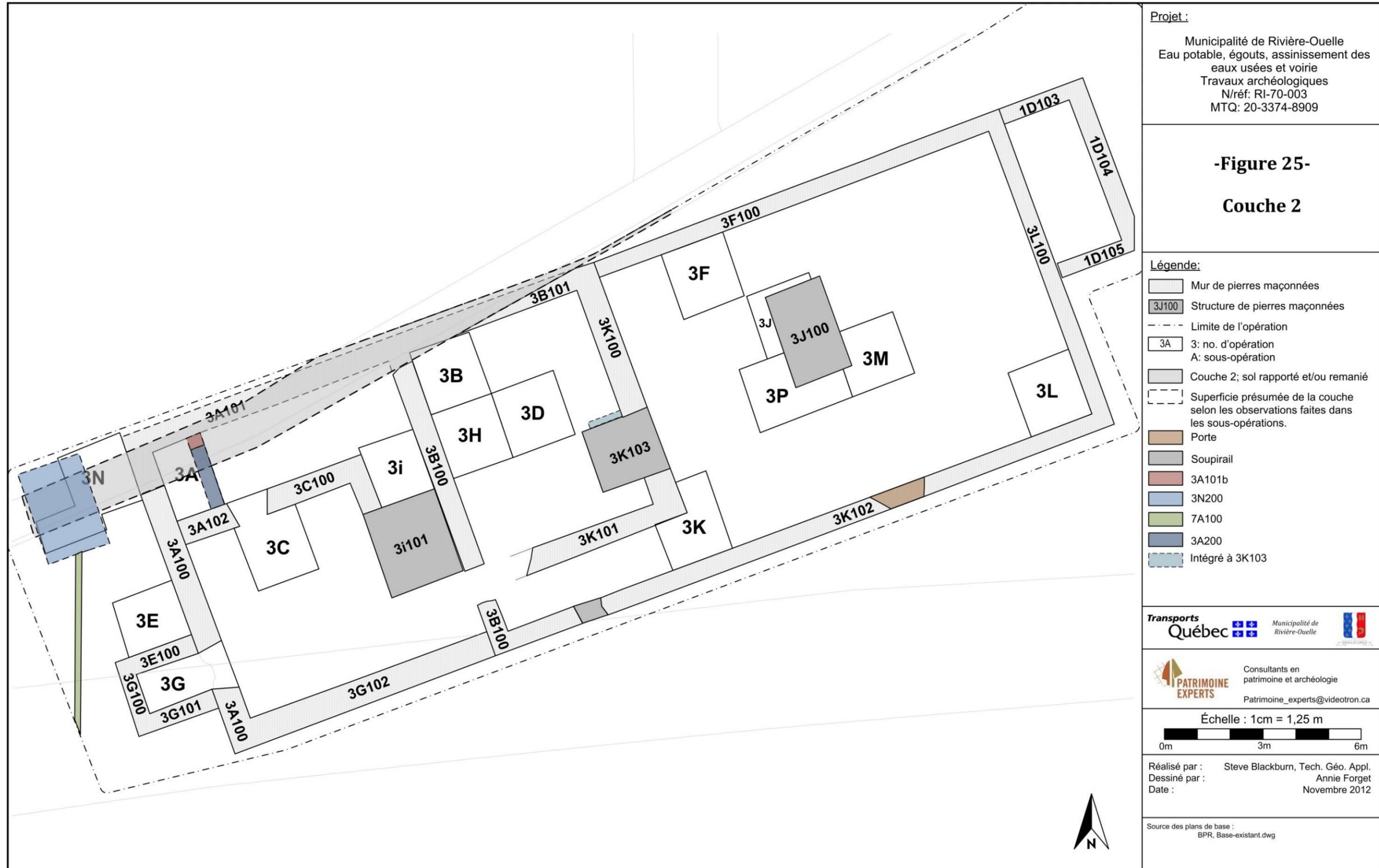


Figure 25 Plan de localisation de la couche 2

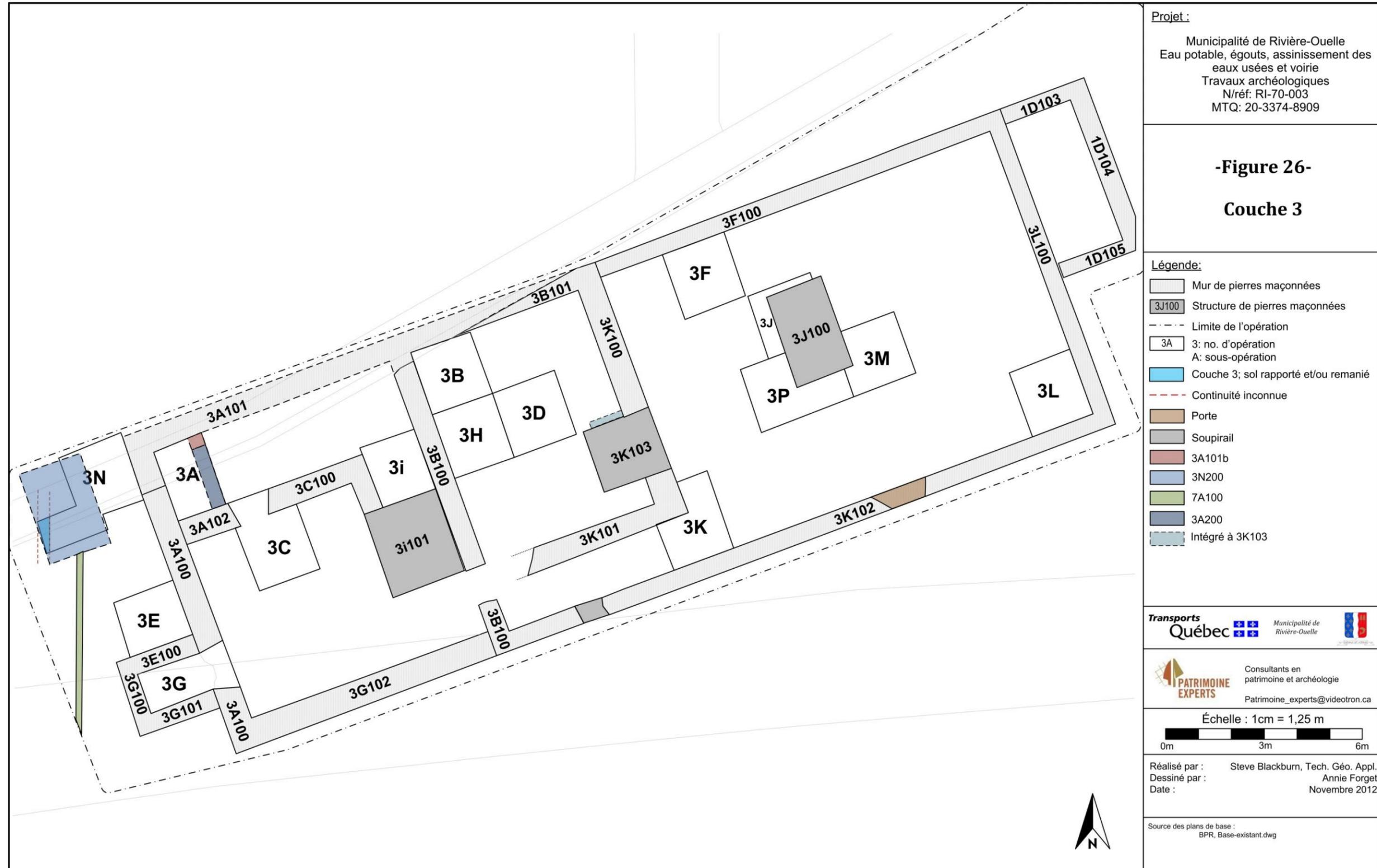


Figure 26 Plan de localisation de la couche 3

4.3.1.3 La couche 3

La couche 3 (3N4b, 3N4c et 3N201) est inférieure à la couche 1, mais elle semble tout de même la recouper et leur interface est nette. De plus, elle recoupe les couches 2, 4 et 15, mais leur interface est diffuse. Quant à la couche 15, son recoupement n'est que très superficiel. La couche 3 correspond à une bande de sol d'environ 0,3 m de largeur par 0,5 m de longueur qui est orientée dans un axe nord-sud. Elle est située à l'extrémité occidentale de la station B (figure 26). La fouille de la couche 3 s'est effectuée lors de l'opération 3. La portion non fouillée a été détruite lors de l'opération 7 (plan 8).

Un tuyau en carton goudronné (3N201) de 0,13 m de diamètre qui respecte la même orientation que la couche est contenu dedans (photo 7). Ce vestige d'infrastructure protège et contient un ancien câble téléphonique hors d'usage. La nature non structurale du vestige 3N201 et son étroite relation avec les sols qui l'environnent (3N4b et 3N4c) permettent de l'intégrer à la couche 3.

Le sol de la couche 3 se compose d'un loam sableux brun grisâtre contenant des graviers, des fragments de mortier et de petits fragments de bois. Le sol est compacté et atteint environ 0,3 m d'épaisseur. La surface du niveau s'élève à environ 5,75 m NMM d'altitude en moyenne, alors que le centre du tuyau se situe à 5,51 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 3 est pauvre et quelque peu varié (11 fragments) (tableaux 10 et 11). Il se caractérise par des clous, du verre à vitre, un fer à cheval et un reste alimentaire (annexe 3). La culture matérielle mise au jour couvre une période allant du 17^e siècle au tournant du 20^e siècle. Tout comme pour la couche 2, l'assemblage archéologique de la couche 3 se retrouve principalement dans un contexte de déposition secondaire. Le seul contexte primaire de déposition possible correspond au dépôt d'artefacts effectué au moment même du dit aménagement.

La couche 3 est constituée d'un sol rapporté correspondant aux couches 2, 4 et 15 qui ont été remaniées lors de l'aménagement du câble téléphonique 3N201. Il s'agit du comblement d'une tranchée d'aménagement peu profonde et étroite, soit d'environ 0,3 m de largeur sur environ 0,3 m de profondeur. Selon le type de tuyau (carton goudronné) qui protège le câble, l'aménagement survient vers le milieu du 20^e siècle. La couche 3 est possiblement postérieure aux aménagements de la route asphaltée et de la chaussée gravelée (couche 1), car elle semble les recouper. L'aménagement du trottoir (couche 2) semble également antérieur à la couche 3, et ce, pour la même raison.

La valeur archéologique de la couche 3 est faible puisque ce type de vestige en lien avec les communications modernes est relativement courant et peu significatif pour l'histoire du site CiEm-1.

4.3.1.4 La couche 4

La couche 4 (1D2a, 1D99, 2A99, 2B99, 3A1a, 3A99b, 3B1, 3C1b, 3D1a, 3E2, 3F1, 3H1a, 3i1a, 3J1, 3K1, 3L1, 3M1, 3N1b, 3N1c, 3N4d, 3N4e et 3P1) est immédiatement sous la couche 1b et leur interface est nette puisqu'il s'agit d'un arrêt arbitraire du décapage mécanique. La couche 4 se dépose sur le niveau de dérasement des ensembles structuraux (voir annexe 5) 1, 4, 6, 7, 10 et 14, ainsi que sur les couches 5, 15, 17, 18, 20 et 21. Pour ce qui est des couches 2 et 3, elles la recouper. L'interface entre la couche 4 et les ensembles structuraux 1, 4, 6, 7, 10 et 14, ainsi qu'avec les couches 17, 20

et 21, est nette. Par contre, elle est diffuse avec les couches 2, 3, 5, 15 et 18. La totalité de la station B est recouverte par la couche 4 dont la surface s'élève à environ 5,95 m NMM d'altitude en moyenne (figure 27). La couche 4 a été excavée mécaniquement dans l'opération 1 et superficiellement dans l'opération 2. Sa fouille a été réalisée principalement au cours de l'opération 3. Quant à l'opération 7, elle a entraîné la destruction de sa portion non fouillée pour l'ensemble du secteur occidental de la station B (plan 8).

La couche 4 est formée par un sol compacté de loam argilo-sableux brun grisâtre à brun verdâtre, et parfois brun rougeâtre. Les inclusions sont les suivantes : des cailloux et des graviers, des fragments de mortier et de chaux, des charbons de bois, des fragments et des éclisses de bois, ainsi que des fragments de brique. Quant à son épaisseur, elle est d'environ 0,2 m. Alors que les fragments de mortier se retrouvent généralement dans l'ensemble de la couche 4, certains autres éléments inclusifs semblent localisés. Les rares fragments de brique se concentrent dans les secteurs ouest et est de la station B, à l'intérieur des sous-opérations 3C, 3M et 3P. Les fragments et les éclisses de bois, ainsi que les charbons de bois, se localisent dans les sous-opérations 3E, 3F, 3J, 3L, 3N, 3K et 3M. Ceci correspond à l'extrémité ouest et à la partie est de la station B. La sous-opération 3K possède également la particularité de contenir un peu de chaux.

Le contenu archéologique est très riche et varié (1 132 fragments) (tableaux 10 et 11). Il s'agit, entre autres, de quincaillerie d'architecture, de verre à vitre, de fragments de brique, de tessons de contenants en céramique et en verre, de restes alimentaires et de fers à cheval (annexe 3). Cet assemblage témoigne surtout d'une période allant du 19^e siècle au premier quart du 20^e siècle, même si certains artefacts peuvent dater de la deuxième moitié du 18^e siècle. L'assemblage archéologique de la couche 4 provient d'un contexte de déposition primaire et d'un autre secondaire. Il s'agit respectivement de l'utilisation de l'aire de circulation et de sols rapportés. Par contre, il demeure impossible de préciser à quel contexte de déposition est relié chacun des artefacts puisque le décapage mécanique des opérations 1 et 2 a perturbé la surface de la couche 4 et qu'aucune donnée n'a été enregistrée.

La couche 4 correspond à un sol rapporté dont la déposition est d'origine anthropique, tout comme la couche 15. Elle vise à rehausser et à niveler le terrain à la suite de la démolition de l'ensemble des vestiges structuraux de la station B (couche 5) et de la condamnation d'une fosse à coffrage (couche 15). Ce remblai de réaménagement se dépose apparemment au cours du deuxième quart du 19^e siècle. Par la suite, la surface de la couche 4 semble avoir fait l'objet d'une utilisation comme aire de circulation en terre battue jusqu'au premier quart du 20^e siècle. Depuis, la majeure partie de la station B est vraisemblablement intégrée au chemin du Haut-de-la-Rivière. La couche 4 est donc postérieure aux couches et aux ensembles structuraux qui lui sont inférieurs. Par contre, elle est antérieure à la chaussée gravelée (couche 1b), ainsi qu'aux aménagements du trottoir (couche 2) et du câble téléphonique (3N201, couche 3).

La valeur archéologique de la couche 4 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1 puisqu'elle marque un changement complet de la fonction de la station B. À partir du moment où ce remblai de réaménagement est déposé, elle passe de l'occupation d'un habitat à une aire de circulation extérieure.

Tableau 10 Répartition des fragments d'artéfacts et d'écofacts par lots

Lots	Nb fragments	%
1D1a	34	0,8
1D1b		
1D1c	-	-
1D2a	-	-
1D2b		
1D2c		
1D99	143	3,3
2A99	31	0,7
2B99	2	0,1
3A1a	77	1,8
3A1b		
3A2	1	0,1
3A3	15	0,3
3A4	9	0,2
3A5	-	-
3A6	-	-
3A99a	-	-
3A99b	337	7,7
3B1	77	1,8
3B2	92	2,1
3B3	43	1
3B4	-	-
3B5	8	0,2
3B6	-	-
3B7	21	0,5
3B8	25	0,6
3B9	61	1,4
3B10	53	1,2
3B11	-	-
3B12	-	-
3C1a	1 (non inventorié)	0,1
3C1b	33	0,8
3C1c	89	2
3C2	12	0,3
3C3	-	-
3D1a	115	2,6
3D1b		
3D2a	77	1,8
3D2c		
3D2b	9	0,2
3D3	-	-
3E1	-	-
3E2	17	0,4
3E3	-	-

Municipalité de Rivière-Ouelle et ministère des Transports du Québec
 Reconstruction et réaménagement de la route 132 - Projet d'assainissement des eaux
 (Projet de construction MTQ 20-3374-8909)

Lots	Nb fragments	%
3E4	11	0,3
3E5	-	-
3F1	5	0,1
3F2	48	1,1
3F3	19	0,4
3F4	2	0,1
3F5	9	0,2
3F6	-	-
3G1	141	3,2
3G2	41	0,9
3G3	-	-
3H1a	97	2,2
3H1b		
3H2	35	0,8
3H3	8	0,2
3H4	8	0,2
3H5	5	0,1
3H6	94	2,2
3H7	79	1,8
3H8	14	0,3
3H9	-	-
3i1a	20	0,5
3i1b		
3i2	226	5,2
3i3	5	0,1
3i4	-	-
3J1	13	0,3
3J2	18	0,4
3J3	6	0,1
3J4a	13	0,3
3J4b		
3J5	-	-
3J6	-	-
3K1	18	0,4
3K2	-	-
3K3	67	1,5
3K4	5	0,1
3K5a	-	-
3K5b	39	0,9
3K5c	-	-
3L1	12	0,3
3L2	14	0,3
3L3	3	0,1
3L4	-	-
3L5a	29	0,7
3L5b	27	0,6
3L6	-	-

Municipalité de Rivière-Ouelle et ministère des Transports du Québec
 Reconstruction et réaménagement de la route 132 - Projet d'assainissement des eaux
 (Projet de construction MTQ 20-3374-8909)

Lots	Nb fragments	%
3M1	20	0,3
3M2	39	0,9
3M3	141	3,2
3M4	239	5,5
3M5	42	1
3M6	11	0,3
3M7	-	-
3N1a	3	0,1
3N1b	82	1,9
3N1c		
3N1d		
3N1e	157	3,6
3N1f		
3N1g		
3N2	4	0,1
3N3	225	5,2
3N4a	11	0,3
3N4b	11	0,3
3N4c		
3N4d		
3N4e		
3N4f	11	0,3
3N5a	39	0,9
3N5b		
3N5c		
3N6	308	7
3N7	-	-
3P1	22	0,5
3P2	71	1,6
3P3	150	3,4
3P4a	100	2,3
3P4b	30	0,7
3P4c	11	0,3
3P5	-	-
3P6	9	0,2
3P7	-	-
7A99	116	2,7
Totaux	4372	100

Tableau 11 Répartition des fragments d'artéfacts et d'écofactes par couches

Couches	Nb fragments	%
1a	-	-
1b	1 (non inventorié)	0,1
2	< 17	0,4
3	< 11	0,2
4	< 1132	23,4
5	± 631	13
6	± 170	3,5
7	41	0,8
8	26	0,5
9	136	2,8
10	252	5,2
11	-	-
12	300	6,2
13	-	-
14	-	-
15	214	4,4
16	649	13,4
17	-	-
18	15	0,3
19	-	-
20	24	0,5
21	± 300	6,2
22	± 223	4,6
23	495	10,2
24	22	0,5
25	± 180	3,7
26	-	-
Totaux	> 4839	100



Photo 5 Vestiges du trottoir nord du chemin du Haut-de-la-Rivière et de son assise bordant le secteur central de la station B du côté nord (PATR07N01-361)



Photo 6 Vestiges du trottoir nord du chemin du Haut-de-la-Rivière et de son assise bordant le secteur central de la station B du côté nord (PATR07N01-358)



Photo 7 Tuyau protecteur d'un câble téléphonique (3N201) associé à la couche 3, vers le nord (PATR07N01-258)

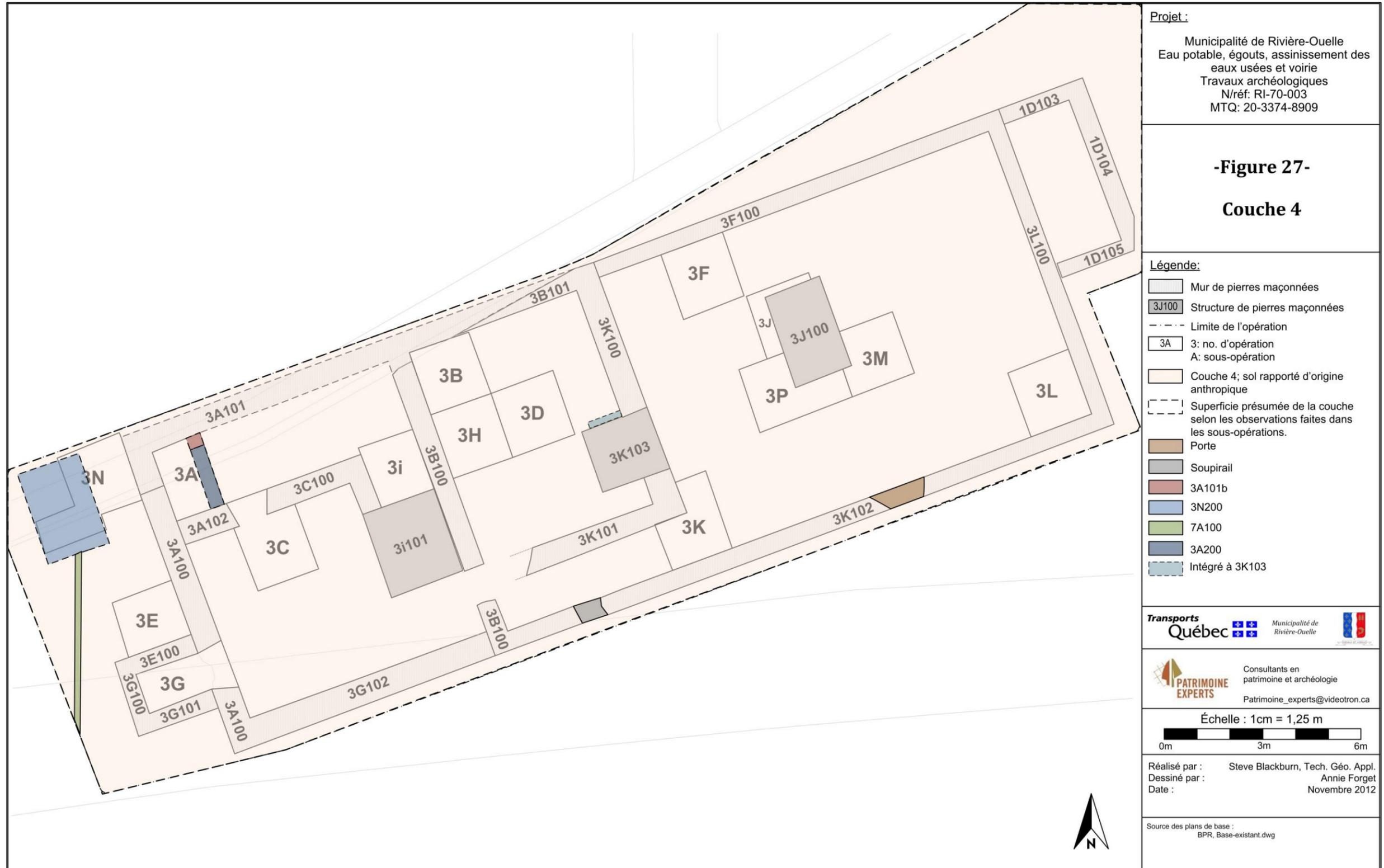


Figure 27 Plan de localisation de la couche 4

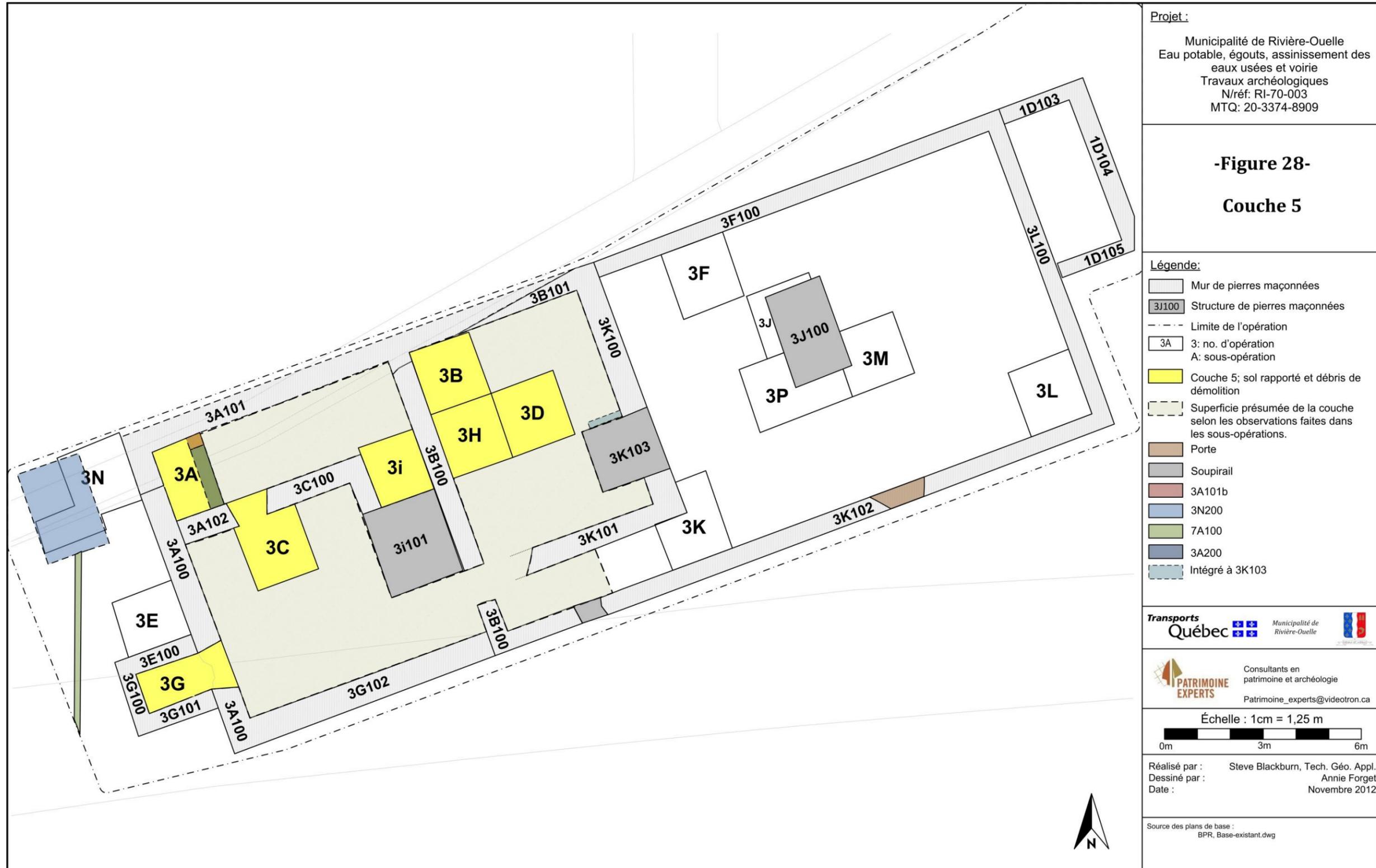


Figure 28 Plan de localisation de la couche 5

4.3.2 Section descriptive 2 : les niveaux au centre et à l'ouest

Les couches archéologiques comprises dans la deuxième section descriptive sont celles de 5 à 14 (annexe 4). Pour le secteur central de la station B, le profil stratigraphique type correspond à ceux de la paroi nord de la sous-opération 3D (figure 18) et de la paroi sud de la sous-opération 3H (photo 10). Le profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3B demeure également significatif (photo 9), même s'il répète quelque peu celui de la paroi sud de la sous-opération 3H. Dans le secteur occidental de la station B, le profil stratigraphique type est adéquatement illustré par la paroi est de la sous-opération 3A (figure 17) et la paroi nord de la sous-opération 3i (figure 21).

4.3.2.1 La couche 5

La couche 5 (3A1b, 3B2, 3C1c, 3D1b, 3G1, 3H1b et 3i1b) est inférieure à la couche 4 avec laquelle l'interface est diffuse. Elle est recoupée superficiellement par la couche 2, mais leur interface est nette. Les couches 6, 7 et 10 sont recouvertes par la couche 5. Quant aux ensembles structuraux 4, 6, 7, 10 et 11, ils sont partiellement recouverts par celle-ci, et même que parfois, elle vient contre leurs parements. Son interface est également nette avec les couches 6, 7 et 10, ainsi qu'avec les ensembles structuraux 4, 6, 7, 10 et 11. La couche 5 occupe entièrement l'espace intérieur circonscrit par les ensembles structuraux 4, 6, 7 et 10, soit la totalité des secteurs central et occidental de la station B (figure 28). Elle a été partiellement fouillée par l'opération 3. Dans le secteur ouest de la station B, l'opération 7 a détruit la portion non fouillée (plan 8).

La matrice de la couche 5 se compose d'un loam sableux et de débris de démolition. Sa couleur est brun grisâtre à brun rougeâtre, et parfois brun jaunâtre. Les inclusions contenues dans ce sol hétérogène sont des blocs, des pierres, des cailloux et des graviers, ainsi que des fragments de mortier, de crépi et de bois. Il est intéressant de noter que les fragments de bois se concentrent dans la sous-opération 3G. Dans cette même sous-opération, il est aussi possible d'observer des taches de peinture rosée sur certains débris de démolition (pierres et fragments de crépi) qui se localisent surtout près de l'angle intérieur sud-ouest de l'ensemble structural 4. De plus, les blocs de pierre se concentrent surtout à proximité des vestiges 3i101 (ensemble structural 6) et 3K103 (ensemble structural 10), dans les sous-opérations 3D, 3H et 3i. La consistance de la couche 5 est moyennement compacte à friable, alors que son épaisseur avoisine 0,5 m. L'altitude de surface est située à environ 5,8 m NMM en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 5 est important et varié (631 fragments) (tableau 10). Il comporte des clous, du verre à vitre, des briques fragmentaires, des tessons de contenants en céramique, du verre à bouteilles, des restes alimentaires, des fragments de pipes en terre cuite fine, un gond et un morillon en fer, ainsi qu'une épingle en laiton (annexe 3). Cet assemblage est davantage associé à la période allant du quatrième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle, bien que son amplitude chronologique maximale aille du 18^e siècle au 19^e siècle. Il est important de considérer que les artefacts et les écofacts recueillis se situent principalement dans la portion inférieure du niveau de déposition qui se compose principalement d'un mélange de mortier et de terre. De plus, ils semblent surtout déposés à l'interface inférieure de la couche 5. Ceci est, entre autres, évident pour une concentration de coquilles de mollusques au nord-ouest de la sous-opération 3D et pour les tessons de verre vert à bouteille dans la sous-opération 3i. Il apparaît donc que l'assemblage archéologique de la couche 5 provient peut-être de deux contextes de déposition distincts. L'un de nature primaire qui

correspond à un dépôt d'artéfacts qui est ensuite recouvert par la couche 5. L'autre qui est de nature secondaire résultant du rapport de sols.

La couche 5 correspond à un remblai de comblement composé de sols rapportés et des débris de démolition d'une maçonnerie liée au mortier et enduite de crépi. Dans la sous-opération 3G, les fragments de bois suggèrent également la présence de débris provenant d'une structure en bois. À la fouille, il est apparu que les débris de démolition ont été déposés en un premier temps, puisque le sol rapporté a été ajouté par après pour sceller le tout. Avec le temps, les particules relativement fines de ce comblement (sols, mortier et artéfacts) ont fait l'objet d'un colluvionnement vers la partie inférieure de la couche. En regard de l'origine de la couche 5, il est certain que sa déposition est relative à la démolition du bâti avoisinant (ensembles structuraux 4, 6, 7 et 10). Il est aussi évident que ce remblai vient combler le sous-sol du bâtiment en prévision du réaménagement du terrain (couche 4). La couche 5 est donc antérieure au rehaussement et au nivellement du terrain (couche 4), alors qu'elle est postérieure aux couches 6, 7 et 10 et aux ensembles structuraux 4, 6, 7, 10 et 11. En regard de la culture matérielle, la déposition de la couche 5 survient apparemment dans le deuxième quart du 19^e siècle.

La valeur archéologique de la couche 5 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. Cette importance découle du fait qu'elle témoigne de la démolition du dernier bâtiment ayant existé sur la station B en plus de nous informer du mode de construction de celui-ci.

4.3.2.2 *La couche 6*

La couche 6 (3A3, 3B3, 3D2a et 3H2) repose sous la couche 5. Elle vient au contact des parements intérieurs des ensembles structuraux 6 et 7. Elle recouvre également les couches 8, 9, 10, 11 et 12, ainsi que les ensembles structuraux 8, 11 et 12. Concernant les couches 9, 11 et 12 et l'ensemble structural 11, le recouvrement n'est que partiel. L'interface entre la couche 6 et l'ensemble des sols et des vestiges limitrophes est nette. La couche 6 semble s'étendre sur tout le secteur central de la station B (figure 29). Pour le secteur occidental, elle apparaît uniquement dans la sous-opération 3A (photo 11). Par contre, il est possible que la couche 6 ait été présente dans le reste du secteur ouest (sous-opérations 3C et 3i), mais qu'elle n'ait pas été reconnue à la fouille. Sa faible épaisseur et le caractère diffus de son interface avec le sol d'occupation en terre battue sous-jacent (couche 10) en seraient la cause. Le cas échéant, ce niveau de sol a possiblement été intégré involontairement à la couche 10. La couche 6 a été partiellement fouillée par l'opération 3. La portion restante qui occupait probablement le secteur ouest de la station B a été détruite par l'opération 7 (plan 8).

La couche 6 se compose d'un limon sableux et organique brun grisâtre foncé. Comme inclusions, il y a des charbons de bois, des coquilles de mollusques, des fragments de mortier et de crépi, des cailloux et des graviers, des fragments et des éclisses de bois, ainsi que des racines et des radicelles en décomposition. Dans la sous-opération 3D, quatre bandes de sable grossier et de charbons de bois marquent la couche 6. Elles comblent de légères dépressions concaves et parallèles qui sont orientées dans un axe nord-sud et distantes d'environ 0,6 m (photo 12). Dans la sous-opération 3H, c'est une lentille de sable grossier rouille contenant des tessons de verre vert à bouteille qui se retrouve à l'interface supérieure de la couche. Le tout présente une consistance friable. L'épaisseur moyenne du sol est de 0,06 m et l'altitude moyenne de sa surface est environ de 5,37 m NMM.

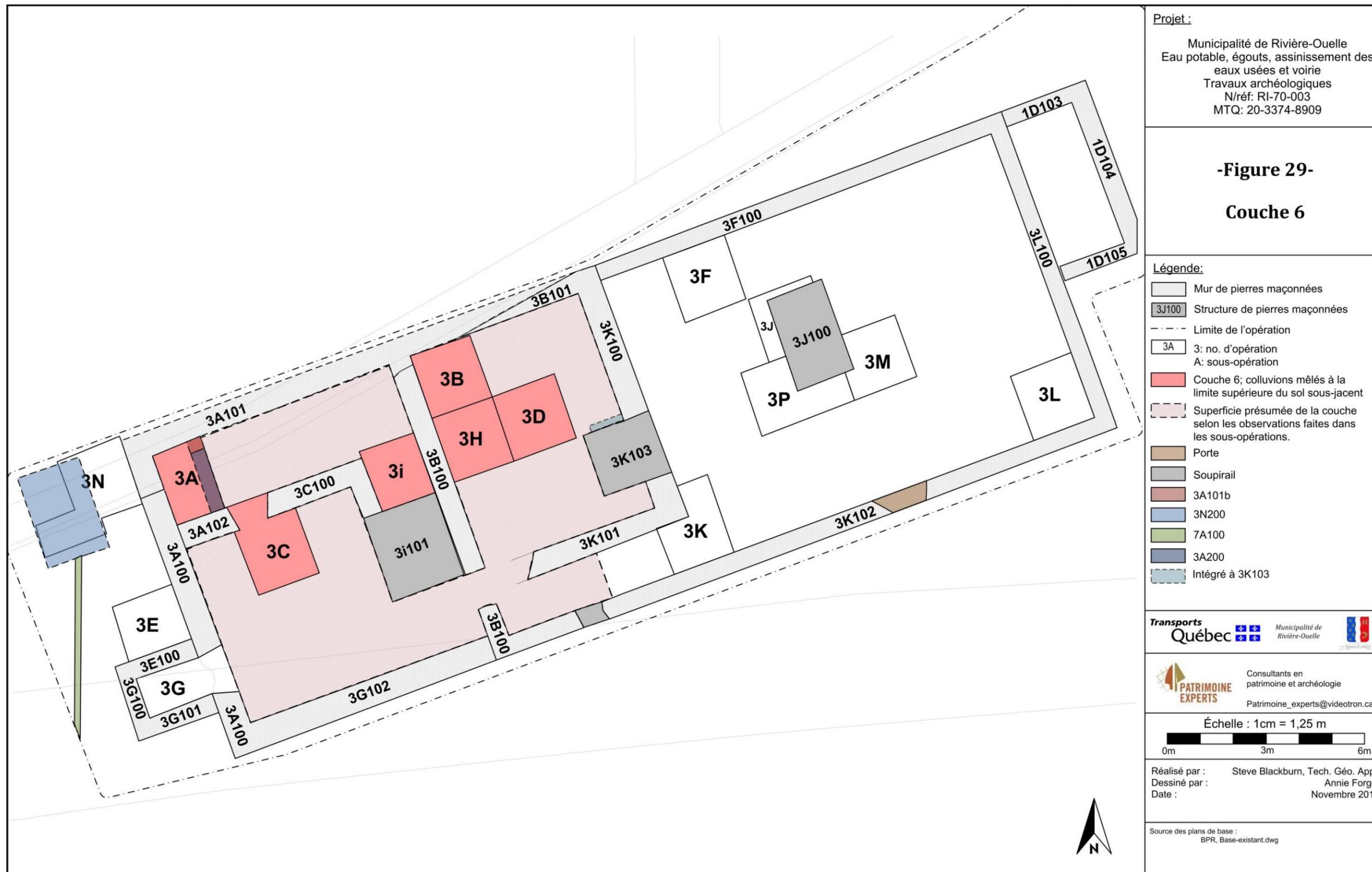


Figure 29 Plan de localisation de la couche 6

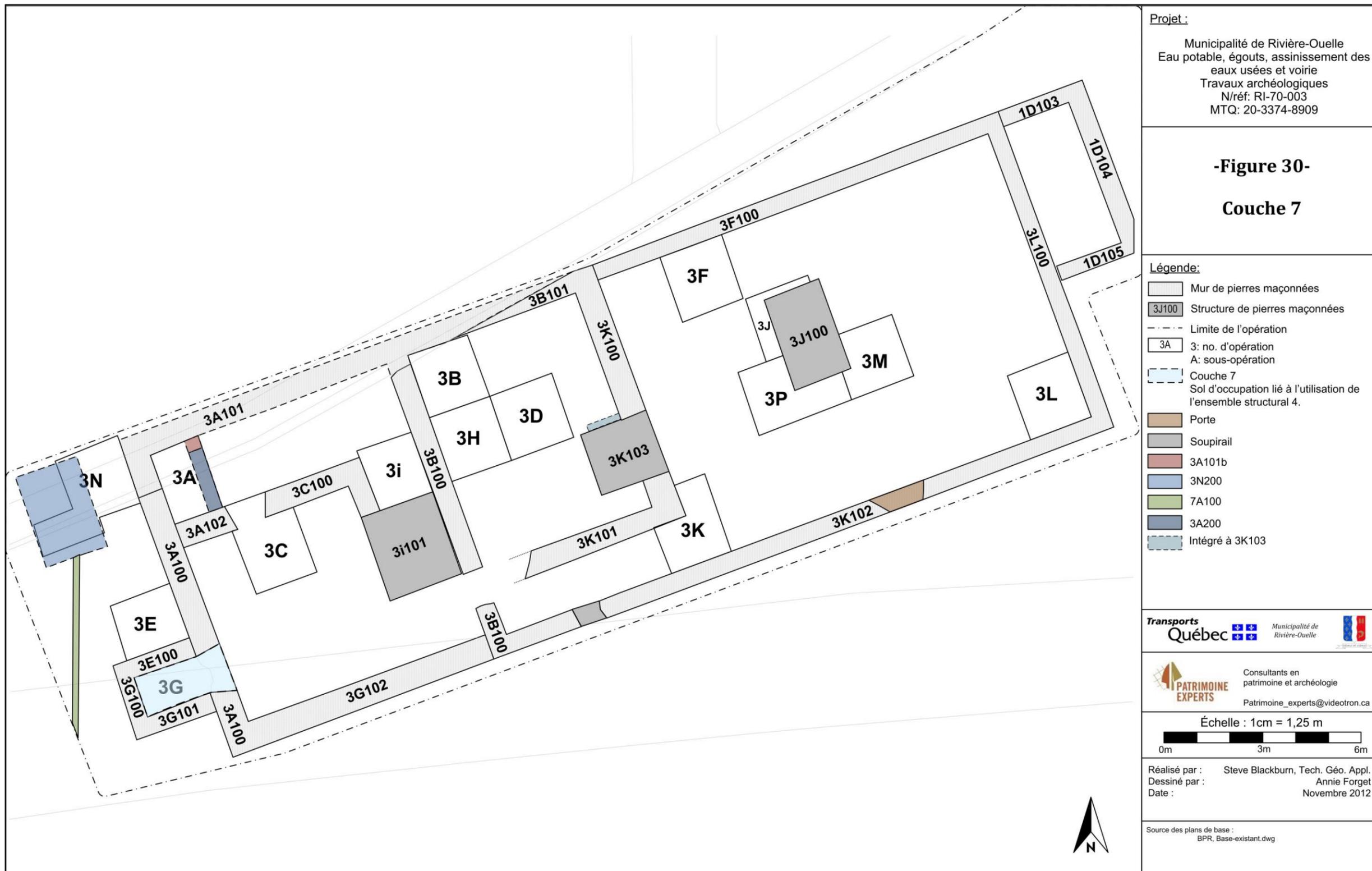


Figure 30 Plan de localisation de la couche 7

Le contenu archéologique de la couche 6 est moyennement important en plus d'être varié (170 fragments) (tableau 10). La culture matérielle mise au jour se caractérise, entre autres, par des restes alimentaires, des tessons de contenants en céramique et des bouteilles en verre, des clous, du verre à vitre et une peinture en fer (annexe 3). La plupart des fragments se trouvent à l'interface supérieure du niveau. Il est également intéressant de noter que les quelques artefacts en lien avec le bâti (clous, verre à vitre et peinture) se concentrent dans le secteur central (sous-opérations 3B, 3D et 3H). En regard de l'analyse de la collection, la couche 6 témoigne essentiellement d'activités domestiques datant du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Le contexte de déposition de l'assemblage archéologique de la couche 6 est probablement secondaire. Leur déposition semble résulter du colluvionnement du remblai de comblement qui est supérieur (couche 5). Par contre, une partie de l'assemblage peut également avoir été rejetée avant d'être recouverte par la couche 5. Il est donc possible qu'un contexte primaire de déposition soit également présent.

Même si un contenu archéologique riche en restes alimentaires et en tessons de contenants peut suggérer que nous sommes en présence d'un sol d'occupation, cette éventualité semble peu probable. La couche 6 possède une consistance beaucoup trop friable, alors qu'elle serait davantage compactée si cela avait été le cas. La seconde possibilité d'interprétation de la couche 6 est qu'il peut y avoir eu une infiltration d'eau dans le sous-sol qui soit contemporaine ou antérieure à la démolition du bâtiment (couche 5). Cette dernière hypothèse, concordant avec la présence d'une lentille sableuse et l'état physique du sol, démontre que la couche 6 se serait donc formée à la suite de ces deux processus. Quoiqu'il en soit, les dépressions parallèles dans la sous-opération 3D semblent avoir été comblées par la couche 6. Ceci suggère qu'antérieurement, elles ont été remplies par un matériau dur qui a laissé un vide à combler après avoir été retiré. En fonction de leur emplacement et de leur orientation, il est possible que nous soyons en présence de marques laissées par les solives d'une plateforme de planches ou d'un plancher de cave posé à même le sol. La position stratigraphique et l'altitude de la couche 6 rendent possible l'association de ces empreintes au vestige de bois 3B200/3H200 (ensemble structural 8) qui a été découvert à proximité. La couche 6 apparaît donc comme des colluvions reposant sur les couches et les ensembles structuraux sous-jacents, et qui lui sont antérieurs.

La valeur archéologique de la couche 6 est faible puisqu'elle n'apporte que peu de compléments d'information sur l'histoire du site CiEm-1. C'est le mélange des colluvions avec l'interface supérieure du sol d'occupation sous-jacent qui en est la raison, car il brouille le contexte de déposition du contenu archéologique.

4.3.2.3 La couche 7

La couche 7 (3G2) repose également sous la couche 5, mais elle se localise uniquement dans la sous-opération 3G (figure 30). Elle se retrouve donc ceinturée par l'ensemble structural 4 (3E100, 3G100 et 3G101) et elle vient au contact de ses parements intérieurs. Par contre, la couche 7 se dépose partiellement sur le seuil de l'ouverture (3G200) percée dans le vestige 3A100 et qui fait partie intégrante de l'ensemble structural 6. Elle recouvre également la couche 14. Son interface avec les sols et les vestiges limitrophes est nette. La couche 7 a été entièrement fouillée par l'opération 3.

La matrice de la couche 7 se compose d'un limon sableux et organique brun très foncé à gris bleuâtre. Cette dernière variation de couleur se retrouve principalement dans la moitié ouest de la couche, là où le sol est beaucoup plus humide et

organique, surtout en bordure des parements intérieurs de l'ensemble structural 4. La couche 7 comporte quelques inclusions qui sont des fragments de bois, des charbons de bois et des coquilles de mollusques. Quant à sa consistance, elle est friable à la fouille. L'épaisseur de ce niveau de sol est d'environ 0,12 m et la surface se situe à environ 5,47 m NMM d'altitude en moyenne.

La couche 7 compte une proportion moyenne d'artéfacts et d'écofacts qui sont plutôt variés (41 fragments) (tableau 10). Le contenu archéologique se caractérise essentiellement par des clous, des tessons de contenants en verre et en céramique, des restes alimentaires, du verre à vitre et une brique fragmentaire (annexe 3). Après analyse, il apparaît que la culture matérielle de la couche 7 témoigne surtout d'activités domestiques datant du dernier quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. L'assemblage de la couche 7 présente un contexte primaire de déposition associé à l'occupation d'un sol en surface.

La matrice sableuse et organique de la couche 7 semble provenir d'un colluvionnement. La portion sableuse provient clairement du niveau de démolition et du comblement (couche 5) qui est supérieur à la couche 7. Quant à la portion organique, elle doit provenir du ruissellement et de l'accumulation de matière organique en un lieu restreint et creux. Ceci correspond bien à la sous-opération 3G, car l'ensemble structural 4 constitue vraisemblablement les vestiges d'une descente de cave extérieure. D'après l'absence de vestiges de marches maçonnées, mais de la présence de fragments de bois, il est probable que c'est un escalier en bois qui occupait l'espace de la sous-opération 3G. Ainsi, la majeure partie de la couche 7 correspond à une accumulation d'occupation déposée lors de l'utilisation de la descente de cave (ensemble structural 4). À l'instar de la couche 6, ce colluvionnement n'a pas entraîné le mélange des sols. La couche 7 se dépose donc au cours de la période d'occupation du bâtiment auquel se rattache l'ensemble structural 4

La valeur archéologique de la couche 7 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. Il s'agit d'un sol associé à l'occupation du dernier bâtiment ayant existé sur la station B. De plus, le colluvionnement du niveau supérieur (couche 5) n'occulte pas son contexte de déposition original.

4.3.2.4 *La couche 8*

La couche 8 (3B7 et 3H5) est recouverte par la couche 6. L'ensemble structural 8 (3B200 et 3H200) recouvre également la couche 8, mais dans les faits, il se dépose à l'interface supérieure de cette même couche; il en forme même la surface. Cette dernière se dépose contre les parements des ensembles structuraux 7 et 10. À l'est, vers le centre du secteur central de la station B, la couche 8 s'amincit progressivement pour ensuite disparaître complètement au contact de la surface de la couche 9. Ainsi, à moins de 0,2 m de la limite est du vestige 3B200/3H200 (ensemble structural 8) (voir annexe 5), une très légère dépression d'environ 0,05 m de profondeur qui semble occuper tout le centre du secteur commence à se former. La couche 9 se poursuit également sous la couche 8, ce qui en fait le niveau de sol qui lui est inférieur. Les vestiges et les sols limitrophes à la couche 8 présentent une interface nette avec cette dernière. Tout comme l'ensemble structural 8 qui lui est associé, la couche 8 semble, selon les observations faites sur le terrain, s'étendre seulement sur le pourtour du secteur central de la station B (figure 31). Ceci confère à la couche 8 un plan de forme polygonal qui peut se définir comme une bande de sol d'environ 1,5 m de largeur disposée contre les parements des vestiges délimitant ledit secteur

(ensembles structuraux 7 et 10) (voir annexe 5). La fouille de la couche 8 a été partielle et uniquement réalisée dans l'opération 3. La portion non fouillée est préservée par la remise en état du site qui s'est achevée à l'automne 2007.

Un limon organique brun grisâtre à verdâtre et de consistance friable constitue la matrice principale de la couche 8. Parmi les inclusions qu'elle contient, il y a du mortier, des fragments de pierre de la taille du gravier⁷⁰, du charbon de bois, des fragments de brique orangée et un peu de chaux. Les débris de mortier et les graviers anguleux proviennent principalement du sol au contact des vestiges 3B100 et, surtout, 3B101. Ils semblent s'être intégrés à la couche à la suite de la dégradation normale d'une maçonnerie, car une activité de construction ou de réfection aurait laissé beaucoup plus de débris. L'épaisseur de la couche 8 est d'environ 0,07 m et la surface s'élève à environ 5,42 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 8 est relativement pauvre et peu varié (26 fragments) (tableau 10). Il se compose de restes alimentaires, de quelques clous, d'un peu de verre à vitre et d'un tesson de bouteille en verre (annexe 3). L'assemblage ne possède pas d'artefact particulièrement diagnostique d'une époque précise. Il témoigne tout de même d'activités domestiques certainement antérieures à la fin du 19^e siècle. Le contexte de déposition de l'assemblage archéologique de la couche 8 apparaît être primaire, puisqu'il semble relié à un sol d'occupation.

Le caractère organique de la couche 8 indique une accumulation dans un contexte plutôt humide et aéré comme le sol d'une habitation ou d'une cave. Le fait que les vestiges d'un plancher (ensemble structural 8) prennent place à la surface de la couche 8 nous permet de supposer qu'elle s'est accumulée dessous durant l'occupation de ce même plancher. Il se peut également que la couche 8 soit un réaménagement du niveau de sol qui vise à recevoir et à protéger le plancher de la cave est (ensemble structural 8). En ce sens, il s'agit possiblement du hourdis en terre de ce même plancher. Quoi qu'il en soit, le contexte de déposition de l'assemblage archéologique suggère qu'il s'agit d'un niveau d'occupation antérieur à la fin du 19^e siècle. La couche 8 correspond donc à l'occupation du plancher (ensemble structural 8) de la partie est du sous-sol qui est formée par les ensembles structuraux 7 et 10. Concernant l'ordre de déposition de la couche 8, elle est certainement postérieure à la couche 9 et est possiblement contemporaine à l'ensemble structural 8, en plus d'être antérieure à la couche 6.

La valeur archéologique de la couche 8 est importante pour l'histoire du site CiEm-1. Elle permet une compréhension de l'aménagement de la cave du dernier bâtiment dressé sur la station B du site CiEm-1. Elle fournit également des informations sur l'occupation de la partie est de cette même cave.

4.3.2.5 La couche 9

La couche 9 (3B4, 3B8, 3D2b, 3H3 et 3H6) se situe sous les couches 6 et 8. Elle vient aussi au contact des parements des ensembles structuraux 7 et 10. Elle recouvre la couche archéologique 12, dont le canal de drainage (3D2b), qui est creusé dans cette même couche, est en partie comblé par la couche 9. Cette dernière recouvre également l'ensemble structural 11. Une interface nette caractérise ses contacts avec les sols et les vestiges limitrophes. La couche 9 semble s'étendre sur

⁷⁰ Selon le classement du diamètre des graviers, cailloux, pierres et blocs (Robitaille et Allard 1997 : 95), la classe des graviers se définit par une dimension de 0,002 m à 0,075 m.

toute la superficie du secteur central de la station B (figure 32). Elle a été fouillée partiellement dans l'opération. La partie non fouillée de la couche 9 est préservée par la remise en état du site qui a été effectuée à l'automne 2007.

La couche 9 est formée d'un sable limoneux brun grisâtre de consistance meuble. À la matrice principale s'ajoutent des inclusions de mortier, de fragments de coquilles de mollusque, de charbons de bois et de fragments de brique orangée. La plupart des inclusions sont concentrées à l'interface inférieure de la couche 9. Ce niveau de sol présente une épaisseur de 0,04 m environ. Quant à sa surface, elle se situe à environ 5,33 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 9 compte une quantité moyenne de fragments et il est relativement varié (136 fragments) (tableau 10). Il se caractérise par de nombreux restes alimentaires, des tessons de bouteilles en verre et de contenants en céramique, quelques clous, un peu de verre à vitre, ainsi que par deux cannelles de tonneau (annexe 3). L'assemblage archéologique de la couche 9 suggère des activités domestiques et d'entreposage qui se déroulent principalement du quatrième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Le contexte de déposition de la culture matérielle semble primaire.

En dehors de la portion limoneuse de la matrice qui provient certainement du lessivage de la couche 8, la couche 9 correspond à un sol rapporté. Ce remblai sableux ne visait pas à rehausser ou niveler le sol de la cave est (ensembles structuraux 7 et 10), mais il devait tenter d'assainir ce lieu en améliorant son drainage. Le fait est que la nappe phréatique est très élevée sur le site CiEm-1, ce qui rend le secteur central de la station B très humide comme nous avons pu l'expérimenter durant la fouille lors des journées de pluie. De plus, l'aménagement de la couche 9 est étroitement lié à celui de la couche 8 qui correspond à un sol d'occupation associé au sous-sol formé par les ensembles structuraux 7 et 10. Donc, la couche 9 est un niveau de drainage et d'assainissement associé à l'aménagement de la couche 8 et de l'ensemble structural 8. Selon cette identification, l'assemblage archéologique peut avoir été jeté ou simplement enterré sur place au moment de la déposition de la couche 9. La dernière possibilité contextuelle suggère que la culture matérielle proviendrait en fait de la surface du sol d'occupation sous-jacent (couche 12a). La datation de l'assemblage indique que la couche 9 est déposée, au plus tard, dans le deuxième quart du 19^e siècle. Selon l'ordre de déposition, la couche 9 est postérieure à la couche 12 et à l'ensemble structural 11. Quant aux couches 6 et 8, elle leur est antérieure.

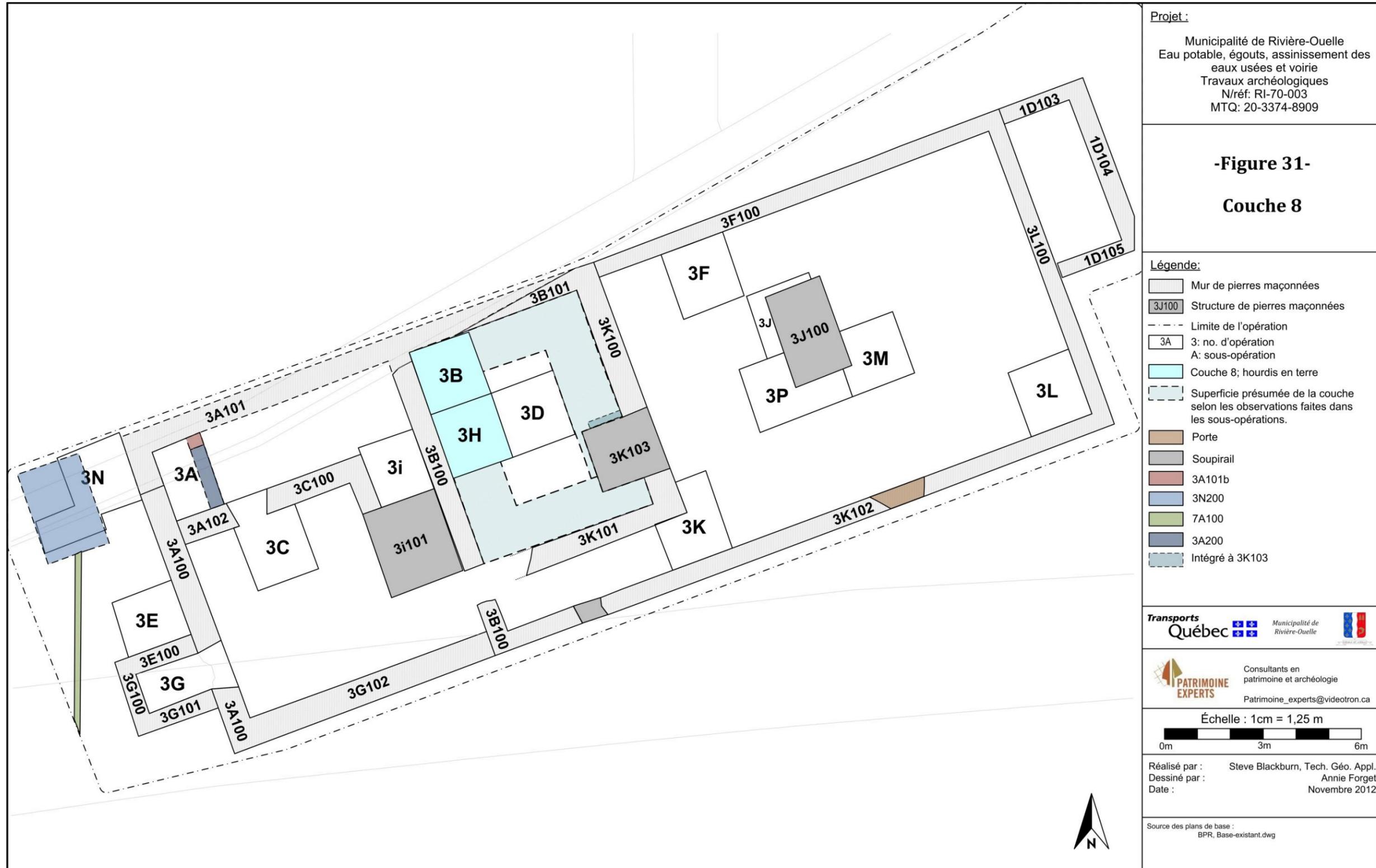


Figure 31 Plan de localisation de la couche 8

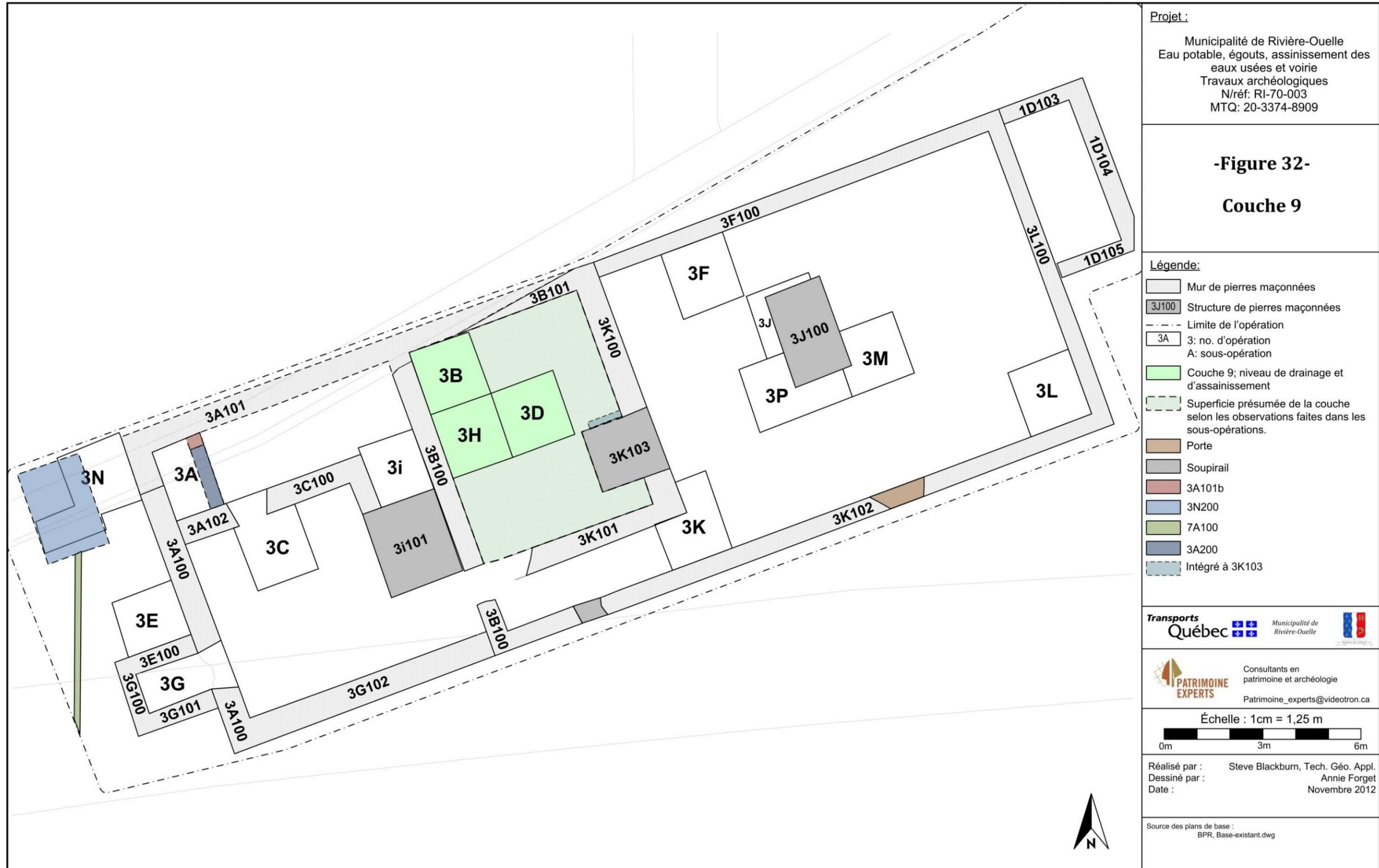


Figure 32 Plan de localisation de la couche 9

La valeur archéologique de la couche 9 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. D'abord, elle marque un réaménagement de la partie est de la cave du dernier bâtiment présent sur la station B. Ensuite, l'assemblage archéologique mis au jour nous renseigne grandement sur les activités domestiques du lieu antérieurement à son réaménagement.

4.3.2.6 La couche 10

La couche 10 (3A4, 3C2, 3i2 et 3i3) repose sous les couches 5 et 6. Elle vient contre les parements des ensembles structuraux 6 et 7. De plus, elle recouvre les couches 11 et 14. L'interface est nette entre la couche 10 et les lots et les vestiges qui lui sont limitrophes. La couche 10 semble s'étendre sur toute la superficie du secteur ouest de la station B (figure 33). Elle est donc circonscrite à l'intérieur de la partie ouest du sous-sol formé par les ensembles structuraux 6 et 7. La fouille de la couche 10 a été partielle dans l'opération 3. Sa portion non fouillée a été détruite par l'opération 7 (plan 8).

Ce niveau de sol est composé d'un limon sableux et organique. Sa couleur est brun gris verdâtre, alors que sa consistance est friable à la fouille. Une proportion moyenne d'inclusions est présente. Il s'agit de cailloux et de graviers anguleux, de fragments de mortier, de chaux, de charbons de bois, d'éclisses de bois et de fragments de brique orangée. Dans sa portion inférieure, le sol présente parfois des marbrures de sable grossier de couleur rouille. Plusieurs anomalies caractérisent également la couche 10. Au sud-ouest de la sous-opération 3A, il y a une lentille de charbon de bois et de cailloux dont le diamètre fait 0,5 m et l'épaisseur est d'environ 0,05 m. Cette lentille occupe l'interface inférieure de la couche. Il n'y a aucun indice de chauffe (rubéfaction) qui lui est associé. À l'ouest de la sous-opération 3C, il est possible d'observer une deuxième lentille. Elle se compose de sable grossier de couleur rouille auquel s'ajoutent des cailloux, du mortier, ainsi qu'une bonne quantité de charbons de bois. Cette lentille est de forme sensiblement ovale et elle s'étire dans un axe orienté nord-sud. Elle fait approximativement 1 m de longueur sur 0,6 m de largeur et son épaisseur est d'environ 0,07 m. Il est possible que la lentille de sable et de débris dans la sous-opération 3C soit intrusive, tout comme une petite proportion des débris de matériaux de construction (cailloux, graviers, mortier) observés à la surface de la couche 10. Dans ce cas, ces inclusions intrusives proviendraient de l'enfoncement de la couche 5 dans le sol sous-jacent. Autrement, il est intéressant de noter qu'à l'interface inférieure de la couche 10, nous retrouvons davantage de petits fragments de pierre correspondant à des éclats de taille de maçonnerie. Dans son ensemble, la couche 10 possède une épaisseur d'environ 0,05 m et l'altitude de sa surface se situe à environ 5,21 m NMM en moyenne.

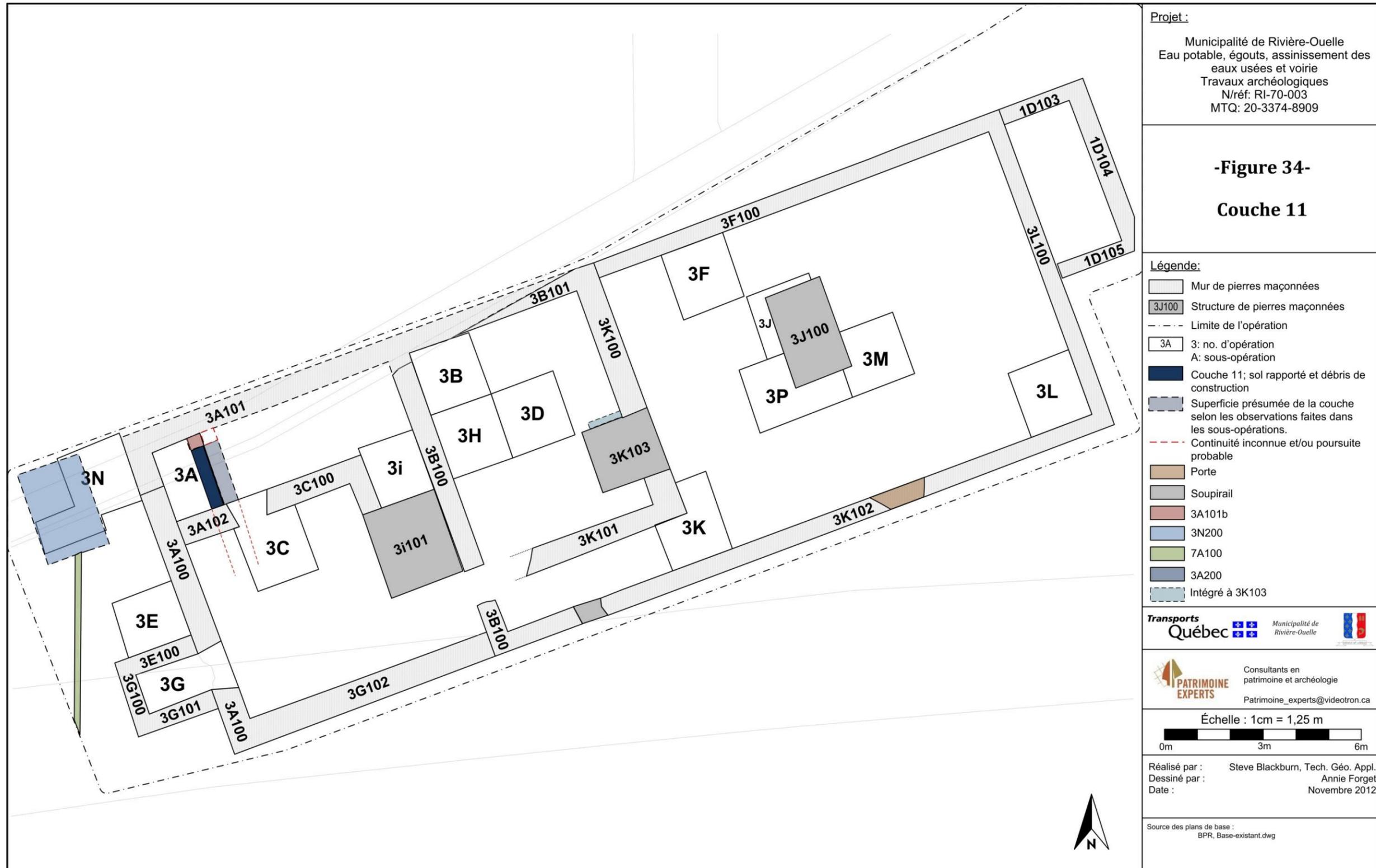
Le contenu archéologique est moyennement important, mais assez peu varié (252 fragments) (tableau 10). L'assemblage se compose, entre autres, de tessons de bouteilles en verre et d'un contenant en céramique, de clous, de verre à vitre, de restes alimentaires et de briques fragmentaires (annexe 3). La majorité des artefacts et des écofacts proviennent de l'interface supérieure et ils se concentrent surtout dans la sous-opération 3i. Il est également notable que les clous se retrouvent surtout en bordure des parements de l'ensemble structural 6. De plus, l'assemblage archéologique de la couche 10 se caractérise par le plus grand nombre de fragments de bouteilles en verre vert, tant de type « français » que de type « britannique ou anglo-américain », mis au jour dans la station B. Il apparaît que la culture matérielle recueillie témoigne d'activités domestiques et possiblement d'un entreposage qui se situent principalement dans la période allant de la deuxième moitié du 18^e siècle au début du 19^e siècle. Le contexte de déposition de l'assemblage de la couche 10 semble primaire, car il résulte de l'occupation d'un sol en surface.

La surface de la couche étant sensiblement au même niveau que le seuil des portes percées dans les vestiges 3A100, 3A102/3C100 (ensemble structural 6) et 3B100a (ensemble structural 7), il est permis d'affirmer que la couche 10 est un sol d'occupation. La différence est seulement d'environ 0,1 m. De plus, l'altitude de la base des ensembles structuraux 6 et 7 est à peine 0,3 m inférieure à celle de la surface de la couche 10. Le fait que cette dernière soit circonscrite à l'intérieur de la cave formée par ces mêmes vestiges renforce également son association à l'occupation de la partie ouest du sous-sol du dernier bâtiment érigé sur la station B. En regard de la profondeur des fondations (ensembles structuraux 6 et 7) par rapport à la couche 10, il est probable que le sol d'origine naturel qui compose la base de la matrice de ce niveau d'occupation ait été rapporté. Le cas échéant, il serait fait d'une partie des déblais de l'excavation préalable à la construction des fondations (ensemble structural 6). Après avoir aménagé le sol en terre battue de la cave, la partie restante des déblais a probablement été employée ailleurs sur le site comme remblai de comblement ou de rehaussement et de nivellement. La couche 22 pourrait témoigner de cette possibilité. La déposition de la couche 10 survient donc après la construction des fondations de la partie ouest du sous-sol (ensembles structuraux 6 et 7). Dans la sous-opération 3A, il y a justement des indices de cette activité de construction à l'interface inférieure de la couche 10, en surface du sol naturel sous-jacent (couche 14). Selon la culture matérielle, l'aménagement de la couche 10 survient probablement dans la deuxième moitié du 18^e siècle. Les indices d'une activité de construction qui caractérisent la base de cette même couche dateraient donc de la même époque. La couche 10 est évidemment antérieure aux couches 5 et 6.

La valeur archéologique de la couche 10 est majeure pour l'historique du site CiEm-1, car elle concerne deux événements précis. D'abord, il y a des traces de la construction de l'ensemble structural 6. Ensuite, elle constitue le sol d'occupation en terre battue de la partie ouest du sous-sol du dernier bâtiment présent sur la station B.

4.3.2.7 *La couche 11*

La couche 11 (3A5) se situe sous les couches 6 et 10 (figures 29, 33 et 34). Elle vient au contact de l'assise de fondation des vestiges 3A101a et 3A102/3C100 (ensemble structural 6). À son interface supérieure, elle reçoit l'ensemble structural 12. Quant au sol et au vestige qu'elle recouvre, il s'agit de la couche 14 et de l'ensemble structural 15 (voir annexe 5). L'interface avec les couches et les ensembles limitrophes est nette. La couche 11 ne se retrouve que dans la sous-opération 3A, le long de sa limite orientale (figure 34). Elle forme une bande de sol orientée dans un axe nord-sud qui comble une légère dépression. Sa largeur est de 0,3 m et sa longueur de 2,35 m. La couche 11 n'a pas été entièrement fouillée puisqu'elle semble se poursuivre à l'est de la sous-opération 3A. La portion restante a été détruite par l'opération 7 (plan 8).



Le sol de la couche 11 est constitué d'un loam argilo-sableux gris brun verdâtre pâle de consistance moyennement compacte. Il contient une bonne proportion d'inclusions qui se composent de cailloux et de graviers, de charbons de bois, de fragments de mortier et de brique orangée. Il est également marqué de petites lentilles de sable grossier rouille. Les charbons de bois et les gros fragments de mortier grisâtre au sable se retrouvent essentiellement à l'interface inférieure du niveau. La couche 11 présente une épaisseur d'environ 0,05 m et l'altitude de sa surface se situe à environ 5,16 m NMM en moyenne. Quant au contenu artéfactuel de la couche 11, il est inexistant (tableau 10).

La couche 11 correspond à un comblement qui est fait de sol rapporté et de débris de matériaux de construction. Elle se dépose dans un creusement de faible profondeur ($\pm 0,1$ m) pratiqué dans le sol naturel (couche 14) et où prend place l'ensemble structural 15. Il est donc probable que sa déposition soit associée à la démolition dudit ensemble structural et au comblement du vide ainsi créé. Il semble également que la couche 11 ait servi à poser l'ensemble structural 12. La déposition de la couche 11 est donc postérieure à l'ensemble structural 15, mais elle est antérieure à l'ensemble structural 12 et à la couche 10. Par contre, il est possible que les traces de construction observées à la base de la couche 10 soient relativement contemporaines à la couche 11. En regard de sa relation avec la couche 10, il est probable que la couche 11 se dépose dans la deuxième moitié du 18^e siècle.

La valeur archéologique de la couche 11 est relativement importante pour l'historique du site CiEm-1. Malgré sa fouille partielle, elle témoigne de travaux de démolition préalables à la construction des fondations et à l'aménagement possible d'un plancher de la partie ouest du sous-sol du bâtiment qui occupait la station B.

4.3.2.8 La couche 12

La couche 12a (3B5, 3B9, 3D2c, 3H4, et 3H8) est recouverte par la couche 9 (voir figures 29 et 32) et elle reçoit l'ensemble structural 11. Elle est aussi partiellement recoupée par la couche 12b. Elle vient au contact des ensembles structuraux 7, 9 et 10. Elle repose sur les couches 13 et 14. Dans l'ensemble, leur interface est nette. La couche 12a (3B5, 3B9, 3D2c, 3H4 et 3H8) semble couvrir toute la superficie de la partie est du sous-sol formée par les ensembles structuraux 7, 9 et 10 (figure 35). Quant à la couche 12b (3B10 et 3H7) qui recoupe superficiellement les couches 12a et 13, elle borde les parements des vestiges 3B100 et 3B101 (ensembles structuraux 7, 9 et 10) (figure 36). Il s'agit d'une bande de sol dont la largeur est de 0,4 m environ et qui comble un creusement. La couche 12 a été fouillée partiellement dans l'opération 3. Le reste de la couche 12 est préservé par la remise en état du site à l'automne 2007.

4.3.2.8.1 La couche 12a

La première composante, soit la couche 12a, est constituée d'un loam argilo-sableux de couleur brun gris verdâtre. Les inclusions que contient ce sol sont des cailloux, des fragments de pierre de la taille, du gravier, des éclisses et des fragments de bois, des charbons de bois, des fragments de mortier et de chaux, des coquilles de mollusques, ainsi que des fragments de brique orangée. La plupart des inclusions se retrouvent dans la portion supérieure de la couche. Quant à la portion inférieure, elle est plus argileuse et se caractérise par des lentilles de sable grossier rouille. La plupart des éclisses et des fragments de bois se situent aussi dans la portion inférieure de la couche. Pour ce qui est des fragments de pierre, ils correspondent à des éclats de taille de maçonnerie. Même s'ils se répartissent sur l'ensemble de la couche 12a,

ils sont beaucoup plus nombreux à proximité du vestige 3B100b (ensemble structural 9), tout comme les fragments de mortier. Dans la sous-opération 3B, il est également possible d'observer en surface de la couche 12a deux lentilles de cendres, de charbons de bois, d'artéfacts et d'écofacts. La plus petite lentille borde le parement sud du vestige 3B101 (ensemble structural 10), alors que la plus grande occupe le centre de la sous-opération. Cette dernière lentille recouvre partiellement le vestige 3B201 (ensemble structural 11). À l'ouest de la sous-opération 3D, un creusement orienté dans un axe nord-sud marque aussi la couche 12a. Il a été dégagé sur une longueur de 1,25 m. Sa largeur est de 0,5 m et sa profondeur d'environ 0,15 m. Du sol associé à la couche 9 comble le creusement en question. Dans l'ensemble, la couche 12a possède une consistance variable allant de moyennement compacte à friable. Son épaisseur est d'environ 0,07 m et l'altitude de sa surface à environ 5,27 m NMM en moyenne.

4.3.2.8.2 La couche 12b

La deuxième composante de la présente couche est identifiée par 12b. Il s'agit d'un sol fait de sable loameux et de mortier dont la couleur varie entre le brun verdâtre et le brun jaunâtre. Outre le mortier qui constitue un des éléments principaux de la matrice, les inclusions de la couche 12b comptent des pierres, des cailloux et des fragments de pierre de la taille du gravier. La consistance de ce niveau va de moyennement compacte à friable. Quant à son épaisseur, elle est d'environ 0,12 m. La surface du sol se situe à environ 5,33 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu artéfactuel des deux composantes de la couche 12 est relativement similaire. Il est plutôt important et assez varié (300 fragments) (tableau 10). Il comporte une bonne quantité de restes alimentaires et de fragments de contenants en céramique et en verre, ainsi que des clous, une peinture en fer, de la brique fragmentaire, du verre à vitre, des fragments de pipes en terre cuite fine, une épingle cuivreuse et des fragments de couteau (annexe 3). La majeure partie de l'assemblage artéfactuel provient de la portion supérieure de la couche 12a et du fond de la couche 12b. Malgré cette légère différence contextuelle, l'assemblage des deux composantes de la couche 12 témoigne tout de même essentiellement d'activités domestiques. Pour la couche 12a, la culture matérielle date surtout du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Quant à celle de la couche 12b, elle remonte surtout à la deuxième moitié du 18^e siècle. Le tout présente un contexte de déposition apparemment primaire provenant de l'occupation d'un sol en surface.

La matrice de la couche 12a suggère qu'elle correspond à un sol rapporté employé comme rehaussement et nivellement. Ce mince remblai est certainement en lien avec l'aménagement d'un sol en terre battue dans la partie est de la cave à la suite de la construction des fondations (ensembles structuraux 9 et 10). La disposition du contenu artéfactuel suggère également que la surface de ce niveau de sol a été occupée. Par contre, l'assemblage artéfactuel semble relier l'occupation de la couche 12a à une période un peu plus longue que l'occupation de la partie ouest du sous-sol (couche 10). Cette différence peut s'expliquer par le fait que les fondations du bâtiment formées par les ensembles structuraux 2, 6 et 7 ont été érigées en réutilisant en partie des fondations plus anciennes dotées également d'une cave. Les ensembles structuraux 9, 10 et 15 constituent les vestiges du bâtiment antérieur. La couche 12a correspond donc à la fois, à l'occupation du sol en terre battue de la cave du premier bâtiment et à celle du second. L'assemblage archéologique date l'occupation continue de ce sol du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Le creusement observé dans la couche 12a correspond à un canal de drainage. Son aménagement semble avoir été nécessaire puisque la nappe phréatique

printanière s'élève au même niveau que le sol en terre battue du sous-sol (couche 12a). Par contre, il est impossible d'établir avec certitude si son aménagement est associé à la cave du premier ou du deuxième bâtiment présent sur la station B. Nous retrouvons aussi les vestiges d'un plancher (ensemble structural 11) qui se déposent à l'interface supérieure de la couche 12a. Encore une fois, il est impossible de définir à quelles fondations il devrait être associé. Malgré tout, l'occupation de ce plancher est certainement représentée par la couche 12a. En ce sens, elle peut correspondre au sol d'aménagement qui reçoit et protège ledit plancher.

Pour ce qui est de la couche 12b, il s'agit certainement du comblement d'une tranchée de construction ou de réfection qui a été creusée dans le sol en terre battue du sous-sol (couche 12a). Ce sol rapporté additionné de débris et de déchets a été déposé suite aux travaux de réutilisation partielle du bâti antérieur en vue de l'agrandissement du bâtiment. La couche 12b constitue donc le témoin du passage de l'ensemble structural 9 à l'ensemble structural 7. La déposition originelle de la composante 12a est antérieure à celle de la composante 12b. Selon la datation suggérée par l'assemblage archéologique, cette dernière se dépose dans la deuxième moitié du 18^e siècle. L'ensemble de la couche 12 est, quant à lui, postérieur aux couches 13 et 14 et aux ensembles structuraux 9 et 10. Il est également antérieur aux ensembles structuraux 7 et 11 et aux couches 6 et 9.

La valeur archéologique de la couche 12 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. Tout d'abord, elle indique clairement que les fondations d'un bâtiment ont été partiellement réemployées pour l'édification d'un nouveau. Ensuite, elle témoigne de l'occupation et de l'aménagement initiaux du sous-sol de la partie est du dernier bâtiment présent sur la station B, ainsi que du sous-sol d'un bâtiment antérieur.

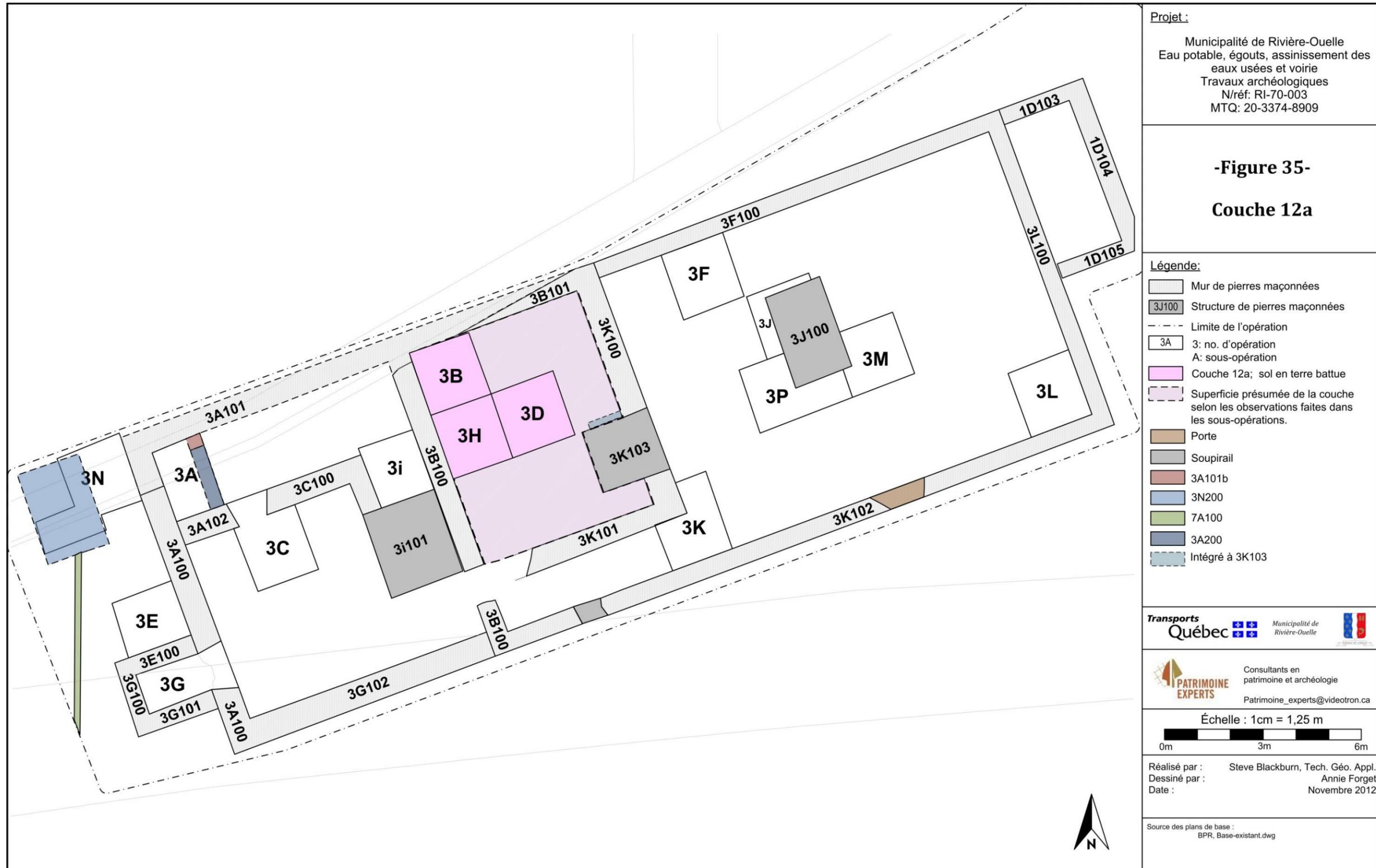


Figure 35 Plan de localisation de la couche 12a

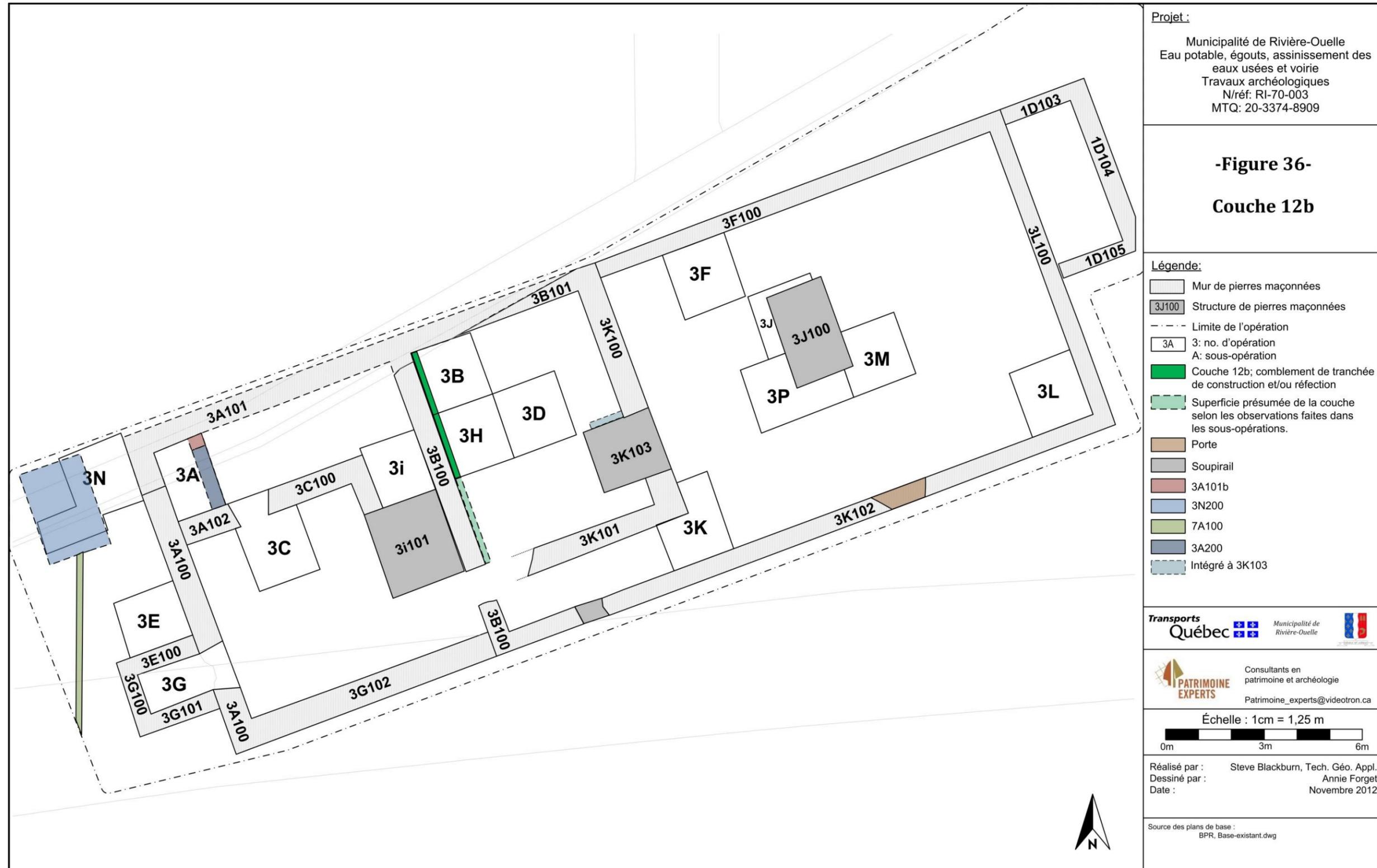


Figure 36 Plan de localisation de la couche 12b

4.3.2.9 La couche 13

La couche 13 (3B11) se trouve sous la couche 12a. La couche 12b vient au contact de sa surface après avoir recoupé la couche 12a. La couche 13 se dépose contre la base du vestige 3B101 (ensemble structural 10). Elle repose également dans la couche 14 puisqu'elle comble un creusement qui recoupe cette dernière. Quant à l'interface avec les sols et les vestiges limitrophes, elle est généralement nette. La couche 13 forme donc une bande de sol de forme irrégulière qui longe le parement intérieur du vestige 3B101 (ensemble structural 10). Elle a été observée uniquement dans la sous-opération 3B, mais il est possible qu'elle se poursuive le long des murs à l'est et à l'ouest sur une certaine distance (figure 37). La largeur de la couche 13 varie entre 0,35 m et 0,75 m environ et elle a été fouillée sur une longueur de 2 m. Cette fouille partielle de la couche 13 a été réalisée dans l'opération 3. À l'est de la sous-opération 3B, la portion non fouillée de ce sol est préservée par la remise en état du site effectué à l'automne 2007. À l'ouest de la sous-opération 3B, il semble que la couche 13 a également été préservée sous le vestige 3B100b (ensemble structural 9), mais sa poursuite plus avant dans le secteur occidental de la station B est incertaine. Les travaux de construction des ensembles structuraux 6 et 7 ont possiblement détruit le prolongement occidental de la couche 13. Sinon, c'est l'excavation mécanique de l'opération 7 qui l'a détruit (plan 8).

Le sol de la couche 13 se compose d'un sable limoneux et graveleux brun gris rougeâtre. Les seules inclusions qu'il contient sont de nombreux cailloux et fragments de pierre de la taille du gravier. Ces derniers sont en fait des éclats de taille de maçonnerie de pierres calcaires. Un matériau identique à celui de l'ensemble structural 10. C'est l'importante proportion des éclats de taille qui confère un caractère graveleux à la couche 13. La consistance de ce dépôt de sol est friable à la fouille. Son épaisseur est d'environ 0,08 m et l'altitude de sa surface se situe à environ 5,06 m NMM en moyenne. Au fond du creusement que la couche 13 comble, il est possible d'observer des pièces de bois non équarries déposées à l'horizontale et perpendiculairement à la base du vestige 3B101 (ensemble structural 10). Toutefois, le niveau élevé de la nappe phréatique a rendu difficile le relevé et impossible la prise de photo de ces dernières. Ces rondins non écorcés s'insèrent sous la maçonnerie, tout comme il a été observé pour les fondations de la première église de Rivière-Ouelle lors de l'opération 4 (photo 8). Il s'agit donc de semelles de fondations. Ce mode de construction est généralement employé afin de supporter et de stabiliser les ouvrages maçonnés érigés sur des sols mouvants composés, entre autres, d'argile et dont l'épaisseur importante ne permet pas d'atteindre le socle rocheux. Or, c'est justement le cas du site CiEm-1. Pour ce qui est du contenu archéologique de la couche 13, il est inexistant (tableau 10).

La couche 13 constitue le comblement d'une tranchée de construction. La déposition de ce sol rapporté est associée à la construction de l'ensemble structural 10 et, par le fait même, à la pose du patin de fondation mis au jour. Il apparaît que le creusement comblé par la couche 12b vient superficiellement recouper le sommet de la couche 13. Cette légère perturbation renforce l'hypothèse voulant que l'ensemble structural 9 ait été réemployé comme assise dans l'érection de l'ensemble structural 7. Il est également intéressant d'observer que la couche 12a recouvre la portion non perturbée de la couche 13. La déposition de la couche 13 est donc postérieure à l'ensemble structural 10 et à la couche 14, alors qu'elle est antérieure à la couche 12 et à l'ensemble structural 9. Malgré l'absence de culture matérielle associée, il est certain que la couche 13 s'est déposée au plus tard au 18^e siècle, puisque le sol d'occupation qui la recouvre (couche 12a) date au plus tôt de cette période.

La valeur archéologique de la couche 13 est très importante pour l'histoire du site CiEm-1, et ce, malgré l'absence de culture matérielle. Premièrement, elle nous informe du mode de construction du premier bâtiment érigé sur la station B. Deuxièmement, elle confirme l'aménagement d'une cave sous ce même bâtiment. Dernièrement, elle témoigne aussi de la réutilisation des fondations anciennes pour l'érection d'un nouveau bâtiment.

4.3.2.10 La couche 14

La couche 14 (3A6, 3B6, 3B12, 3C3, 3D3, 3G3, 3H9 et 3i4) est recouverte par les couches 7, 10 et 12, alors que les creusements comblés par les couches 11 et 13 la recoupent partiellement. Les ensembles structuraux 4, 6, 9, 10 et 15 ont également été aménagés dans des creusements qui recoupent partiellement la couche 14. Cette dernière est bordée par les couches 19 et 26 qui en sont la continuité dans les autres secteurs de la station B. L'interface est nette entre la couche 14 et les sols et les vestiges qui lui sont limitrophes. La couche 14 recouvre l'ensemble des secteurs occidental et central de la station B (figure 38). La fouille de ces secteurs s'est généralement arrêtée sur la couche 14, à moins de 0,25 m sous sa surface. L'opération 3 a permis simplement d'évaluer cette couche, alors que l'opération 7 l'a détruit partiellement (plan 8).

La matrice de la couche 14 se compose d'une argile sableuse dont la couleur va de gris verdâtre à bleuâtre et parfois brun-gris verdâtre à bleuâtre. Ce sol est marbré de sable grossier rouille et il contient une bonne quantité de matière organique ligneuse (herbacées en décomposition). La consistance est compacte et l'épaisseur n'a pas été déterminée. L'altitude de la surface est à environ 5,17 m NMM en moyenne. Quant à son contenu archéologique, il est inexistant (tableau 10).

La couche 14 correspond à un horizon naturel composé principalement de sédiments fins d'origine fluviale ou fluviomarine. Leur déposition est certainement survenue lors de la dernière transgression du fleuve Saint-Laurent, il y a environ 2 000 ans AA. L'uniformité et l'intégrité de la couche 14 permettent de considérer que ce sol n'est pas anthropisé et qu'il est donc stérile d'un point de vue archéologique. Sa déposition est évidemment antérieure à toute activité humaine sur le site CiEm-1 et, conséquemment, aux couches 7, 10, 11, 12 et 13, ainsi qu'aux ensembles structuraux 4, 6, 9, 10 et 15.

Malgré son caractère naturel, la valeur archéologique de la couche 14 est moyennement importante pour l'histoire du site CiEm-1. Elle est marquée par les creusements pratiqués pour aménager les différents vestiges. Elle indique aussi la profondeur maximale des dépôts archéologiques associés à l'occupation historique de la station B.



Photo 8 Exemple de ce à quoi devait ressembler le 3B101 (ensemble structural 10). Pièces de bois non équarrie, déposées à l'horizontale et perpendiculairement à la base d'un vestige sous lequel ils s'insèrent (Opération 4, vestige 4B150, PATR07N03-139)



Photo 9 Profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3B (PATR07N01-388)



Photo 10 Profil stratigraphique de la paroi sud de la sous-opération 3H (PATR07N01-384)

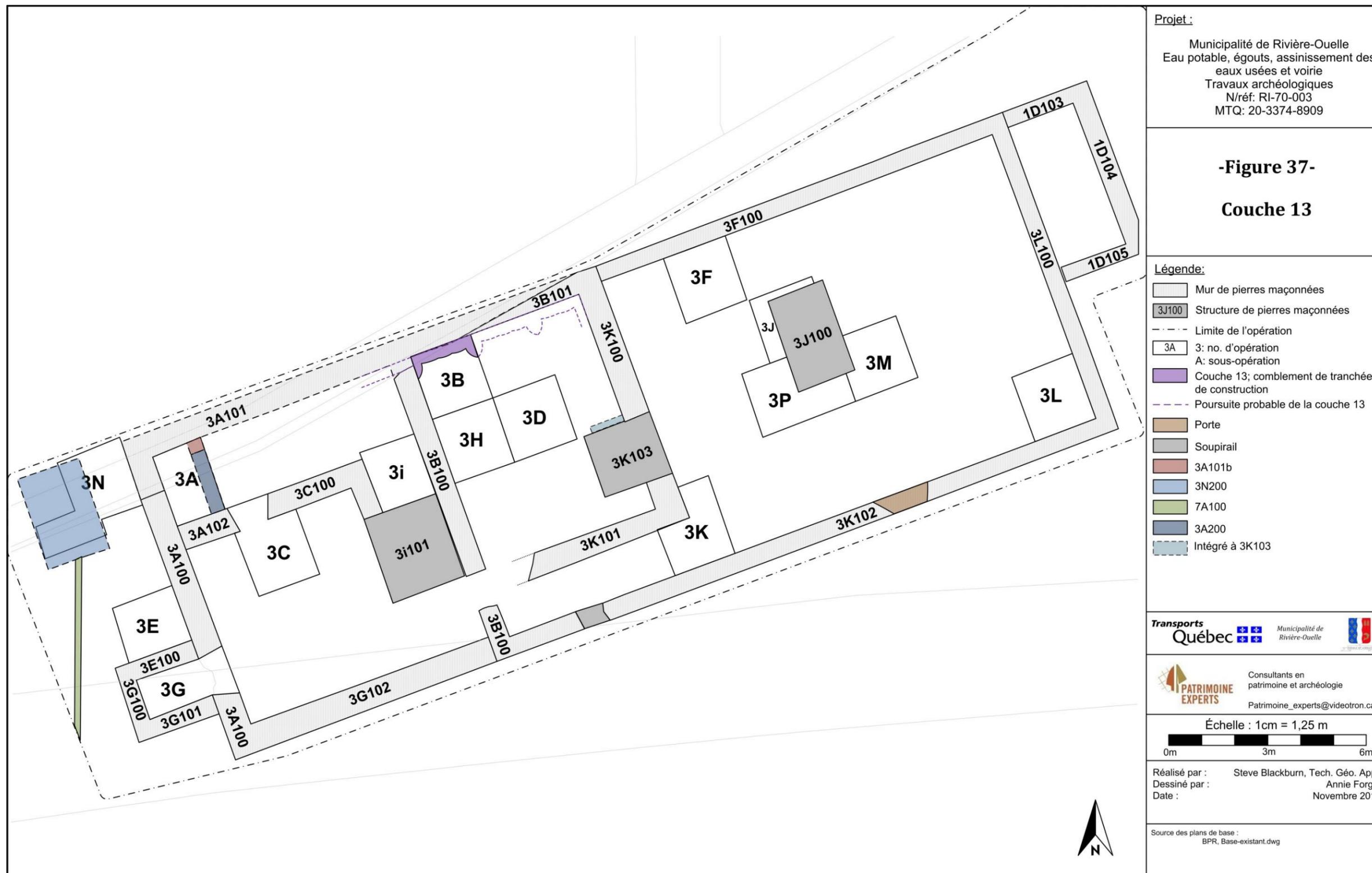


Figure 37 Plan de localisation de la couche 13

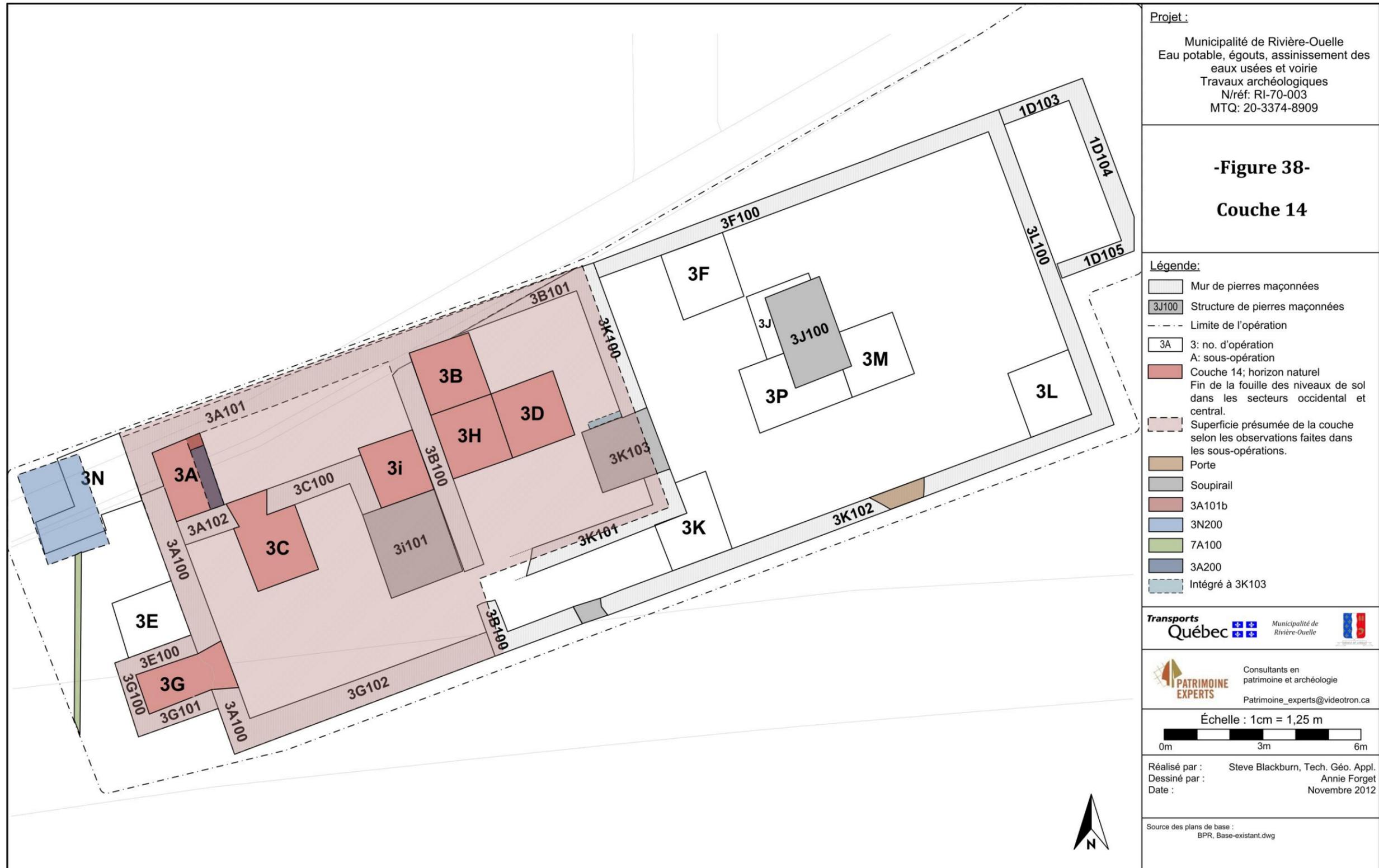


Figure 38 Plan de localisation de la couche 14



Photo 11 Déposition en cuvette de la couche 6, vers l'est (PATR07N01-035)



Photo 12 Dépressions parallèles orientées nord-sud qui étaient comblées par la couche 6 dans la sous-opération 3D, vers le sud (PATR07N01-101)

4.3.3 Section descriptive 3 : les niveaux à l'extérieur du bâti

La troisième section descriptive traite des couches archéologiques 15 à 19 (annexe 4). Le profil stratigraphique type qui illustre le mieux la déposition des niveaux de sols extérieurs au bâti est la paroi nord de la sous-opération 3E (figure 19). La paroi nord du sondage 1D2 (figure 14) demeure tout de même significative de la formation du site dans ce secteur de la station B. En regard de la particularité de la sous-opération 3N et des vestiges de la fosse à coffrage qu'elle recèle, le profil stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 3N (figure 22) est également nécessaire à la compréhension de la déposition des niveaux extérieurs.

4.3.3.1 La couche 15

La couche 15 (3N1d, 3N1e, 3N1f, 3N1g, 3N4f, 3N5a, 3N5b et 3N5c) est recouverte par la couche 4 et leur interface est diffuse. Elle est recoupée superficiellement par la couche 3 avec laquelle l'interface est aussi diffuse. Elle comble l'ensemble structural 5 avec lequel l'interface est nette. Au fond de ce dernier ensemble, elle se dépose sur la couche 16 et leur interface est nette. La couche 15 n'est présente que dans la moitié ouest de la sous-opération 3N (figure 39). Elle est également circonscrite dans l'ensemble structural 5. Elle n'a pas été entièrement fouillée, car elle se poursuivait au nord-ouest de la sous-opération 3N. Il demeure que près des deux tiers de la couche 15 ont tout de même été fouillés par l'opération 3. La portion restante a été détruite lors de l'opération 7 (plan 8).

La couche 15 se compose de quatre niveaux de déposition superposés suffisamment distincts pour être décrits. La première est dénommée 15a et elle forme le sommet de l'ensemble. Il s'agit d'un loam argilo-sableux brun grisâtre foncé de consistance compacte. Les inclusions qu'il contient sont des fragments de pierre de la taille du gravier, des charbons de bois, ainsi que de petites lentilles d'argile. Son épaisseur est d'environ 0,2 m et l'altitude de sa surface se situe à environ 5,5 m NMM en moyenne.

La couche 15b est le second niveau de sol. Il se compose de débris de démolition et de loam sableux. Sa couleur va de blanc grisâtre à jaunâtre et sa consistance est friable. La matrice principale est constituée de fragments de mortier et de crépi, ainsi que de pierres et de fragments de pierre de la taille du caillou. L'épaisseur de la couche 15b est d'environ 0,1 m et sa surface s'élève à environ 5,3 m NMM d'altitude en moyenne.

Le troisième niveau de déposition est la couche 15c. Ce sol est composé d'une argile loameuse brun-gris verdâtre et sa consistance est compacte. Parmi les inclusions, il y a de nombreuses racines et radicelles qui s'enchevêtrent, des charbons et des fragments de bois, ainsi que de petites lentilles de sable grossier. L'épaisseur du niveau est d'environ 0,1 m et sa surface se situe à environ 5,2 m NMM d'altitude en moyenne.

Le niveau de sol qui occupe la base de l'ensemble est la couche 15d. Elle est constituée de débris de démolition et de sable loameux. Sa couleur va de blanc grisâtre à jaunâtre, alors qu'elle possède une consistance friable. La matrice principale du niveau est composée de fragments de mortier et de crépi, ainsi que de pierres et de fragments de pierre de la taille du caillou. L'épaisseur de la couche 15d est d'environ 0,15 m. Quant à sa surface, elle s'élève à environ 5,1 m NMM d'altitude en moyenne.

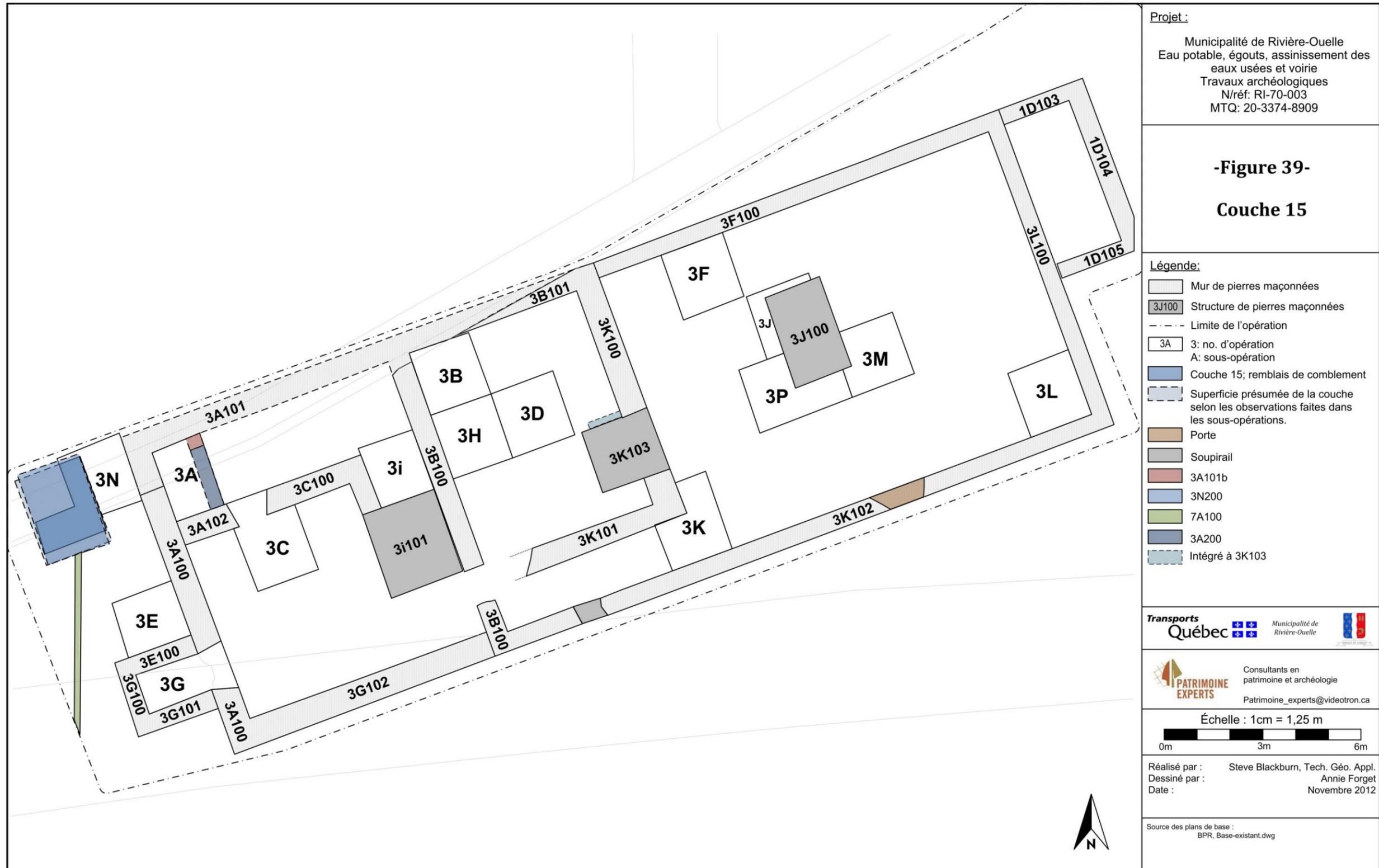


Figure 39 Plan de localisation de la couche 15

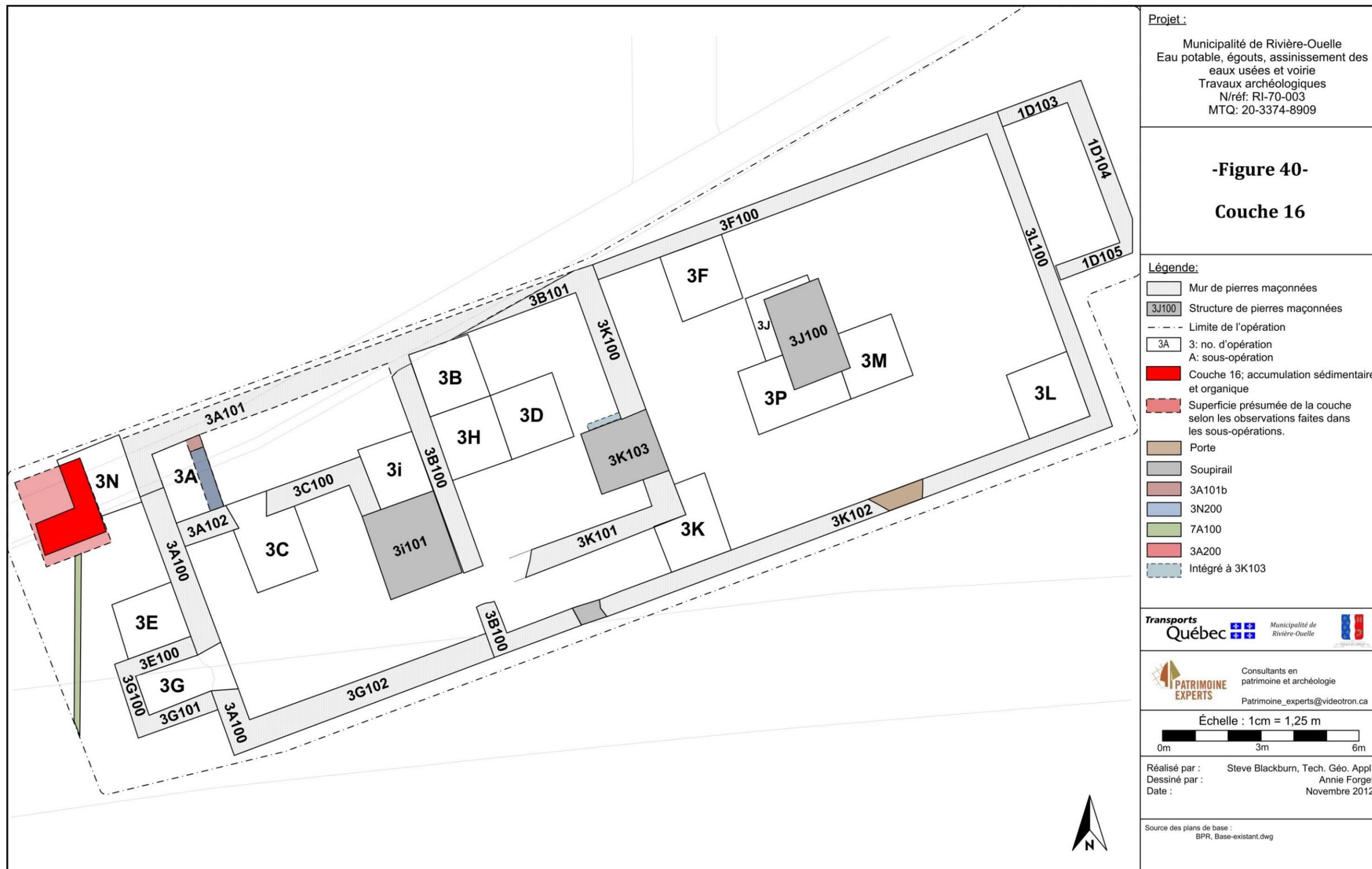


Figure 40 Plan de localisation de la couche 16

Indépendamment des différents niveaux qui composent la couche 15, le contenu archéologique est considéré comme un tout. Il est relativement important et assez varié (214 fragments) (tableau 10). Il se caractérise par de nombreux clous et fragments de contenants en céramique et en verre, ainsi que par du verre à vitre, des restes alimentaires, du verre à bouteilles et des fragments de pipes en terre cuite fine (annexe 3). Cet assemblage témoigne surtout d'activités liées au bâti et d'autres de nature domestique. D'un point de vue chronologique, la culture matérielle mise au jour date principalement du troisième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Le contexte de déposition est surtout primaire, puisque l'assemblage archéologique a été déposé avec le sol et des débris de démolition formant la couche 15. Il est aussi possible que les sols rapportés qui ont été employés contenaient une partie du contenu archéologique. Il s'agit du seul contexte secondaire de déposition possible.

La couche 15 correspond à un comblement qui se compose de plusieurs niveaux successifs de sols rapportés et de débris de démolition. Ces quatre niveaux de remblai comblent entièrement l'ensemble structural 5. Ils viennent ainsi condamner ces vestiges qui sont interprétés comme un puisard à coffrage en bois. La déposition de la couche 15 n'est pas progressive, mais certainement rapide. Un puisard se localise généralement à proximité d'un bâtiment ou même d'un complexe auquel il est associé. Il est donc probable que l'ensemble structural 5 était relié au bâtiment dont les ensembles structuraux 1, 2, 4, 6 et 7 forment les fondations. En ce sens, il est également probable que sa condamnation va de pair avec la démolition du dit bâtiment (couche 5) et le réaménagement du terrain (couche 4) qui suit. En regard de la culture matérielle mise au jour, la couche 15 a été déposée sur l'ensemble structural 5 dans le deuxième quart du 19^e siècle. Sa déposition est postérieure à la couche 16 et à l'ensemble structural 5. Elle est également antérieure aux couches 3 et 4.

La valeur archéologique de la couche 15 est importante pour l'histoire du site CiEm-1. Compte tenu de la datation de la couche 15 (2^e quart du 19^e siècle), on peut associer le puisard au bâtiment présent avant son comblement. Ensuite, elle nous informe du contexte de la condamnation du même puisard, ainsi que d'une possible action de « table rase » par rapport à la culture matérielle.

4.3.3.2 La couche 16

La couche 16 (3N3, 3N6 et 7A99) se retrouve sous la couche 15 et elle se dépose sur le fond de l'ensemble structural 5. Leur interface est nette dans les deux cas. La couche 16 est contenue entièrement par l'ensemble structural 5 (figure 40). Elle a été fouillée aux deux tiers lors de l'opération 3. La portion restante de la couche a été excavée mécaniquement au cours de l'opération 7 (plan 8).

Le sol de la couche 16 est constitué d'un limon sableux et organique. Sa couleur est brun grisâtre pâle et sa consistance est friable. Il contient une proportion relativement importante d'inclusions dont des éclisses de bois, des cailloux et des fragments de pierre de la taille du gravier, des fragments de mortier, des charbons de bois, ainsi que des fragments de brique rouge-orangé. L'épaisseur du niveau de sol est d'environ 0,12 m. Quant à sa surface, elle s'élève à environ 5,03 m NMM d'altitude en moyenne. Les débris de démolition qui sont présents (cailloux, graviers, mortier et brique) proviennent surtout de l'enfoncement de la couche 15. Quant aux éclisses de bois, il s'agit plutôt de fragments qui résultent de la désagrégation de l'ensemble structural 5. Une dernière particularité caractérise la couche 16. Il s'agit du fait qu'elle se situe sous le niveau de la nappe phréatique.

Le contenu archéologique de la couche 16 est très riche et varié (649 fragments) (tableau 10). Il se compose d'une importante quantité de verre à vitre, de nombreux tessons de contenants en céramique et en verre, de tessons de bouteilles en verre, de clous, de restes alimentaires, de fragments de pipes en terre cuite fine, de pièces de cuir, d'un piton en fer et d'une cannelle de tonneau (annexe 3). Une lentille de tessons de verre à vitre occupe le sud-est de la couche 16. Son diamètre est d'environ 1 m et son épaisseur avoisine 0,04 m. Cet assemblage témoigne principalement d'activités domestiques et autres reliées au bâti. Il apparaît aussi qu'il est essentiellement caractéristique de la période allant du troisième quart du 18^e siècle au milieu du 19^e siècle. Même si certains artefacts peuvent provenir de l'enfoncement de la couche 15, la majorité de l'assemblage semble avoir été simplement jetée au fond de l'ensemble structural 5, dans la couche 16. Par contre, il est impossible d'affirmer sans équivoque si leur déposition survient au cours de l'utilisation du puisard (ensemble structural 5) ou encore, avant sa condamnation (couche 15). Leur contexte de déposition demeure tout de même de nature primaire, puisqu'il n'y a pas de remaniement et que le dépôt archéologique semble dans son état initial.

D'après sa matrice et sa localisation, il semble que la couche 16 corresponde à une accumulation sédimentaire et organique associée au fonctionnement du puisard (ensemble structural 5). La portion sableuse du sol provient, au moins en partie, d'un mélange avec le colluvionnement de la couche 15. En considérant que le dépôt d'une portion de l'assemblage archéologique survient dans un puisard fonctionnel, il est également possible d'associer la couche 16 au rejet de déchets. La culture matérielle mise au jour date cette couche du troisième quart du 18^e siècle au milieu du 19^e siècle. La déposition de la couche 16 est antérieure à celle de la couche 15, puisqu'elle vient la sceller. Bien que l'aménagement de l'ensemble structural 5 soit certainement antérieur, il apparaît que la formation de la couche 16 est contemporaine à son utilisation comme puisard.

La valeur archéologique de la couche 16 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. Elle témoigne de l'occupation postérieure à l'aménagement du puisard, ainsi que des activités domestiques en lien avec le dernier bâtiment présent sur la station B.

4.3.3.3 *La couche 17*

La couche 17 (3E3) se situe sous la couche 4 et se dépose contre les parements des vestiges 3A100 (ensemble structural 6) et 3E100 (ensemble structural 4). Le creusement qu'elle comble semble recouper la couche 18, ainsi que la surface de la couche 19. Dans l'ensemble, leur interface est nette. La couche 17 forme une bande de sol reposant dans un creusement qui longe les parements des ensembles structuraux 4 et 6 (figure 41). Sa largeur est d'environ 0,2 m et elle a été dégagée sur 4 m de longueur. Elle n'a été fouillée que dans la sous-opération 3E, mais elle semble se poursuivre principalement le long de l'ensemble structural 4 et possiblement sur une certaine longueur du vestige 3A100. Effectivement, la couche 17 n'est pas observée dans la sous-opération 3N qui est située à 2,6 m au nord de la sous-opération 3E. L'opération 7 a entraîné la destruction de la portion non fouillée de la couche 17 (plan 8).

La matrice de la couche 17 se compose d'une argile loameuse brun gris verdâtre. Sa consistance est compacte et les inclusions sont peu nombreuses. Il s'agit uniquement de fragments de pierre de la taille d'un caillou. Par endroits, le sol est également marbré de sable grossier rouille. L'épaisseur du dépôt est d'environ 0,11 m et la surface se situe à environ 5,6 m NMM d'altitude en moyenne. Pour ce qui est du contenu archéologique, il est inexistant (tableau 10).

La couche 17 correspond certainement à un comblement qui est constitué de sol rapporté d'origine naturelle auquel s'ajoutent des débris de maçonnerie. Ces derniers semblent davantage provenir de travaux de construction ou de réfection que d'une démolition. Ce remblai de comblement se dépose dans une tranchée peu profonde ($\pm 0,1$ m) associée aux ensembles structuraux 4 et 6. Étant donné que ce creusement recoupe un niveau de construction et d'occupation extérieur (couche 18), il est probable que son comblement soit associé à des travaux de réfection. La déposition de la couche 17 est antérieure à celle de la couche 4. Elle est également postérieure à la couche 18 et aux ensembles structuraux 4 et 6. Malgré une absence de contenu archéologique, la position stratigraphique de la couche 17 permet de suggérer que son dépôt survient entre le quatrième quart du 18^e siècle et le deuxième quart du 19^e siècle.

La valeur archéologique de la couche 17 est relativement importante pour l'historique du site CiEm-1. Malgré qu'elle demeure difficile à comprendre, elle suggère la réalisation de travaux de réfection en lien avec le dernier bâtiment à avoir été dressé sur la station B.

4.3.3.4 La couche 18

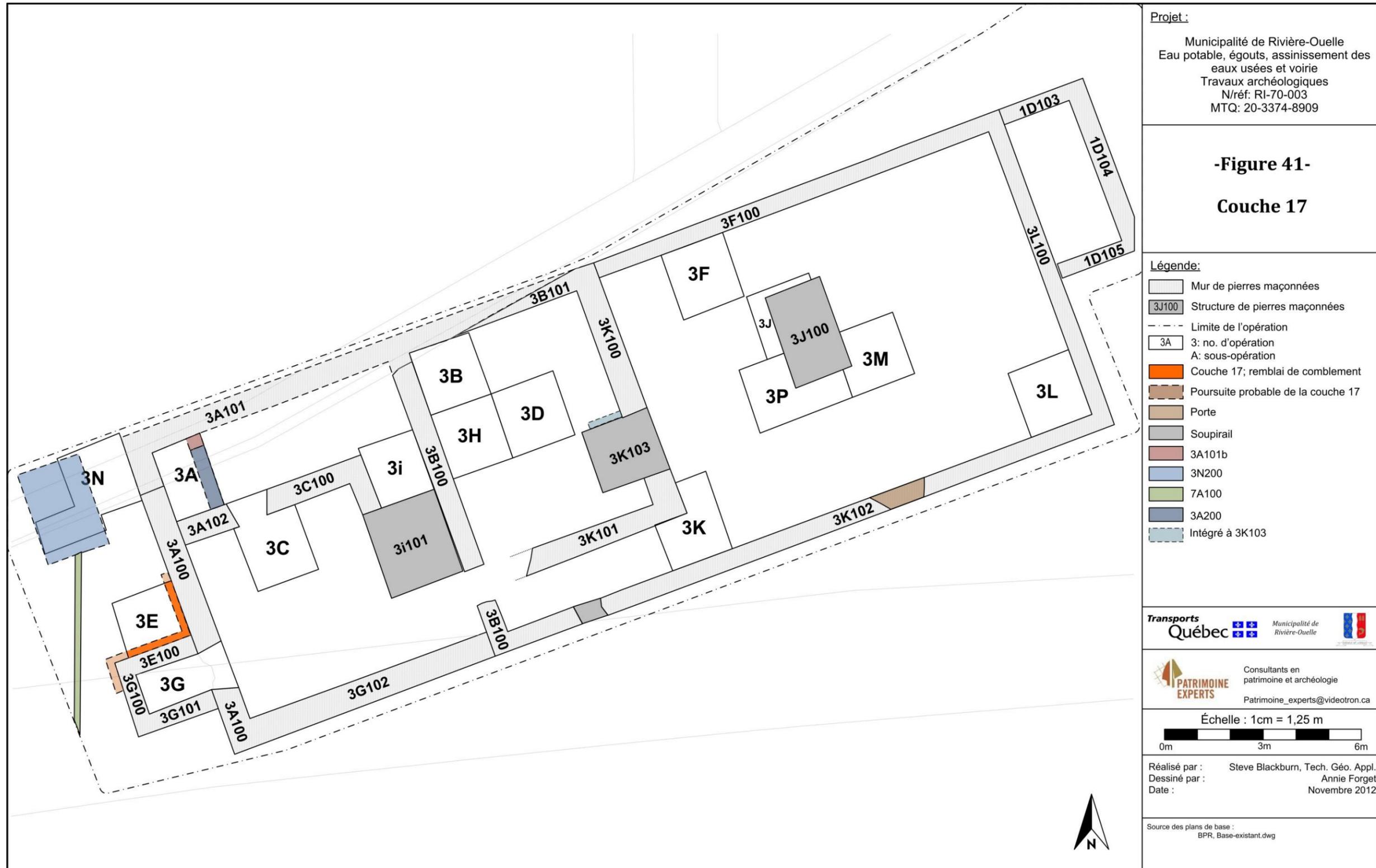
La couche 18 (1D2b, 3E4 et 3N2) est recouverte par la couche 4. Dans la sous-opération 3E, elle est recoupée par la couche 17. Dans la sous-opération 3N, elle vient au contact du sommet de l'ensemble structural 5, ainsi que du parement extérieur de l'ensemble structural 6. La couche 19 se retrouve sous la couche 18. Son interface avec la couche 4 est diffuse. Quant à celle avec les couches 17 et 19 et avec les ensembles structuraux 5 et 6, elle est nette. Dans l'ensemble, la couche 18 semble s'étendre tant à l'est qu'à l'ouest des vestiges de fondations présents sur la station B (figure 42). Elle a été excavée mécaniquement dans l'opération 1 et partiellement fouillée dans l'opération 3. La portion non fouillée qui se situe à l'extrémité ouest de la station B a été détruite lors de l'opération 7 (plan 8).

Le sol de la couche 18 consiste en un loam argilo-sableux brun grisâtre de consistance compacte. Il contient une proportion moyenne d'inclusions dont des pierres, des cailloux, des fragments de pierre de la taille du gravier, des fragments de mortier et de brique orangée, ainsi que des charbons de bois. Il se caractérise également par de petites lentilles de sable grossier rouille. En surface de la couche 18, les cailloux et les graviers anguleux ainsi que les fragments de brique forment un « pavage » en demi-lune à l'angle des vestiges 3A100 (ensemble structural 6) et 3E100 (ensemble structural 4) (photo 13). Il apparaît également qu'il s'agit de débris de maçonnerie. Les autres inclusions se retrouvent principalement sous ce lit de cailloux et de graviers, dans la couche 18. Le niveau possède une épaisseur d'environ 0,1 m. Quant à sa surface, elle s'élève à environ 5,64 m d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 18 est plutôt pauvre, mais relativement varié (15 fragments) (tableau 10). Il se caractérise par des clous, des fragments de brique et de carreaux de revêtement, des tessons de contenants en céramique, d'un fragment de pipe en terre cuite fine et d'un bouton en os (annexe 3). L'assemblage témoigne principalement d'activités reliées au bâti, mais quelques éléments domestiques sont tout de même présents. La culture matérielle mise au jour permet seulement une datation approximative qui se situe entre le 18^e siècle et le 19^e siècle. Quant au contexte de déposition, il est certainement primaire puisque les artefacts proviennent essentiellement de la surface du sol. La disposition des artefacts et des inclusions suggère que la couche 18 est un sol d'occupation. Sa localisation par

rapport aux ensembles structuraux limitrophes (4, 5, 6 et 14) confirme qu'il s'agit d'un sol extérieur. Le « pavage » indique également que des activités de construction ou de réfection ont probablement eu lieu sur ce sol. La matrice de la couche 18 et le contexte de déposition d'une bonne portion des inclusions permettent d'affirmer que nous sommes en présence d'un sol rapporté d'origine naturelle. De plus, il est évident qu'il constitue un rehaussement et un nivellement. Compte tenu de la proximité des ensembles structuraux 4 et 6, il est possible que l'excavation préalable à leur érection ait produit un surplus de déblais dont il fallait se débarrasser. Dans un tel cas, il est courant d'étendre les déblais en surplus en bordure du bâti. La déposition de la couche 18 peut donc résulter de la construction des ensembles structuraux 1, 2, 4, 5, 6 et 14. Cette interprétation présente l'avantage de justifier l'aménagement d'un remblai aussi mince et qui a fait l'objet d'une occupation extérieure en surface. Elle suggère également la possibilité qu'un ou plusieurs autres niveaux de sol rapporté d'origine naturelle reposent sous la couche 18 et qu'ils surmontent à leur tour un ancien horizon humique enfoui. Une stratigraphie comparable a justement été observée dans le secteur oriental de la station B (figures 20 et 43). Un bémol peut tout de même être apporté : l'altitude de la couche 18 ($\pm 5,64$ m à $\pm 5,55$ m) est légèrement inférieure à la moyenne de celle reconnue pour l'humus enfoui ($\pm 5,73$ m à $\pm 5,63$ m) découvert dans le secteur est (couche 25). Selon l'ordre de déposition stratigraphique, la couche 18 est antérieure aux couches 4 et 17, alors qu'elle est postérieure à la couche 19 et aux ensembles structuraux 5 et 6.

La valeur archéologique de la couche 18 est relativement majeure pour l'histoire du site CiEm-1. Elle constitue d'abord un témoin du réaménagement du sol extérieur qui va de pair avec la construction des ensembles structuraux 5 et 6. Ensuite, elle témoigne de la construction et l'occupation extérieures du dernier bâtiment présent sur la station B.



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Figure 41-
Couche 17

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - 3A: 3: no. d'opération
A: sous-opération
 - Couche 17; remblai de comblement
 - Poursuite probable de la couche 17
 - Porte
 - Soupirail
 - 3A101b
 - 3N200
 - 7A100
 - 3A200
 - Intégré à 3K103

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

Patrimoine Experts
 Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg

Figure 41 Plan de localisation de la couche 17

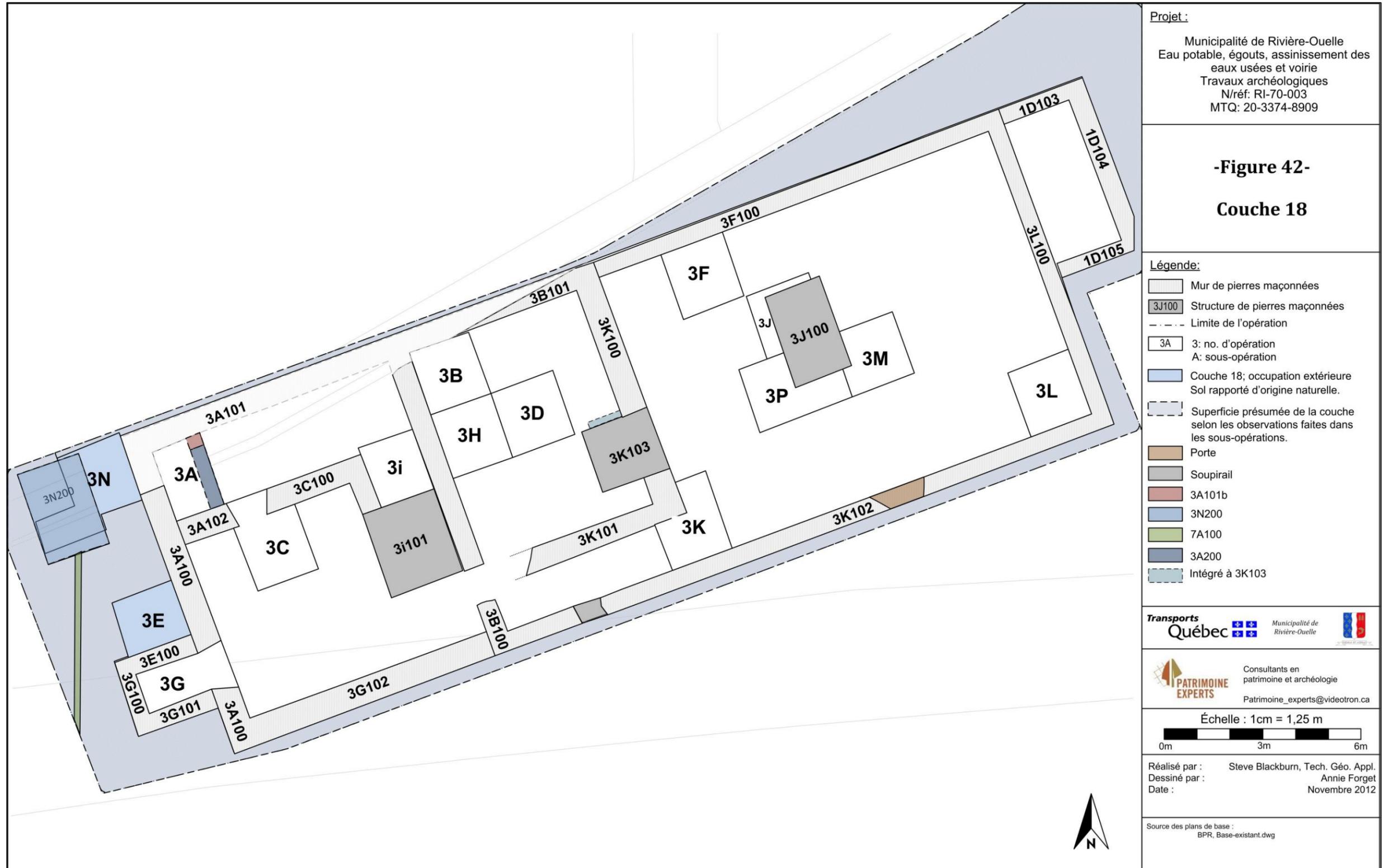


Figure 42 Plan de localisation de la couche 18



Photo 13 Niveau de construction en surface de la couche 18, sous-opération 3E, vers l'est (PATR07N01-086)

4.3.3.5 La couche 19

La couche 19 (1D2c, 3E5 et 3N7) est recouverte par la couche 18 et superficiellement recoupée par la couche 17. Elle reçoit également les ensembles structuraux 4, 5 et 6. Il est probable que les ensembles structuraux 2 et 14 soient aussi aménagés dans la couche 19, même si cela n'a pas été vérifié lors de la fouille (opération 3). Cette dernière est bordée par les couches 14 et 26 qui en sont la continuité dans les autres secteurs de la station B. L'interface est nette entre la couche 19 et les sols et les vestiges limitrophes. Bien que l'opération 3 n'ait pas dégagé la couche 19 sur l'ensemble du pourtour des vestiges, il semble qu'elle ceinture tout le bâti formé par les ensembles structuraux 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 14 (figure 45). La fouille des niveaux de sol situés à l'extérieur du bâti s'est généralement arrêtée sur la couche 19, à moins de 0,25 m sous sa surface. Dans le secteur occidental de la station B, elle a été détruite lors de l'opération 7 (plan 8).

La couche 19 se compose d'une argile sableuse brun verdâtre. Ce sol est marbré de sable grossier rouille et il contient une bonne quantité de matière organique ligneuse (herbacées en décomposition). La consistance est compacte et l'épaisseur n'a pas été déterminée. L'altitude de la surface est à environ 5,55 m NMM en moyenne. Quant à son contenu archéologique, il est inexistant (tableau 10). Malgré l'hypothèse formulée dans la description de la couche précédente, la couche 19 correspond à un horizon naturel composé principalement de sédiments fins d'origine fluviatile ou fluviomarine et non à un sol rapporté. Il apparaît donc que l'horizon humique ancien a possiblement été décapé antérieurement à l'aménagement de la couche 18. La déposition de la couche 19 est certainement survenue lors de la dernière transgression du fleuve Saint-Laurent, il y a environ 2 000 ans AA. L'uniformité et l'intégrité de la couche 19 permettent de croire que ce sol n'est pas anthropisé et qu'il est donc stérile d'un point de vue archéologique. Sa déposition est certainement antérieure à toute activité humaine sur le site CiEm-1 et, de ce fait, aux couches 17 et 18, ainsi qu'aux ensembles structuraux 4, 5 et 6.

Malgré son caractère naturel, la valeur archéologique de la couche 19 est moyennement importante pour l'histoire du site CiEm-1. D'abord, elle est marquée par les creusements pratiqués pour aménager les différents vestiges. Ensuite, elle indique aussi la profondeur maximale des dépôts archéologiques associés à l'occupation historique de la station B.

4.3.4 Section descriptive 4 : les niveaux à l'est

Les sols archéologiques présentés dans la quatrième section descriptive sont les couches 20 à 26 (annexe 4). Compte tenu de l'étendu du secteur oriental de la station B et des événements qui s'y sont déroulés, le profil stratigraphique type de ce même secteur est représenté par la paroi sud de la sous-opération 3J (figure 44) et par la paroi ouest de la sous-opération 3K (figure 20). Ceci étant, il demeure pertinent de se référer aux autres relevés stratigraphiques du secteur est afin de saisir certaines particularités observées à la fouille : la paroi ouest du sondage 1D1 (figure 13), la paroi est de la sous-opération 3F (figure 47), la paroi nord de la sous-opération 3L (figure 43) et la paroi nord de la sous-opération 3M (figure 48).

4.3.4.1 La couche 20

La couche 20 (3F3, 3F4, 3K2 et 3L3) repose sous la couche 4 et vient contre le parement intérieur de l'ensemble structural 1. Elle recoupe les couches 21 et 22. Par rapport à cette dernière, le recoupement est généralement partiel, sauf dans la sous-opération 3L où il est parfois complet. C'est pourquoi la couche 20 se dépose, par endroits, sur la couche 25. Elle recouvre également la semelle de fondation de l'ensemble structural 2 de manière ponctuelle. Dans l'ensemble, son interface est nette avec les sols et les vestiges limitrophes. La couche 20 constitue une bande de sol d'environ 0,38 m de largeur. Elle comble un creusement qui longe le parement intérieur de l'ensemble structural 1 (figure 46). Sa fouille a été partielle dans l'opération 3. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement du site qui a été effectué à l'automne 2007.

Un loam argilo-sableux caractérise le sol de la couche 20. Sa couleur est brun-gris verdâtre à jaunâtre et sa consistance est plutôt compacte à la fouille. Il compte une proportion moyenne d'inclusions dont des pierres, des cailloux et des graviers anguleux, des fragments de mortier et de brique orangée, ainsi que de rares charbons de bois. Les inclusions de mortier se retrouvent souvent dans la portion supérieure du sol, alors que les fragments minéraux occupent surtout sa portion inférieure. L'épaisseur de la couche 20 est d'environ 0,13 m. Quant à l'altitude de sa surface, elle se situe à environ 5,91 m NMM en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 20 est assez pauvre et peu varié (24 fragments) (tableau 10). Il se caractérise par des tessons de contenants en céramique et en verre, quelques clous, peu de restes alimentaires et un fragment de brique rouge-orangé (annexe 3). Près de 90 % de la culture matérielle a été récoltée le long du vestige 3F100a (ensemble structural 1). L'assemblage présente un degré de fragmentation assez important. Il témoigne principalement d'activités domestiques datées entre le 18^e siècle et le 19^e siècle. Il est également nécessaire de souligner le fait que les quatre tessons de terre cuite fine jaune et blanche sont intrusifs. Ils proviennent du colluvionnement de la paroi nord de l'aire de fouille à la suite d'une forte pluie. Autrement, le contexte de déposition de l'assemblage archéologique semble primaire. Il est lié au dépôt simultané du sol de comblement et de fragments d'objets.

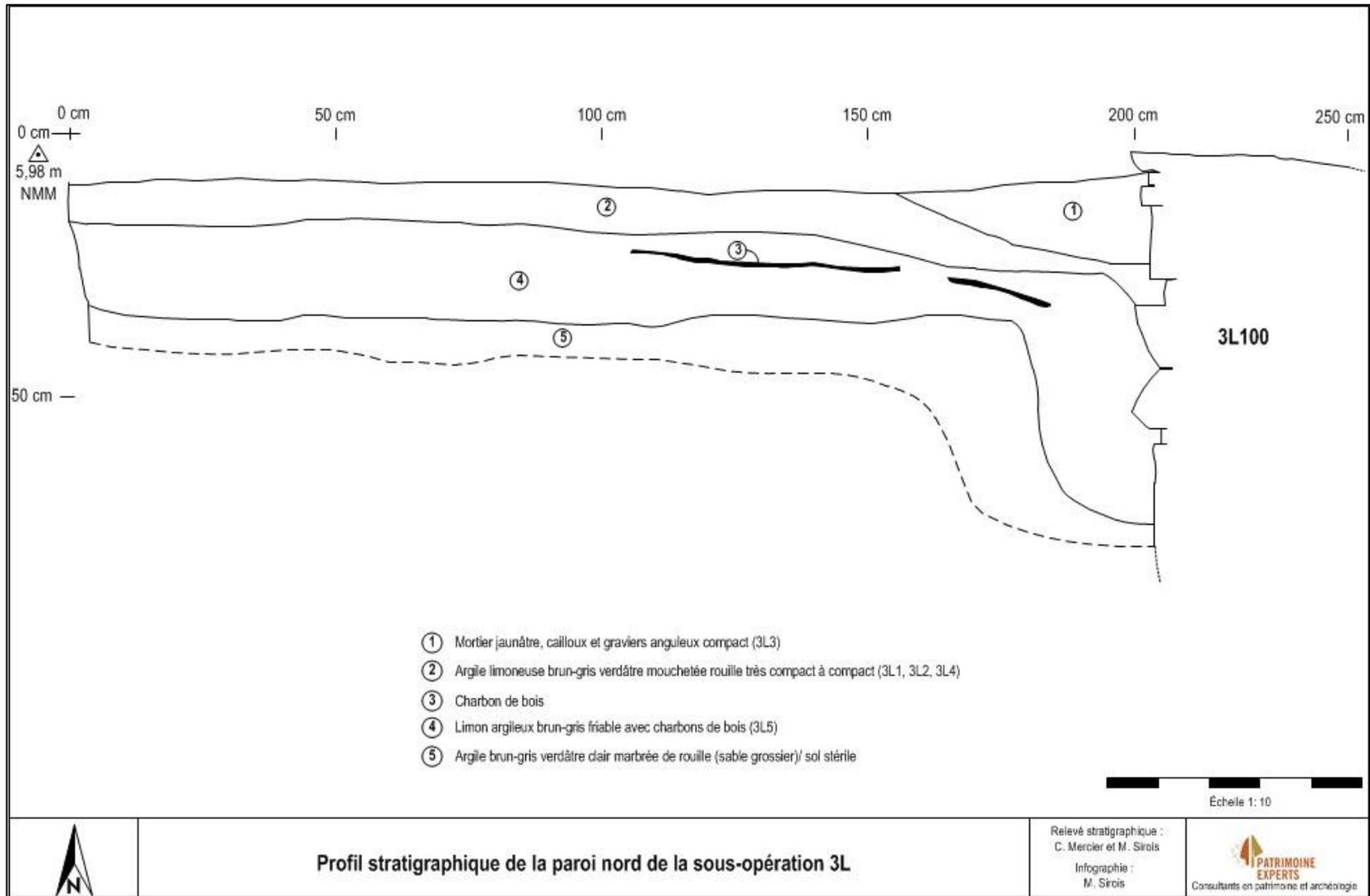


Figure 43 Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3L

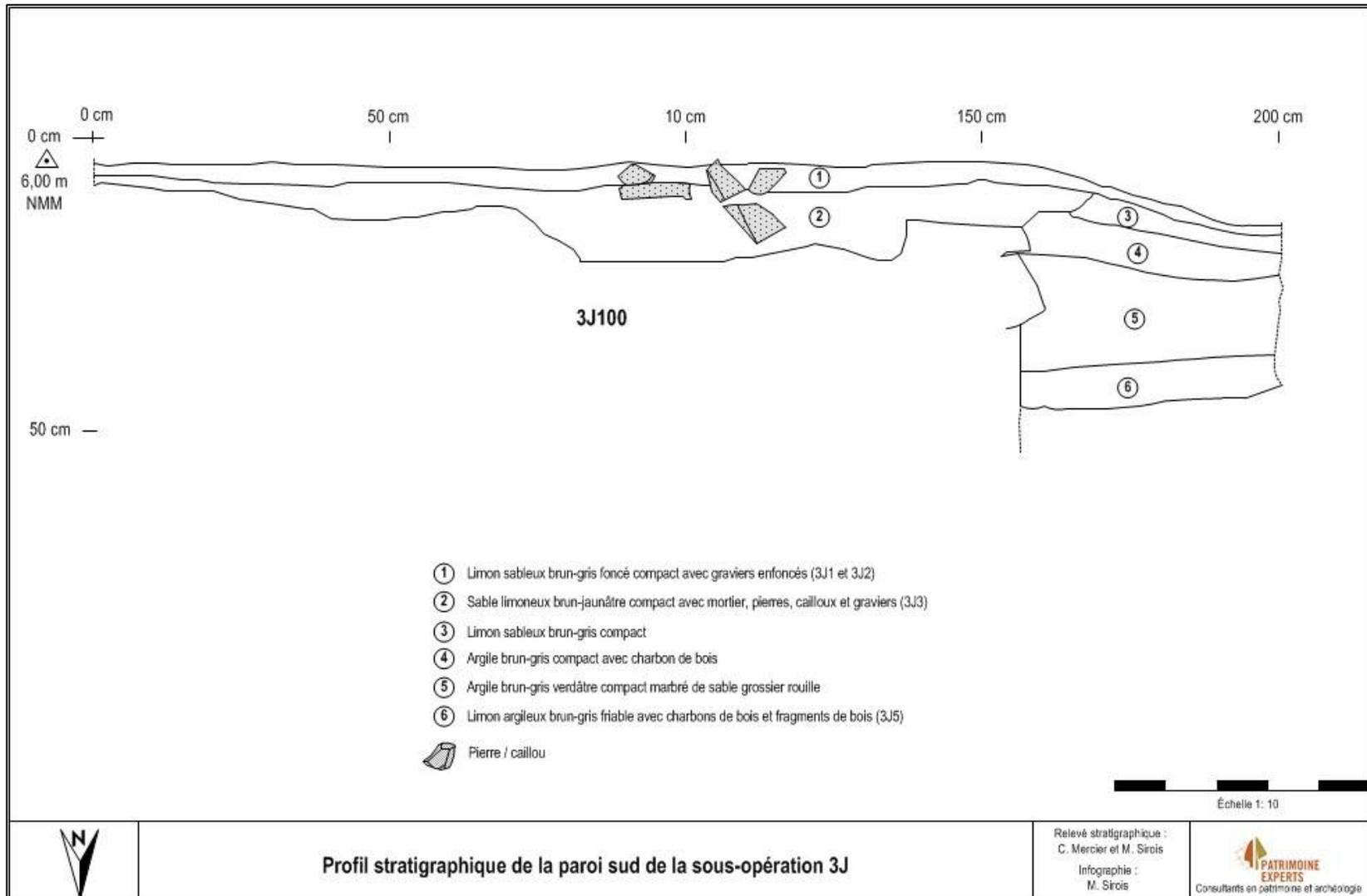


Figure 44 Schéma du profil stratigraphique de la paroi sud de la sous-opération 3J

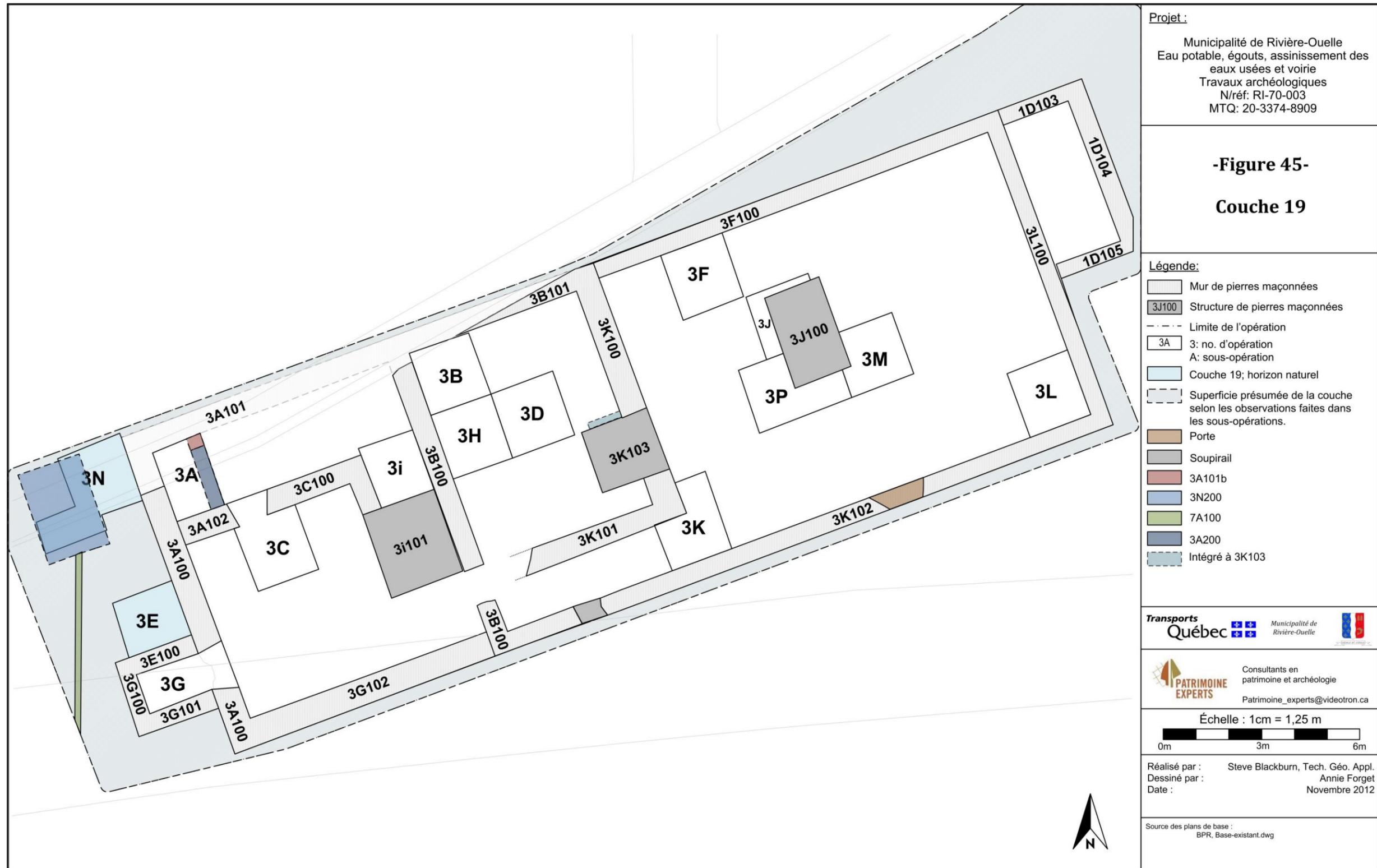


Figure 45 Plan de localisation de la couche 19

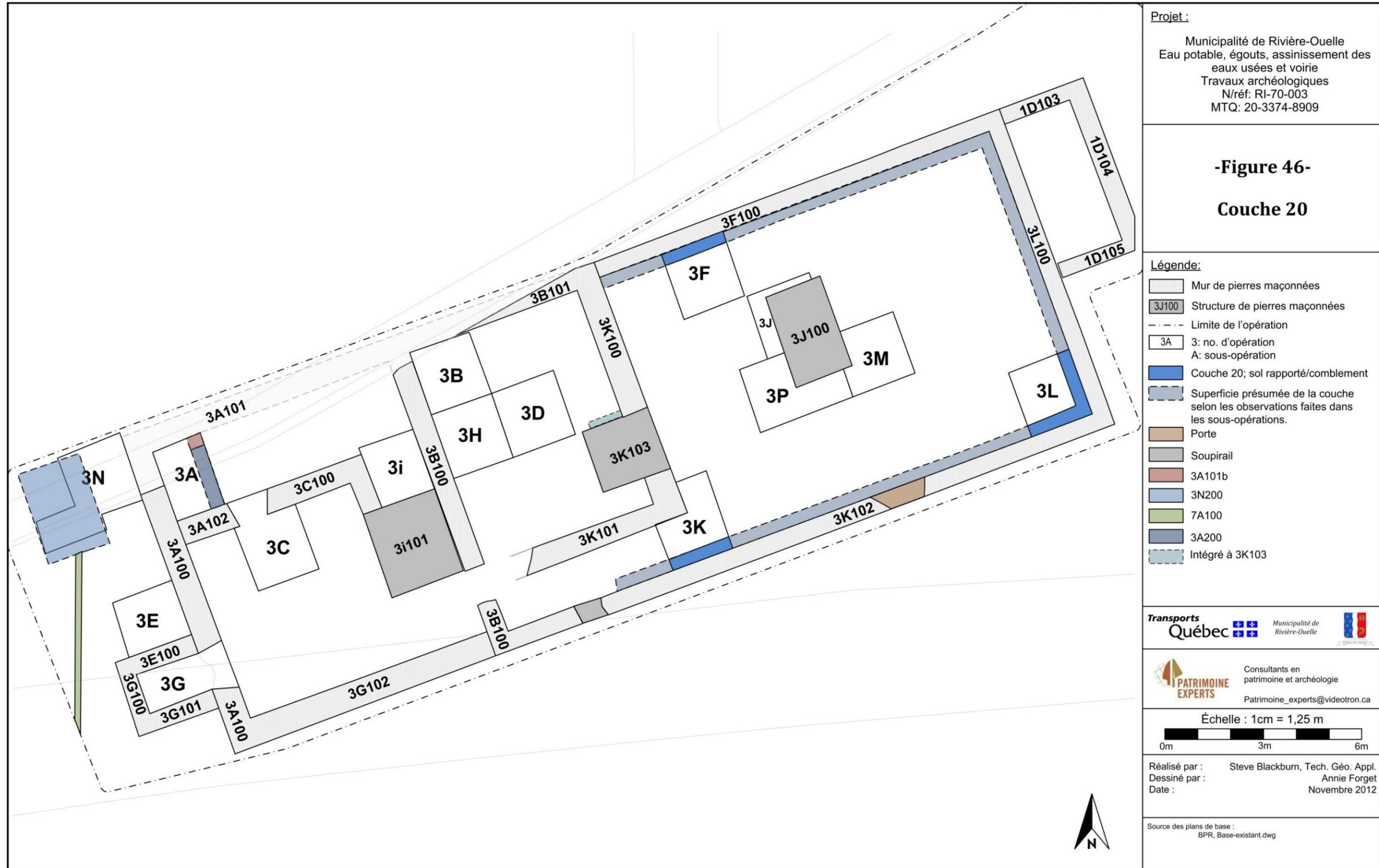


Figure 46 Plan de localisation de la couche 20

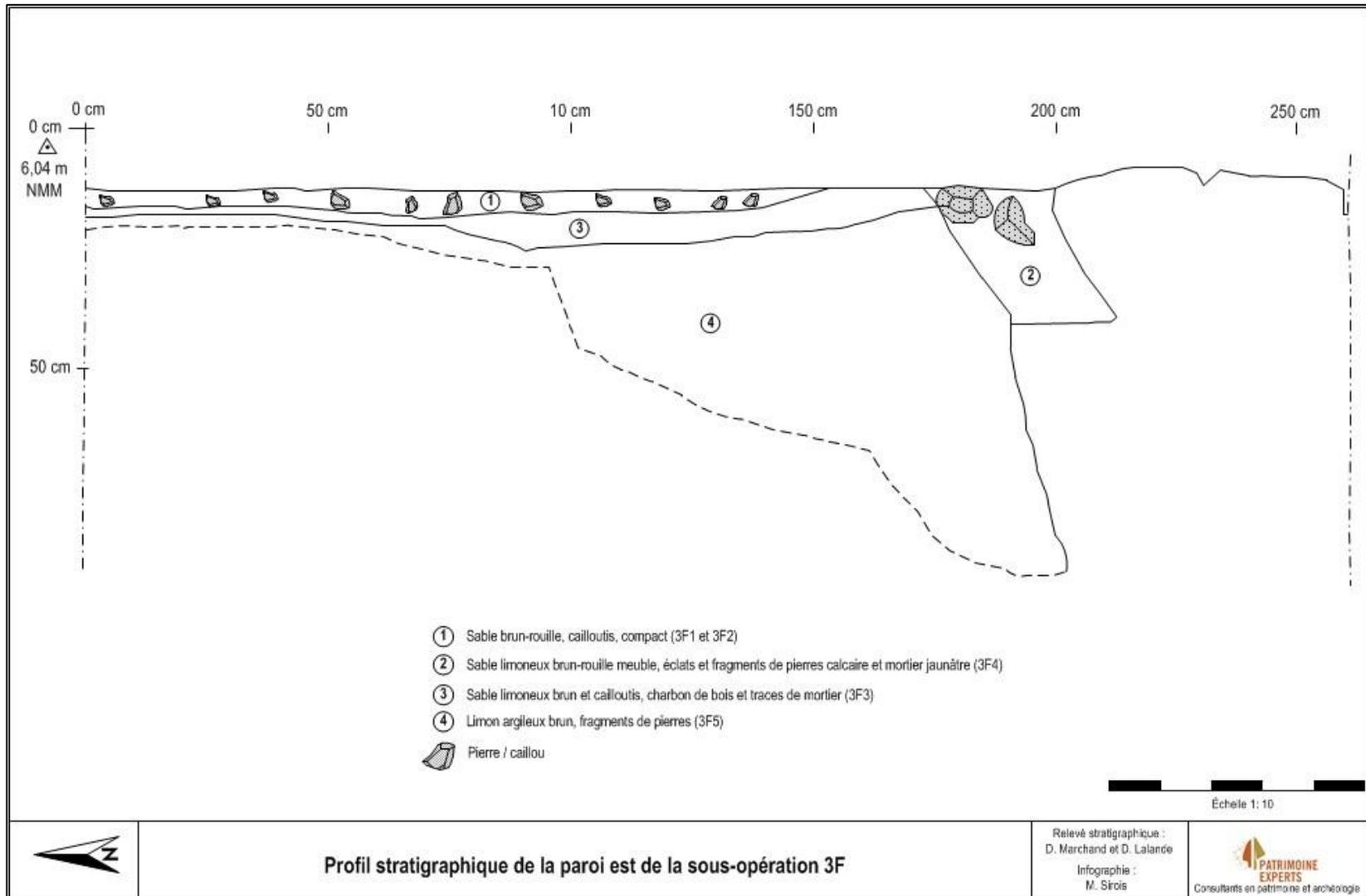


Figure 47 Schéma du profil stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 3F

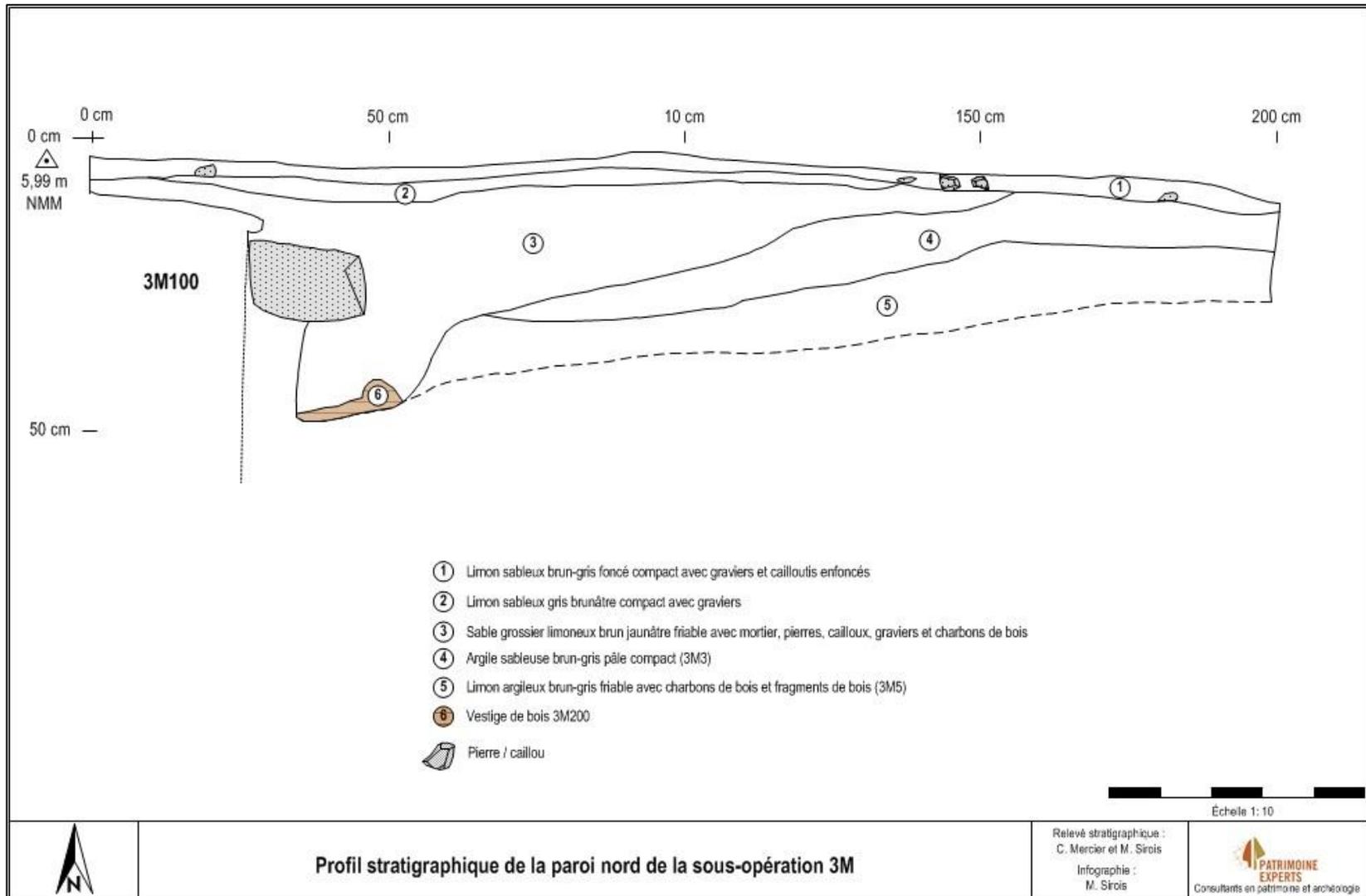
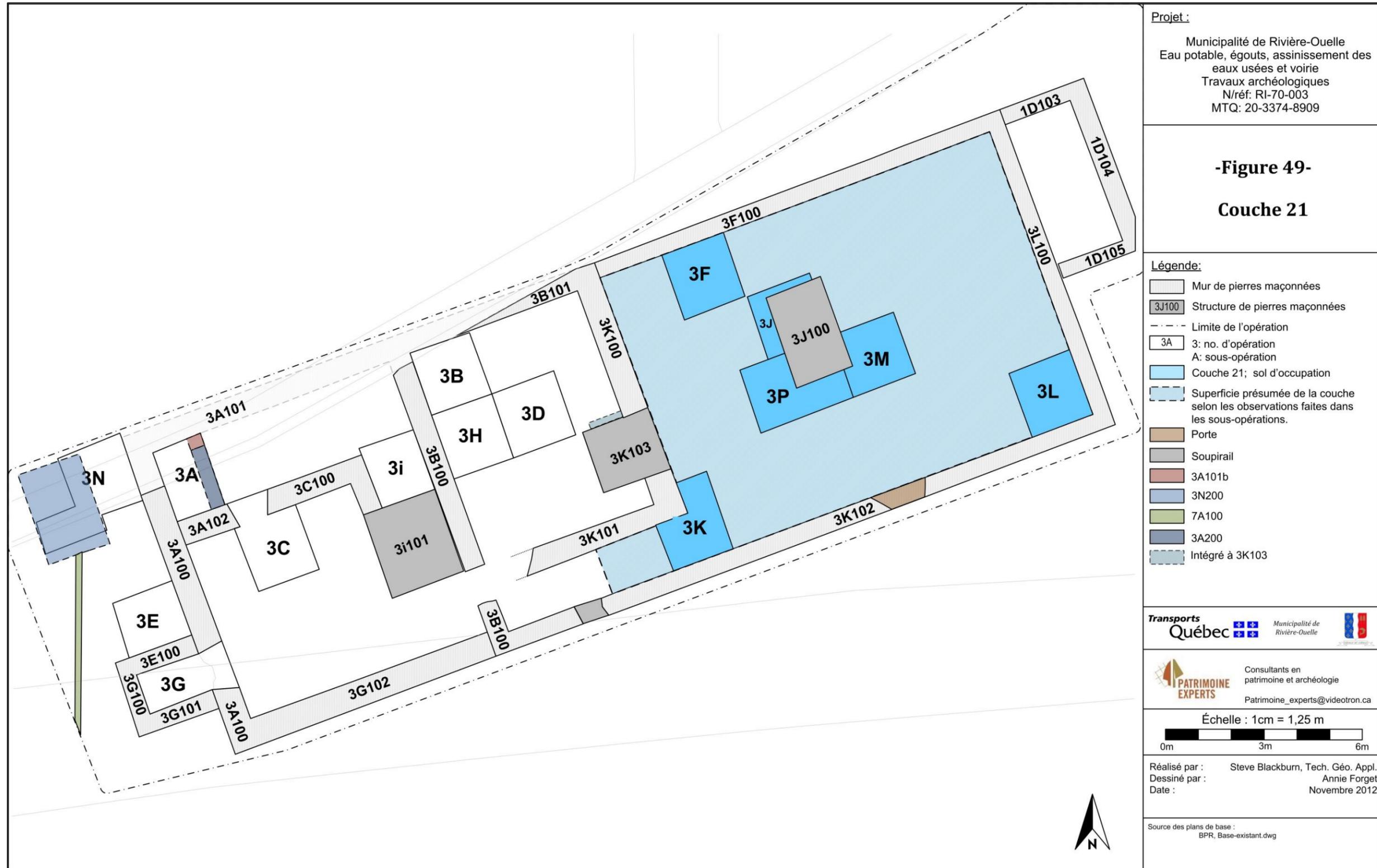


Figure 48 Schéma du profil stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 3M



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Figure 49-
Couche 21

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - 3A: no. d'opération
 - A: sous-opération
 - Couche 21; sol d'occupation
 - Superficie présumée de la couche selon les observations faites dans les sous-opérations.
 - Porte
 - Soupirail
 - 3A101b
 - 3N200
 - 7A100
 - 3A200
 - Intégré à 3K103

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

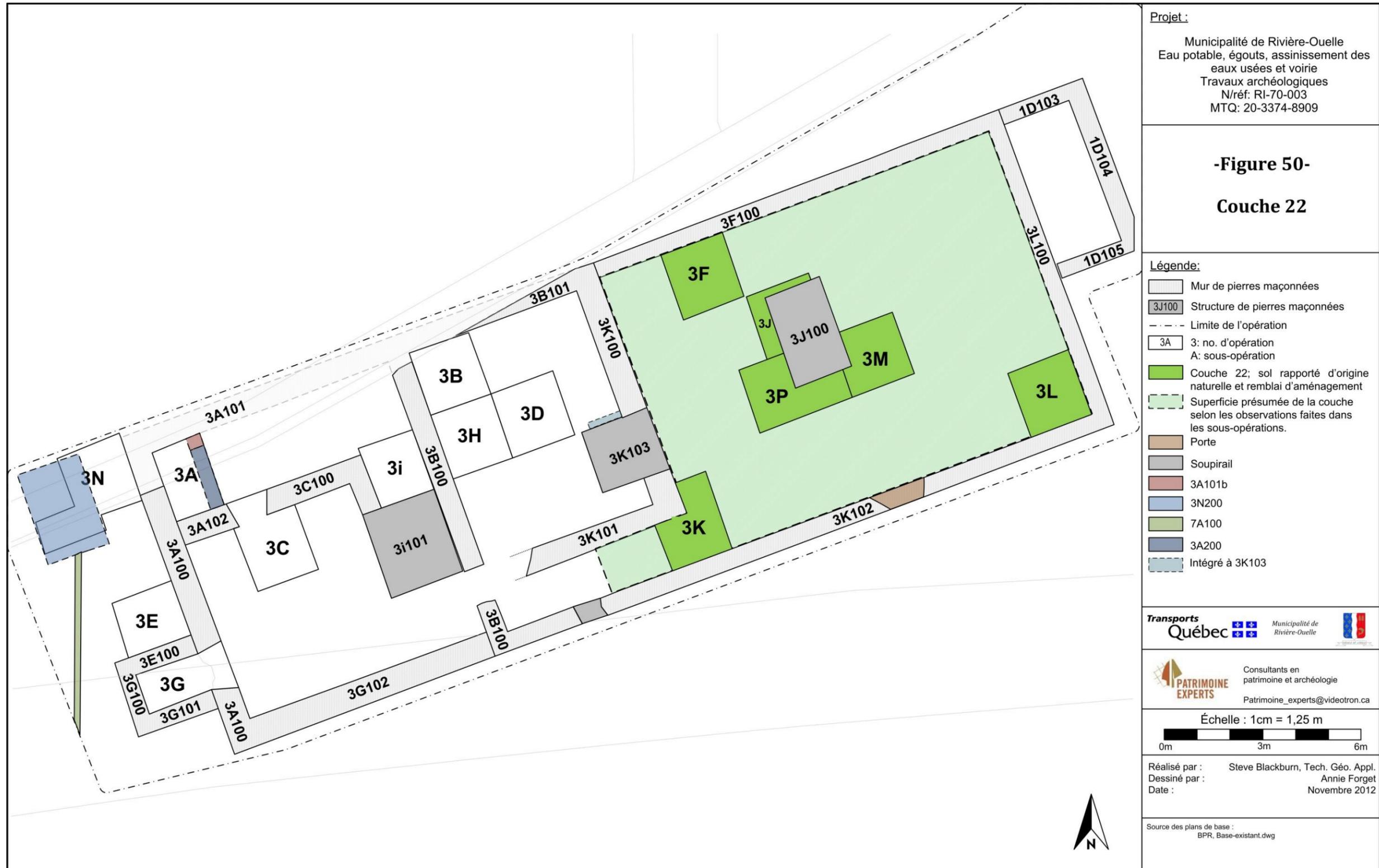
Patrimoine Experts
 Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg

Figure 49 Plan de localisation de la couche 21



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Figure 50-
Couche 22

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - 3J100 Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - 3A 3: no. d'opération
A: sous-opération
 - Couche 22; sol rapporté d'origine naturelle et remblai d'aménagement
 - Superficie présumée de la couche selon les observations faites dans les sous-opérations.
 - Porte
 - Soupirail
 - 3A101b
 - 3N200
 - 7A100
 - 3A200
 - Intégré à 3K103

Transports Québec

Patrimoine Experts
 Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg



Figure 50 Plan de localisation de la couche 22

La couche 20 correspond à un sol rapporté auquel s'ajoutent essentiellement des débris de matériaux de construction. Le tout comble une tranchée assez peu profonde ($\pm 0,1$ m) probablement associée à la construction ou à la réfection de l'ensemble structural 1. L'hypothèse de la réfection semble la plus plausible puisque la couche 20 recoupe des sols qui sont associés à l'aménagement (couche 22) et à l'occupation de l'intérieur du bâti (couche 21) dans le secteur oriental de la station B (ensembles structuraux 1 et 2). La déposition de la couche 20 est antérieure à celle de la couche 4. De plus, elle est postérieure aux couches 21, 22 et 25a, ainsi qu'aux ensembles structuraux 1 et 2. La culture matérielle nous donne peu d'informations quant à la datation de la couche 20. C'est pourquoi il est préférable de considérer sa disposition stratigraphique. Le fait qu'elle recoupe la couche 21 et qu'elle se situe sous la couche 4 nous suggère que la couche 20 se dépose entre le quatrième quart du 18^e siècle et le deuxième quart du 19^e siècle.

La valeur archéologique de la couche 20 est importante pour l'historique du site CiEm -1. Elle témoigne surtout des travaux de réfection réalisés sur la partie est du dernier bâtiment présent sur la station B.

4.3.4.2 La couche 21

La couche 21 (1D1a, 3F2, 3F5, 3J2, 3K3, 3L2, 3M2 et 3P2) est recouverte par la couche 4 et recoupée par la couche 20. Elle vient aussi au contact des vestiges 3K100 et 3K101 (ensemble structural 10). Les couches 22 et 23 se retrouvent sous la couche 21. Cette dernière présente une interface nette avec les couches et les ensembles structuraux limitrophes. La couche 21 semble s'étendre sur presque toute la superficie du secteur est de la station B (figure 49). Il n'y a qu'à l'ouest de la sous-opération 3K que sa présence est improbable, car en dégagant l'extrémité ouest du vestige 3K101 du côté de son parement sud, nous avons observé un niveau de démolition correspondant à la couche 5. La couche 21 a été décapée mécaniquement dans l'opération 1 (plan 5) et sa fouille partielle a été effectuée lors de l'opération 3. La portion restante de la couche 21 est préservée par le remblaiement du site qui a eu lieu à l'automne 2007.

Le sol de la couche 21 se compose d'un loam sablo-argileux et graveleux qui va de brun grisâtre à verdâtre. La consistance du niveau de sol varie de très compacte à compacte. La proportion d'inclusions est importante, surtout pour ce qui est des cailloux et des graviers. Les inclusions comptent également des fragments de brique orangée, de mortier et de crépi, ainsi que des charbons et des éclisses de bois, des fragments de coquilles de mollusques et des traces d'antracite. C'est le nombre élevé des cailloux et des graviers qui confère un caractère graveleux à ce niveau de sol. La disposition des inclusions minérales permet même d'affirmer que la couche 21 est empierrée volontairement. Son niveau présente une épaisseur d'environ 0,03 m et sa surface s'élève à environ 5,9 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 21 est relativement important et plutôt varié (300 fragments) (tableau 10). Il comporte de nombreux tessons de contenants en céramique et en verre, un grand nombre de clous, ainsi que des restes alimentaires, du verre à vitre, des épingles en laiton, des fragments de pipe en terre cuite fine, des os polis fragmentaires, un hameçon en fer, une tête de figurine en porcelaine et un petit cœur en argent (annexe 3). Cet assemblage se caractérise également par un haut degré de fragmentation et par une disposition horizontale en surface du sol. Il témoigne d'une grande variété d'activités de nature domestique, et autres en lien avec le bâti. La culture matérielle mise au jour date surtout de la période allant du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Selon la disposition de l'assemblage archéologique, le contexte de déposition est certainement primaire.

La couche 21 est probablement constituée d'un sol rapporté qui a servi d'aménagement pour un niveau de sol empierré. Elle peut donc correspondre au sol d'occupation intérieur de la partie du bâtiment qui occupe le secteur oriental de la station B. Par le fait même, les ensembles structuraux 1 et 10 lui sont vraisemblablement associés. Compte tenu de l'importante fragmentation de l'assemblage archéologique, il semble que l'occupation de ce sol empierré ait été plutôt intense. Ce sol indique aussi que l'occupation a lieu du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle.

La valeur archéologique de la couche 21 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. D'abord, elle constitue l'occupation de l'intérieur de la partie est du dernier bâtiment présent sur la station B. Ensuite, elle indique que la couche 23 résulte d'un réaménagement intérieur et que la couche 20 témoigne bel et bien d'une réfection.

4.3.4.3 La couche 22

La couche 22 (1D1a, 3F6, 3J4a, 3J4b, 3K4, 3K5a, 3L4, 3M3, 3P4b et 3P5) repose sous la couche 21 et s'appuie sur les ensembles structuraux 1, 2, 3 et 10. Elle est recoupée par le creusement comblé par la couche 23. Elle est également recoupée, mais partiellement, par le creusement que la couche 20 comble. C'est la couche 25 qui est recouverte par la couche 22. Son interface avec les sols et les vestiges limitrophes est globalement nette. La couche 22 semble recouvrir presque tout le secteur oriental de la station B, tout comme la couche précédente (figure 50). Elle n'a pas été entièrement fouillée lors de l'opération 3. Dans la sous-opération 3F, la fouille s'est arrêtée dessus puisqu'elle semblait naturelle et stérile. Dans la sous-opération 3K, elle n'a été excavée que partiellement, car sa consistance variable a brouillé sa lecture à la fouille. La portion non fouillée de la couche 22 est préservée par le remblaiement du site effectué à l'automne 2007.

La matrice de la couche 22 est composée d'un loam argilo-sableux brun gris verdâtre de consistance variant de compacte à moyennement compacte. Les quelques inclusions qui s'y retrouvent sont des charbons de bois, des fragments de mortier, des cailloux et des graviers, ainsi que des fragments de brique orangée. Ce niveau de sol contient aussi quelques lentilles cendreuse et de petites lentilles de sable grossier rouille. Les lentilles cendreuse se concentrent dans la sous-opération 3M. En bordure de l'ensemble structural 3, la couche 22 est en fait constituée de deux niveaux superposés (figure 44). Celui qui est supérieur (3J4a et 3P4b) semble correspondre à des déblais de la couche 22 qui ont été déposés sur elle-même. Quant au niveau inférieur (3J4b et 3P5), il s'agit de la portion non perturbée de la couche 22 et qui correspond à son dépôt initial. La perturbation à l'origine de ce phénomène est certainement reliée aux creusements associés à l'installation et à la démolition de l'ensemble structural 3 qui sont respectivement comblés par les couches 24 et 23. Le tout présente une épaisseur moyenne d'environ 0,12 m. La surface de la couche 22 se situe à environ 5,86 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 22 est plutôt important et assez varié (223 fragments) (tableau 10). Il comporte une bonne quantité de restes alimentaires, de fragments de contenants en céramique et en verre, de clous, de verre à vitre, de briques fragmentaires, de fragments de pipes en terre cuite fine et une épingle en laiton (annexe 3). Malgré l'absence de données pour la sous-opération 3F, il est intéressant d'observer que l'assemblage archéologique se retrouve essentiellement au sud-ouest (sous-opération 3K) et au centre (sous-opérations 3J, 3M et 3P) de la couche 22. La culture matérielle mise au jour est surtout caractéristique d'activités domestiques diverses et elle date principalement du deuxième quart du 18^e

siècle au deuxième quart du 19^e siècle. En bordure de l'ensemble structural 3, le contexte de déposition de l'assemblage peut être secondaire, car il résulte possiblement d'une perturbation localisée. Ailleurs, le contexte de déposition semble primaire. La présence de fragments d'objets est fort probablement liée à la période d'aménagement du sol.

La couche 22 est principalement composée de sols rapportés d'origine naturelle comme en témoignent les lentilles sableuses. Il s'agit peut-être des déblais en surplus produits par le creusement de la cave du secteur occidental de la station B. Quoi qu'il en soit, cette couche correspond à un remblai de rehaussement et de nivellement associé à l'aménagement de l'espace intérieur des ensembles structuraux 1 et 2. Le résultat en est la couche 21. Il apparaît que la couche 22 a été entamée afin de construire l'ensemble structural 3 (couche 24), ainsi que pour le démolir (couche 23). Elle est aussi partiellement recoupée par la tranchée de réfection de l'ensemble structural 1 (couche 20). Cette dernière perturbation n'a pas complètement masqué la relation entre la couche 22 et les ensembles structuraux 1 et 2. En certains endroits (sous-opérations 3F et 3K), il est certain que la couche 22 recouvre la tranchée de construction de l'ensemble structural 2 (couche 25) et qu'elle vient initialement contre les parements intérieurs de l'ensemble structural 1. La déposition de ce remblai d'aménagement est donc postérieure à l'érection de ces deux ensembles structuraux. Le fait que la couche 22 s'appuie aussi contre les parements des vestiges 3K100 et 3K101 (ensemble structural 10) suggère que lesdits vestiges sont également antérieurs à sa déposition et qu'ils forment une cloison intérieure du bâti. En résumé, la déposition de la couche 22 est antérieure à celle des couches 21 et 23 et postérieure aux ensembles structuraux limitrophes (1, 2, 3 et 10) ainsi qu'à la couche 25.

La valeur archéologique de la couche 22 est majeure pour l'historique du site CiEm-1 pour plusieurs raisons. Premièrement, elle correspond au remblai d'aménagement déposé à la suite de la construction des ensembles structuraux 1 et 2. Deuxièmement, il s'agit du sol qui reçoit l'occupation intérieure de la partie est du dernier bâtiment dressé sur la station B. Dernièrement, elle confirme les hypothèses présentées avec la couche 21, soit un réaménagement intérieur mettant en cause l'ensemble structural 3 et une réfection de l'ensemble structural 1.

4.3.4.4 *La couche 23*

La couche 23 (3J3, 3M4, 3P3 et 3P4a) est inférieure à la couche 21 et elle recouvre l'ensemble structural 3. Le creusement qu'elle comble recoupe les couches 22 et 25 en plus d'entamer partiellement la couche 24 qui lui est sous-jacente. Entre la couche 23 et les sols et les vestiges limitrophes, l'interface est généralement nette. La couche 23 se trouve au centre du secteur oriental de la station B (figure 51). Elle forme une sorte de « lentille » au-dessus de l'ensemble structural 3. Sa fouille a été partielle dans l'opération 3, puisqu'environ le quart de la couche demeure intact au nord de la sous-opération 3M. La partie non fouillée est préservée par le remblaiement du site réalisé à l'automne 2007.

Le sol qui constitue la couche 23 est fait d'un loam sableux et de débris de démolition. Sa couleur est brun gris jaunâtre et sa consistance est moyennement compacte. La démolition est composée de fragments de mortier et de crépi, ainsi que de pierres, de cailloux et de graviers. Les autres inclusions du niveau du sol sont des charbons de bois, des fragments de brique orangée, ainsi que des fragments et des pièces de bois. Une grande pièce de bois ressemblant à une planche ou à une demi-bille (longueur : 1,47 m, largeur : 0,06 m à 0,15 m, épaisseur : ± 0,02 m) se dépose à plat à l'interface inférieure de la couche. Elle se situe à cheval entre les sous-opérations 3M et 3P. Une lentille cendreuse occupe également

l'interface inférieure dans la sous-opération 3P. De plus, la démolition (mortier, crépi, pierres et cailloux) se concentre surtout par-dessus l'ensemble structural 3. La couche 23 possède une épaisseur moyenne d'environ 0,13 m. Quant à sa surface, elle s'élève à environ 5,88 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 23 est important et varié (495 fragments) (tableau 10). Il se caractérise, entre autres, par une importante quantité de restes alimentaires, de nombreux tessons de contenants en céramique et en verre, des fragments de bouteilles en verre, du verre à vitre, des clous, des fragments de pipes en terre cuite fine, des épingles, ainsi que des fragments d'ustensiles (annexe 3). Les diverses activités domestiques dont témoigne cet assemblage datent surtout de la période allant du milieu du 18^e siècle au milieu du 19^e siècle. Deux contextes de déposition semblent présents. Le premier est secondaire et il résulte de l'apport de sols déjà riches en culture matérielle. Le second est de nature primaire et il est relié au rejet d'objets brisés ou désuets lors de la déposition de la couche 23.

La couche 23 est constituée certainement de sols rapportés d'origines anthropique (couches 21, 22 et 24) et naturelle (couche 25), ainsi que de débris de démolition (mortier, pierres, cailloux, graviers, briques et bois). Elle correspond au comblement du creusement qui a été pratiqué dans les sols en place (couches 21, 22, 24 et 25) afin de démolir l'ensemble structural 3. La culture matérielle mise au jour possède une datation trop étendue pour établir le moment où la couche 23 s'est formée. Il est tout de même possible de suggérer qu'elle se dépose au plus tard dans le deuxième quart du 19^e siècle, car l'occupation de la couche 21 cesse à cette période. La déposition de la couche 23 est donc, à la fois, postérieure et antérieure à la couche 21. Par contre, elle est simplement postérieure aux couches 22, 24 et 25, ainsi qu'à l'ensemble structural 3.

La valeur archéologique de la couche 23 est importante pour l'histoire du site CiEm-1. Elle confirme sans équivoque le fait que la partie orientale du dernier bâtiment présent sur la station B subit un réaménagement intérieur. Il résulte de la démolition de l'ensemble structural 3. Elle témoigne également de l'occupation intérieure au dernier bâtiment, même si le contexte initial de déposition des artefacts demeure brouillé.

4.3.4.5 La couche 24

La couche 24 (3M6 et 3P4c) est partiellement recoupée par la couche 23 et elle lui est inférieure. Elle vient contre l'ensemble structural 3. Le creusement qu'elle comble recoupe la couche 25 et entame la couche 26 qui est sous-jacente. Celui-ci recoupe également l'ensemble structural 13 (voir annexe 5), ce qui correspond à la destruction de son sommet. Globalement, l'interface avec les sols et les vestiges limitrophes est nette. La couche 24 se localise en bordure de l'ensemble structural 3 (figure 52). Elle forme une bande de sol d'environ 0,5 m de largeur qui longe ce dernier ensemble structural au sud et à l'est. Elle a été fouillée aux deux tiers lors de l'opération 3, soit sur environ 3,5 m de longueur. Son tiers nord est préservé par le remblaiement du site à l'automne 2007.

Le sol de la couche 24 est constitué d'un loam argilo-sableux allant de brun grisâtre à verdâtre et de consistance variable. À la fouille, la consistance de la couche va de moyennement compacte à friable. Les inclusions observées sont des fragments de mortier jaunâtre de sable, des pierres, des cailloux et des graviers anguleux, ainsi que du charbon de bois et quelques petites lentilles de sable grossier rouille. À la base de l'ensemble structural 3, la couche 24 recouvre partiellement

des empreintes de bois suggérant la présence d'une semelle sous la maçonnerie. Dans la sous-opération 3P, elle recouvre également le sommet endommagé du vestige de bois 3P200 (ensemble structural 13). L'épaisseur de ce niveau de sol est d'environ 0,26 m, alors que l'altitude de sa surface est à environ 5,66 m NMM en moyenne.

Le contenu archéologique de la couche 24 est plutôt pauvre et peu varié (22 fragments) (tableau 10). Il contient des restes alimentaires, des clous, du verre à vitre et une brique fragmentaire (annexe 3). Cet assemblage archéologique de nature domestique n'est pas vraiment diagnostique d'un point de vue chronologique. En regard du fait que les clous sont tous en fer forgé, il est tout de même possible que leur déposition survienne avant le début du 19^e siècle. Le contexte de déposition peut être tant primaire que secondaire. La culture matérielle provient de sols rapportés ou elle a été déposée avec la couche 24.

La couche 24 se définit comme un comblement fait de sols rapportés de provenances anthropique (couche 21 et 22) et naturelle (couche 25 et 26), ainsi que de débris de construction (mortier, pierres, cailloux et graviers). Elle vient combler le creusement pratiqué dans les couches 21, 22, 25 et 26 pour construire l'ensemble structural 3. La déposition de ce remblai de comblement cherche également à niveler le sol intérieur de la partie est du bâtiment formée par les ensembles structuraux 1 et 2 en prévision de son réaménagement. Les liens stratigraphiques de la couche 24 témoignent effectivement du fait que l'aménagement de l'ensemble structural 3 est postérieur aux couches 21, 22, 25 et 26, mais qu'il est également contemporain de l'occupation de la couche 21. De plus, la déposition de la couche 24 est antérieure à celle de la couche 23, mais postérieure à l'ensemble structural 13. En fonction de l'assemblage archéologique mis au jour, il semble que l'apparition de la couche 24 date d'avant le début du 19^e siècle.

La valeur archéologique de la couche 24 est importante pour l'histoire du site CiEm-1. Elle renseigne sur les perturbations et les destructions que l'aménagement de l'ensemble structural 3 a causées. Elle confirme également que cela constitue un aménagement intérieur qui est postérieur à la construction de la partie est du dernier bâtiment érigé sur la station B.

4.3.4.6 La couche 25

La couche 25 (1D1b, 3J5, 3K5b, 3L5a, 3L5b, 3M5 et 3P6) repose sous la couche 22 et elle est recoupée par les couches 23 et 24. Elle vient au contact de l'ensemble structural 3 et de la base des parements des ensembles structuraux 2 et 10. Elle recouvre la couche 26. Son interface est généralement nette avec les sols et les vestiges limitrophes. Il est possible qu'elle soit présente à l'intérieur de l'ensemble structural 14 et par endroits, à l'extérieur de l'ensemble du bâti, mais cela n'a pas été vérifié. La couche 25 a été fouillée partiellement dans l'opération 3. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement du site effectué à l'automne 2007.

Le niveau de sol correspondant à la couche 25 se compose d'un limon argileux et organique de consistance friable. Sa couleur est brun grisâtre foncé. Les quelques inclusions qu'il contient sont des charbons et des éclisses de bois, des graviers, des fragments de coquilles de mollusques et de brique, ainsi que des lentilles charbonneuses. La plus grande de ces lentilles contient de la culture matérielle et elle occupe le sud-est de la sous-opération 3P. Sa largeur est d'environ 0,4

m, alors que sa longueur est d'environ 0,9 m. La majorité des lentilles de charbons de bois se situe dans la sous-opération 3L et elle se dépose à mi-épaisseur de la couche 25. Ceci correspond à l'interface des deux niveaux de limon argileux et organique qui composent cette couche. La présence de deux niveaux limoneux distincts n'a pas été décelée à la fouille. Leur observation résulte de l'analyse des relevés stratigraphiques et photographiques, tout particulièrement ceux des sous-opérations 3K et 3L. L'analyse des données de terrain nous a permis de découvrir certains éléments stratigraphiques des plus significatifs. D'abord, nous avons constaté que les ensembles structuraux 2 et 3 sont aménagés dans des creusements qui recoupent la couche 25. Nous avons également observé que les déblais produits ont été employés comme remblai de comblement pour ces mêmes creusements. Si ce travail est effectué rapidement et qu'aucun autre type de comblement n'est utilisé, il devient très difficile de distinguer deux dépôts limitrophes composés du même sol. Ensuite, il apparaît que le creusement qui reçoit l'ensemble structural 10 est aménagé dans le niveau limoneux inférieur. Cette fois encore, il semble que les déblais aient servi à combler le creusement d'où ils proviennent. Enfin, les deux niveaux sont superposés et ils présentent une épaisseur d'environ 0,05 m. Prise comme un tout, la couche 25 possède une épaisseur moyenne d'environ 0,11 m. Sa surface s'élève à environ 5,73 m NMM d'altitude en moyenne.

Le contenu artéfactuel de la couche 25 est relativement important et varié (180 fragments) (tableau 10). Il se compose, entre autres, d'une bonne quantité de restes alimentaires, de nombreux tessons de contenants en céramique et en verre, de verre à vitre, de fragments de briques et de carreaux de revêtement, de clous, de fragments de pipes en terre cuite fine, ainsi que d'une penture en fer, d'un coin à fendre, d'un bouton en fer et d'une épingle en laiton (annexe 3). L'assemblage suggère une variété d'activités domestiques qui date surtout du 18^e siècle. Le tout semble dans un contexte primaire de déposition. Il s'agit d'un dépôt d'occupation.

La couche 25 correspond assurément à un humus enfoui. En regard du fait qu'il repose sur un horizon naturel (couche 26), il est plausible que ce soit l'horizon humique initial de la station B. La postfouille a permis d'identifier deux niveaux d'humus superposés. Celui qui est inférieur est recoupé par la construction de l'ensemble structural 10, alors que le niveau supérieur reçoit l'aménagement des ensembles structuraux 2 et 3. Ceci suggère que l'ensemble structural 10 est associé à l'occupation de la couche 25. Quant aux ensembles structuraux 2 et 3, ils sont clairement associés à la construction d'un nouveau bâtiment qui surmonte la couche 25. La culture matérielle mise au jour date l'occupation de la couche 25 du 18^e siècle. L'ordre de déposition des sols indique que la couche 25 est postérieure à la formation de l'horizon naturel sous-jacent (couche 26) et qu'elle est antérieure à la construction des ensembles structuraux 2 et 10. Elle est également antérieure à la déposition du sol d'aménagement (couche 22) de la partie est du bâtiment formée par les ensembles structuraux 1 et 2, ainsi qu'à l'aménagement (couche 24) et à la démolition (couche 23) de l'ensemble structural 3.

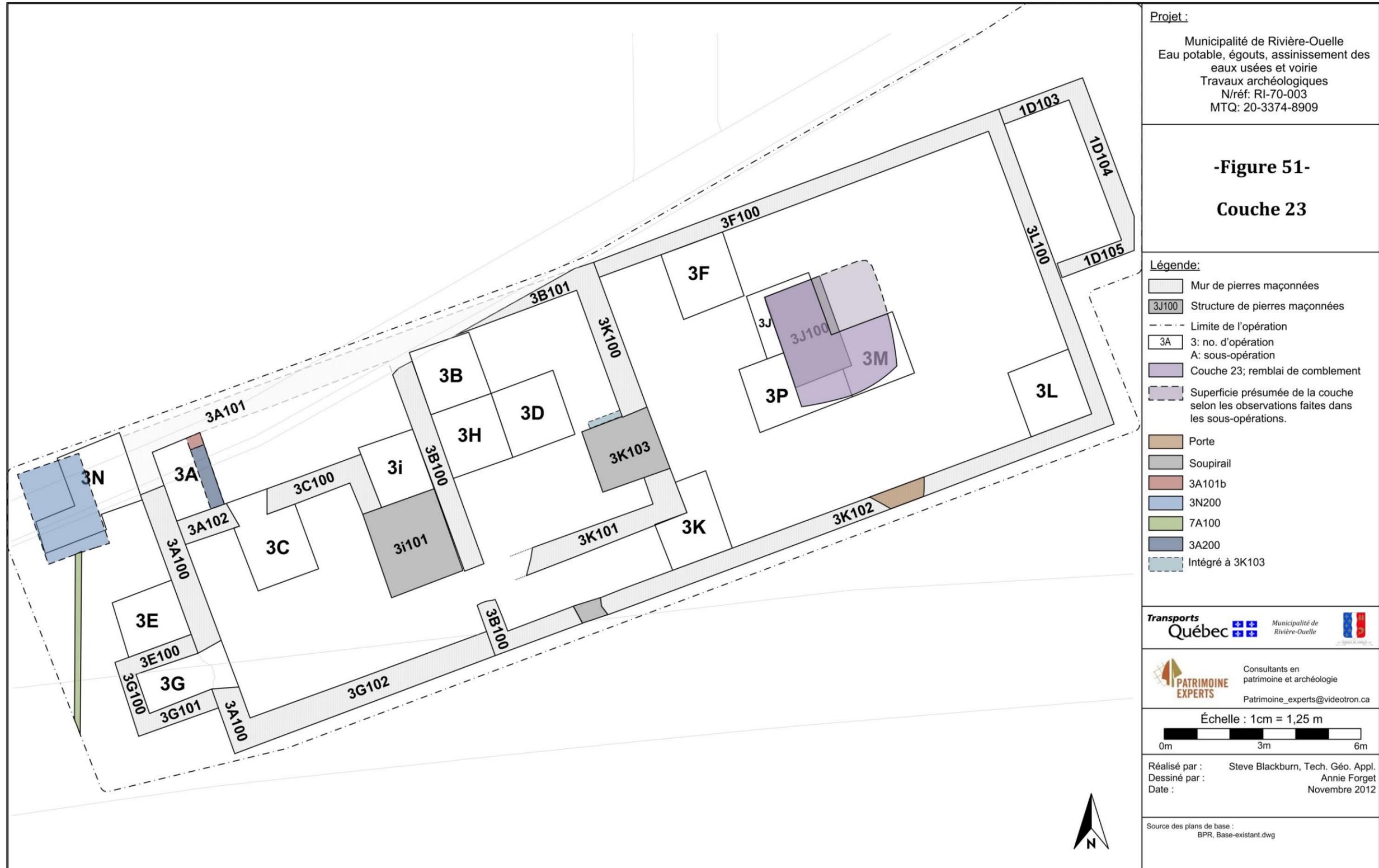


Figure 51 Plan de localisation de la couche 23

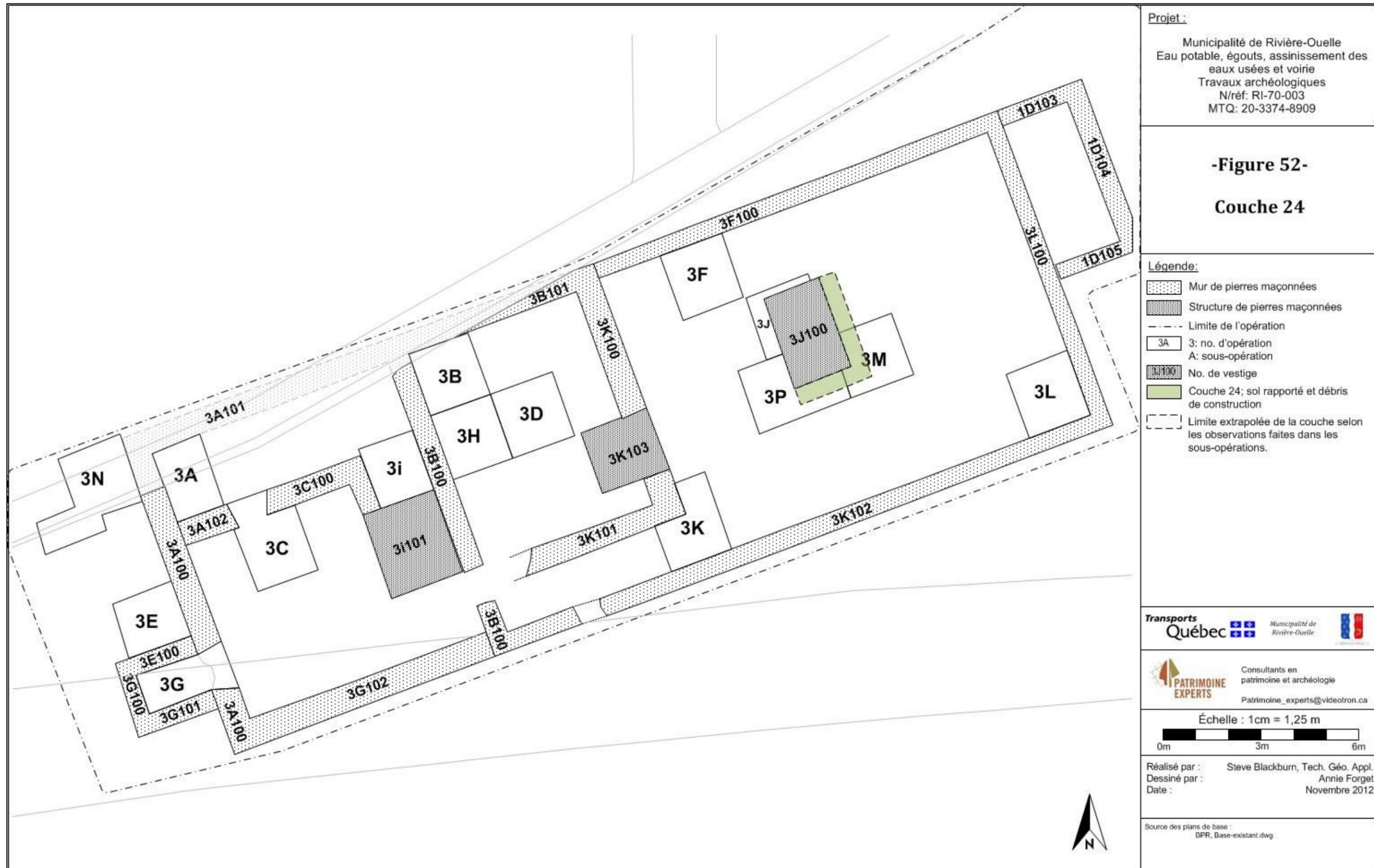


Figure 52 Plan de localisation de la couche 24

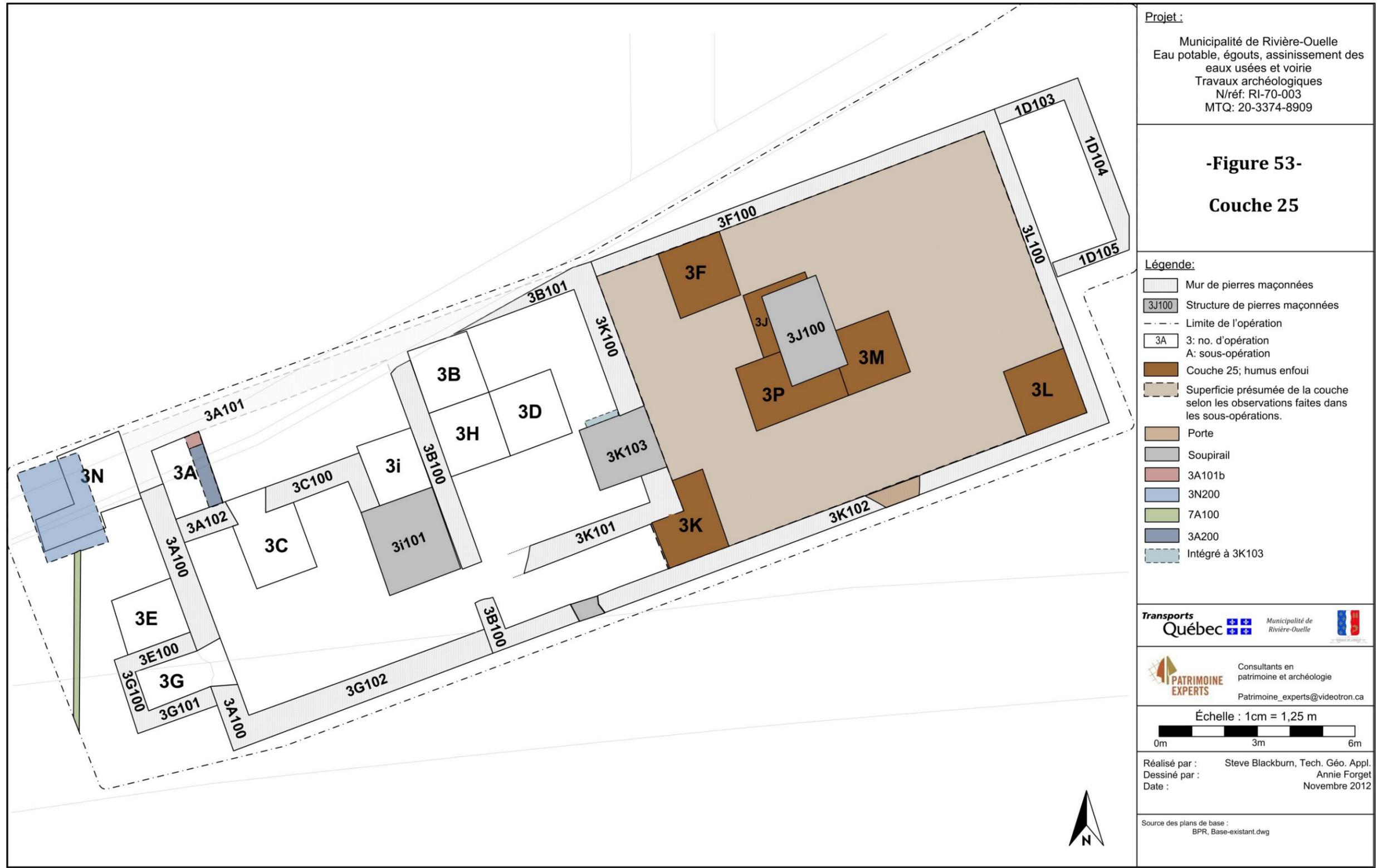


Figure 53 Plan de localisation de la couche 25



Figure 54 Plan de localisation de la couche 26

La valeur archéologique de la couche 25 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1, et ce, pour quatre raisons. Premièrement, elle confirme l'antériorité de l'ensemble structural 10 par rapport au bâtiment formé par les ensembles structuraux 1, 2, 6 et 7. Deuxièmement, elle révèle l'association entre l'ensemble structural 10 et l'occupation de l'humus ancien. Troisièmement, elle fournit de nombreux témoins archéologiques de cette occupation. Quatrièmement, elle témoigne de la construction des ensembles structuraux 2 et 3, ainsi que du fait que l'aménagement du dernier bâtiment présent sur la station B vient sceller la couche 25.

4.3.4.7 La couche 26

La couche 26 (1D1c, 3J6, 3K5c, 3L6, 3M7 et 3P7) se retrouve sous la couche 25. Les creusements reliés à l'aménagement des ensembles structuraux 2 (couche 25), 3 (couche 24) et 10 (couche 25) la recoupent partiellement. Elle reçoit également l'ensemble structural 13 qui semble avoir été enfoncé dedans. Elle est bordée par les couches 14 et 19 qui en sont la continuité dans les autres secteurs de la station B. L'interface avec les sols et les vestiges limitrophes est nette. La couche 26 recouvre toute la superficie du secteur oriental de la station B (figure 54). La fouille des niveaux de sol dans ce secteur s'est généralement arrêtée sur la couche 26, à moins de 0,25 m sous sa surface. Elle a seulement été évaluée lors de l'opération 3.

La matrice de la couche 26 se compose d'une argile sableuse brun-gris verdâtre pâle. Ce sol est marbré de sable grossier rouille et sa consistance est compacte. L'épaisseur n'a pas été déterminée puisque la fouille s'est arrêtée sur ce sol. L'altitude de la surface est à environ 5,59 m NMM en moyenne. Quant à son contenu archéologique, il est inexistant (tableau 10).

La couche 26 correspond à un horizon naturel composé principalement de sédiments fins d'origine fluviatile ou fluviomarine. Sa formation est certainement survenue lors de la dernière transgression du fleuve Saint-Laurent, il y a environ 2 000 ans AA. L'uniformité et l'intégrité de cet horizon permettent de considérer qu'il n'est pas anthropisé. Il est donc stérile d'un point de vue archéologique. La déposition de la couche 26 est assurément antérieure à toute activité humaine sur le site CiEm-1 et, conséquemment, aux couches et aux ensembles structuraux qui lui sont supérieurs.

Indépendamment de son caractère naturel, la valeur archéologique de la couche 26 est moyennement importante pour l'histoire du site CiEm-1. La première raison est qu'elle révèle les creusements pratiqués pour aménager les ensembles structuraux 2, 3 et 10. Quant à la seconde raison, il s'agit du fait qu'elle marque la profondeur maximale des dépôts archéologiques associés à l'occupation historique de la station B.

4.4 Description des vestiges

Comme il a été mentionné en introduction de la section précédente (4.3), une description synthétique par ensemble structural remplace le détail des lots de vestige structural qui ont été enregistrés. Il s'agit des 6 lots de vestiges de l'opération 1 et de 30 lots de vestige des opérations 3 et 7.

Les lots sont donc regroupés en ensembles cohérents. Leur présentation respecte, dans la mesure du possible, l'ordre de fouille des vestiges, ainsi que l'ordre événementiel inversé de leur édification. De façon à s'assurer de ne perdre aucune donnée de terrain, le détail de chacun des lots considérés est également compilé dans un tableau synthétique. Pour le consulter, nous vous renvoyons à l'annexe 4.

La cinquième section descriptive traite des ensembles structuraux⁷¹ (annexe 4), sans égard aux secteurs précédemment établis pour la description des sols. Quant à la sixième et dernière section descriptive, elle porte sur des observations générales concernant certains éléments à caractère architectural qui ont été mis au jour dans les opérations 3 et 7.

4.4.1 Section descriptive 5 : les ensembles structuraux

4.4.1.1 L'ensemble structural 1

L'ensemble structural 1 (3F100a/1D102, 3K102a/1D100, 3L100a/1D101) se situe en bordure du secteur oriental de la station B (figure 55). Il s'insère entre l'ensemble structural 14 à l'est et les 7 et 10 à l'ouest. Il s'appuie contre les ensembles structuraux 10 et 14, alors qu'il s'imbrique avec l'ensemble structural 7. Il surmonte aussi l'ensemble structural 2. Son sommet est recouvert par la couche archéologique 4. Du côté intérieur, il est bordé par la couche 20 qui comble un creusement en tranchée le longeant. Le contact avec les sols, ou interfaces, est net. L'opération 1 a partiellement dégagé le niveau dérasé de l'ensemble structural 1. Au cours de la même opération, l'excavation mécanique a aussi permis d'exposer le parement intérieur du vestige 3K102a/1D100 dans le sondage exploratoire 1D1. La fouille manuelle de l'ensemble 1 a eu lieu dans l'opération 3 et elle est restée partielle. De plus, elle s'est limitée aux parements intérieurs. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement de la station B effectué à l'automne 2007.

L'ensemble structural 1 se compose de trois vestiges de maçonnerie imbriqués formant *grosso modo* le tiers oriental d'un bâtiment rectangulaire (photo 14). Celui-ci est orienté dans un axe est/ouest et ses dimensions extérieures sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur⁷². Le vestige 3K102a/1D100 constitue le mur sud sur 20 m de longueur, alors que celui 3F100a/1D102 forme le mur nord sur une longueur de 13,1 m. Quant au vestige 3L100a/1D101, il s'agit du mur est dans son entier. Le tout surmonte l'ensemble structural 2 en formant un retrait du côté intérieur (photo 15). Le retrait est presque inexistant entre les vestiges 3L100a/1D101 et 3L100b (photo 16). Les segments de l'ensemble structural 1 présentent une très grande uniformité architecturale. Ils sont construits en double parement garni de cales et lié au mortier de sable (photo 17). Ce liant blanc grisâtre est appliqué de manière baveuse dans des joints larges et irréguliers (épaisseur entre 0,01 m et 0,08 m). L'appareil utilisé se compose essentiellement de moellons et de pierres ébauchées en calcaire schisteux et en grès. Il est conservé sur deux assises de hauteur plus ou moins régulières et posées en panneresse. Le parement intérieur est plus ou moins dressé⁷³ et sans fini particulier. Quant au parement extérieur, son dégagement superficiel laisse supposer qu'il est similaire à son homologue intérieur. Les différents segments de l'ensemble structural 1 possèdent une épaisseur moyenne de 0,54 m. L'irrégularité de la surface de l'assise supérieure conservée suggère que l'ensemble structural 1 a été dérasé. Le niveau de dérasement s'élève à environ 5,99 m NMM d'altitude en moyenne.

⁷¹ Voir la note de bas de page n° 69 à la page 56

⁷² En pieds français (0,324 m), les dimensions extérieures du bâtiment sont environ 88 pieds de longueur sur 31 pieds de largeur, alors qu'en pieds anglais (0,3048 m) elles sont environ de 93 pieds sur 33 pieds.

⁷³ Signifie que la surface du parement est irrégulière et non plane, qu'aucun traitement de sa surface n'a été réalisé.

Il apparaît clairement que l'ensemble structural 1 correspond à la base d'une partie des murs porteurs nord et sud, ainsi que du mur pignon est d'un grand bâtiment au plan rectangulaire. L'épaisseur modeste de ces murs indique que l'élévation complète du bâti n'est peut-être pas en maçonnerie. L'ensemble 1 correspond possiblement aux vestiges du bahut⁷⁴ d'une structure en pièces sur pièces ou en colombage.

Quant aux liens stratigraphiques de ce dernier ensemble, ils nous révèlent aussi quelques éléments interprétatifs importants. Le fait que la couche 4 recouvre directement le niveau dérasé de l'ensemble suggère que l'aménagement de ce remblai suit de près la démolition du bâti. Pour ce qui est de la couche 20, la nature des inclusions (pierres, cailloux, graviers et mortier) et son positionnement nous laissent entrevoir deux possibilités. D'abord, il peut y avoir eu une réflexion des parements intérieurs d'une maçonnerie. De plus, il est évident que les couches 21 et 22 ont été en contact avec des parements intérieurs de l'ensemble structural 1 avant que la tranchée comblée par la couche 20 ne brise ce lien physique. La couche 22 correspond donc au remblai d'aménagement de l'espace intérieur de la partie orientale d'un grand bâtiment qui est matérialisée par l'ensemble structural 1. Quant à la couche 21, elle constitue le sol d'occupation associé à ce même intérieur. Les couches archéologiques associées à l'ensemble structural 1 nous permettent de dater sa construction d'avant le quatrième quart du 18^e siècle et sa démolition du deuxième quart du 19^e siècle. Concernant l'ordre de déposition des sols, la construction de l'ensemble structural 1 est donc antérieure au dépôt des couches 4, 20, 21 et 22.

De manière générale, l'ensemble structural 1 constitue donc une grande pièce qui semble exempte de cloisons intérieures, du moins en pierre. Il présente pourtant la particularité de former un « corridor » avec le vestige 3K101 (ensemble structural 10). Ce « passage » d'environ 1,5 m de largeur sur 6,35 m de longueur se situe entre la sous-opération 3K et l'ouverture percée dans l'ensemble structural 7 (figure 62). Cette petite partie de la station B présente la particularité d'être associée au secteur oriental sans toutefois contenir une stratigraphie comparable, puisque le corridor n'a pas été fouillé. Vers la fin de l'opération 3, nous avons partiellement fouillé l'ouverture du vestige 3B100a (ensemble structural 7) et l'extrémité du vestige 3K101 (ensemble structural 10) sans ouvrir une nouvelle sous-opération. Nous avons alors constaté que toute l'extrémité du passage est comblée par la continuité de la couche 5. Ceci suggère que le passage est desservi par l'ouverture de l'ensemble structural 7. De plus, il semble donner accès à la portion de sous-sol ceinturé par les ensembles structuraux 7 et 10 par l'intermédiaire d'une autre ouverture possiblement aménagée à l'extrémité ouest de l'ensemble structural 10. Il apparaît donc que le sol du passage se situe à un niveau comparable à celui du sous-sol en général (couches 8, 10 et 12), soit aux environs de 5,2 m NMM d'altitude. Si nous considérons que la sous-opération 3K, qui se situe à l'extrémité est du passage, possède une stratigraphie typique du secteur oriental de la station B et que le niveau de sol dont elle témoigne (couche 21) s'élève à environ 5,9 m NMM d'altitude, il est évident qu'un changement de palier d'environ 0,7 m se produit vers le centre du passage. Nous avons également observé une cavité dans le vestige 3K102a/1D100 (ensemble structural 1) correspondant peut-être à une ouverture et qui se localise environ à mi-chemin du passage (photo 18). S'il s'agit d'un seuil de porte, le changement de palier s'effectue probablement à l'ouest de l'ouverture. Par contre, si nous sommes en présence du vestige d'un soupirail, le changement a possiblement lieu à l'est de l'ouverture. Peu importe son emplacement exact, il est tout de même vraisemblable qu'une descente de cave intérieure prenne place dans cet espace contigu formé par les ensembles structuraux 1, 7 et 10.

⁷⁴ Mur de faible hauteur, plus étroit que les fondations sur lesquelles il repose et qui supporte une structure en pan de bois, une amature ou une grille (Lavenue et Mataouchek 1999: 17).

La valeur archéologique de l'ensemble structural 1 est primordiale pour l'histoire du site CiEm-1. Premièrement, ce site confirme la réutilisation de fondations plus anciennes pour l'érection d'un nouveau bâtiment auquel il est associé. Deuxièmement, il constitue les vestiges de la partie est d'un grand bâtiment de plan rectangulaire qui est associée à l'occupation de la couche 21. Troisièmement, il indique que ce bâtiment est divisé intérieurement. Quatrièmement, il témoigne apparemment de l'existence d'une descente de cave intérieure reliant la partie orientale aux sous-sols des parties centrale et occidentale. Enfin, il permet de documenter le mode de construction du dernier bâtiment présent sur la station B, ainsi que de confirmer la réalisation d'une réfection intérieure antérieure à sa démolition.

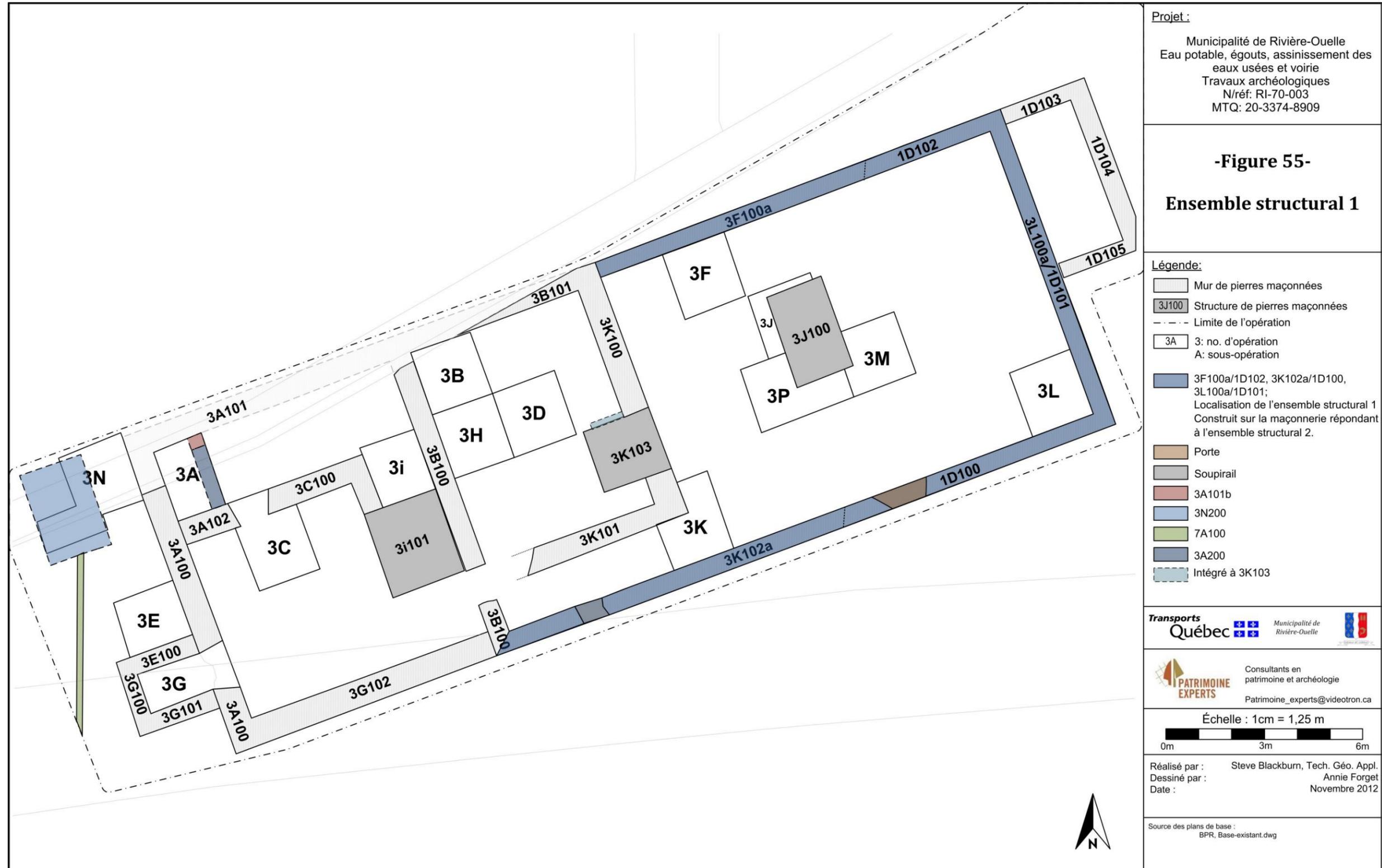


Figure 55 Plan de localisation de l'ensemble structural 1

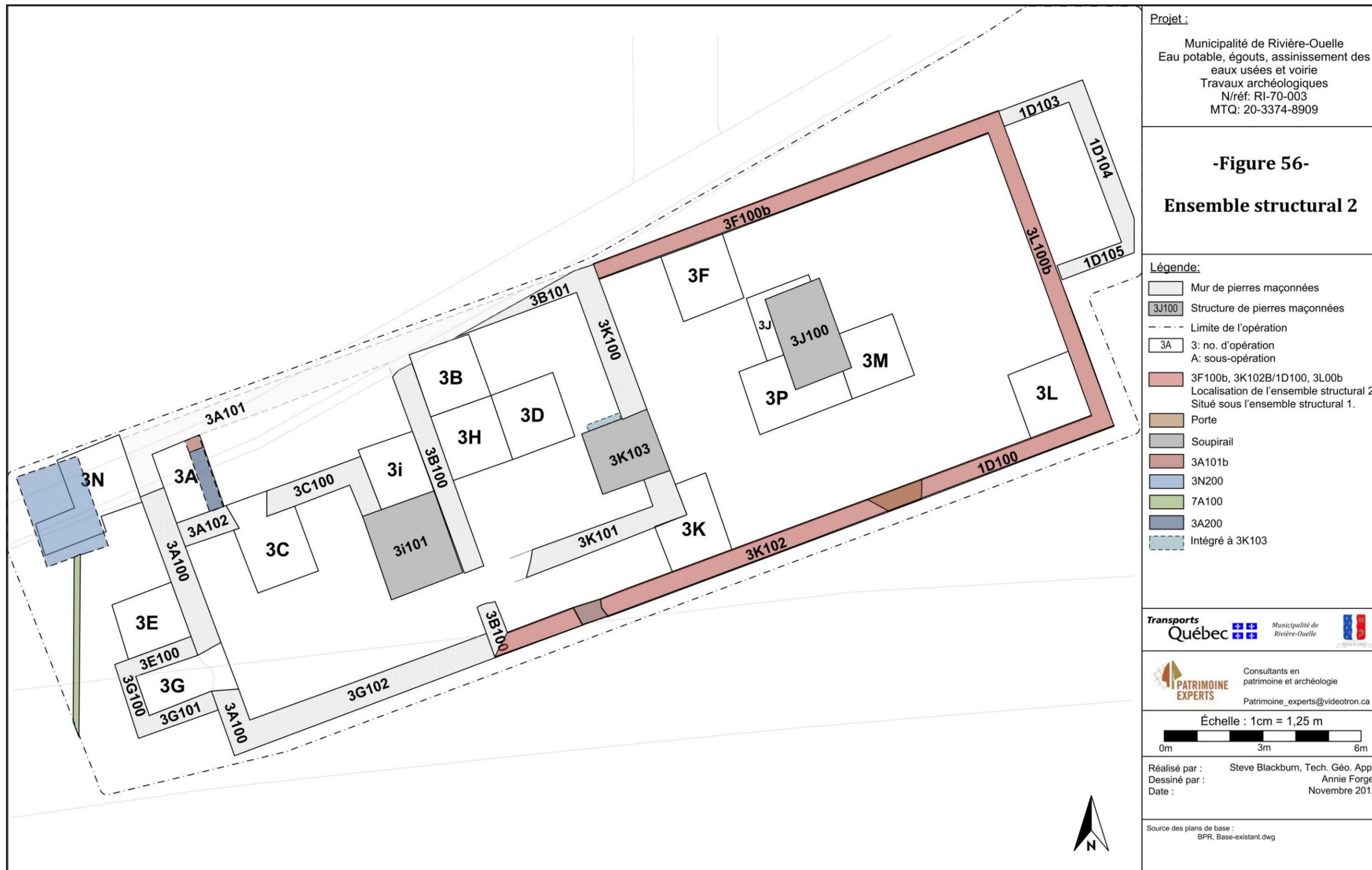


Figure 56 Plan de localisation de l'ensemble structural 2



Photo 14 Vue générale des vestiges du 3e presbytère de Rivière-Ouelle, vers le nord-est
(PATR07N02-038)



Photo 15 Retrait de l'ensemble structural 1 par rapport à l'ensemble structural 2, vers l'ouest (PATR07N01-193)



Photo 16 Léger retrait de l'ensemble structural 1 par rapport à l'ensemble structural 2 pour le vestige 3L100, vers le sud (PATR07N01-195)



Photo 17 L'ensemble structural 1, vers le sud (PATR07N01-244)



Photo 18 Ouverture positionnée au centre de la descente de cave intérieure et percée dans le mur sud (3K102/1D100) du 3^e presbytère, en plan (PATR07N01-375)

4.4.1.2 L'ensemble structural 2

L'ensemble structural 2 (3F100b, 3K102b/1D100, 3L100b) se situe sur le pourtour du secteur oriental de la station B (figure 56), sous l'ensemble structural 1 dans lequel il semble imbriqué. Il se positionne entre l'ensemble structural 14 à l'est et ceux 7 et 10 à l'ouest. Il s'appuie contre les ensembles structuraux 10 et 14, alors qu'il s'imbrique avec l'ensemble structural 7. Son sommet est recouvert par la couche 20 et ponctuellement par la couche 22. Cette dernière borde également l'ensemble structural 2 du côté intérieur. Il repose dans un creusement en tranchée qui recoupe la couche 25 et le sommet de la couche 26. Une interface nette caractérise tous les contacts avec des sols. Le parement intérieur du vestige 3K102b/1D100 a été ponctuellement dégagé lors de l'excavation mécanique du sondage exploratoire 1D1. Dans l'opération 3, l'ensemble structural 2 a été dégagé manuellement en plusieurs endroits, mais toujours partiellement et uniquement du côté intérieur. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement de la station B réalisée à l'automne 2007.

L'ensemble structural 2 se compose de trois segments de maçonnerie imbriqués qui forment la partie est des fondations d'un bâtiment de plan rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,35 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Le vestige 3K102b/1D100 constitue le mur de fondation sud sur 20 m de longueur, alors que celui 3F100b forme le mur de fondation nord sur une longueur de 13,1 m. Quant au vestige 3L100b, il s'agit du mur de fondation est dans son entier. Le tout repose sous l'ensemble structural 1 qui est moins large, ce qui forme un empiètement du côté intérieur (photo 15). Cette avancée de l'arase est presque inexistante entre les vestiges 3L100a/1D101 et 3L100b (photo 16). Les segments de l'ensemble structural 2 présentent un mode de construction similaire. Ils ont été aménagés dans une tranchée de construction creusée à même l'humus ancien (couche 25) et dans le sol naturel sous-jacent (couche 26). Compte tenu de l'ensemble des caractéristiques des vestiges (dimensions horizontales versus dimensions des pierres en parement), il est permis de croire qu'ils sont construits en double parement avec blocage lié au mortier de sable (photo 19). Le liant est jaunâtre et appliqué en creux dans des joints larges et irréguliers dont l'épaisseur est généralement supérieure à 0,05 m. L'appareil semble similaire pour les parements et le blocage. Il se compose principalement de moellons et de quelques pierres ébauchées. Les matériaux employés sont le calcaire schisteux et le grès. L'appareil est irrégulier et les matériaux sont pour la plupart couchés à plat. L'ensemble structural 2 est intact et sa conservation est excellente dans l'ensemble. Il n'a donc pas été démolé, mais abandonné. Pour ce qui est des assises qui le composent, elles sont au compte de trois à quatre et leur disposition en panneresse et en boutisse⁷⁵ est irrégulière. Les parements intérieurs sont non dressés et bruts, puisqu'ils ne possèdent aucun revêtement et qu'ils sont enfouis. Il est probable qu'il en soit de même pour les parements extérieurs. Du côté intérieur, les parements présentent la particularité d'être légèrement rentrants par rapport à l'arase de l'ensemble. C'est pourquoi les différents segments possèdent une épaisseur d'environ 0,54 m à leur base et une autre d'environ 0,67 m au sommet. La régularité de la surface de l'assise supérieure est caractéristique d'une arase. C'est la présence de ce type d'assise supérieure et la différence d'épaisseur entre les ensembles structuraux 1 et 2 qui forment en fait l'empiètement de fondation observé. L'altitude de surface de l'arase et, par le fait même, de l'empiètement se situe à environ 5,75 m NMM en moyenne.

⁷⁵ Panneresse : pierre ou brique dont le pan ou le côté est visible en parement
Boutisse : pierre ou brique dont le bout ou l'extrémité est visible en parement

Il est évident que l'ensemble structural 2 correspond aux fondations d'une partie des murs porteurs (ensemble structural 1) d'un grand bâtiment rectangulaire. Les parements intérieurs sont effectivement typiques d'une maçonnerie structurale enfouie dont le caractère esthétique est inexistant. De plus, il a été clairement observé qu'une tranchée aménagée dans les couches 25 et 26 reçoit l'ensemble 2. L'intégrité des vestiges est confirmée par la présence du niveau d'arasement sur lequel se pose l'ensemble 1. Cet élément structural confirme également que les ensembles structuraux 1 et 2 sont intrinsèquement liés et associés au même bâti. Par rapport aux liens architecturaux de l'ensemble structural 2, ils témoignent essentiellement de deux faits importants. D'abord, l'imbrication avec l'ensemble structural 7 indique une contemporanéité d'érection, en plus de confirmer la réutilisation d'un bâti antérieur (ensemble structural 9). Ensuite, le mode de construction de l'ensemble structural 10 est encore une fois si différent qu'il est évident qu'à l'origine, son érection n'est pas associée au même bâtiment. En considérant aussi le positionnement de l'ensemble 10, l'hypothèse de sa réutilisation dans un bâti plus récent, y compris l'ensemble 2, est encore renforcée.

Les liens stratigraphiques de l'ensemble structural 2 révèlent également quelques éléments interprétatifs importants. Malgré l'aménagement de la tranchée comblée par la couche 20, la déposition initiale de la couche 22 vient clairement recouvrir l'arase de l'ensemble structural 2 en plus de buter contre ce dernier. La couche 22 est donc associée à l'aménagement intérieur de la portion de bâtiment à laquelle correspond l'ensemble structural 2. Pour ce qui est de la couche 20, elle n'est aucunement associée à l'ensemble structural 2 même si elle la recouvre partiellement. La couche 25 est marquée par la tranchée de construction de l'ensemble structural 2 qui la recoupe à partir de son interface supérieure. Ce creusement se poursuit dans la portion supérieure de la couche 26. Une fois construites, les fondations occupent presque tout l'espace disponible et peu de sol de comblement est nécessaire. C'est pourquoi la tranchée apparaît si étroite et si difficile à distinguer à la fouille. Selon l'aménagement de cette tranchée, il apparaît que la couche 25 correspond au sol en surface avant l'érection de l'ensemble structural 2 et le rehaussement/nivellement (couche 22) qui suit peu de temps après. Les couches archéologiques associées à l'ensemble structural 2 et son association avec l'ensemble structural 1 nous permettent de dater sa construction d'avant le quatrième quart du 18^e siècle. Quant à son abandon, il survient au deuxième quart du 19^e siècle. Concernant l'ordre de déposition des sols, la construction de l'ensemble structural 2 est donc postérieure à la déposition des couches 25 et 26, mais antérieure à celles des couches 20 et 22.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 2 est majeure pour l'histoire du site CiEm-1. Premièrement, elle confirme la réutilisation de fondations antérieures pour l'érection d'un nouveau bâtiment. Deuxièmement, ce site correspond aux fondations de la partie est d'un grand bâtiment de plan rectangulaire qui est associée à l'aménagement de la couche 22 sur laquelle prend place l'occupation de la couche 21. Troisièmement, son association avec l'ensemble structural 1 en fait le second témoin de l'existence d'une descente de cave intérieure reliant la partie orientale aux sous-sols des parties centrale et occidentale. Enfin, permet de documenter le mode de construction du dernier bâtiment présent sur la station B.



Photo 19 L'ensemble structural 2, de profil, 3F100 (PATR07N01-096)

4.4.1.3 L'ensemble structural 3

L'ensemble structural 3 (3J100/3M100/3P100, 3M200) se trouve, à peu de choses près, au centre du secteur oriental de la station B (figure 57). Il est recouvert par la couche 23 et la couche 24 se dépose contre ses parements sud et est. Son creusement d'aménagement recoupe totalement les couches 22 et 25 et partiellement la couche 26. Ce même creusement a partiellement détruit l'ensemble structural 13 qui se retrouve en partie sous l'ensemble structural 3. L'interface avec les sols est globalement nette. L'ensemble structural 3 a été mis au jour dans l'opération 3. Sa fouille a été presque complète, soit à près de 90 %. Le vestige n'a pas été démoli lors de l'intervention archéologique et il est préservé sous le remblaiement de la station B effectué à l'automne 2007.

L'ensemble structural 3 constitue une plateforme ou une base de maçonnerie de plan rectangulaire qui est orientée dans un axe nord-sud (photo 20). Ses dimensions sont de 2,75 m de longueur sur 1,82 m de largeur. Son mode de construction correspond à un massif de maçonnerie aménagé dans un creusement qui perce l'humus ancien (couche 25) et qui entame la partie supérieure de l'horizon argileux sous-jacent (couche 26). Le massif est construit sur une semelle en bois qui semble constituée de demi-billes ou de croûtes orientées dans un axe nord-sud. Dans la sous-opération 3M, le mauvais état de conservation du parement est rendu possible l'observation directe d'un des éléments de la semelle de l'ensemble structural 3, soit le vestige 3M200 (photo 21). Le massif est lié au mortier de sable. Ce liant est jaunâtre et il est posé de manière baveuse dans des joints larges, irréguliers et quelque peu effrités dont l'épaisseur atteint jusqu'à 0,08 m. L'appareil se compose de moellons, de pierres ébauchées et de pierres équarries en calcaire schisteux et en grès. L'ensemble structural 3 est conservé sur deux à trois assises de hauteur. Ces assises sont plus ou moins régulières et principalement posées en panneresse, surtout pour les parements. Ces derniers sont non dressés et ne présentent aucun fini particulier. Il est évident qu'ils ne possèdent pas de revêtement et qu'ils correspondent à des parements enfouis. L'assise supérieure du vestige est très irrégulière et présente des traces d'arrachements antérieures à la déposition de la couche 23. Ceci indique que l'ensemble structural 3 a été dérasé avant d'être recouverte par du sol (couche 23). La surface du niveau de dérasement s'élève à environ 5,82 m NMM d'altitude en moyenne.

En fonction du type de maçonnerie et de son positionnement par rapport au reste du bâti, il est vraisemblable que l'ensemble structural 3 corresponde à la base d'une cheminée ou à une plateforme de poêle fermé ou de four. Le plan rectangulaire nous amène à favoriser l'hypothèse d'une plateforme, puisqu'une base de cheminée possède un plan généralement plus carré. La découverte de lentilles charbonneuses et cendreuses contre les parements sud et ouest, nous suggère également que l'ensemble structural 3 est associé à un système de chauffage ou à un four. Malgré l'absence de liens architecturaux directs avec les ensembles structuraux situés à proximité (1, 2 et 10), il est possible d'associer le massif de maçonnerie à un bâti par l'intermédiaire des liens stratigraphiques. Le creusement préalable à sa construction recoupe le remblai d'aménagement (couche 22) de l'intérieur de la partie est du grand bâtiment qui est formée par les ensembles structuraux 1 et 2. L'érection du massif est donc postérieure à l'aménagement initial de la partie est dudit bâtiment. Selon la culture matérielle mise au jour dans le comblement du creusement d'aménagement du massif (couche 24), ce réaménagement intérieur survient au quatrième quart du 18^e siècle. L'utilisation de l'ensemble structural 3 apparaît donc contemporaine de la couche 21. Concernant la démolition de l'ensemble 3, il est certain que la déposition de la couche 23 en résulte. La culture matérielle que cette couche contient date l'événement entre la fin du 18^e siècle et le début du 19^e siècle. La couche 23 est recouverte par un réaménagement du sol intérieur d'occupation (couche 21) de la partie

est du grand bâtiment rectangulaire (ensembles 1 et 2). Il est donc certain que la démolition de l'ensemble 3 entraîne un second réaménagement de l'intérieur du bâti. Concernant l'ordre de déposition des sols, le massif est certainement postérieur à la déposition des couches 22, 25 et 26, mais antérieur à celle des couches 23 et 24.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 3 est majeure pour l'historique du site CiEm-1 lequel témoigne de l'existence d'un système de chauffage ou d'un four associé à l'occupation intérieure de la partie est du dernier bâtiment présent sur la station B, ainsi que du réaménagement intérieur causé par sa construction et sa démolition. Cet ensemble structural permet également de documenter le mode de construction de cet élément utilitaire.



Photo 20 Vue générale de l'ensemble structural 3, vers l'est (PATR07N01-334)



Photo 21 Vue générale du vestige 3M200 correspondant à un élément de la semelle de l'ensemble structural 3, vers le sud (PATR07N01-232)

4.4.1.4 L'ensemble structural 4

L'ensemble structural 4 (3E100, 3G100, 3G101) se situe au sud-ouest du secteur occidental de la station B (figure 58). Il est accolé au parement extérieur du vestige 3A100 (ensemble structural 6), en vis-à-vis de l'ouverture qui perce ce dernier. Son sommet est recouvert par la couche 4. Du côté intérieur, il est comblé par la couche 5, alors que la couche 7 le borde. À l'extérieur, il est longé par la couche 17 et la tranchée qu'elle comble. Le creusement lié à l'aménagement de l'ensemble structural 4 entame la partie supérieure de l'horizon naturel correspondant aux couches 14 et 19. L'interface est nette avec les sols limitrophes. C'est l'opération 2 qui a mis au jour l'ensemble structural 4 lors du décapage mécanique de surface. Il a presque été fouillé entièrement dans l'opération 3. Seuls son extérieur et ses fondations ont été dégagés partiellement. L'opération 7 a complètement détruit l'ensemble structural 4 (plan 8).

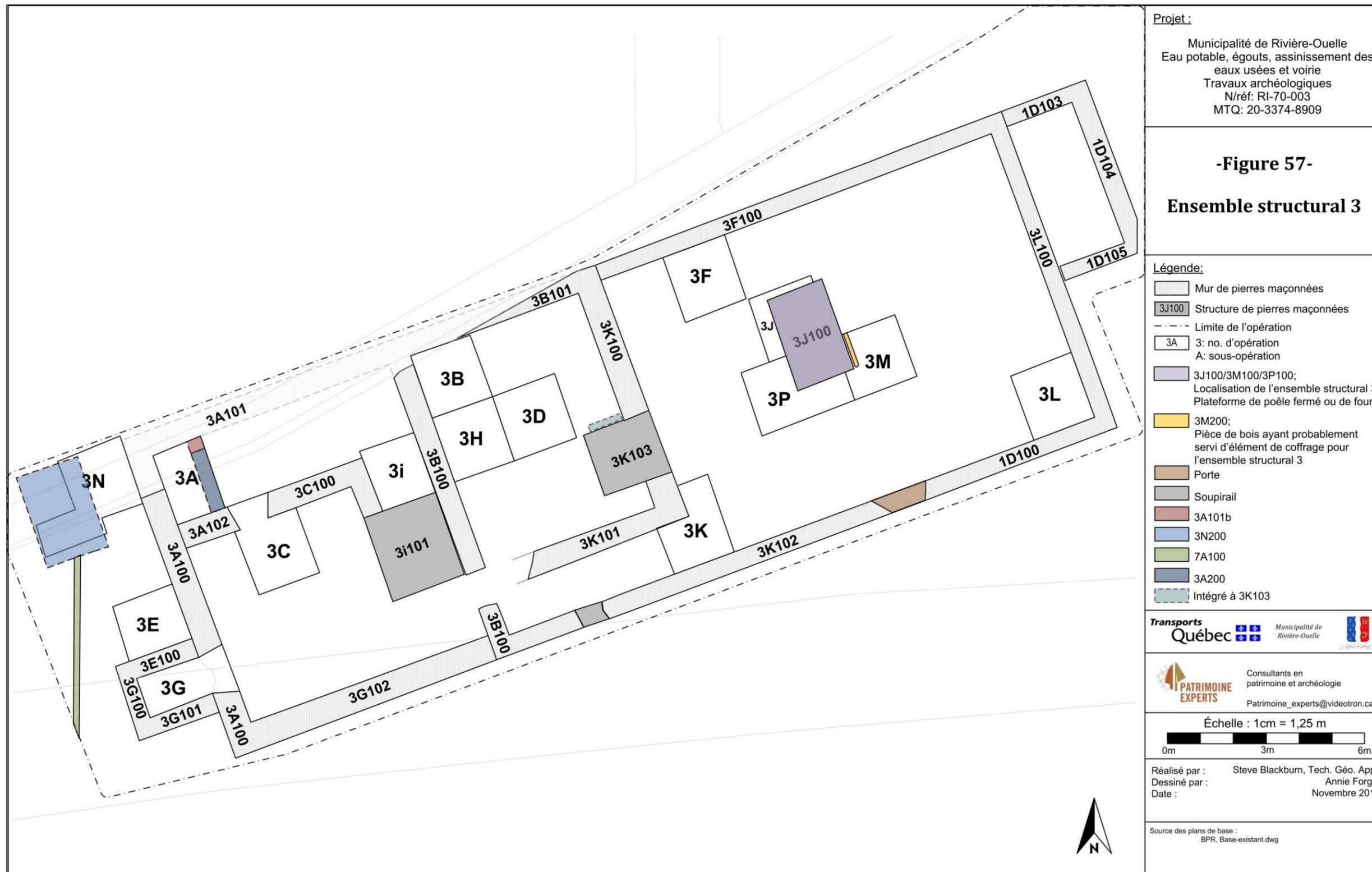
L'ensemble structural 4 est constitué de trois vestiges de maçonnerie imbriqués qui forment un réduit de plan rectangulaire adossé au corps principal d'un bâtiment correspondant à l'ensemble structural 6 (photo 22). Il est orienté dans un axe est-ouest et il mesure environ 2,49 m de longueur par 2,28 m de largeur. L'épaisseur moyenne des segments de maçonnerie est de 0,52 m. Un creusement pratiqué dans les couches 14 et 19 reçoit l'ensemble structural 4. Les trois segments de l'ensemble structural 4 possèdent une évidente uniformité architecturale. Ils sont construits en double parement garni de cales et lié au mortier de sable. Ce liant blanc grisâtre est appliqué d'une façon baveuse dans des joints plutôt larges et irréguliers dont l'épaisseur varie entre 0,02 m et 0,05 m. L'appareil employé est fait surtout de moellons et de pierres ébauchées en calcaire schisteux et en grès. L'ensemble structural 4 est conservé sur trois à quatre assises de hauteur.

Elles sont plus ou moins régulières et leur disposition est en panneresse. L'irrégularité de la surface de l'assise supérieure et les traces d'arrachement indiquent clairement que l'ensemble structural 4 a été dérasé. Ce niveau de dérasement s'élève à environ 5,69 m NMM d'altitude en moyenne. Les parements extérieurs sont non dressés et visiblement destinés à être enfouis. Quant aux parements intérieurs, ils possèdent un fini beaucoup plus soigné puisqu'ils sont plutôt dressés⁷⁶ en plus d'être crépis. Un crépi lissé recouvre les parements intérieurs jusqu'à environ 0,3 m de la base des vestiges. Ceci correspond sensiblement au niveau du sol d'occupation (couche 7) circonscrit à l'intérieur de l'ensemble structural 4. Il apparaît également qu'un enduit de chaux a été appliqué sur le crépi. Un élément structural particulier caractérise le vestige 3G100 du côté intérieur. Il s'agit d'un empattement de fondation d'environ 0,11 m de largeur qui n'est surmonté que d'une seule assise.

Il est évident que l'ensemble structural 4 correspond à un réduit semi-souterrain dont l'intérieur est aménagé en vue de permettre un accès à l'ouverture percée dans le vestige 3A100 (ensemble structural 6). En ce sens, les vestiges 3E100, 3G100 et 3G101 constituent donc les murets de soutènement d'un réduit à ciel ouvert ou fermé. Quant à l'empattement observé, il sert possiblement de support au cadre de l'ouverture fermant le réduit ou à la structure en bois employée pour descendre dans le réduit (escalier ou rampe). Puisque l'ouverture dans 3A100 correspond vraisemblablement à une porte de cave, l'ensemble structural 4 représente donc les vestiges d'une descente de cave extérieure desservant le sous-sol de la partie ouest du grand bâtiment formée par l'ensemble structural 6. Par contre, l'aménagement de l'ouverture en question semble postérieur à l'état initial de l'ensemble 6. Ceci suggère que la construction de l'ensemble structural 4 est peut-être postérieure à ce dernier. La couche 17 constitue possiblement le témoin des travaux en lien avec son aménagement. Le sol d'occupation qui est associé à l'ensemble structural 4 est la couche 7. En fonction du contenu archéologique, cette occupation est datée entre le dernier quart du 18^e siècle et le deuxième quart du 19^e siècle. Il est donc logique de supposer que la construction de l'ensemble structural 4 survient vers le quatrième quart du 18^e siècle. Quant à la couche 5, elle correspond au comblement suivant la démolition du bâti (ensembles structuraux 4 et 6). Le fait que la couche 4 recouvre directement le dérasement de l'ensemble structural 4 suggère que l'aménagement de ce remblai suit également la démolition de près. La culture matérielle mise au jour tant dans la couche 5 que dans la couche 4, suggère que la démolition du bâti dont fait partie l'ensemble structural 4 survient au deuxième quart du 19^e siècle.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 4 est importante pour l'historique du site CiEm-1 lequel témoigne de l'aménagement tardif d'une descente de cave extérieure desservant la partie ouest du sous-sol du dernier bâtiment érigé sur la station B. Il est aussi possible de documenter le mode de construction de cet élément utilitaire.

⁷⁶ Plutôt dressé signifie dont la surface est plus ou moins régulière (ou plane) et relativement aménagée.



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

-Figure 57-
Ensemble structural 3

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - Limite de propriété
 - 3: no. d'opération
A: sous-opération
 - 3J100/3M100/3P100;
Localisation de l'ensemble structural 3
Plateforme de poêle fermé ou de four.
 - 3M200;
Pièce de bois ayant probablement
servi d'élément de coffrage pour
l'ensemble structural 3
 - Porte
 - Soupirail
 - 3A101b
 - 3N200
 - 7A100
 - 3A200
 - Intégré à 3K103

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

Patrimoine Experts
 Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg

Figure 57 Plan de localisation de l'ensemble structural 3

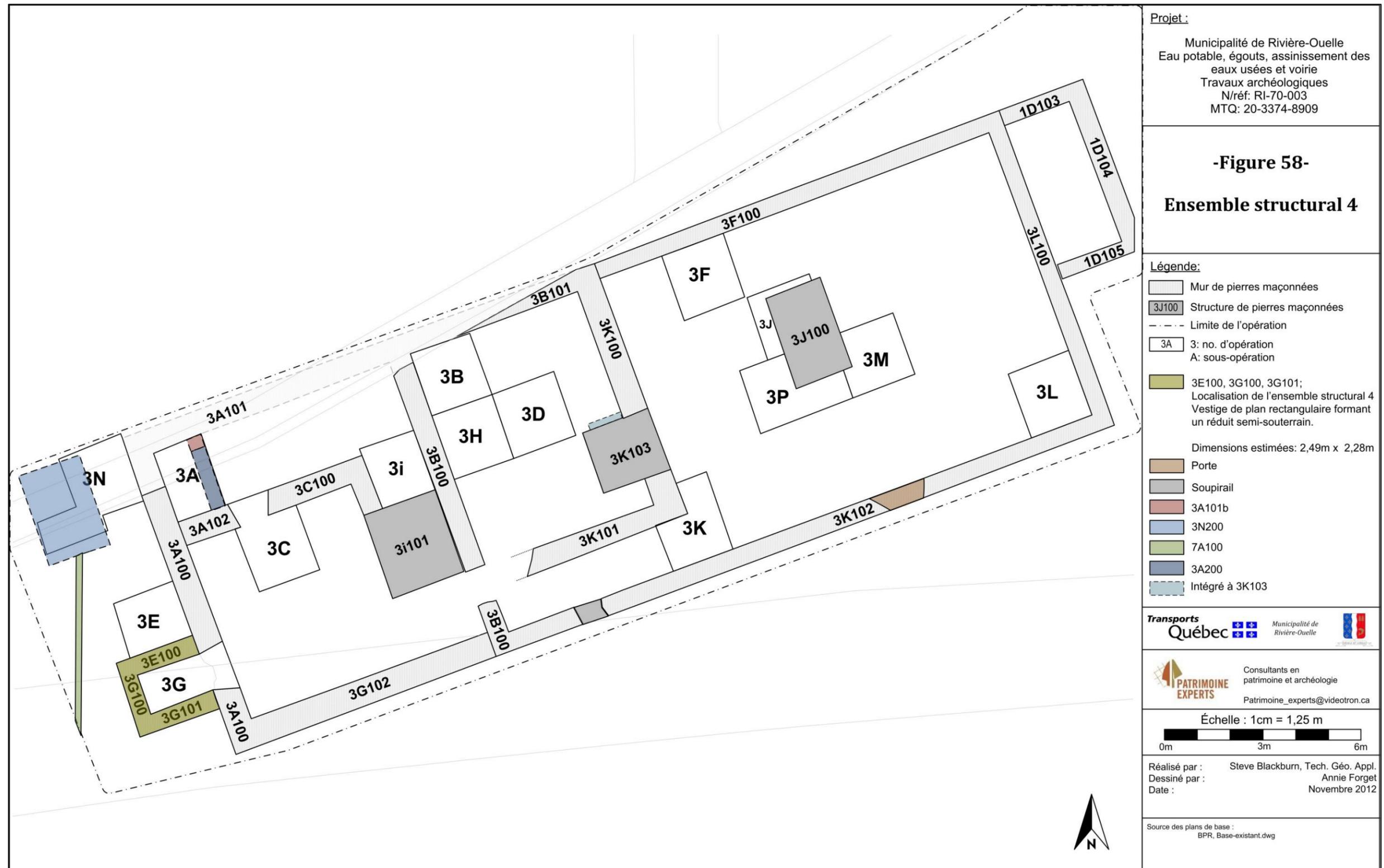


Figure 58 Plan de localisation de l'ensemble structural 4



Photo 22 Vue générale de l'ensemble structural 4, vers le nord (PATR07N01-323)

4.4.1.5 L'ensemble structural 5

L'ensemble structural 5 (3N200, 7A100) se situe au nord-ouest de la station B, à l'extérieur du bâti (figure 59). Aucun autre ensemble structural n'est en contact direct. Il est comblé par les couches 15 et 16, en plus d'être bordé par la couche 18. Le creusement de la fosse entame partiellement la couche 19. Son interface avec les sols limitrophes est nette. L'ensemble structural 5 a été découvert dans l'opération 3 et près de 50 % de la structure a pu être fouillée. L'opération 7 a permis de terminer la fouille mécaniquement avant de le détruire complètement (plan 8).

L'ensemble structural 5 se compose d'une fosse à coffrage fermé en bois (3N200) et d'un conduit fermé également en bois (7A100) qui est relié à l'extrémité sud de ladite fosse, sous le coffrage. Ce dernier comporte un fond et un couvercle faits de planches, ainsi que des pans en planches verticales (photo 23). Le tout est fixé à l'aide de clous forgés. La plupart ont été récoltés et intégrés à l'assemblage artéfactuel de la couche 16 (annexe 3). La fosse à coffrage possède un plan rectangulaire orienté dans un axe nord/sud. Ses dimensions sont estimées à environ 3 m de longueur sur environ 2 m de largeur. Le sommet conservé des pans est généralement observable à partir de 5,6 m NMM d'altitude, soit à un niveau comparable à celui de la couche 18. Quant au fond, il se situe à une altitude d'environ 4,9 m NMM en moyenne. Ceci correspond à un niveau inférieur d'environ 0,1 m par rapport à celui de la nappe phréatique dans la station B. La profondeur du coffrage est donc d'environ 0,7 m. Deux autres particularités sont notables par rapport à la fosse à coffrage. D'abord, l'essence des planches du fond est différente de celle du couvercle ou des pans. Ensuite, des taches indurées de mortier se retrouvent sous le fond et sur celui-ci. Par rapport à la construction du coffrage, il est certain qu'il a été aménagé

dans un creusement pratiqué à même le sol naturel (couche 19). Quant à son état de conservation, il est relativement bon, surtout pour le fond du coffrage.

Pour ce qui est du conduit (photo 24), il est constitué de plusieurs sections identiques. Chacune d'elles comporte une planche en guise de fond et une autre comme couvercle, ainsi que deux madriers équarris qui foment les pans du caisson. La longueur d'une section avoisine 2 m, alors que les dimensions extérieures sont de 0,36 m de largeur sur environ 0,12 m de hauteur. Le couvercle et le fond sont fixés aux pans par des clous forgés disposés verticalement. Les sections sont également reliées par des clous forgés, mais leur disposition est oblique. Quelques-uns des clous ont été récoltés et inventoriés (annexe 3). Le conduit est orienté dans un axe nord-sud, donc légèrement de biais par rapport aux vestiges du bâti adjacent (ensembles structuraux 4 et 6). Il semble se poursuivre sur plus de 15 m de longueur et une faible déclivité vers le sud-sud-ouest caractérise son cours. Il s'écoule donc vers la rivière Ouelle. L'altitude du dessus du conduit se situe à environ 4,85 m NMM, à sa connexion avec la fosse à coffrage, alors qu'elle est à environ 4,76 m NMM d'altitude aux environs de la sous-opération 3E. À propos de la construction du conduit, il est clairement apparu lors de l'opération 7 que son aménagement prend place dans une étroite tranchée creusée à même le sol naturel (couche 19). Il est également certain que les déblais de ce creusement ont été utilisés pour combler le tout à la suite de la pose du conduit. La nature du comblement étant identique à celle du sol en place, il a été ardu de distinguer l'événement lors du décapage mécanique. Par rapport à son état de conservation, le conduit est bien préservé, mais il est affaissé sur lui-même et obstrué.

L'ensemble structural 5 correspond vraisemblablement à un puisard ou à une fosse de latrines reliée à un drain souterrain. Bien que l'hypothèse de la fosse de latrines soit plausible, celle du puisard semble plus probable. Premièrement, l'accumulation sédimentaire (couche 16) associée au fonctionnement de la fosse à coffrage indique que cette dernière semble davantage avoir été utilisée comme fosse à déchets domestiques que comme latrines. Deuxièmement, les restes d'un couvercle en bois ont été découverts au fond du coffrage. Troisièmement, le sol local se caractérise par un drainage de piètre qualité à cause de la nature argileuse du sol et d'une nappe phréatique notamment haute. Les fondations du bâti (ensembles structuraux 2, 6 et 10) présent sur la station B baignent littéralement dans l'eau et la nappe phréatique affleure même parfois à la surface des niveaux d'occupation des sous-sols (couches 10 et 12). L'aménagement d'un système de drainage comme un puisard apparaît effectivement comme un choix sensé. Enfin, son positionnement et sa proximité par rapport à l'habitat nous suggèrent qu'il aurait été inapproprié d'aménager des latrines à cet endroit. Il est plus courant d'installer ce type de lieu d'aisance dans la cour arrière et suffisamment loin pour ne pas être incommodé par les odeurs.

D'après le type de clous employé, l'ensemble structural 5 est probablement construit avant le quatrième quart du 18^e siècle. Il est associé au niveau d'occupation extérieur (couche 18) au bâti situé à proximité (ensembles structuraux 4 et 6) et son utilisation est donc contemporaine. La culture matérielle mise au jour dans le niveau d'accumulation (couche 16) situé au fond de l'ensemble date l'utilisation entre le troisième quart du 18^e siècle et le deuxième quart du 19^e siècle. Il est finalement condamné et non démoli, puisqu'un comblement (couche 15) fait de sols rapportés et de débris de démolition d'une maçonnerie scelle le tout. Le contenu archéologique de ce remblai indique que la condamnation survient au deuxième quart du 19^e siècle. Quant à l'ordre de déposition des sols, l'ensemble structural 5 est donc postérieur à la déposition de la couche 19 et il est antérieur à celle des couches 15, 16 et 18.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 5 est importante pour l'historique du site CiEm-1 lequel témoigne de l'aménagement d'un système de drainage permettant d'assainir le sous-sol du dernier bâtiment présent sur la station B.



Photo 23 Vue générale du fond de coffrage en bois de l'ensemble structural 5, vers le nord (PATR07N01-296)



Photo 24 Vue générale du conduit en bois de l'ensemble structural 5, vers le sud (PATR07N01-448)

4.4.1.6 L'ensemble structural 6

L'ensemble structural 6 (3A100, 3A101a, 3A102/3C100, 3G102, 3G200, 3i100, 3i101) ceinture le secteur occidental de la station B en plus de l'occuper (figure 60). Il s'appuie contre les ensembles structuraux 4 et 7, alors qu'il repose sur l'ensemble structural 15. Avec l'ensemble structural 10, ses liens architecturaux sont plus complexes. Ses trois assises inférieures sont accolées à celles de l'ensemble structural 10, alors que ses deux assises supérieures sont imbriquées dans ce dernier. Le sommet des vestiges qui le composent est recouvert par la couche 4. Non loin de sa jonction avec le vestige 3A101a, le 3A100 est aussi superficiellement dérasé par le creusement comblé par la couche 2. Du côté intérieur, l'ensemble structural 6 est comblé par la couche 5 en plus d'être bordé par les couches 6, 7, 10 et 11. Du côté extérieur, il vient au contact des couches 17 et 18. Le creusement dans lequel il est aménagé recoupe partiellement la partie supérieure des couches 14 et 19. Son interface avec les sols limitrophes est globalement nette. Le sommet de l'ensemble structural 6 a été dégagé lors de l'opération 2. Une fouille partielle en a été faite dans l'opération 3. La portion non fouillée a été dégagée mécaniquement au cours de l'opération 7 à la suite de quoi, l'ensemble structural 6 a été entièrement détruit (plan 8).

L'ensemble structural 6 se compose de plusieurs vestiges imbriqués ou accolés, mais tous intrinsèquement liés. Il compte deux éléments structuraux et trois éléments utilitaires. Le premier élément structural est formé de trois segments de maçonnerie (3A100, 3A101a, 3G102) imbriqués constituant la partie ouest des fondations d'un bâtiment de plan rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Le vestige 3G102 constitue le mur de fondation sud sur 8,45 m de longueur, alors que celui 3A101a forme le mur de fondation nord sur une longueur identique. Quant au vestige 3A100, il s'agit du mur de fondation ouest. Ces différents segments de fondations possèdent un mode de construction similaire. Ils ont été aménagés dans une tranchée de construction peu profonde (< 0,3 m) qui a elle-même été pratiquée sur le pourtour du fond d'un creusement beaucoup plus vaste. Ce dernier a visiblement été creusé pour accueillir l'ensemble structural 6 dans son entier, ainsi que pour permettre l'aménagement d'une cave. Les vestiges de l'ensemble structural 6 sont construits en double parement avec blocage lié au mortier de sable (photo 25). Ce liant blanc grisâtre est appliqué de manière baveuse dans des joints plutôt réguliers dont l'épaisseur oscille entre 0,01 m et 0,05 m. L'appareil du blocage se compose de moellons en calcaire ou en grès et de quelques briques fragmentaires. En parement, il est constitué de moellons, de pierres ébauchées et de pierres équarries en calcaire schisteux et en grès. Globalement, il est plus ou moins régulier et les matériaux sont disposés couchés et à plat. Il en va de même pour les vestiges des fondations qui sont conservés sur quatre à cinq assises. L'irrégularité de l'assise supérieure et les traces d'arrachement indiquent un dérasement. L'altitude de sa surface se situe à environ 5,86 m NMM en moyenne. Les parements intérieurs et extérieurs possèdent un traitement tout à fait distinct (photos 26 et 27). Ceux qui sont intérieurs sont dressés et crépis. Le crépi, qui semble avoir été lissé et enduit de chaux, est présent jusqu'à environ 0,3 m de la base des fondations, soit jusqu'au niveau d'occupation de la partie ouest du sous-sol (couche 10). Les parements extérieurs, quant à eux, présentent deux finis superposés. Le parement des trois assises inférieures n'est pas dressé et visiblement destiné à être enfoui. Pour ce qui est du parement des deux assises supérieures, il est plus ou moins dressé et sans indice de revêtement. Il semble aménagé pour être exposé à l'aire libre. De manière générale, l'épaisseur des segments de fondations est de 0,75 m.

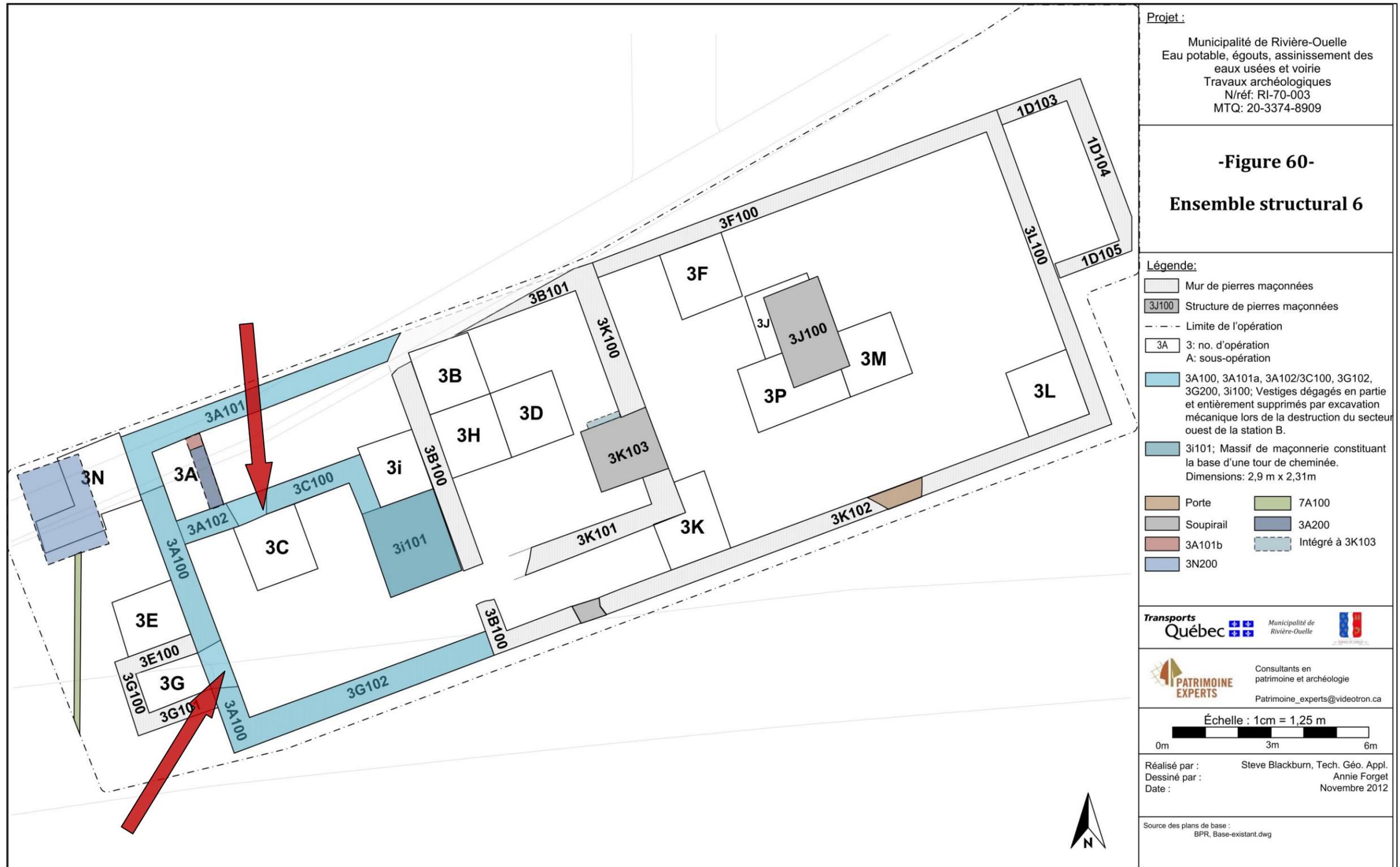


Figure 60 Plan de localisation de l'ensemble structural 6

Le premier élément utilitaire de l'ensemble structural 6 concerne les fondations décrites ci-dessus et, plus particulièrement, le vestige 3A100. Il s'agit d'une ouverture (flèche rouge, figure 60) qui est aménagée postérieurement à l'érection des fondations. Le fini grossier et inégal de ses tableaux en est l'indice. La couche 17 suggère également cette interprétation. Cette ouverture est associée à l'ensemble structural 4 puisqu'elle est bordée par ce dernier du côté extérieur des fondations. Le seuil se situe à 5,37 m NMM d'altitude, soit à un niveau comparable à celui de la couche 7 et à un peu plus de 0,1 m au-dessus de celui de la couche 10. L'embrasure est relativement droite et sa largeur avoisine 1,2 m. Les vestiges d'un caisson de porte (3G200) constituent le seuil de l'ouverture (figure 61). De plus, des feuillures⁷⁷ prennent place du côté intérieur de la maçonnerie. Au-devant de l'embrasure, un empattement de seuil a aussi été observé. Ce léger ressaut de moins de 0,1 m de largeur peut avoir reçu l'extrémité inférieure de la structure en bois (escalier ou rampe) qui a occupé l'ensemble structural 4. Tout ceci suggère clairement que le panneau fermant l'ouverture a occupé le côté intérieur, alors que l'embrasure garnie d'un caisson est exposée et qu'elle donne sur l'ensemble structural 4. La déposition de la couche 7 est également en accord avec cette interprétation. Il est donc évident que cette ouverture est une porte associée à l'occupation de la partie ouest du sous-sol (couche 10) et permettant le passage entre ce lieu fermé et l'extérieur par l'intermédiaire de l'ensemble structural 4.

Le deuxième élément structural qui compose l'ensemble structural 6 est formé de deux segments de maçonnerie imbriqués (3A102/3C100, 3i100). Ils constituent une cloison en maçonnerie divisant la partie ouest du sous-sol du bâtiment rectangulaire en deux pièces (photo 28). Le vestige 3A102/3C100 constitue le segment de cloison orienté dans un axe est-ouest ($\pm 5,5$ m de longueur) et il est imbriqué dans les fondations (3A100). Le vestige 3i100 forme le segment orienté dans un axe nord-sud ($\pm 1,5$ m de longueur) et qui relie le massif de maçonnerie 3i101 à l'ensemble 6. Bien que leur fonction architecturale diffère de celle des vestiges 3A100, 3A101a et 3G102, leur mode de construction est relativement similaire. C'est pourquoi nous nous limitons à vous présenter les éléments distinctifs. La tranchée de construction de la cloison est aménagée à l'intérieur du creusement plus vaste au lieu d'être sur son pourtour. Il apparaît également qu'elle est moins profonde d'un peu plus de 0,1 m en moyenne. Ceci explique pourquoi la cloison est conservée sur une hauteur d'environ 0,8 m et non de 0,94 m comme cela est le cas pour les fondations. Le liant de la cloison est un mortier fait de sable un peu plus grossier. L'épaisseur des segments est de 0,7 m en moyenne, soit 0,05 m de moins que les fondations. Quant aux parements de la cloison, leur traitement et leur fini sont identiques à ceux des parements intérieurs des fondations. L'irrégularité de l'assise supérieure et les traces d'arrachement indiquent également un dérasement de la maçonnerie. Par contre, le niveau de dérasement s'élève à 0,01 m au-dessus de celui des fondations, soit à environ 5,87 m NMM d'altitude en moyenne.

⁷⁷ « (...) Retrait peu profond pratiqué dans l'embrasure [d'une ouverture] dans laquelle on installe les montants [du cadre] de la croisée ou de la porte. » (Léonidoff et coll. 1996 : 156)

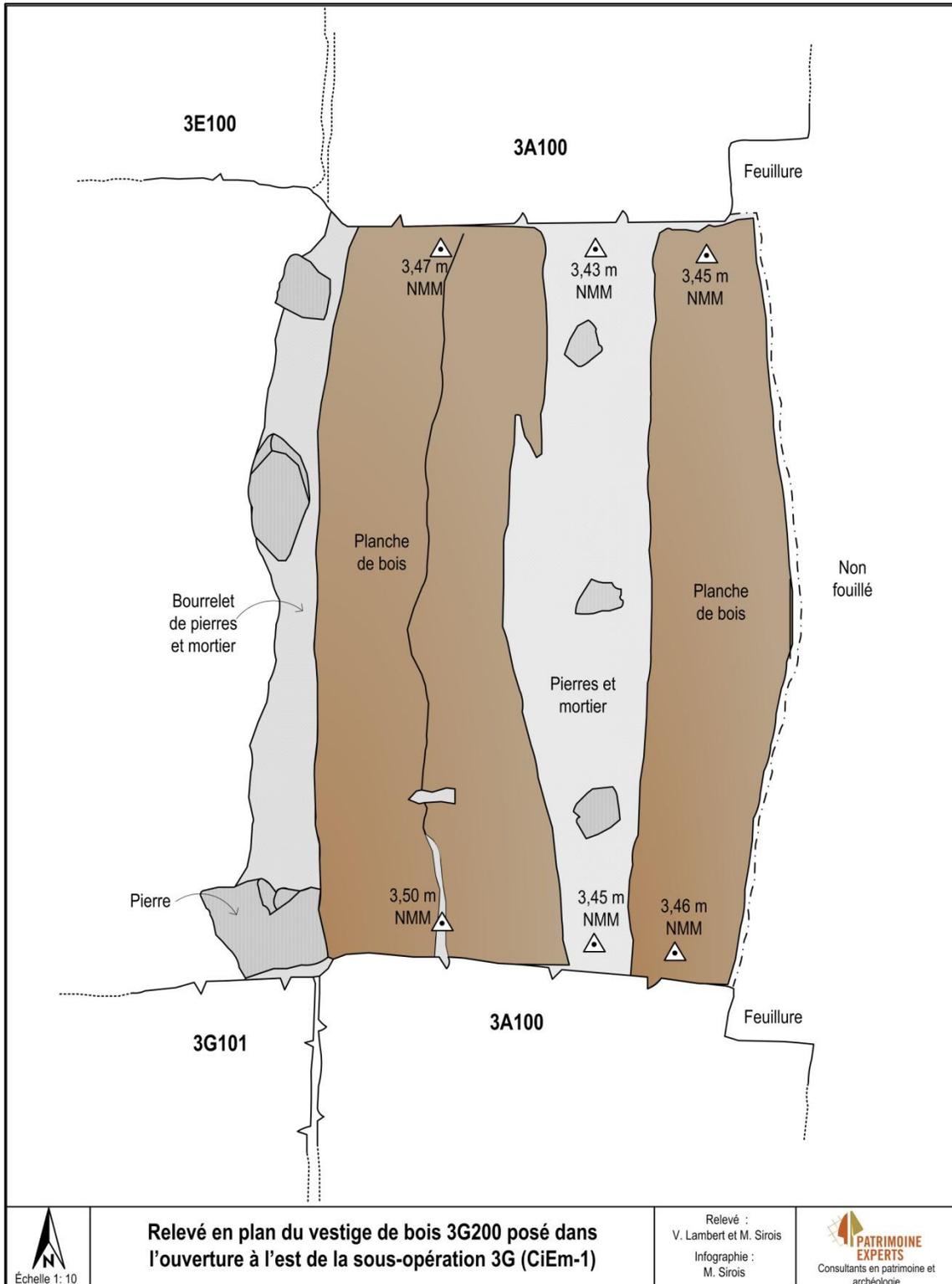


Figure 61 Relevé en plan des vestiges du seuil du caisson de porte (3G200) découvert dans l'ouverture percée à même le vestige 3A100 (ensemble structural 6).

Le deuxième élément utilitaire de l'ensemble structural 6 prend place dans la cloison décrite ci-haut et, plus précisément, dans le vestige 3A102/3C100. Il s'agit d'une ouverture (flèche rouge, figure 60) dont l'aménagement est contemporain à l'érection de la maçonnerie. Elle s'intègre parfaitement au mode de construction et sa finition est soignée. Le fond de l'embrasure se situe à environ 5,32 m NMM d'altitude. Il s'élève donc à près de 0,1 m au-dessus de la surface d'occupation de la couche 10. L'embrasure est ébrasée vers le nord et sa largeur va de 1,11 m à environ 1,2 m. Les tableaux sont plus ou moins dressés et semblent être crépis, tout comme les parements de la cloison. Des feuillures bordent l'ouverture du côté sud. À la base de celles-ci et déposé sur la limite sud du seuil⁷⁸, nous avons observé le vestige de la tablette du cadre en bois (photo 29). Il apparaît que le panneau qui ferme l'ouverture possède un cadre en bois et se situe du côté sud. La régularité du fond de l'embrasure et le revêtement des tableaux nous suggèrent qu'aucun caisson n'a été aménagé dans cette embrasure-ci et qu'elle est utilisée telle quelle. Il s'agit donc d'une porte qui est associée à l'occupation de la partie ouest du sous-sol (couche 10, ensemble structural 12) et qui permet le passage entre les deux pièces de ce même sous-sol.

Le dernier et troisième élément utilitaire qui compose l'ensemble structural 6 est formé d'un massif de maçonnerie (3i101) (photo 30). Il constitue la base d'un système de chauffage (foyer ou poêle fermé) associé à la partie ouest du grand bâtiment au plan rectangulaire (photo 14). Cette base est appuyée contre l'extrémité sud de la cloison (3i100) et contre le parement ouest de l'ensemble structural 7 (figure 62). Elle possède un plan rectangulaire qui est orienté dans un axe nord/sud. Ses dimensions sont de 2,9 m de longueur sur 2,31 m de largeur. Le mode de construction du massif est relativement similaire à celui des fondations et de la cloison. Nous présentons donc uniquement ses caractères distinctifs. Son appareil est plus régulier et de plus petites dimensions. De plus, il se compose seulement de moellons et de pierres ébauchées en calcaire schisteux et en grès. Le liant employé est similaire à celui de la cloison, soit un mortier blanc grisâtre fait de sable grossier. Son aménagement est également similaire à celui de la cloison, puisque sa fondation repose dans un creusement moins profond que les fondations d'environ 0,1 m. Par contre, le massif est construit sur une semelle en bois. Cette dernière est formée d'une plateforme de madriers équarris reposant sur des solives en madriers équarris qui sont espacées d'environ 0,65 m. Au centre de la semelle, des dalles de calcaire schisteux qui sont couchées à plat sur le sol naturel (couche 14) garnissent l'espace entre les solives. À cause de l'épaisseur de la semelle ($\pm 0,3$ m), le massif n'est conservé que sur une hauteur d'environ 0,74 m. Les parements nord, ouest et sud révèlent une finition et un traitement identiques aux parements de la cloison et à ceux situés à l'intérieur des fondations. Quant au parement est, il est certainement brut et non dressé puisqu'adossé à l'ensemble structural 7. L'assise supérieure est encore une fois irrégulière et ponctuée d'arrachements, ce qui indique un dérasement du vestige. Sa surface est située à environ 5,88 m NMM d'altitude en moyenne.

Selon ces nombreux éléments, l'ensemble structural 6 correspond à la partie ouest des fondations d'un bâtiment de plan rectangulaire et forme un demi-sous-sol. Il est effectivement certain que les fondations en question (3A100, 3A101a, 3G102) ne sont que partiellement enfouies, ce qui suggère qu'elles possèdent une élévation hors-sol. En considérant la division intérieure du sous-sol par une cloison (3A102/3C100, 3i100), l'aménagement de portes et le revêtement des parements intérieurs, il est évident que le sous-sol a été établi en fonction d'une occupation humaine. S'il avait été

⁷⁸ En architecture, le seuil fait référence au pas d'une ouverture, alors que la tablette est un des éléments du cadrage d'une ouverture.

aménagé uniquement pour une fonction utilitaire telle que l'entreposage, sa finition aurait été bien plus sommaire. Un tel espace disponible à l'occupation humaine nécessite une certaine hauteur de plafond qui est généralement supérieure à 1,5 m (Lessard et Marquis 1972 : 254-258). Tout comme l'indique le dérasement des fondations, ceci suggère que la portion conservée du sous-sol correspond à la partie structurale souterraine et qu'une autre partie hors-sol a été démolie. Il est probable que ce demi-sous-sol ait possédé des murs en maçonnerie hauts de 1,5 à 2 m, ce qui correspond à une élévation hors-sol située entre 0,8 et 1,3 m. La cloison du demi-sous-sol a probablement possédé une élévation comparable à celle des fondations, puisque son arase originelle a dû entrer en contact avec le premier plancher. Quant au massif (3i101), le caractère imposant de sa structure et son positionnement par rapport au bâti nous amènent à croire qu'il constitue la base d'une cheminée, et non d'une plateforme de poêle fermé. L'imbrication partielle de l'ensemble structural 6 (3A101, 3A102) dans l'ensemble structural 10, ainsi que la présence du vestige 3A101b, témoigne de la réutilisation d'une structure antérieure (figure 66) lors de l'érection des fondations. Le fait que l'ensemble structural 15 (photo 42) repose sous l'ensemble structural 6, suggère effectivement que cette réutilisation n'a été que partielle et qu'une portion du bâti antérieur a simplement été démolie. Le lien architectural avec l'ensemble structural 7, sur lequel il s'appuie, confirme l'intégration de ce dernier au grand bâtiment rectangulaire.

Du point de vue stratigraphique, il est possible d'associer l'ensemble structural 6 à plusieurs couches archéologiques. L'occupation extérieure de la station B (couche 18) semble contemporaine, tout comme l'occupation de l'ensemble structural 4 (couche 7) et celle du sous-sol ouest (couche 10). La couche 17 apparaît reliée à l'aménagement de l'ensemble structural 4 et de la porte de cave dans le mur de fondation ouest (3A100). Quant aux couches 5 et 6, elles sont associées à la démolition de l'ensemble structural 6 et au comblement du sous-sol. Par la suite, le réaménagement du terrain (couche 4) scelle le tout. L'aménagement du trottoir (couche 2) a légèrement perturbé l'ensemble structural 6, mais cet événement demeure plutôt insignifiant. Sa seule valeur est de confirmer qu'il est déjà démolie et enfoui lors de la pose du trottoir. D'après la culture matérielle mise au jour dans les différentes couches associées, la construction de l'ensemble structural 6 survient au troisième quart du 18^e siècle, alors que sa démolition date du deuxième quart du 19^e siècle. Concernant l'ordre de déposition des sols, l'aménagement de l'ensemble structural 6 est donc postérieur à la déposition des couches 14 et 19, alors qu'il est antérieur à celle des couches 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 18.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 6 est primordiale pour l'historique du site CiEm-1 lequel constitue le tiers occidental du dernier bâtiment érigé sur la station B. Il informe grandement du mode de construction de ce bâtiment et de l'aménagement de son sous-sol. Il confirme l'aménagement postérieur de l'ensemble structural 4, ainsi que sa fonction. Il confirme également la réutilisation partielle d'un bâti antérieur.



Photo 25 Vue générale du vestige 3A100 illustrant le mode de construction de l'ensemble structural 6, vers le sud (PATR07N01-320)



Photo 26 Parement intérieur type de l'ensemble structural 6, illustré par le vestige 3i100, de profil (PATR07N01-328)



Photo 27 Parement extérieur type de l'ensemble structural 6, illustré par le vestige 3A100, de profil (PATR07N01-444)



Photo 28 Vue générale de la cloison en maçonnerie (3A102/3C100, 3i100) associée à l'ensemble structural 6, vers l'ouest (PATR07N01-350)



Photo 29 Ouverture de la cloison en maçonnerie (3A102/3C100, 3i100) associée à l'ensemble structural 6, en plongée (PATR07N01-156)



Photo 30 Vue générale de la base de cheminée (3i101) associée à l'ensemble structural 6, vers l'est (PATR07N01-339)

4.4.1.7 L'ensemble structural 7

L'ensemble structural 7 (3B100a) se trouve à cheval sur la limite des secteurs ouest et central de la station B (figure 62). Il est appuyé contre les ensembles 6 et 10, alors qu'il s'imbrique dans les ensembles structuraux 1 et 2. On peut également observer qu'il surmonte l'ensemble structural 9. Le sommet de l'ensemble structural 7 est recouvert par la couche 4. Quant aux couches 5, 6, 8, 9, 10 et 12, elles viennent contre ses parements. L'interface avec les sols limitrophes est généralement nette. L'ensemble 7 a été mis au jour dans l'opération 2. Sa fouille a eu lieu lors de l'opération 3, mais elle est demeurée partielle. L'opération 7 a permis de compléter la fouille du parement ouest et de documenter davantage l'ouverture associée à l'ensemble. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement de la station B qui a été réalisé à l'automne 2007.

L'ensemble structural 7 se compose d'un seul segment de maçonnerie percé par une ouverture (photo 31). Il constitue une cloison séparant la partie ouest de la partie est du sous-sol d'un grand bâtiment au plan rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. L'ensemble structural 7 correspond plus spécifiquement au mode de construction le plus récent (3B100a) qui caractérise le vestige 3B100. C'est pourquoi il ne repose pas sur du sol, mais bien sur cette construction ancienne qu'est le vestige 3B100. Il est donc certain que son érection procède d'une réutilisation et d'une reconstruction de l'ensemble structural 9. L'ensemble structural 7 se compose de l'assise supérieure de la portion du vestige 3B100 située au nord de l'ouverture le perçant, des tableaux de l'embrasure de cette même ouverture, ainsi que dudit vestige situé au sud de l'ouverture. Il est construit en double parement sans blocage lié au mortier de sable grossier (photo 32). Le liant est blanc grisâtre et appliqué d'une façon baveuse dans des joints larges et irréguliers dont l'épaisseur varie entre 0,01 m et 0,07 m.

Ce liant s'avère similaire à celui employé dans les ensembles structuraux 1 et 6. L'appareil est plus ou moins régulier pour l'assise supérieure et irrégulier pour le reste. Il se compose de moellons et de pierres ébauchées en grès, en calcaire schisteux et en granite qui sont disposés couchés et à plat. L'ensemble structural 7 est conservé sur 1 à 4 assises, disposées de manière plus ou moins régulière et principalement en panneresse. L'irrégularité de l'assise supérieure et les traces d'arrachement indiquent un dérasement. L'altitude de ce niveau de dérasement se situe à environ 5,94 m NMM en moyenne. Ses parements sont plus ou moins dressés. Par contre, le parement ouest est revêtu de crépi jusqu'à environ 0,3 m des fondations des ensembles structuraux 7 et 9 (photo 32). La finition du parement ouest, visible à de multiples endroits où le revêtement de crépi était détérioré, permet de l'associer à l'ensemble structural 7 (photo 33) même si elle concerne aussi celui de l'ensemble structural 9, puisqu'il s'agit d'un réaménagement de l'état initial de ce dernier. Le parement ouest de l'ensemble structural 7 et 9 est donc similaire à ceux à l'intérieur de l'ensemble structural 6, alors que son parement est similaire à ceux à l'intérieur de l'ensemble structural 10. Il apparaît que cette cloison possède une épaisseur variable. À partir de son extrémité nord et sur une longueur de 3 m environ, son épaisseur avoisine 0,7 m, ce qui est comparable à celle de l'ensemble structural 6. Pour le reste de sa longueur, l'épaisseur est d'environ 0,55 m, ce qui est similaire à l'ensemble structural 1. Cette variation soudaine d'épaisseur forme un retrait du côté est dont la largeur est d'environ 0,15 m. Sa fonction est inconnue. Il est aussi possible que l'aménagement de ce retrait ne soit qu'involontaire. Il peut effectivement découler d'une nécessité d'adaptation entre le bâti déjà existant et celui visé par les travaux, causant par le fait même les légères différences structurales des ensembles structuraux 1 et 6. Puisque ce retrait résulte assurément de travaux de réfection majeure ou de reconstruction

Pour ce qui est de l'ouverture qui perce l'ensemble structural 7 (figure 62), son aménagement semble contemporain à l'érection de la maçonnerie. Malgré le mauvais état du vestige à cet endroit, le fini de l'embrasure est tout de même soigné. De plus, cette ouverture se situe dans la section du vestige 3B100 qui ne présente qu'un seul mode de construction, soit celui constituant la portion sud de l'ensemble structural 7 (photo 35). La base de l'ouverture s'élève à environ 5,5 m NMM d'altitude. Cela correspond à un niveau supérieur au sol d'occupation de la partie est du sous-sol d'environ 0,2 m et d'environ 0,3 m par rapport à celui de la partie ouest. Le seuil de cette ouverture se situe également à un niveau plus élevé d'environ 0,2 m par rapport à ceux des ouvertures de l'ensemble structural 6. L'embrasure de la présente ouverture est presque droite et sa largeur est de 1,14 m. Des feuillures sont présentes du côté ouest de la maçonnerie. Un vestige de la tablette du cadre en bois est même découvert en place, à la base des feuillures. Les caractéristiques de l'ouverture indiquent qu'un cadre en bois abritant un panneau ferme l'embrasure du côté ouest. Il semble également que l'embrasure de cette porte ne possède aucun revêtement ou fini particulier. Malgré la hauteur relative de la « marche » entre le seuil de l'ouverture et les niveaux de sols adjacents (couches 8, 10 et 12), il est certain que cette porte permet une circulation intérieure entre les deux parties du sous-sol (ensembles structuraux 6, 7 et 10) et la partie est (ensembles structuraux 1 et 2) du bâtiment rectangulaire.

Sans être identique, le mode de construction de l'ensemble structural 7 permet d'associer ceci avec les ensembles structuraux 1 et 6. L'appareil, le liant, les dimensions, l'ouverture, le positionnement et les liens architecturaux suggèrent effectivement que sa construction est contemporaine à celle des ensembles structuraux 1, 2 et 6. Au niveau du sous-sol, l'ensemble structural 7 constitue clairement une cloison divisant l'espace. D'après l'interprétation respective des ensembles structuraux 6 et 10, il sépare le demi-sous-sol aménagé et la cave. Pour ce qui est de la portion démolie de l'ensemble

structural 7, elle peut s'être arrêtée au contact du premier plancher ou encore avoir formé un mur de refend entre deux parties du rez-de-chaussée.

D'un point de vue stratigraphique, il est certain que la déposition de la couche 12b est reliée à la construction de l'ensemble structural 7. Quant à l'aménagement et à l'occupation des couches 8, 9, 10 et 12a, ils en sont contemporains. Les couches 5 et 6 témoignent de sa démolition. Le réaménagement du terrain (couche 4) suit de près le comblement du sous-sol et vient sceller le site. Selon la culture matérielle associée à ces couches, sa construction survient probablement au troisième quart du 18^e siècle, et sa démolition, au deuxième quart du 19^e siècle. Concernant l'ordre de déposition des sols, l'aménagement de l'ensemble structural 7 est donc postérieur à la déposition de la couche 12a, alors qu'il est antérieur à celle des couches 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 12.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 7 est majeure pour l'historique du site CiEm-1 lequel permet de documenter l'aménagement intérieur du dernier bâtiment érigé sur la station B, ainsi que son mode de construction. Il confirme la réutilisation partielle d'un bâti existant pour l'édification du grand bâtiment au plan rectangulaire. Il témoigne également d'une différence fonctionnelle entre les deux parties du sous-sol.

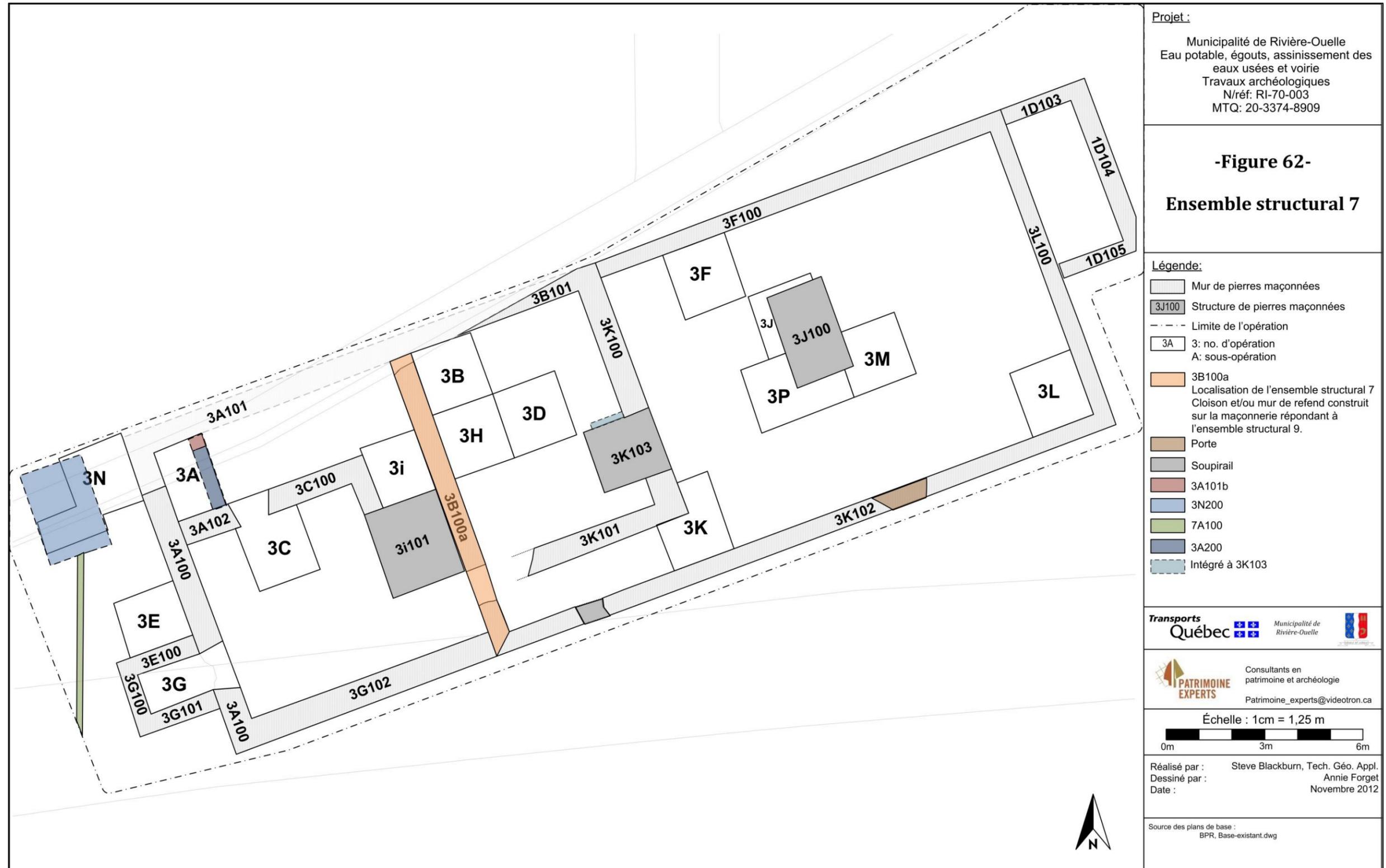


Figure 62 Plan de localisation de l'ensemble structural 7

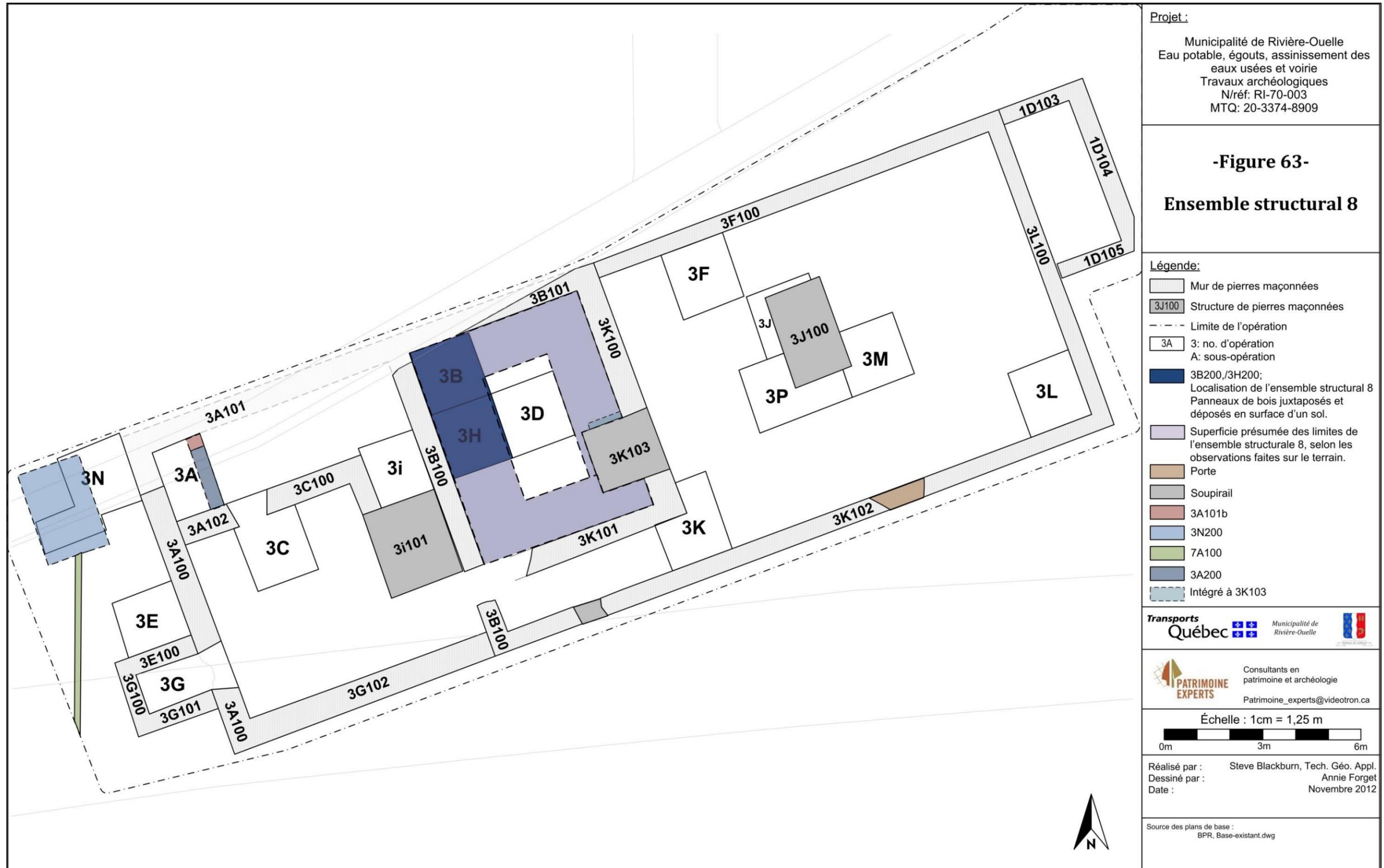


Figure 63 Plan de localisation de l'ensemble structural 8



Photo 31 Vue générale de l'ensemble structural 7, vers le sud (PATR07N01-348)



Photo 32 Ensemble structural 7, vers l'est (PATR07N01-404)



Photo 33 Parement ouest de l'ensemble structural 7, vers l'est (PATR07N01-416)



Photo 34 Parement est des ensembles structuraux 7 et 9, de profil (PATR07N01-314)



Photo 35 Vue générale de l'ouverture perçant l'ensemble structural 7, après l'opération 7, vers l'est (PATR07N06-128)

4.4.1.8 L'ensemble structural 8

L'ensemble structural 8 (3B200/3H200) se situe dans le secteur central de la station B et longe probablement son pourtour (figure 63). Il borde les parements intérieurs de l'ensemble structural 10, ainsi que le parement est de l'ensemble structural 7. Il est partiellement recouvert par la couche 6. Il repose dans la couche 8 et affleure à sa surface. Son interface avec les sols limitrophes est nette. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement de la station B effectué à l'automne 2007.

L'ensemble structural 8 correspond aux vestiges de trois panneaux de bois juxtaposés (figure 64) et déposés en surface d'un sol (couche 8). Il s'agit d'un plancher partiel occupant le pourtour de la partie est du sous-sol d'un bâtiment de plan rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Deux des panneaux sont orientés dans un axe nord-sud et ils longent le parement est de l'ensemble structural 9. Quant à l'autre panneau, il est orienté dans un axe est-ouest et borde le parement intérieur du vestige 3B101 (ensemble structural 10). Un seul panneau est relativement bien conservé, ce qui permet de définir l'ensemble 8 de manière générale. Chacun des panneaux aurait donc été formé de 6 planches parallèles espacées de 0,02 m à 0,06 m et supportées par des solives constituées de madriers. Ces solives se situent à chacune des extrémités du panneau et en son centre. Des clous possiblement laminés semblent fixer le tout. Les dimensions moyennes d'un panneau sont d'environ 3,03 m de longueur sur environ 1,42 m de largeur sur environ 0,04 m d'épaisseur conservée. Il a aussi été observé qu'il n'y a aucune lambourde et que les panneaux ne sont pas non plus posés sur des saillies des murs adjacents. L'ensemble 8 n'est donc pas fixé à la maçonnerie, mais il repose sur du sol. Les solives sont effectivement enfoncées dans la couche 8 et les espacements entre les planches sont comblés de terre. De plus, la couche 8 recouvre le plancher par endroits. C'est pourquoi la surface de l'ensemble structural 8 est d'environ 5,42 m NMM d'altitude en moyenne, tout comme la couche 8. Il apparaît donc que cette couche d'occupation constitue le hourdis de terre du plancher.

Comme nous l'avons présenté dans la description de la couche 8, une légère dépression d'environ 0,05 m de profondeur semble occuper l'espace central de la partie est du sous-sol formée par les ensembles structuraux 7 et 10. Additionnée au positionnement de l'ensemble structural 8, cette dépression confirme le fait qu'il s'agit d'un plancher partiel hourdi de terre qui occupe seulement le pourtour de cette partie du sous-sol. L'aménagement de ce type de plancher est plutôt répandu dans les caves dont la fonction première est l'entreposage. Ceci est en accord avec l'interprétation architecturale suggérée par les ensembles structuraux 7 et 10 qui sont justement associés, entre autres, à l'occupation de la couche 8. L'ensemble structural 8 est, de fait, aussi associé à ces mêmes ensembles structuraux. Le centre du sous-sol est donc libre de tout aménagement et constitue un vide sanitaire. Les liens architecturaux et la culture matérielle mise au jour dans les couches 6 et 8 permettent de dater le plancher. Son aménagement survient après le troisième quart du 18^e siècle, alors que son occupation se poursuit jusqu'au deuxième quart du 19^e siècle, époque de la démolition du bâti environnant. Autrement, l'identification de la couche 8 comme étant un hourdis de terre permet de confirmer la fonction de la couche sous-jacente, ainsi que son association avec l'aménagement de l'ensemble structural 8. La couche 9 correspond donc à un niveau d'assainissement de la cave faisant également office de lit de drainage pour le plancher et son hourdis de terre. Concernant l'ordre de déposition des sols, l'aménagement de l'ensemble structural 8 est donc contemporain à la déposition de la couche 8, alors qu'il est antérieur à celle de la couche 6.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 8 est majeure pour l'historique du site CiEm-1. Il constitue le plancher partiel hourdi de terre de la cave est du dernier bâtiment construit sur la station B et témoigne donc de son occupation. De plus, il confirme l'identité des couches 8 et 9.

4.4.1.9 L'ensemble structural 9

L'ensemble structural 9 (3B100b) qui inclut toutes les assises à l'exception de l'arasement (ensemble structural 7), se situe sur la limite des secteurs occidental et central de la station B (figure 65). Contrairement à l'ensemble structural 7 qui le surmonte et dans lequel il a été imbriqué lors de sa réutilisation partielle, l'ensemble structural 9 occupe uniquement l'espace entre les vestiges 3B101 et 3K101 (ensemble structural 10). Il est appuyé contre les ensembles structuraux 6 et 10. Pour ce qui est des sols limitrophes, nous présentons ici seulement ceux ayant un rapport événementiel avec l'ensemble structural 9. Ainsi, son parement oriental est bordé par les couches 12 et 13. Le creusement qui le reçoit recoupe superficiellement la couche 14. Globalement, l'interface est nette avec les sols limitrophes. L'ensemble structural 9 a été mis au jour et fouillé partiellement lors de l'opération 3. Au cours de l'opération 7, il a été possible de dégager mécaniquement la totalité de son parement ouest. L'ensemble 9 est préservé par le remblaiement de la station B réalisé à l'automne 2007.

L'ensemble structural 9 est constitué d'un segment de maçonnerie d'environ 6,5 m de longueur qui est orienté dans un axe nord-sud. Il a été partiellement détruit puis réintégré à l'ensemble structural 7 (3B100a), comme en témoigne la couche 12b. Il correspond plus spécifiquement au mode de construction initial du vestige 3B100. C'est pourquoi il est surmonté par l'ensemble structural 7. Il apparaît que l'ensemble structural 9 forme les fondations d'une cloison du sous-sol ou d'un mur de refend d'un bâtiment de dimensions modestes et au plan rectangulaire, déterminé par la jonction des vestiges 3A101 et 3A101b (figure 66). Ce bâtiment est antérieur au grand bâtiment de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Il est également orienté dans un axe est/ouest et ses dimensions extérieures sont estimées à environ 13 m de longueur sur 8 m de largeur⁷⁹. L'ensemble structural 9 se compose des quatre assises inférieures de la portion du vestige 3B100 (photo 33) qui se situe au nord du tableau nord de l'ouverture associée à l'ensemble structural 7. L'ensemble structural 9 est aménagé dans un creusement en tranchée peu profond ($\pm 0,1$ m) pratiqué dans le sol naturel (couche 14). Il apparaît également que ce creusement orienté dans un axe nord-sud recoupe le centre d'un creusement plus vaste qui est associé à l'aménagement d'une cave ou d'un vide sanitaire. Il est construit en double parement avec blocage de moellons et lié au mortier de sable. Ce liant jaunâtre est appliqué en affleuré ou en creux dans des joints larges et plutôt irréguliers dont l'épaisseur va de 0,01 m à 0,07 m. C'est le creusement prononcé des joints qui rend difficile l'identification du type d'application. Le liant s'avère tout de même similaire à celui utilisé dans l'ensemble structural 10. L'appareil est plus ou moins irrégulier et disposé couché et à plat. Il se compose de pierres ébauchées et équarries, ainsi que de moellons. Les matériaux employés sont du calcaire schisteux et du grès. L'appareil est également similaire à celui caractérisant l'ensemble structural 10. La hauteur conservée de l'ensemble structural 9 compte quatre assises. Les trois assises supérieures sont plus ou moins régulières, alors que celle de la fondation est irrégulière. En tenant compte du fait que l'ensemble structural 9 ait été réutilisé pour l'érection de l'ensemble structural 7, il est probable que le sommet conservé

⁷⁹ En pieds français (0,324 m), les dimensions extérieures du bâtiment sont environ 40 pieds de longueur sur 24½ pieds de largeur, alors qu'en pieds anglais (0,3048 m) elles sont environ de 42½ pieds sur 26 pieds.

corresponde à un niveau d'arasement. Cette arase se situe à environ 5,75 m NMM d'altitude en moyenne. Les parements sont plus ou moins dressés et ne possèdent aucun revêtement. Celui qui recouvre le parement ouest est associé à l'ensemble structural 7, puisqu'il s'agit d'un réaménagement. L'épaisseur moyenne du vestige est d'environ 0,7 m. L'ensemble structural 9 bombe légèrement vers l'ouest et son assise de fondation est quelque peu débordante vers l'est, ce qui suggère que la maçonnerie a subi un déplacement.

Les similitudes (liant, appareil) entre les ensembles structuraux 9 et 10 sont suffisantes pour permettre de les associer et de suggérer une contemporanéité. D'autant plus que le positionnement et les liens architecturaux de l'ensemble structural 9 indiquent qu'il est relié à un bâti antérieur. D'après l'association des ensembles structuraux 10 et 15 au même bâti ancien, il semble certain que l'ensemble structural 9 divise le sous-sol d'un bâtiment. Par contre, son positionnement central et sa largeur nous portent davantage à l'interpréter comme les fondations du mur de refend du petit bâtiment rectangulaire. Avant l'aménagement de l'ensemble structural 7, il devait être en contact avec le parement nord du vestige 3K101, soit de la même manière qu'avec le vestige 3B101. La hauteur du vestige et l'attention portée à la finition du parement est (intérieur) tendent à suggérer que la moitié orientale du bâti ancien a été aménagée en cave et non comme un simple vide sanitaire.

Du point de vue stratigraphique, il est certain que l'aménagement et l'occupation initiaux de la couche 12a sont associés à l'ensemble structural 9. Quant à la couche 13, elle est légèrement antérieure puisqu'elle semble se poursuivre dessous. À partir de la culture matérielle associée à ces couches, il est possible de dater l'ensemble structural 9. Sa construction survient au cours du 18^e siècle et sa démolition au troisième quart du 18^e siècle. Concernant l'ordre de déposition des sols, l'aménagement de l'ensemble structural 9 est donc postérieur à la déposition des couches 13 et 14, alors qu'il est antérieur à celle de la couche 12.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 9 est majeure pour l'historique du site CiEm-1 lequel constitue un vestige du premier bâtiment présent sur la station B et témoigne de son mode de construction. Il informe également de son aménagement intérieur. Il confirme la destruction partielle du bâti ancien et sa réutilisation dans celui plus récent.

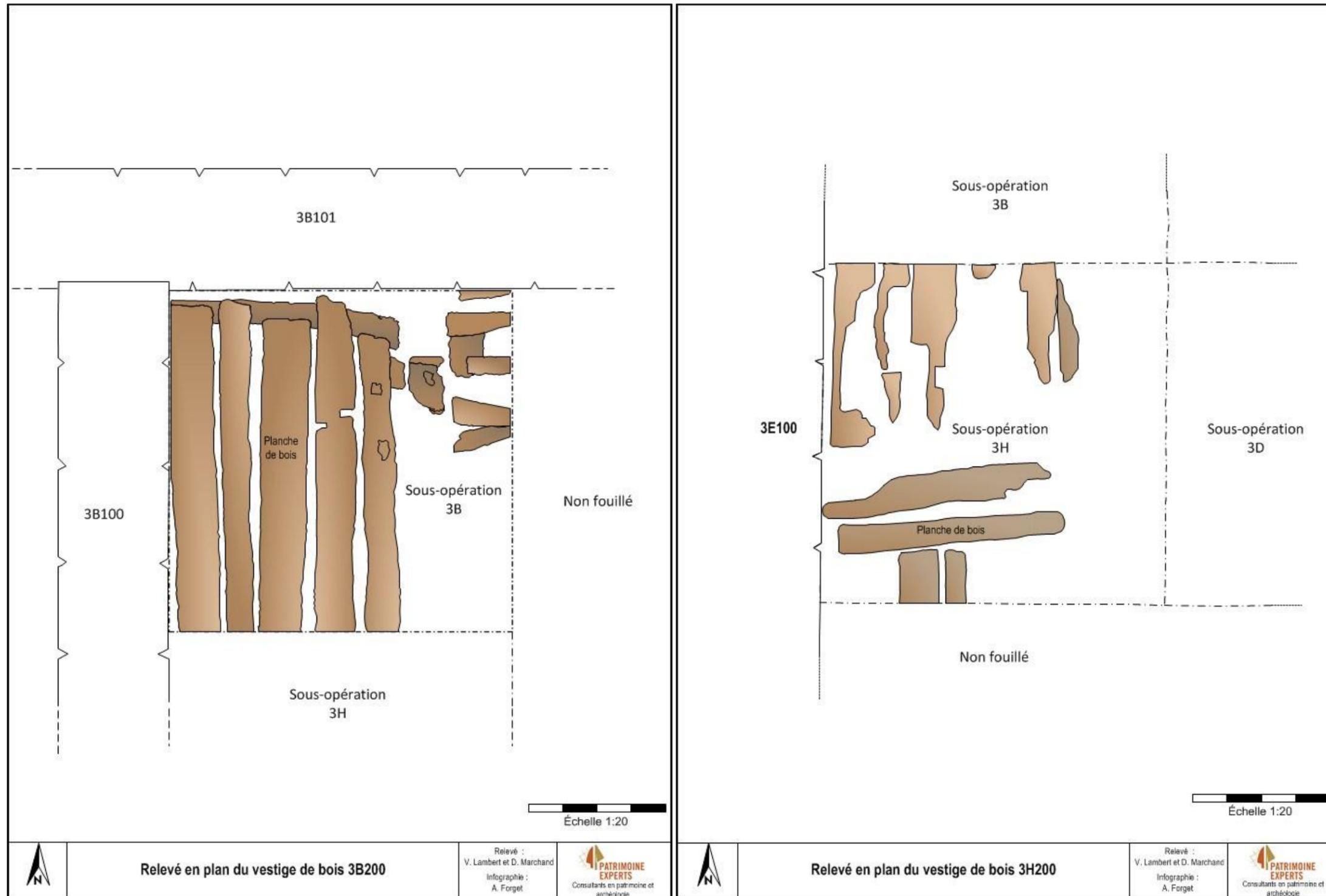


Figure 64 Relevé en plan des vestiges de bois composant l'ensemble structural 8 (3B200 et 3H200).

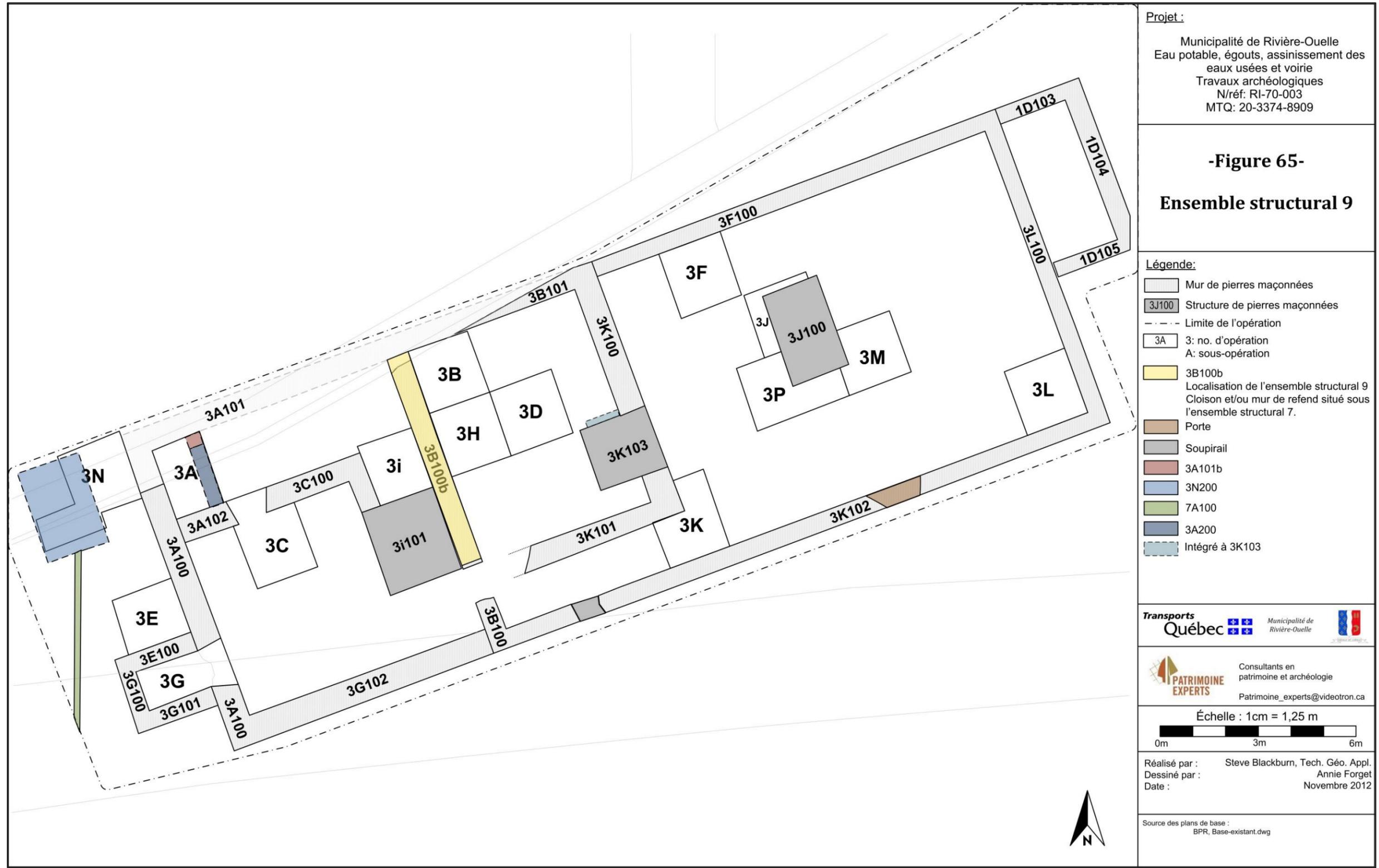


Figure 65 Plan de localisation de l'ensemble structural 9

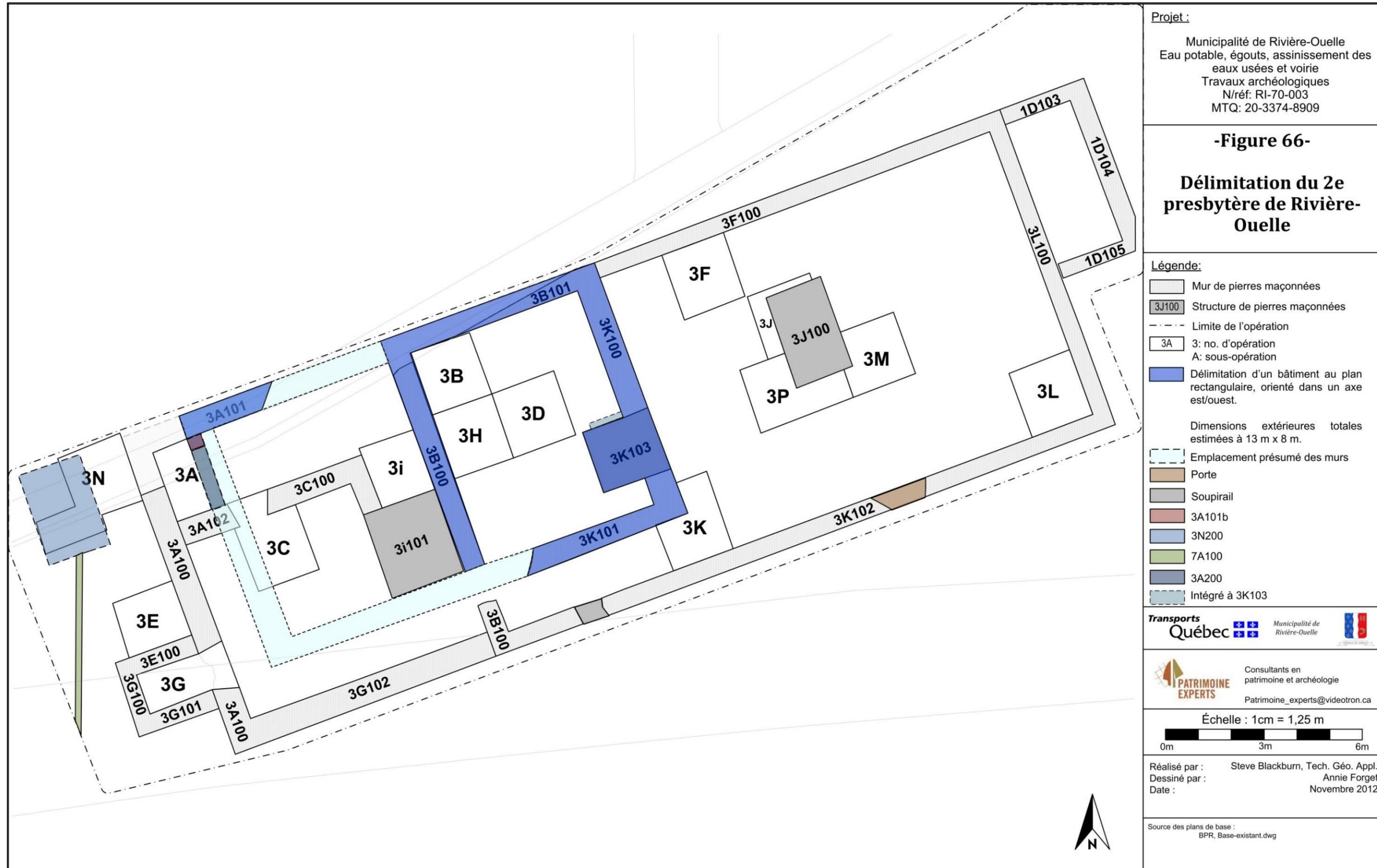


Figure 66 Délimitation des fondations du 2^e presbytère de Rivière-Ouelle

4.4.1.10 L'ensemble structural 10

L'ensemble structural 10 (3B101, 3K100, 3K101, 3K103) se localise en bordure des secteurs central et oriental de la station B (figure 67). Il est appuyé contre les ensembles structuraux 1, 2, 7 et 9. Avec l'ensemble structural 6, ses liens architecturaux sont plus complexes. Ses trois assises inférieures lui sont accolées, alors que ses deux assises supérieures sont imbriquées. Le sommet de l'ensemble structural 10 est recouvert par la couche 4. Il est bordé par les couches 5, 6, 8, 9, 12, 13, 21 et 22, ainsi que par l'ensemble structural 8. Le creusement qui le reçoit recoupe la couche 25, ainsi que la surface des couches 14 et 26. Son interface avec les sols limitrophes est nette. L'opération 2 a mis au jour le sommet de l'ensemble structural 10. Sa fouille partielle s'est déroulée dans l'opération 3. Il est entièrement préservé par le remblaiement de la station B effectué à l'automne 2007.

Bien que peu visible à la fouille, il apparaît que l'ensemble structural 10 témoigne en fait de deux modes de construction superposés révélant la réutilisation d'un bâti ancien dans un autre plus récent. Les seuls éléments clairement observés du mode de construction récent sont l'assise supérieure du vestige 3K103 (photo 36) et de l'extrémité ouest des vestiges 3B101 et 3K101. Quant au reste de l'ensemble, il caractérise essentiellement le mode de construction initial. Nous vous présentons donc les données en fonction de ces modes de constructions respectifs.

La portion récente de l'ensemble structural 10 se constitue de trois segments (3B101a, 3K100, 3K101a) et d'un massif de maçonnerie (3K103a) imbriqués. Le vestige 3B101a correspond à la portion centrale du mur de fondation nord du grand bâtiment de plan rectangulaire (photo 14). Il constitue donc la continuité fonctionnelle des vestiges 3A101 (ensemble structural 6) et 3F100 (ensemble structural 1). Le vestige 3K100 forme à la fois la base d'une cloison et le mur est du sous-sol est du même bâtiment. Quant au vestige 3K101a, il constitue aussi la base d'une cloison, ainsi que le mur sud du sous-sol sud. Son extrémité ouest est réaménagée en ouverture. Pour ce qui est du vestige 3K103a, il s'agit d'une plateforme aménagée en partie sur un massif de maçonnerie antérieur (3K100b) et sur l'arase du vestige 3K100. Concernant les segments de maçonnerie, le mode de construction récent de l'ensemble 10 se limite à leur dérasement, à l'imbrication des assises supérieures dans l'ensemble structural 6 et à l'aménagement de l'ouverture. Même si ces segments sont réintégrés dans le bâti récent, leurs autres caractéristiques sont essentiellement associées au bâti initial. C'est pourquoi nous nous limitons ici à présenter les éléments en lien avec le mode de construction récent. L'irrégularité de l'assise supérieure et les traces d'arrachement observables au sommet des segments indiquent hors de tout doute qu'ils ont été dérasés. Ce niveau de dérasement s'élève à environ 5,88 m NMM d'altitude en moyenne, ce qui est comparable aux ensembles structuraux 1 et 6. Son imbrication dans l'ensemble structural 6 et son alignement avec l'ensemble structural 1 suggèrent déjà une association, mais un dérasement similaire le confirme. Il est possible que le vestige 3K101 ait plutôt été arasé, car son assise supérieure est plus régulière et les arrachements moins évidents. L'aménagement de l'ouverture est postérieur à l'état original du vestige 3K101, puisqu'il a entraîné la destruction partielle de la maçonnerie. Il est impossible de déterminer s'il s'agit d'un passage ou d'une porte, car l'ouverture n'a pas été entièrement dégagée. Le fait qu'elle soit vis-à-vis de la porte de l'ensemble structural 7 et située à l'extrémité du « corridor » de l'ensemble structural 1 suggère une association avec ces mêmes éléments. En ce sens, l'ouverture à l'extrémité ouest du vestige 3K101a permet probablement l'accès à la partie est du sous-sol du grand bâtiment rectangulaire.

À propos de la plateforme (3K103a), il est possible d'en dire un peu plus puisqu'elle a été fouillée en bonne partie. Elle est construite comme un massif de maçonnerie rectangulaire lié au mortier de sable grossier orienté dans un axe est-ouest. Ses dimensions sont de 2,07 m de longueur sur 1,95 m de largeur. Quant au liant, il est blanc grisâtre et son type d'application impossible à définir vu l'état du vestige. Elle n'est conservée que sur une assise de hauteur. Elle est plutôt régulière et surtout disposée en panneresse. Son sommet irrégulier et marqué d'arrachements indique un dérasement du massif. L'élévation de sa surface se situe à environ 5,99 m NMM d'altitude en moyenne. Son blocage est composé de moellons, alors que ses parements plus ou moins dressés sont faits de pierres ébauchées. L'appareil général est plus ou moins régulier et disposé couché et à plat. Les matériaux employés sont du calcaire, du grès et du schiste. Cette plateforme réutilise assurément un massif plus ancien (3K103b) et une partie du vestige 3K100 sur lesquels elle repose. De plus, l'appareil et le liant observés sont similaires à ceux caractérisant les ensembles structuraux 1 et 6. L'association avec ces derniers semble donc évidente. Le positionnement du vestige 3K103a suggère qu'il s'agit de la base d'un système de chauffage (foyer, poêle) ou de cuisson (four).

Dans les faits, il n'y a que le mode de construction récent de l'ensemble structural 10 qui est imbriqué dans l'ensemble structural 6 et appuyé contre les ensembles 1, 2 et 7. Du point de vue stratigraphique, la couche 4 recouvre uniquement les vestiges récents de l'ensemble structural 10. Quant aux unités qui le bordent, il s'agit de l'ensemble structural 8 et des couches 5, 6, 8, 9, 12, 21 et 22. Selon son association évidente avec les ensembles structuraux 1, 2, 6 et 7, le mode de construction récent de l'ensemble structural 10 est également associé aux couches mentionnées ci-dessus. Selon la culture matérielle mise au jour dans ces mêmes sols, l'aménagement de la portion récente de l'ensemble 10 survient au troisième quart du 18^e siècle et sa démolition, dans le deuxième quart du 19^e siècle.

Le mode de construction initial de l'ensemble structural 10 se constitue de trois segments (3B101b, 3K100, 3K101b) et d'un massif de maçonnerie (3K103b) imbriqués formant la moitié orientale des fondations d'un bâtiment rectangulaire aux dimensions plus modestes (figure 66). Il est antérieur au grand bâtiment auquel est associé le mode de construction récent. Le bâtiment antérieur est également orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures sont estimées à environ 13 m de longueur sur 8 m de largeur. Le vestige 3B101b correspond à la portion est du mur de fondation nord dudit bâtiment, alors que le 3K101b constitue une partie du mur de fondation sud. Quant au vestige 3K100, il forme la fondation du mur pignon est. Le vestige 3K103b constitue un élément utilitaire correspondant probablement à un massif de cheminée. L'ensemble structural originel 10 a été partiellement démoli et la portion restante, soit celle orientale, a été réutilisée en guise de fondations entre autres pour les ensembles structuraux 1, 6 et 7. L'ensemble structural 10 a été initialement aménagé dans une tranchée de construction assez peu profonde ($\pm 0,25$ m) par rapport au niveau du sol intérieur d'occupation (couche 12a) et plutôt profonde ($\pm 0,75$ m) par rapport au niveau de l'humus ancien (couche 25). Ce creusement a été pratiqué dans le sol humique en place (couche 25) et dans l'horizon minéral sous-jacent (couches 14 et 26). Au fond de la tranchée, sous la couche 13, un patin de fondation a été mis au jour. Celui-ci a été considéré comme un élément constituant de l'ensemble 10, plus particulièrement de 3B101b et sa présence suggère que les fondations du bâtiment ancien sont supportées par des patins de fondation. Le mode de construction originel de l'ensemble 10, visible par endroit, est caractéristique d'un bâti en double parement avec blocage de moellons anguleux lié au mortier de sable (photo 37). Ce liant jaunâtre est appliqué de manière affleurée dans des joints plutôt réguliers variant entre 0,01 m et 0,04 m d'épaisseur. Les joints sont évidés en de nombreux endroits de la maçonnerie. L'appareil des parements est composé

de pierres ébauchées et équarries, en plus d'être disposé couché et à plat. Les matériaux utilisés dans le blocage et pour les parements sont essentiellement du calcaire et du grès. La portion ancienne de l'ensemble structural 10 est conservée sur cinq assises de hauteur. Elles sont plus ou moins régulières. Les deux assises supérieures sont en retrait par rapport aux autres de 0,02 m à 0,06 m. Ceci forme un empattement de fondation tant du côté intérieur qu'extérieur, sur le pourtour des fondations de l'ensemble structural 10. Le niveau de l'empattement s'élève à environ 5,65 m NMM d'altitude en moyenne, soit environ 0,25 m au-dessous du niveau de dérasement. À l'intérieur, sa largeur est d'environ 0,04 m, alors qu'à l'extérieur, elle avoisine les 0,15 m. Les parements intérieurs sont plus ou moins dressés et ne possèdent pas de revêtement. Pour les parements extérieurs, les deux assises au-dessus de l'empattement sont plus ou moins dressées. Celles inférieures à l'empattement de fondation n'ont pas été observées, car elles n'ont pas été dégagées du côté extérieur. Il apparaît tout de même que les assises supérieures des parements extérieurs correspondent à l'élévation hors-sol des fondations, puisque leur finition indique qu'ils sont non enfouis. D'autant plus que les assises non dégagées sont bordées par le comblement de la tranchée de construction de l'ensemble structural 10 (couche 25). L'épaisseur moyenne des segments de fondations est de 0,64 m, sauf pour celle des fondations du mur pignon oriental (3K100) qui est d'environ 0,8 m.

Le vestige 3K103b a été dégagé de manière très superficielle. Il est tout de même possible d'affirmer qu'il s'agit d'un massif de maçonnerie rectangulaire orienté dans un axe nord-sud. Ses dimensions sont évaluées à environ 2,2 m de longueur sur 1 m de largeur. Le liant utilisé est le même que celui des segments de fondations. Il semble que l'appareil soit également relativement similaire à celui desdits segments. Quant à son imbrication dans le vestige 3K100 et à son dérasement, ils sont certains. De plus, il est évidemment réutilisé comme fondations pour le bâti récent de l'ensemble structural 10. Son positionnement et son type structural suggèrent qu'il s'agit d'une base de cheminée.

Les liens architecturaux de l'ensemble structural 10 témoignent uniquement de sa réutilisation dans un bâti plus récent. Ce sont les liens stratigraphiques qui nous informent le plus à son propos. La couche 13 est associée à sa construction et la tranchée entame l'horizon minéral en place (couches 14). Comme il a été présenté pour la couche 25, la tranchée de construction de l'ensemble structural 10 est également aménagée dans le niveau inférieur d'humus ancien et son niveau supérieur vient au contact des parements extérieurs. L'occupation extérieure de la couche 25 est donc contemporaine à l'état initial de l'ensemble structural 10. Du côté intérieur, c'est l'occupation de la couche 12a qui lui est associée. En comparant le niveau de surface de l'occupation intérieure avec celui de l'occupation extérieure, nous constatons seulement une différence de moins de 0,5 m. Le sous-sol du bâtiment est donc creusé à une faible profondeur et l'aménagement du sous-sol correspond vraisemblablement à une cave d'entreposage. L'aménagement d'un vide sanitaire nécessite un creusement encore plus superficiel, voir aucun. La culture matérielle retrouvée dans les couches associées date la construction initiale de l'ensemble structural 10 du 18^e siècle. Quant à sa démolition et à sa réutilisation, ils surviennent au troisième quart du 18^e siècle. En ce qui a trait à l'ordre de déposition des sols, l'aménagement de l'ensemble structural 10 est donc postérieur aux couches 14, 25 et 26, alors qu'il est antérieur aux couches 12, 13 et 25.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 10 est primordiale pour l'histoire du site CiEm-1 lequel correspond aux vestiges de la moitié est du premier bâtiment dressé sur la station B. Il témoigne du mode de construction et de

l'aménagement intérieur de ce même bâtiment. Il confirme la démolition partielle du bâti ancien et la réutilisation du reste pour l'érection des parties centrale et orientale du dernier bâtiment présent sur la station B.



Photo 36 Vue générale du vestige 3K103 témoignant du mode de construction récent de l'ensemble structural 10, vers l'ouest (PATR07N01-332)



Photo 37 Ensemble structural 10 (3B101) de profil, parement intérieur nord (PATR07N01-378)

4.4.1.11 *L'ensemble structural 11*

L'ensemble structural 11 (3B201, 3D200) se localise dans le secteur central de la station B, probablement sur son pourtour (figure 68). Il semble se situer en bordure des parements intérieurs des vestiges 3B101 et 3K100 (ensemble structural 10), mais sans être en contact avec eux. Il est partiellement recouvert par les couches 5, 6 et 9. Il repose dans la couche 12 et affleure à sa surface. Globalement, son interface avec les sols limitrophes est nette. L'ensemble structural 11 a été découvert dans l'opération 3 et sa fouille est partielle. La portion non fouillée est préservée par le remblaiement de la station B qui a eu lieu à l'automne 2007.

L'ensemble structural 11 se compose des vestiges de deux panneaux de bois déposés en surface d'un sol (couche 12). L'association entre les vestiges 3B201 et 3D200 repose sur le fait que leur position stratigraphique et leur élévation sont similaires. Ils forment possiblement les restes d'un plancher partiel occupant le pourtour de la partie est du sous-sol d'un grand bâtiment rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Le panneau nord (3B201) est orienté dans un axe est-ouest (photo 38), alors que celui à l'est (3D200), observé seulement en paroi, présente une orientation dans un axe nord-sud (photo 39). L'ensemble structural 11 est en mauvais état de conservation. C'est pourquoi la présente description demeure sommaire. Les portions de panneaux mis au jour sont formées de deux à trois planches parallèles et légèrement espacées. Aucune solive ni lambourde n'a été observée, ce qui suggère aussi l'absence d'éléments de fixation. Les planches ne reposent pas non plus au contact des maçonneries adjacentes, mais bien sur du sol. Elles sont effectivement enfoncées en surface de la couche 12 et les espacements sont comblés de terre. De plus, la couche 12 recouvre les planches par endroits. C'est pourquoi l'élévation de la surface de l'ensemble structural 11 est d'environ 5,3 m NMM d'altitude en moyenne, tout comme celle de la couche 12. Il apparaît donc que cette couche d'occupation constitue le hourdis de terre du plancher. Les dimensions moyennes d'un panneau sont d'environ 0,55 m de largeur sur 0,02 m d'épaisseur. Pour ce qui est de la longueur moyenne, elle n'a pas été établie puisque le dégagement de l'ensemble structural 11 n'est que partiel.

D'après sa déposition et de ses caractéristiques structurales, l'ensemble structural 11 correspond probablement à un plancher hourdi de terre. L'aménagement de ce type de plancher est plutôt répandu dans les caves dont la fonction première est l'entreposage. Ceci est en accord avec l'interprétation architecturale suggérée par les ensembles structuraux 7 et 10 qui sont justement associés, entre autres, à l'occupation de la couche 12. L'ensemble structural 11 est donc également associé à ces mêmes ensembles structuraux. Compte tenu du fait que la couche 12 est associée à l'occupation du sous-sol de deux bâtiments successifs, il est intéressant de noter que l'ensemble structural 11 se dépose à la surface des deux composantes de la couche 12, soit les 12a et 12b. Cette dernière composante est associée à la construction de l'ensemble structural 7. Ceci suggère donc que l'ensemble structural 11 est relié à une occupation postérieure à cette construction et associée au bâti récent. Par rapport à sa déposition, elle suggère aussi qu'il s'agit de l'aménagement initial du sol de la cave est du bâti récent. La déposition de la couche 9 indique que cet ensemble n'est probablement pas démolé, mais simplement abandonné sous un réaménagement intérieur du sous-sol. La culture matérielle mise au jour dans les couches associées suggère que l'ensemble structural 11 est aménagé dans le troisième quart du 18^e siècle et qu'il est abandonné avant le deuxième quart du 19^e siècle. Quant à l'ordre de déposition des sols, son aménagement est postérieur à la couche 12 et il est antérieur aux couches 5, 6 et 9.

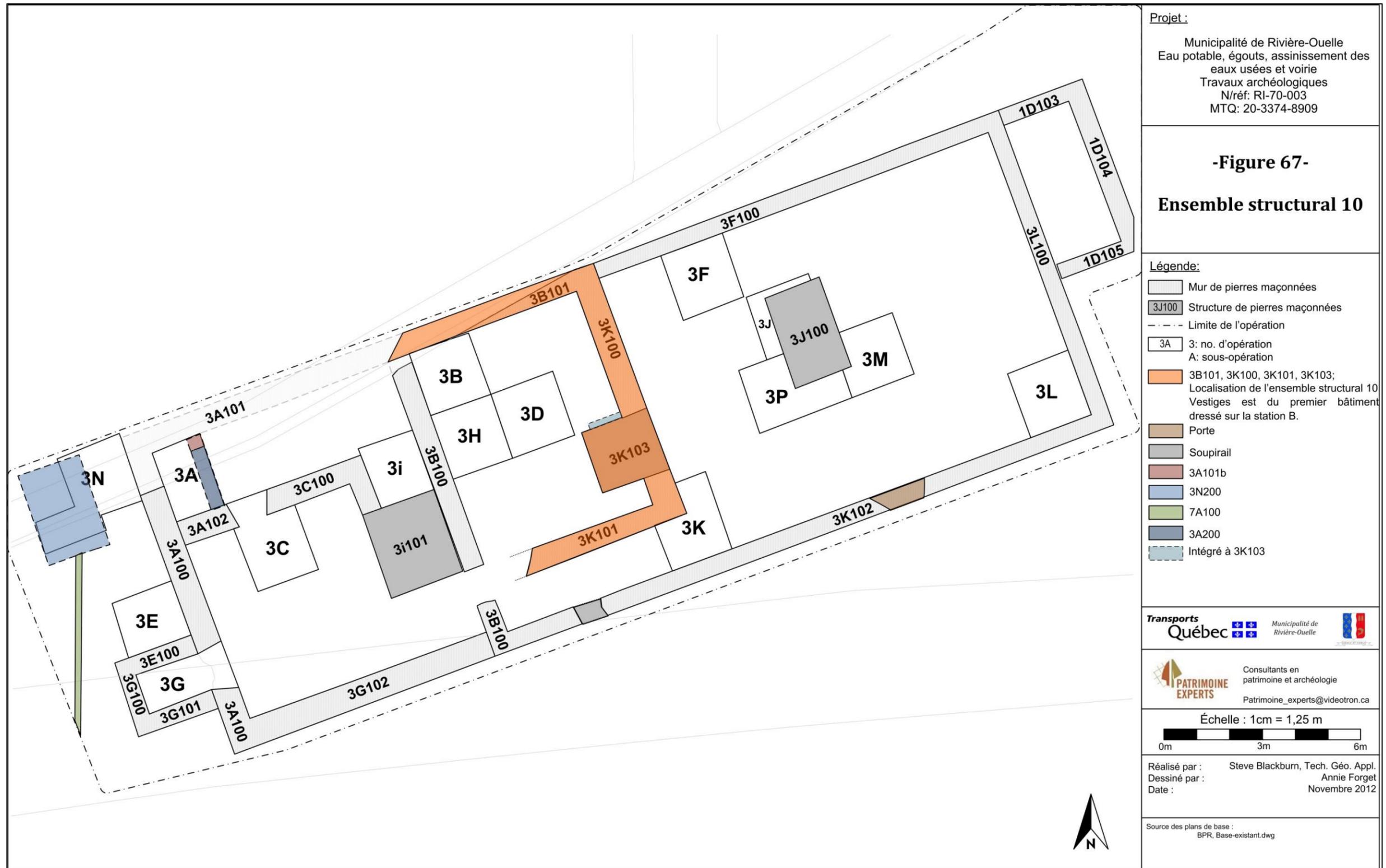


Figure 67 Plan de localisation de l'ensemble structural 10

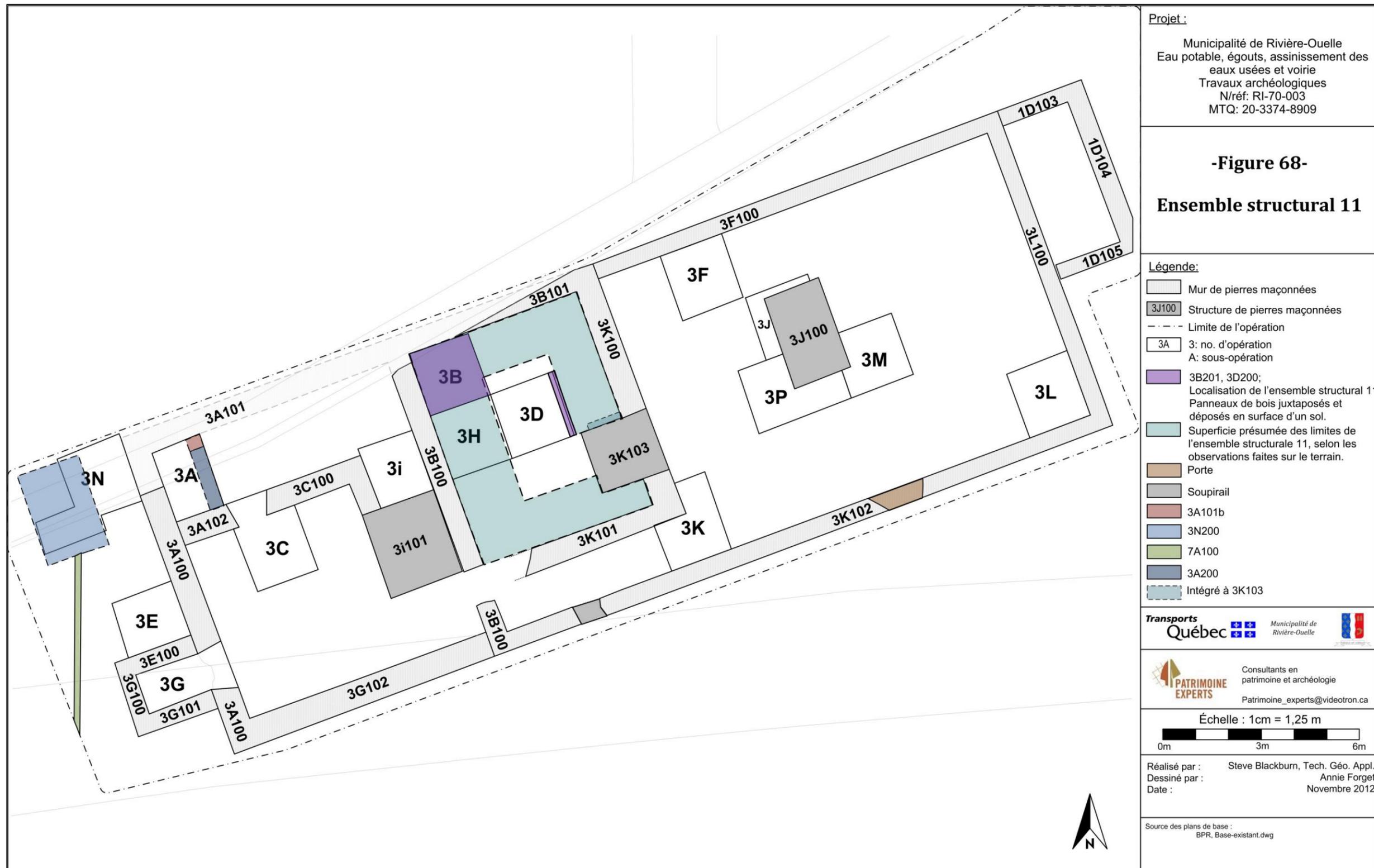


Figure 68 Plan de localisation de l'ensemble structural 11

La valeur archéologique de l'ensemble structural 11 est importante pour l'histoire du site CiEm-1 lequel témoigne de l'aménagement intérieur initial de la partie est du sous-sol du dernier bâtiment érigé sur la station B.



Photo 38 Vue générale du vestige 3B201 associé à l'ensemble structural 11, vers le sud (PATR07N01-277)



Photo 39 Vue générale du vestige 3D200 associé à l'ensemble structural 11, vers l'est (PATR07N01-104)

4.4.1.12 *L'ensemble structural 12*

L'ensemble structural 12 (3A200) occupe la limite est de la sous-opération 3A, dans le secteur ouest de la station B (figure 69). Il est possible qu'il s'étende sur toute la portion non fouillée située entre les sous-opérations 3A, 3C et 3i. Son extrémité nord repose sur le dérasement de l'ensemble structural 15. Il est relativement près des parements des vestiges 3A101a et 3A102 (ensemble structural 6), mais il n'y a aucun contact observé. L'ensemble structural 12 est recouvert par la couche 6, alors que la couche 4 vient s'y appuyer. Il repose partiellement dans la couche 11, à sa surface. Son interface avec les sols limitrophes est nette. Il a été mis au jour lors de l'opération 3 et sa fouille est demeurée très superficielle. L'opération 7 n'a pas permis d'observation complémentaire lors de sa destruction.

L'ensemble structural 12 est constitué d'une pièce de bois ressemblant à un rondin ou à une poutre équarrie déposée à plat dans du sol (couche 11) (photo 40). Ce vestige a été dégagé sur environ 0,09 m de largeur. Il apparaît que sa longueur conservée est de 1,78 m et son épaisseur de 0,08 m. Il peut correspondre à une solive ou à une lambourde de plancher dont l'altitude du sommet se situe à environ 5,31 m NMM en moyenne.

L'identification de l'ensemble structural 12 repose surtout sur sa déposition stratigraphique. Cette déposition suit assurément l'aménagement de la couche 11 et semble contemporaine de celui de la couche 10. En ce sens, l'ensemble structural 12 est associé à l'occupation de la partie ouest du sous-sol d'un grand bâtiment au plan rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Il est donc possible de penser que l'ensemble structural 12 forme les vestiges du sous-plancher d'un panneau de plancher aménagé dans la moitié nord du sous-sol ouest du bâti récent. L'ensemble structural 12 est abandonné sur place lors de la démolition du bâti récent (couches 5 et 6). La culture matérielle mise au jour dans les couches associées date son aménagement au troisième quart du 18^e siècle et son abandon au deuxième quart du 19^e siècle. En ce qui concerne l'ordre de déposition des sols, l'ensemble structural 12 est postérieur à la couche 11 et il est antérieur aux couches 6 et 10.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 12 est relativement importante pour l'historique du site CiEm-1 lequel témoigne de l'aménagement d'un plancher dans la partie ouest du sous-sol du dernier bâtiment présent sur la station B.

4.4.1.13 *L'ensemble structural 13*

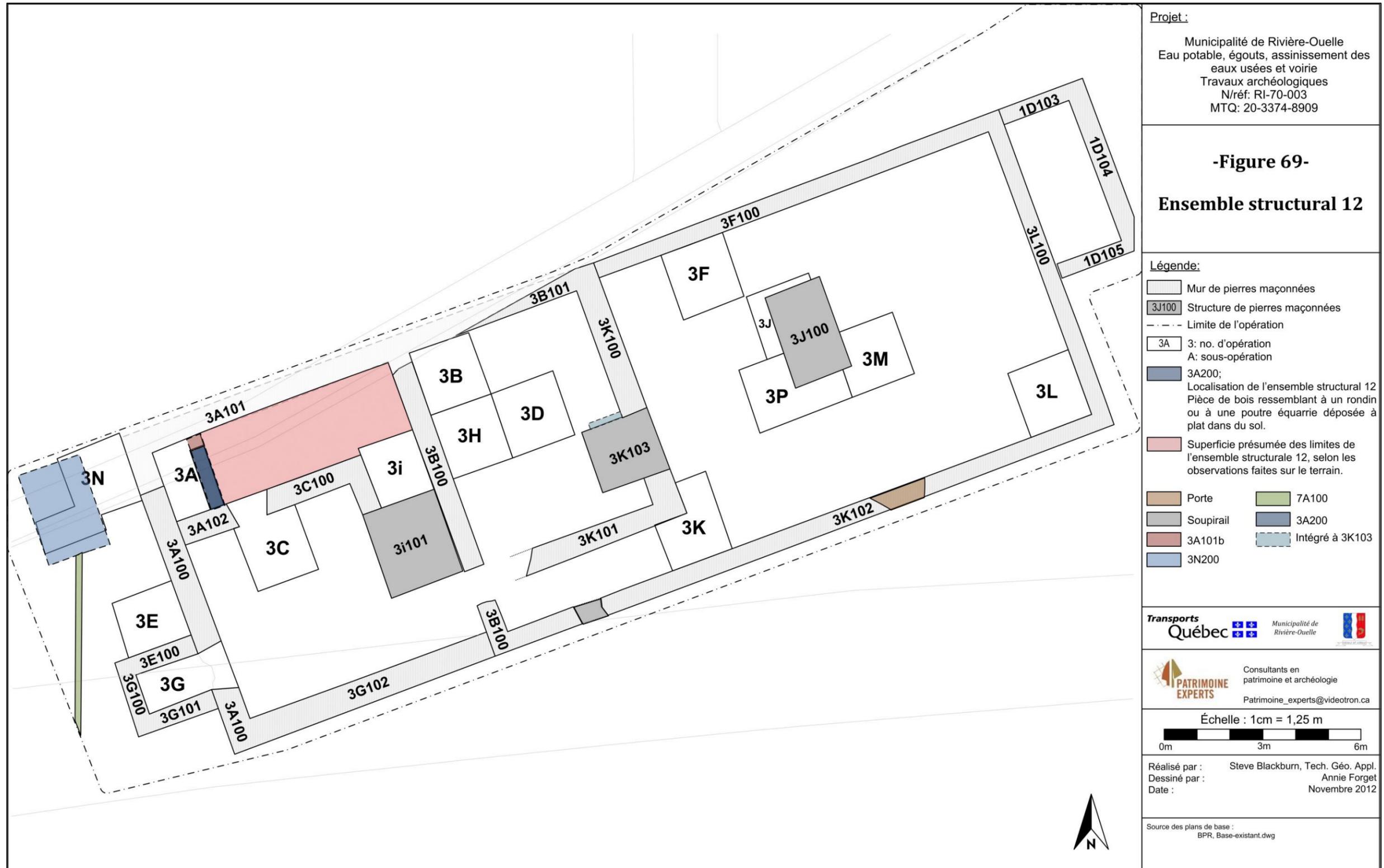
L'ensemble structural 13 (3P200) se localise vers le centre du secteur est de la station B (figure 70). Il semble être circonscrit à l'ensemble structural 3 qui le surmonte. Il est également partiellement détruit par l'aménagement de l'ensemble structural 3. Le sommet de l'ensemble structural 13 est donc recouvert par le sol de comblement du creusement associé à la construction de l'ensemble structural 3, soit la couche 24. L'ensemble structural 13 s'enfonce dans la couche 26. L'interface avec les sols limitrophes est généralement nette. Il a été mis au jour dans l'opération 3. Il n'a été que très partiellement dégagé, puisque l'ensemble structural 3 n'a pas été démoli. Il est donc préservé en place par le remblaiement de la station B réalisé à l'automne 2007.

L'ensemble structural 13 se compose de cinq pieux enfoncés verticalement dans l'horizon minéral en place (couche 26) et au fond du creusement relié à l'aménagement de l'ensemble structural 3 (photo 41). Le sommet de tous ces pieux est

visiblement cassé par ce creusement. Leur altitude moyenne se situe à environ 5,38 m NMM. Quant au diamètre moyen des pieux, il est de 0,06 m. L'ensemble 13 forme apparemment un alignement nord/sud, mais il ne semble pas se poursuivre vers le sud.

N'ayant pas été dégagé, il est impossible d'identifier la nature structurale de l'ensemble 13. Nous pouvons tout de même suggérer deux possibilités. Il constitue peut-être les vestiges d'une clôture palissadée ou encore d'une structure en pieux debout peu étendue. En regard de sa localisation en lien avec les éléments architecturaux et stratigraphiques environnant, l'aménagement de l'ensemble structural 13 est assurément antérieur à la construction de l'ensemble structural 3 et, par le fait même, à l'aménagement intérieur de la partie est du bâti récent (couches 21 et 22). Par contre, il est impossible de définir sa déposition relative par rapport à l'humus ancien et à son occupation (couche 25), même s'il est certain que l'ensemble structural 13 s'enfonce dans l'horizon minéral sous-jacent (couche 26). La culture matérielle retrouvée dans la couche 24 permet tout de même d'affirmer que sa destruction partielle survient vers le quatrième quart du 18^e siècle. Son aménagement est évidemment antérieur.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 13 est relativement faible pour l'histoire du site CiEm-1. Puisqu'il n'a pas vraiment été dégagé, il nous informe de manière peu significative. Par contre, son importance archéologique pourrait changer à la suite d'une évaluation plus conséquente.



Projet :
 Municipalité de Rivière-Ouelle
 Eau potable, égouts, assainissement des
 eaux usées et voirie
 Travaux archéologiques
 N/réf: RI-70-003
 MTQ: 20-3374-8909

**-Figure 69-
 Ensemble structural 12**

- Légende:
- Mur de pierres maçonnées
 - Structure de pierres maçonnées
 - Limite de l'opération
 - 3: no. d'opération
A: sous-opération
 - 3A200;
Localisation de l'ensemble structural 12
Pièce de bois ressemblant à un rondin
ou à une poutre équarrie déposée en
plat dans du sol.
 - Superficie présumée des limites de
l'ensemble structurale 12, selon les
observations faites sur le terrain.
 - Porte
 - Soupirail
 - 3A101b
 - 3N200
 - 7A100
 - 3A200
 - Intégré à 3K103

Transports Québec Municipalité de Rivière-Ouelle

Patrimoine Experts
 Consultants en patrimoine et archéologie
 Patrimoine_experts@videotron.ca

Échelle : 1 cm = 1,25 m

Réalisé par : Steve Blackburn, Tech. Géo. Appl.
 Dessiné par : Annie Forget
 Date : Novembre 2012

Source des plans de base :
 BPR, Base-existant.dwg



Figure 69 Plan de localisation de l'ensemble structural 12

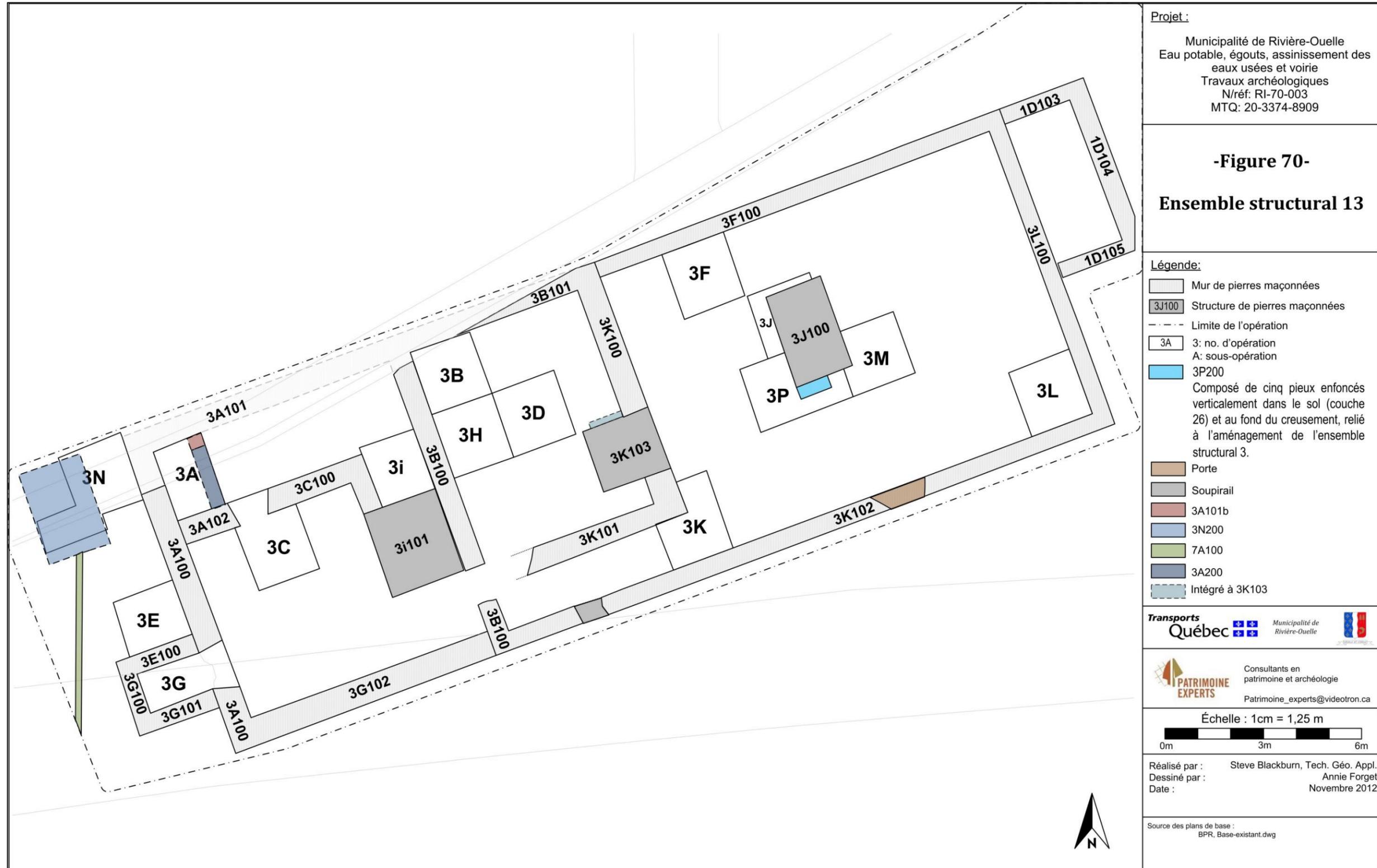


Figure 70 Plan de localisation de l'ensemble structural 13



Photo 40 Vue générale de l'ensemble structural 12 (3A200), sous-opération 3A, vers l'est (PATR07N01-62)

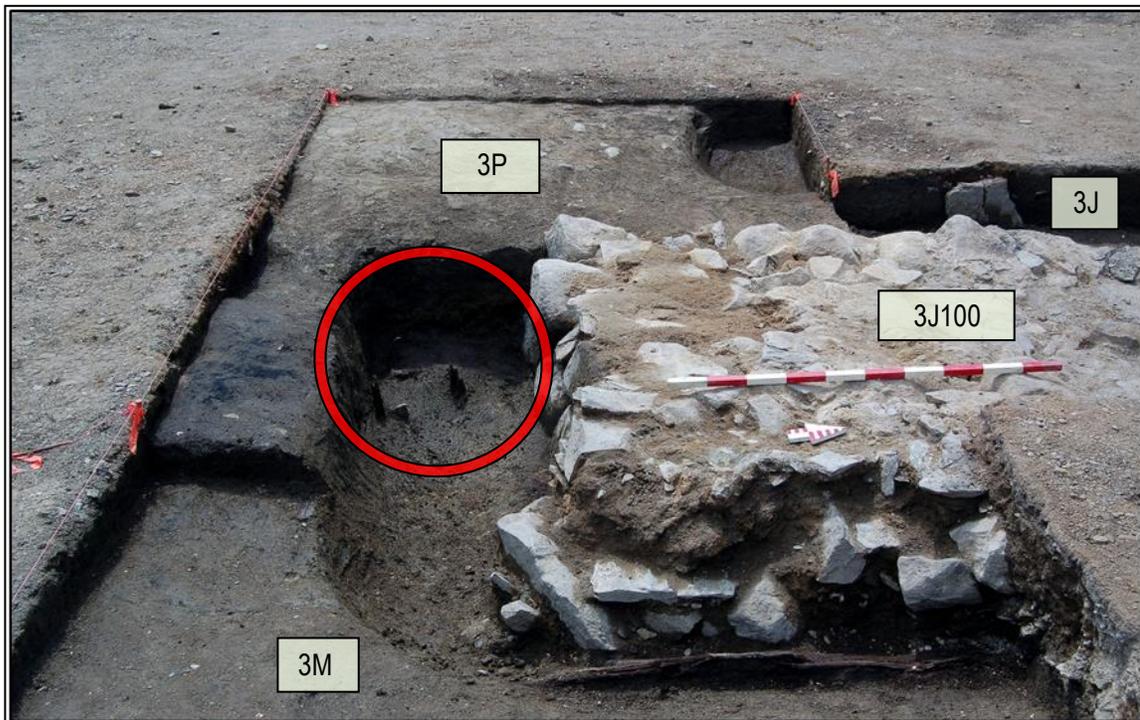


Photo 41 Vue générale de l'ensemble structural 13(3P200) situé à l'extrémité sud du vestige 3J100, dans la sous-opération 3P, vers l'ouest (PATR07N01-271)

4.4.1.14 L'ensemble structural 14

L'ensemble structural 14 (1D103, 1D104, 1D105) se situe au nord-est du secteur est de la station B, à l'extérieur des ensembles structuraux 1 et 2 (figure 71). Il est appuyé contre le parement extérieur du vestige 3L100a. Son sommet est recouvert par la couche 4. Son interface avec les sols limitrophes est nette. L'ensemble 14 a été découvert dans la sous-opération 1D. Il est appuyé contre le parement extérieur du vestige 3L100a, mais son lien avec 3L100b n'est pas déterminé. Seul un dégagement superficiel a été réalisé. Lors de l'opération 3, le sommet de cet ensemble a été une fois de plus dégagé, mais sans plus. Le remblaiement de la station B effectué à l'automne 2007 le préserve dans son entier.

L'ensemble structural 14 se compose de trois segments de maçonnerie imbriqués et similaires qui constituent les fondations d'une annexe rectangulaire (photo 2). Il est orienté dans un axe nord-sud et ses dimensions extérieures sont d'environ 5,4 m de longueur sur 2,65 m de largeur⁸⁰. Ce petit bâtiment est attenant à un autre de plus grandes dimensions et également de plan rectangulaire (photo 14). Ce dernier est orienté dans un axe est-ouest et ses dimensions extérieures hors-sol sont de 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Le vestige 1D103 constitue le mur de fondation nord, alors que les 1D104 et 1D105 forment respectivement les murs de fondation est et sud. Ils semblent aménagés directement sur le sol en place. Ils sont construits en double parement lié par un mortier blanc grisâtre au sable grossier. Par contre, le type de jointement est indéterminé, puisqu'il n'a pas été observé. L'appareil employé est plutôt régulier et se compose de moellons et de pierres ébauchées en calcaire schisteux et en grès. L'ensemble structural 14 n'est dégagé que sur une à deux assises de hauteur. Celles-ci sont plus ou moins régulières et surtout disposées en panerresse. L'irrégularité de la surface de l'assise supérieure et les traces d'arrachement indiquent que l'ensemble structural 14 a été dérasé. L'altitude du niveau de dérasement se situe aux environs de 6 m NMM en moyenne. Bien que les parements n'aient pas été dégagés, l'appareil suggère qu'ils sont probablement plus ou moins dressés et sans revêtement. L'épaisseur moyenne des segments est d'environ 0,5 m, sauf pour celui du mur de fondation est qui est d'environ 0,57 m. Globalement, le mode de construction et les dimensions de ces segments de maçonnerie sont similaires à ceux caractérisant l'ensemble structural 1. Deux autres éléments définissent l'ensemble structural 14. Sur une longueur de 3,12 m, la moitié nord du dérasement du vestige 1D104 présente une cavité longitudinale qui semble s'apparenter à un canal d'écoulement (photo 3). On note même une pente vers le nord. Cet aménagement peut être relié au drainage d'un seuil. À l'opposé du mur de fondation est et contre le parement extérieur du vestige 3L100a (ensemble structural 1), un bourrelet de terre et de pierres est observable. Il semble s'étendre le long du parement extérieur de l'ensemble structural 1 sur toute la distance séparant les vestiges 1D103 et 1D105. Sa fonction peut être associée à l'aménagement d'un ressaut ou d'une saillie permettant de supporter la structure d'un plancher. Sinon, il s'agit simplement du comblement débordant d'une tranchée pratiquée à l'extérieur de l'ensemble structural 1. L'absence de fouille ne permet pas de trancher entre ces deux possibilités.

Il est évident que l'ensemble structural 14 correspond à la base des murs porteurs d'un petit bâtiment en annexe au bâti récent de la station B. Même s'il est appuyé seulement contre l'ensemble structural 1, leur association est certaine et leur contemporanéité relative vraisemblable. De par cette association, il est probable que la construction de l'ensemble structural 14 date au plus tôt du troisième quart du 18^e siècle. Du point de vue stratigraphique, la seule constatation possible à propos de cet ensemble est que sa démolition survient certainement en même temps que celle de l'ensemble

⁸⁰ En pieds français (0,324 m), les dimensions extérieures du bâtiment sont environ 17 pieds de longueur sur 8 pieds de largeur, alors qu'en pieds anglais (0,3048 m) elles sont environ de 18 pieds sur 9 pieds.

structural 1. Le sol associé au réaménagement de l'espace à la suite de cette démolition (couche 4) est effectivement celui qui recouvre le dérasement de l'ensemble structural 14. D'après la culture matérielle mise au jour dans ce même sol, la démolition a lieu au deuxième quart du 19^e siècle.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 14 est relativement importante pour l'historique du site CiEm-1. Malgré qu'il n'ait pas été fouillé, il constitue assurément les vestiges d'une annexe ou d'une dépendance attenante au corps principal du dernier bâtiment présent sur la station B, et plus particulièrement dans sa partie orientale. Il témoigne également du mode de construction de ce petit bâtiment.

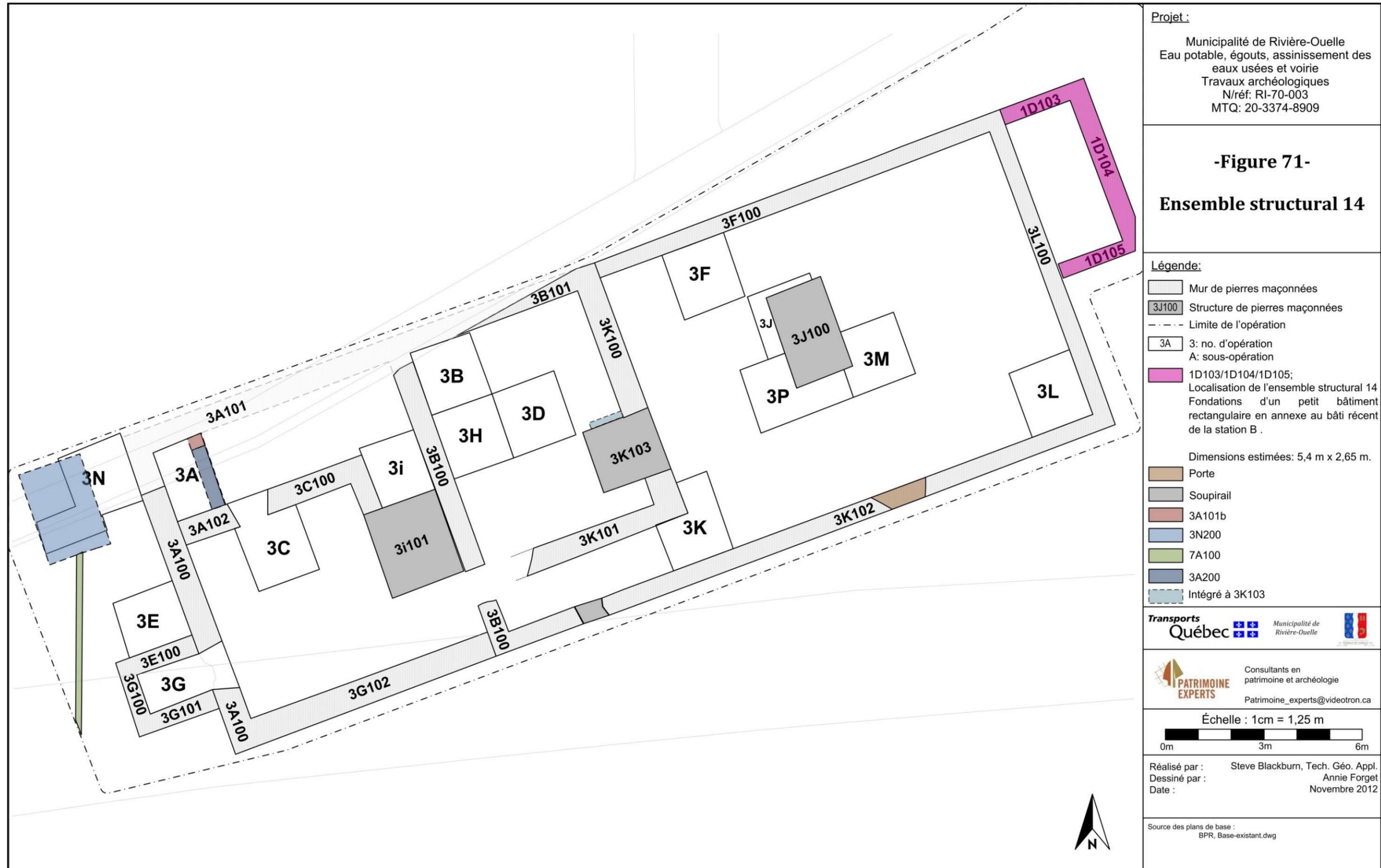


Figure 71 Plan de localisation de l'ensemble structural 14

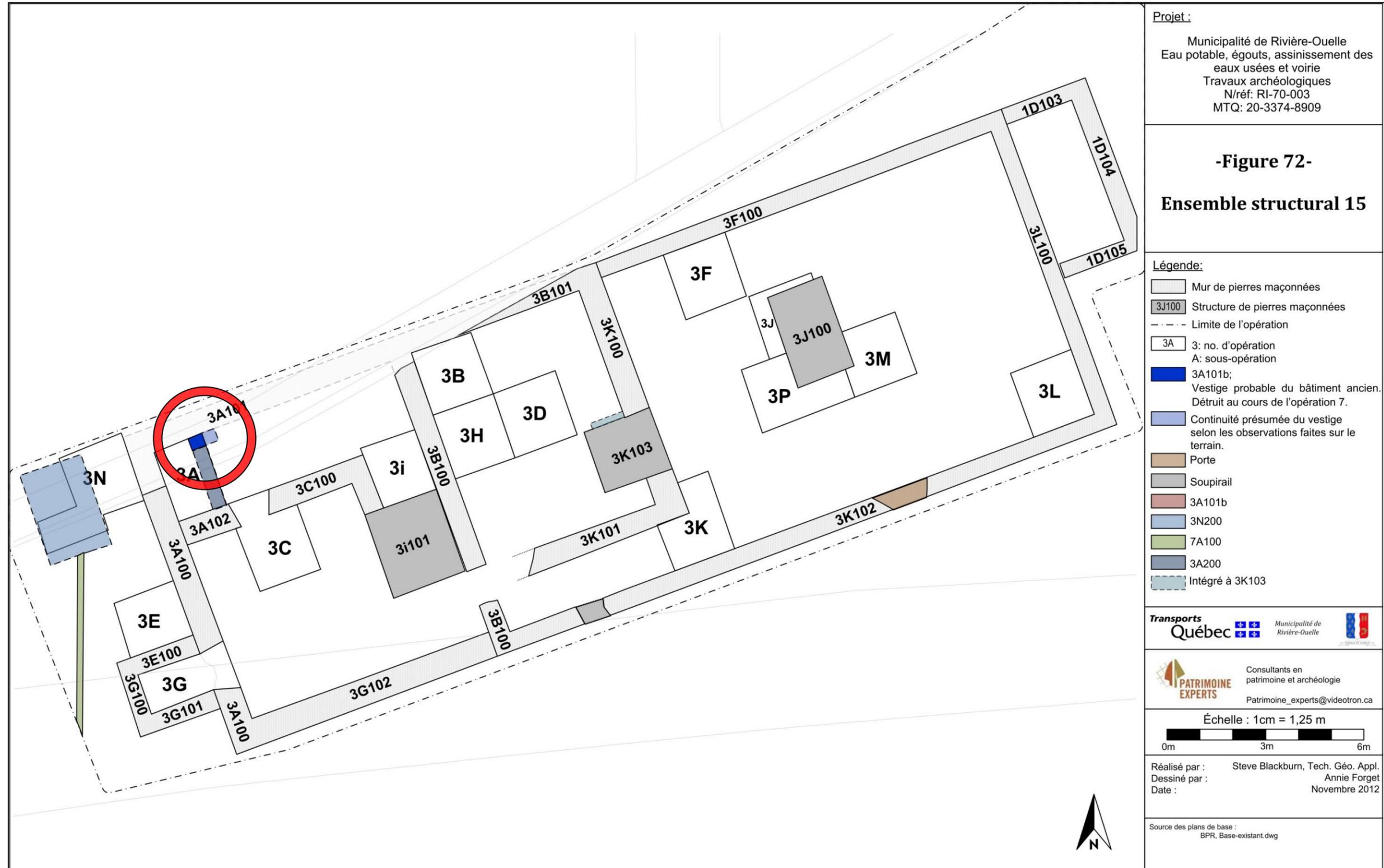


Figure 72 Plan de localisation de l'ensemble structural 15

4.4.1.15 L'ensemble structural 15

L'ensemble structural 15 (3A101b) se situe dans le secteur occidental de la station B (figure 72). Il occupe le nord du creusement comblé par la couche 11 et qui se situe à la limite est de la sous-opération 3A. Il est donc recouvert par cette même couche, en plus d'être aménagé dans le sol recoupé partiellement par ledit creusement, soit la couche 14. Son sommet est aussi en contact avec l'extrémité nord de l'ensemble structural 12 et la base du vestige 3A101a (ensemble structural 6). Quant à son interface avec les sols limitrophes, elle est nette. C'est l'opération 3 qui a mené à la découverte de l'ensemble structural 15. Bien que l'aménagement du poste de pompage n° 2 ait menacé son intégrité, sa fouille a été partielle. Aucune observation complémentaire n'a pu être faite avant sa destruction lors de l'opération 7 (plan 8).

L'ensemble structural 15 est constitué d'une maçonnerie aménagée dans la tranchée peu profonde ($\pm 0,1$ m) comblée par la couche 11 (photo 42). Il correspond probablement aux vestiges des fondations d'un bâti antérieur aux ensembles structuraux 6 et 12, ainsi qu'à la déposition de la couche 11. D'après l'orientation du creusement de la tranchée associé à la construction initiale de l'ensemble structural 15, ces fondations se sont étendues plus avant vers le sud. Il a donc constitué un segment de fondation orienté dans un axe nord-sud. Malgré l'état fragmentaire de ce mur de fondation, il est possible de décrire certaines caractéristiques de son mode de construction. Le liant qui maintient la maçonnerie est un mortier jaunâtre fait de sable. L'appareil utilisé est plus ou moins régulier et apparemment disposé couché et à plat. Il se compose de moellons anguleux et de pierres ébauchées en calcaire schisteux et en grès. L'ensemble structural 15 est conservé sur une à deux assises de hauteur qui sont plus ou moins régulières. Les arrachements marquant la maçonnerie indiquent clairement qu'elle a été brisée en plus d'être dérasée. L'altitude du niveau de dérasement se situe à environ 5,16 m NMM. Globalement, les quelques éléments observables de l'ensemble structural 15 nous suggèrent une certaine similitude avec le mode de construction initial de l'ensemble structural 10.

La valeur archéologique de l'ensemble structural 15 est importante pour l'histoire du site CiEm-1. Malgré son dégagement sommaire et sa destruction, ce vestige correspond vraisemblablement aux fondations du mur pignon ouest du premier bâtiment construit sur la station B. Il a permis toutefois d'estimer les dimensions extérieures au niveau des fondations. Il confirme également que ce bâti ancien a été partiellement démoli et réutilisé dans la construction d'un nouveau bâtiment bien plus grand.



Photo 42 Vue générale de l'ensemble structural 15, vers l'est (PATR07N01-132)

4.4.2 Section descriptive 6 : Complément d'informations sur les vestiges de maçonnerie

Les observations présentées ici proviennent des données de terrain n'ayant pas été attribuées à une sous-opération en particulier. Elles concernent essentiellement les vestiges de maçonnerie dans leur ensemble et cherchent à compléter les descriptions des sections précédentes.

Les pierres de parement qui ont été rejetées comme comblement lors de la démolition des maçonneries (couche 5) et de la condamnation du puisard (couche 15) sont principalement équarries ou ébauchées. Certaines se présentent sous forme de dalles. Les matériaux utilisés pour les éléments de maçonnerie sont essentiellement un grès vert et un calcaire schisteux gris verdâtre. Leur face de parement est également toujours assez bien dressée. Elles sont souvent crépies et enduites de chaux. L'application de ces revêtements est lissée. Étant donné la position de la face de parement et de leur forme, il est certain qu'une bonne partie des pierres de parements rejetées ont été initialement disposées debout et couchées de chant. Ces quelques éléments témoignent assurément de l'élévation hors-sol des maçonneries du bâtiment rectangulaire mesurant 28,45 m de longueur sur 10,05 m de largeur. Il s'agit du dernier bâtiment érigé sur la station B dont la démolition survient au deuxième quart du 19^e siècle. Les ensembles structuraux probablement associés aux pierres de parement retrouvées dans les couches 5 et 15 sont les ensembles 4, 6, 7 et 10. Concernant ce dernier, il s'agit uniquement de son mode de construction récent.

Parmi les débris de matériaux de construction contenus dans la couche 5, nous avons aussi identifié un certain nombre de pierres d'angle. Celles observées présentent toujours deux faces aux parements bien dressées. Ceci est caractéristique des pierres d'angle employées dans des chaînages d'angle en besace⁸¹. Les angles de la portion hors-sol des maçonneries du dernier bâtiment présent sur la station B ont donc été construits en besace, tout comme le démontre la portion préservée des angles nord-ouest et sud-ouest de l'ensemble structural 6. Les matériaux employés pour les pierres d'angle sont un grès vert et un calcaire schisteux gris verdâtre.

Plusieurs grandes pierres plates et de grandes dalles en calcaire schisteux gris verdâtre et en grès vert ont aussi été observées dans la couche 5. Elles sont équarries ou ébauchées. Ce type d'appareil est généralement utilisé en association avec une ouverture (linteau, appui, tableau, etc.). Il est donc probable que ces pierres et ces dalles témoignent de l'appareillage des portes et des fenêtres-soupiraux perçant les maçonneries associées au dernier bâtiment construit sur la station B.

Toujours dans la couche 5, nous avons également observé quelques pierres plutôt caractéristiques de l'appareil des voûtes et des arcs. Parmi ces pierres, nous avons, entre autres, identifié un claveau. Ce type d'appareil suggère donc l'existence possible d'arc de décharge au-dessus des ouvertures ou encore la présence d'une voûte. Compte tenu du nombre relativement limité de pierres associées à ce type d'élément structural, il est vraisemblable qu'elles proviennent plutôt d'arcs de décharge qui ont surmonté certaines ou toutes les ouvertures des maçonneries du dernier bâtiment présent sur la station B.

Globalement, il apparaît que les ensembles structuraux 4, 6, 7, 10 et probablement l'ensemble structural 1, ont possédé une section hors-sol en maçonnerie d'une hauteur relativement importante. Par contre, si les murs porteurs et les cloisons du dernier bâtiment érigé sur la station B avaient été entièrement maçonnés, il est certain que les débris de maçonnerie auraient été plus importants en volume et les sols employés comme comblement (couches 5 et 15) l'auraient sûrement été dans une moindre proportion. De plus, la présence de deux massifs de cheminée en pierres maçonnées (ensembles structuraux 6 et 10) nous suggère qu'une bonne partie des débris provient surtout de ces deux éléments utilitaires. Il est également possible que les cheminées aient été en briques. Pourtant, la petite proportion de briques entières ou fragmentaires qui a été mise au jour dans les opérations 1, 2, 3 et 7 ne le suggère pas.

5. INTERPRÉTATIONS ET DISCUSSION

Au terme de l'analyse des données de terrain, nous pouvons diviser l'occupation historique de la station B du site CiEm -1 en cinq phases. Chacune d'elles se subdivise en plusieurs événements archéologiques à valeur historique. Ces événements permettent de documenter les différentes activités caractérisant l'occupation, ainsi que d'établir les fonctions

⁸¹ Chaînage d'angle: dispositif constructif réalisé avec des matériaux différents, ou d'une autre dimension de ceux constituant le reste de la maçonnerie, pour en renforcer la résistance (Levanu et Mataouchek 1999 : 29).

En besace : blocs de pierre soit dans un chaînage d'angle, soit à la rencontre de deux murs perpendiculaires, alternativement disposés en panneresse ou en boutisse, de manière à rendre parfaitement solidaires deux pans de mur (Levanu et Mataouchek 1999 : 23).

probables des divers secteurs de la station B. Avant de discuter et de présenter les interprétations résultant des opérations 1, 2, 3 et 7, nous dressons la séquence événementielle qui conditionne l'organisation du présent chapitre.

5.1 Séquence événementielle

Phase 1 : Le deuxième presbytère de Rivière-Ouelle et sa cour (ca 1723 à 1771)

Événement 1 : Construction du presbytère

Événement 2 : Occupation de la cave

Événement 3 : Occupation de la cour

Événement 4 : Démolition du presbytère

Phase 2 : Le troisième presbytère et la première salle publique de Rivière-Ouelle et leur cour (1771 à 1838)

Événement 5 : Construction du presbytère et de la salle publique

Événement 6 : Construction de l'annexe

Événement 7 : Aménagement de la descente de cave extérieure

Événement 8 : Occupation de la cave ouest

Événements 9 et 10 : Occupation et réaménagement de la cave est

Événements 11, 12, 13 et 14 : Occupation, réaménagements et réfection de la salle publique

Événements 15 et 16 : Occupations de la cour et de la descente de cave extérieure

Événement 17 : Démolition de l'édifice paroissial

Phase 3 : Le puisard et le drain pluvial (ca 1771 à ca 1838)

Événement 18 : Aménagement du puisard et du drain pluvial

Événements 19 et 20 : Utilisation et condamnation du puisard et du drain pluvial

Phase 4 : Le chemin du Haut-de-la-Rivière (1838 à 2005)

Événement 21 : Aire de circulation en terre battue

Événement 22 : Aménagement d'une chaussée gravellée

Événement 23 : Aménagement d'une chaussée asphaltée

Événements 24 et 25 : Aménagement du trottoir et terrassement du terrain du cinquième presbytère

Événement 26 : Aménagement d'un câble téléphonique

Phase 5 : Travaux routiers, infrastructures d'utilité publique et interventions archéologiques (2006-2007)

5.2 Interprétation événementielle

5.2.1 Le deuxième presbytère de Rivière-Ouelle et sa cour (ca 1723 à 1771)

La première occupation historique que les données archéologiques de la station B ont révélée est associée à des vestiges de fondations en maçonnerie et aux creusements liés à son aménagement, à une structure en bois, ainsi qu'à un humus ancien et un sol de cave en terre battue (tableau 12). Certaines perturbations et certains remaniements associés à cette phase d'occupation permettent aussi d'entrevoir une probable phase plus ancienne. Ces faits archéologiques semblent témoigner de la réutilisation partielle d'un bâti antérieur au deuxième presbytère.

Tableau 12 Correspondances événementielles

Phases	Événements	Datation	Couches	Ensembles
1 - Le 2 ^e presbytère de Rivière-Ouelle et sa cour	1 - Construction du 2 ^e presbytère	1723 - ca 1726	C12a; C13; C14; C25; C26	E9; E10; E15
	2 - Occupation de la cave	ca 1726 - 1771	C12a; C14	E9; E10
	3 - Occupation de la cour	ca 1726 - 1771	C23; C24; C25; C26	E10; E13
	4 - Démolition du 2 ^e presbytère	1771	C11	E6; E7; E9; E10; E15
2 - Le 3 ^e presbytère et la 1 ^{re} salle publique de Rivière-Ouelle et leur cour	5 - Construction du 3 ^e presbytère et de la 1 ^{re} salle publique	1771 - 1772	C11; C12b; C14; C18; C19; C22; C25; C26	E1; E2; E6; E7
	6 - Construction de l'annexe	ca 1771-1772	C4	E14
	7 - Aménagement de la descente de cave extérieure	ca 1771-1772	C14; C17; C19	E4; E6
	8 - Occupation de la cave ouest	1772 - 1838	C5; C6; C10; C11	E6; E7; E12
	9 - Occupation initiale de la cave est	1772 - ca 1838	C9; C12a	E7; E10; E11
	10 - Réaménagement et occupation terminale de la cave est	ca 1772 - 1838	C5; C6; C8; C9	E7; E8; E10
	11 - Occupation de la salle publique	1772 - 1838	C21	E1; E7; E10
	12 - Installation d'un poêle dans la salle publique	1777	C22; C24; C25; C26	E3; E13
	13 - Démolition du poêle de la salle publique	ca 1792	C21; C22; C23; C25	E3

Phases	Événements	Datation	Couches	Ensembles
	14 - Réfection des parements intérieurs de la salle publique	ca 1792	C20	E1; E2
	15 - Occupation de la cour	1771 - 1838	C18	E5; E6
	16 - Occupation de la descente de cave extérieure	ca 1772 - 1838	C5; C7	E4
	17 - Démolition de l'édifice paroissial	1838	C4; C5; C6	E1; E2; E4; E6; E7; E10; E12; E14
3 - Le puisard et le drain pluvial	18 - Aménagement du puisard et du drain pluvial	ca 1771	C18; C19	E5
	19 - Utilisation du puisard et du drain pluvial	ca 1771 - ca 1838	C15; C16	E5
	20 - Condamnation du puisard et du drain pluvial	ca 1838	C4; C15	E5
4 - Le chemin du Haut-de-la-Rivière	21 - Aire de circulation en terre battue	1838 - ca 1900	C4	-
	22 - Aménagement d'une chaussée gravelée	ca 1900	C1b	-
	23 - Aménagement d'une chaussée asphaltée	ca 1940	C1a	-
	24 - Aménagement du trottoir	ca 1940	C2	-
	25 - Terrassement du terrain du 5 ^e presbytère	ca 1940	C2	-
	26 - Aménagement d'un câble téléphonique	ca 1950	C3	-
5 - Travaux routiers, infrastructures d'utilité publique et interventions archéologiques	-	2006 - 2007	-	-

5.2.1.1 Événement 1 : Construction du presbytère (1723-ca 1726)

Les vestiges les plus anciens mis au jour dans la station B forment le solage d'un bâtiment de plan rectangulaire orienté dans un axe est-ouest (figure 66). Parmi ces vestiges, nous retrouvons une portion des fondations des murs porteurs nord, sud et ouest, ainsi que la totalité de celles du mur porteur est (ensembles structuraux 10 et 15). Compte tenu de l'orientation du bâtiment, les fondations est et ouest correspondent aux murs pignons, alors que les fondations sud constituent la façade et les fondations nord, l'arrière. C'est le fait qu'une branche du chemin royal longe la rive nord de la

rivière qui permet de dire que la façade se situe au sud. Le bâti découvert comporte aussi les vestiges des fondations d'un mur de refend central (ensemble structural 9) et d'un massif de cheminée dans le mur pignon est (ensemble structural 10).

En regard de la datation de la culture matérielle mise au jour dans les sols archéologiques associés à son occupation (événements 2 et 3), la construction de ce bâtiment survient au plus tard au deuxième quart du 18^e siècle. Il est donc possible de faire un rapprochement avec le deuxième presbytère de Rivière-Ouelle, puisqu'il est érigé entre 1723 et 1726. L'ancienneté du bâtiment suggère que son type de construction devait être de tradition française (Lessard et Marquis 1972 : 45-52, 179-218). D'autant plus qu'il s'agit du principal modèle architectural en Nouvelle-France jusqu'aux environs de la Conquête (1760). Par la suite, les modèles britanniques, canadiens et états-uniens font leur apparition dans le paysage architectural québécois (Marquis et Lessard 1972 : 46-47). Comme nous le verrons, le procédé de construction et les caractéristiques architecturales des vestiges découverts témoignent effectivement d'un type de bâti de tradition française : carré simple, structures en pierres, multiplication des cellules (pièces), surhaussement du carré sur un solage, utilisation de patins de fondation et construction d'un foyer et de sa cheminée dans le mur pignon le plus exposé aux grands vents.

Il apparaît que la construction du presbytère a été précédée de l'aménagement d'un vaste creusement couvrant toute la superficie projetée du bâtiment. Cette façon de faire découle généralement de l'aménagement d'un sous-sol et l'excavation ne nécessite pas d'ouvrier spécialisé (Moogk 2002 : 79). Le creusement du sous-sol pratiqué recoupe l'humus ancien (couche 25) et entame l'horizon minéral sous-jacent (couches 14 et 26) jusqu'à une profondeur se situant à environ 5,17 m NMM d'altitude. Par rapport à l'altitude du niveau d'humus ancien, la profondeur du sous-sol est d'environ 0,56 m, ce qui correspond à un peu moins de deux pieds français. Le pourtour du creusement du sous-sol est ensuite sur-creusé pour recevoir les fondations des murs porteurs du bâti (ensembles structuraux 10 et 15) et du massif de cheminée (3K103). Le fond de cette tranchée de construction s'élève à environ 5 m NMM d'altitude, soit à environ 0,17 m ou ½ pied français plus bas que le fond du sous-sol (couches 11 et 13). Cette altitude correspond sensiblement au niveau de la nappe phréatique. La tranchée de construction du mur de refend central est aménagée sensiblement au même moment. Par contre, son fond s'élève à environ 5,1 m NMM d'altitude, ce qui est à peine plus bas que celui du creusement du sous-sol. Il est probable qu'il s'agit d'un enfoncement graduel de la maçonnerie et non d'un creusement, puisqu'aucun comblement n'est présent (couche 12a).

Des patins de fondation sont aménagés sous la base des murs porteurs (couche 13) et l'élévation des maçonneries est érigée. Au niveau des fondations, les dimensions extérieures du presbytère sont évaluées à environ 13 m de longueur sur 8 m de largeur, soit environ 40 pieds français sur 25 pieds français. En comparaison aux dimensions courantes des maisons de tradition française, il apparaît que le bâtiment ancien de la station B est plutôt grand, car la longueur ne dépasse généralement par la trentaine de pieds, et la largeur, la vingtaine de pieds (Marquis et Lessard 1972 : 185). Il existe tout de même de nombreux exemples d'habitations de tradition française sur le territoire québécois qui possèdent des dimensions semblables. Bien qu'il soit grand, le deuxième presbytère n'est donc pas hors normes.

Selon le mode de construction du solage (ensembles structuraux 10 et 15), il est évident que le sous-sol est aménagé de manière à dégager le premier plancher du sol. Il s'agit d'une technique peu courante en France, mais répandue en

Nouvelle-France. Afin de se protéger de la froidure hivernale, le climat québécois nécessite de rehausser légèrement le carré de l'habitation par rapport au sol (Marquis et Lessard 1972 : 88-91). Cette adaptation à l'hiver de l'habitation française va de pair avec l'aménagement d'un espace vide sous le premier plancher. Lorsqu'il est bas (moins de deux pieds), il correspond à un vide sanitaire. À partir du moment où l'espace créé par la différence entre l'enfouissement du solage et son élévation hors-sol est relativement haut (3 pieds et plus), le sous-sol est généralement employé comme caveau ou cave (Marquis et Lessard 1972 : 255). Dans le cas du solage du deuxième presbytère, le niveau de dérasement des vestiges est à peine plus élevé que celui de la surface de l'humus ancien, soit d'environ 0,16 m en moyenne. Il est donc vraisemblable que la portion hors-sol initiale du solage ait possédé au moins une assise de plus. En tenant compte du fait que les assises supérieures des vestiges ont une hauteur moyenne de 0,15 m à 0,2 m, la différence d'élévation minimale entre le sol de l'habitat et le sol extérieur est d'environ 0,3 m, soit 1 pied français. En additionnant la profondeur du sous-sol qui est d'environ deux pieds français, il est évident que l'espace sous le premier plancher avoisine les trois pieds français de hauteur. L'aménagement du sous-sol correspond donc à un caveau, ce qui est synonyme de petite cave ou cave basse qui devait être accessible par l'intérieur du bâtiment (trappe ou escalier).

La présence de vestiges d'un mur de refend central (ensemble structural 9) a deux conséquences interprétatives. D'abord, l'intérieur du presbytère est assurément divisé en deux pièces, tant au niveau du caveau qu'au niveau du rez-de-chaussée. Ensuite, il suggère que cette cloison est entièrement en maçonnerie. Une cloison de charpente ne nécessite effectivement pas le soutien d'une maçonnerie. Il est également possible que ce mur de refend en maçonnerie intègre une cheminée centrale de volume réduit ne possédant pas sa propre base, mais ceci semble peu probable, car ce type de cheminée n'est pas caractéristique des habitations de tradition française. Il est généralement présent dans les maisons de tradition canadienne, soit à partir du quatrième quart du 18^e siècle (Marquis et Lessard 1972 : 191-193).

Les vestiges du massif mis au jour (ensemble structural 10) confirment que le deuxième presbytère possède au moins une cheminée dont la base semble à moitié encastrée dans le mur pignon est. Le caractère imposant de sa base en maçonnerie est typique du bâti de tradition française. En fonction de son origine conceptuelle française et de son emplacement, la cheminée est du presbytère est certainement en maçonnerie, tout comme le mur pignon qui la reçoit. La présence de la cheminée explique donc pourquoi les fondations du mur est sont plus épaisses que celles des murs nord et sud. Une maçonnerie plus imposante nécessite effectivement un fondement plus solide. L'emplacement du massif de cheminée indique également que sa souche ne perce pas le faite du toit, mais le rebord de son versant sud. La démolition quasi complète de la moitié ouest du bâtiment ne permet pas de confirmer hors de tout doute qu'il s'agit de la seule cheminée du presbytère. La division intérieure du bâtiment suggère tout de même qu'une seconde cheminée peut avoir été aménagée en symétrie avec celle dont nous avons découvert les vestiges. Dans un tel cas, il est possible que le presbytère ait possédé des cheminées en chicane (figure 73). Ces deux possibilités sont conformes aux habitations de tradition française en sol québécois (Marquis et Lessard 1972 : 191-193).

D'après les éléments précédents, la structure hors-sol (le carré) du deuxième presbytère peut être construit de trois manières : en maçonnerie, en colombage ou en pièces sur pièces. En regard des données archéologiques, les deux dernières possibilités étant peu probables, nous nous limitons donc à discuter de la première. Plusieurs éléments architecturaux favorisent la construction en maçonnerie. Premièrement, la largeur des vestiges des murs porteurs est de

0,64 m à 0,85 m ou de 2 à 2½ pieds français. Il s'agit d'une épaisseur qui est conforme à celle des carrés en maçonnerie d'une habitation à un étage et demi de tradition française (Marquis et Lessard 1972 : 208-210). Deuxièmement, l'appareil des assises supérieures conservées se compose principalement de pierres ébauchées et équarries en calcaire et en grès provenant vraisemblablement d'une carrière. Il est également soigneusement disposé et ses parements sont relativement bien finis. Les matériaux employés et leur agencement témoignent certainement d'un carré en maçonnerie, puisqu'une fondation en colombage ou pièces sur pièces ne nécessite pas de pierres de carrière ni d'une disposition aussi régulière. Troisièmement, la présence d'un mur de refend en maçonnerie est inutile dans un bâtiment en charpente. Il est effectivement plus simple et logique d'aménager une cloison en charpente dans ce type de construction. De plus, ce type de mur sert généralement de renfort à une structure massive et lourde en maçonnerie. Quatrièmement, l'intégration d'une cheminée en maçonnerie au mur pignon est suggère aussi une élévation en pierre. Une dernière chose nous permet d'affirmer que le deuxième presbytère est en maçonnerie. En 1792, une requête des habitants de Rivière-Ouelle concernant l'emplacement futur de la deuxième église⁸² mentionne qu'un presbytère bâti en pierre se situait près de la première église et que l'instabilité du terrain l'a ruiné. Il est aussi écrit que ce même presbytère a été remplacé par un autre en bois. Cela coïncide parfaitement avec les données archéologiques, puisque le troisième presbytère est effectivement en bois (voir événement 5).

L'ensemble des données archéologiques et historiques concorde de manière suffisante pour nous permettre de dresser un portrait général de l'allure du deuxième presbytère une fois sa construction achevée. Il s'agit d'une habitation longue et basse d'un étage et demi dont la façade donne au sud-est, sur le chemin qui longe la rivière. Ses murs en pierre surmontent un solage également maçonné abritant une cave basse. Le bâtiment est muni d'une toiture à deux versants ou en pavillon probablement sans lucarne. Il possède au moins une cheminée qui loge dans le mur pignon donnant sur le Nord-est et dont la souche est décentrée. Quant au sol du rez-de-chaussée, il s'agit certainement d'un plancher, puisqu'une cave est aménagée dessous. L'extérieur est possiblement crépi ou revêtu de planches, alors que l'intérieur est certainement au moins crépi. La légère surélévation du premier plancher par rapport au sol extérieur suggère l'aménagement d'un perron. Le deuxième presbytère correspond donc à une habitation d'esprit français quelque peu adaptée à la réalité environnementale de la Nouvelle-France.

Avant de poursuivre avec l'occupation du deuxième presbytère, il est important d'aborder un dernier sujet. Historiquement, le contexte de construction de ce presbytère est mal cerné puisque le contenu exact des documents témoignant de cet événement n'a pas été approfondi (Hudon 1972 : 25). Par contre, deux données historiques amènent à réfléchir. À propos de la branche du chemin royal qui constitue l'ancêtre du chemin du Haut-de-la-Rivière actuel, il est clairement indiqué, dans le rapport d'établissement du chemin royal datant de 1713, qu'il passe au sud-ouest des « pieux » du presbytère (Hudon 1972 : 467-468). Compte tenu de la date, il s'agit ici du premier presbytère et le terme « pieux » désigne assurément une clôture. Tout comme le second, le premier presbytère se situe donc à proximité du chemin. En 1692, ce premier presbytère est mentionné dans l'acte de vente comme étant une vieille maison ayant toujours fait office de manoir seigneurial⁸³. Il apparaît donc que le premier presbytère est une simple maison de tradition française. D'après ces deux constatations, il est possible que le deuxième presbytère ait été construit au même endroit que le premier. D'abord, parce

⁸² Pétition des soussignés habitants de la Rivière-Ouelle, 20 avril 1792, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 2-31.

⁸³ *Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^{re} Panet : Vente, 13 avril 1692, du 1^{er} manoir pour être le 1^{er} presbytère, le seigneur de la Boutellerie à la Fabrique*, Québec, s. d., Fond de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.

que la portion de terrain sur laquelle se situe le bâtiment est une prairie cultivable et qu'il est habituel de rebâtir au même endroit afin d'éviter l'empiètement sur la parcelle cultivable. Enfin, parce que les seules données historiques disponibles concernant la construction du deuxième presbytère mentionnent qu'il remplace le premier (Hudon 1972 : 25, 141).



Figure 73 Exemple d'une maison d'esprit français de la fin du 18^e siècle possédant un carré en pierre et des cheminées en chicane (Lessard et Marquis 1972 : 193)

5.2.1.2 Événement 2 : Occupation de la cave (ca 1726-1771)

Les données archéologiques récoltées (couche 12a) témoignent uniquement de l'occupation de la cave basse située sous la partie ouest du bâtiment. Elle prend place en surface du niveau sur lequel s'est arrêté le creusement du sous-sol. Le sol de la cave est donc en terre battue et sa formation est davantage liée à l'altération en surface du sol naturel (couche 14) qu'à un remblai.

La portion de l'assemblage artéfactuel qui est associée à cette occupation n'a pu être isolée de l'occupation du troisième presbytère qu'à partir du moment où il nous est apparu certain que le changement s'effectue en 1771. Ainsi, la culture matérielle de la couche 12a qui date du 18^e siècle, mais d'avant son quatrième quart, a été considérée comme le témoin privilégié de l'occupation de la cave du deuxième presbytère. Parmi ces artéfacts, il y en a un certain nombre de provenance française et d'autres d'origine britannique. La provenance d'une partie des objets étudiés demeure aussi d'une provenance incertaine. L'assemblage artéfactuel de la cave du deuxième presbytère est composé de fragments de contenants alimentaires en céramique et en verre, d'objets associés à la consommation du tabac, d'objets associés à l'habillement, de restes de table et d'objets associés à l'architecture des habitations. La plupart des contenants

fragmentaires mis au jour semblent employés pour l'entreposage des aliments et des boissons (terrines, bouteilles, tonneaux). Les restes de table sont également très nombreux et ils comportent essentiellement des ossements (mammifères, oiseaux, poissons). L'analyse en culture matérielle a permis de définir que la cave du deuxième presbytère a pour fonction principale l'entreposage

La culture matérielle associée à la cave indique que le niveau de vie des occupants du deuxième presbytère s'apparente à celui d'une petite bourgeoisie rurale. Les biens consommés sont effectivement de bonne qualité et relativement dispendieux. Certains biens et denrées d'importation (faïence, vin, etc.) suggèrent aussi l'aisance relative des occupants. Par contre, l'absence de biens de luxe, tels que la porcelaine et le cristal par exemple, nous confirme qu'il s'agit tout de même d'une petite bourgeoisie.

L'analyse de l'assemblage révèle aussi que les habitudes de consommation des résidents du deuxième presbytère sont sensiblement demeurées les mêmes après la Conquête (1760). Un changement se fait sentir seulement à partir de l'occupation de la cave reliée au presbytère suivant, soit vers le quatrième quart du 18^e siècle.

L'occupation du sol en terre battue de la cave se poursuit quelque temps après la démolition du deuxième presbytère en 1771. Elle est alors associée au troisième presbytère et témoigne des habitudes de consommation des occupants de ce nouveau bâti (événement 9).

5.2.1.3 Événement 3 : Occupation de la cour (ca 1726-1771)

Une partie de l'occupation de la cour du deuxième presbytère a été mise au jour à l'est des vestiges de ses fondations (ensemble structural 10). Elle prend place en surface d'un humus enfoui (couche 25) qui constitue certainement l'horizon humique originel de la station B. Ce niveau d'humus ancien repose justement sur un horizon argileux d'origine fluviale ou fluviomarine (couche 26). Sa déposition survient lors de la dernière transgression répertoriée pour cette portion de l'estuaire du Saint-Laurent, soit vers 2 000 ans AA (Patrimoine Experts 2005 : 13-16). Il s'agit d'un sol naturel qui est stérile du point de vue archéologique.

Le niveau d'humus observé vient au contact des parements extérieurs des vestiges du mur pignon est et du mur en façade du deuxième presbytère. Au contact de ces derniers, sa portion supérieure recouvre le comblement de l'étroite tranchée de construction observée (couche 25). L'occupation de ce sol extérieur est donc certainement associée au bâti ancien, puisqu'il recouvre le comblement du creusement de construction qui le recoupe.

Au centre du secteur est de la station B, il apparaît que des aménagements postérieurs viennent perturber l'humus ancien après qu'il ait été enfoui sous un remblai (couche 22) déposé lors de l'érection du nouvel édifice paroissial (1771). Il s'agit des creusements respectivement associés à la construction et à la démolition de la plateforme d'un poêle fermé occupant le centre de la première salle publique (événements 12 et 13). Bien qu'elle soit dans un contexte de déposition secondaire, la culture matérielle récoltée dans les comblements desdits creusements (couches 23 et 24) provient essentiellement de l'occupation de la cour du deuxième presbytère. L'humus ancien constitue effectivement le seul dépôt de sol anthropisé contenant des artefacts qu'il a été possible d'observer sous la couche de remblai stérile (couche 22) recouvrant ce secteur

du site. Certains artefacts des couches 23 et 24 sont plutôt reliés à la salle publique, mais ils demeurent relativement peu nombreux dans l'assemblage.

La culture matérielle mise au jour en association avec l'occupation de la cour du deuxième presbytère date du 18^e siècle et, plus particulièrement, du deuxième et du troisième quart de ce siècle. Cette période coïncide avec les données historiques concernant le deuxième presbytère. L'assemblage artefactuel récolté dans la couche de sol associé à la cour est surtout de provenance française et d'origine incertaine. Il se compose principalement de restes de table et d'objets domestiques brisés ou désuets qui ont été rejetés dans la cour. La circulation, la mise en culture probable du terrain et les perturbations postérieures ont concouru à la fragmentation des artefacts. Les restes de table sont très nombreux et se caractérisent par des noyaux de petits fruits, des coquilles de mollusques et des ossements (mammifères, oiseaux, poissons) qui présentent parfois des traces de découpe ou qui ont été blanchis. Quant aux objets domestiques, ils sont constitués de contenants alimentaires en céramique et en verre, de contenants liés à la conservation des liquides et des aliments solides, ainsi que d'objets associés à l'architecture des habitations, à la consommation du tabac, à l'habillement et à la transformation du bois. Même si une partie de l'assemblage de l'occupation extérieure du deuxième presbytère témoigne du bâti et d'activités d'entreposage et de transformation de la matière première, elle est essentiellement associée à la consommation de denrées et de biens domestiques. L'analyse de la culture matérielle nous permet d'affirmer, tout comme pour l'événement 2, que le niveau de vie s'apparente à celui de la petite bourgeoisie rurale et est sensiblement demeuré inchangé jusqu'au quatrième quart du 18^e siècle.

Le sol d'occupation extérieur du deuxième presbytère est enfoui par la construction du troisième presbytère et de sa salle publique (événement 5). À l'extérieur du bâti occupant la station B, l'humus ancien est effectivement absent à l'ouest, mais présent à l'est. Dans le secteur est, il a été recouvert par un remblai déposé lors de ladite construction (couche 22). L'occupation de la cour est donc définitivement scellée en 1771, puisque la construction du nouvel édifice paroissial est relativement achevée dès 1772 (événement 5).

Des vestiges structuraux sont également associés au sol extérieur du deuxième presbytère. Il s'agit de la structure de pieux (ensemble structural 13) mise au jour sous la plateforme maçonnée du poêle fermé de la première salle publique (ensemble structural 3). Cette concentration de petits pieux est circonscrite au sud du massif de maçonnerie qui les surmonte. Ceci nous indique qu'elle constitue probablement les restes d'une structure isolée et non d'une clôture. Les briques et les fragments de brique récoltés dans l'humus ancien sont surtout présents à proximité de cette structure. La possible association entre les briques et la base de la structure en bois suggère qu'il s'agit peut-être des vestiges d'un fournil. Sinon, il est possible que l'ensemble structural 13 corresponde aux vestiges d'une dépendance à vocation agricole. Depuis 1695, la terre de la Fabrique de la Rivière-Ouelle est justement donnée à ferme et des bâtiments ont été construits en regard de sa mise en culture (Hudon 1972 : 34). Même si leur identification fonctionnelle est incertaine, il demeure que les vestiges de pieux sont assurément associés à l'occupation du niveau d'humus ancien (couche 25).

Étant donné que l'occupation extérieure du deuxième presbytère s'effectue sur l'humus originel de ce secteur du site, il est vraisemblable que ce même horizon de surface puisse contenir des témoins archéologiques d'une occupation antérieure. Une partie de la culture matérielle et certains vestiges sont donc possiblement reliés à l'occupation du terrain du premier

presbytère ou encore à celui du premier manoir seigneurial. La station B du site CiEm-1 constitue effectivement une parcelle du domaine seigneurial du seigneur Deschamps de La Bouteillerie entre 1672 et 1692, puis du terrain de la Fabrique par la suite. Pourtant, les interventions archéologiques qui s'y sont déroulées n'ont pas permis de le confirmer sans équivoque.

5.2.1.4 Événement 4 : Démolition du presbytère (1771)

Selon les données historiques, la structure du deuxième presbytère et son aménagement intérieur ont subi d'importants dommages au fil du temps. Une correspondance de 1769 entre l'abbé Parent et l'évêque de Québec fait état que l'intérieur du bâtiment est délabré et que des murs ont été brisés pour faire des portes inutiles⁸⁴. En 1792, une requête des habitants de la Rivière-Ouelle concernant la nouvelle église à construire nous indique que l'ancien presbytère en pierre a souffert de l'instabilité du terrain⁸⁵. L'état des vestiges du mur de refend (ensemble structural 9) nous permet de confirmer les ravages subis par le bâtiment. Il présente un bombement qui est caractéristique de l'affaissement d'une maçonnerie et d'un léger déplacement latéral vers l'ouest. Dans le cas du mur de refend, ce déplacement s'est produit, certainement en raison du fait qu'il est directement posé sur un sol argileux.

Devant la nécessité apparente de faire rétablir le presbytère, une assemblée paroissiale du mois d'avril 1771 accepte la reconstruction du bâtiment (Hudon 1972 : 101-102, 147)⁸⁶. Il est établi que le nouveau presbytère occupera le même emplacement que l'ancien, en plus de réutiliser une partie de son bâti. Puisque les travaux débutent peu de temps après l'assemblée, il est certain que la démolition partielle du deuxième presbytère a également lieu dès 1771. Du point de vue archéologique, la culture matérielle associée à l'occupation du bâti récent de la station B (événements 8 à 16) nous permet également de situer l'avènement de cette démolition à la fin du troisième quart du 18^e siècle. De plus, il nous a été possible d'observer les indices de la majorité des transformations structurales et utilitaires réalisées lors des travaux de reconstruction.

La moitié ouest du bâtiment est presque entièrement démolie, sauf une petite partie à l'angle des murs de fondation nord et ouest (ensemble structural 15). Le contenu du comblement de démolition (couche 11) associé à ce fragment de maçonnerie confirme que les fondations situées à l'ouest du mur de refend ont été démolies. Par après, les anciennes tranchées de construction ont été comblées pour permettre l'aménagement du nouveau bâti (couche 11). Il est aussi probable que l'assise de fondation de la moitié ouest du mur de fondation nord ait été partiellement réutilisée pour asseoir le mur nord du solage du nouveau bâtiment. Les liens architecturaux entre les ensembles structuraux 6 et 10 indiquent clairement que les nouvelles fondations ont été accolées aux anciennes, alors que les assises hors-sol du solage ont été imbriquées au niveau de dérasement.

La réutilisation confirmée des fondations du deuxième presbytère débute à partir de son mur de refend (ensemble structural 9) et inclut toute sa moitié est (ensemble structural 10). L'ensemble de ces vestiges a été dérasé en prévision du rétablissement d'un presbytère. Les murs de fondations ont été dérasés à environ 5,89 m NMM d'altitude en moyenne. Leur dérasement se situe donc légèrement au-dessus du niveau de surface du sol extérieur (couche 25), soit d'environ

⁸⁴ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

⁸⁵ *Pétition des soussignés habitants de la Rivière-Ouelle [...], loc. cit.*

⁸⁶ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.; Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.*

0,16 m. Ceci est certainement lié au fait qu'un rehaussement du terrain a été prévu (couche 22). Il s'avère donc nécessaire de conserver le bâti ancien sur une hauteur suffisante afin de pouvoir le réemployer pour asseoir la nouvelle structure (ensemble structural 10). Quant au mur de refend, son dérasement s'élève à près de 0,15 m plus bas que pour les fondations. Par la suite, il est réutilisé comme base pour ériger un autre mur de refend (ensemble structural 7). Le massif de cheminée est dérasé un peu plus bas que le mur de fondation dans lequel il est imbriqué, soit d'environ 0,05 m seulement. À cheval sur le dérasement du massif et du mur de fondation est, une plateforme en maçonnerie est aménagée (ensemble structural 10). Enfin, le mur de fondation sud est également brisé à sa hauteur avec le mur de refend pour aménager une ouverture.

D'après les données historiques, la démolition du deuxième presbytère résulte de l'intention de le rétablir. C'est pourquoi il est question d'une reconstruction. Du point de vue archéologique, nous avons effectivement constaté que l'ampleur des travaux de rétablissement du presbytère est loin de correspondre à une simple remise en état. L'objectif de ces travaux s'avère réellement comme la reconstruction d'un presbytère, puisqu'il est question de récupérer quelques éléments structuraux d'un bâtiment antérieur.

5.2.2 Le troisième presbytère et la première salle publique de Rivière-Ouelle et leur cour (1771 à 1838)

La seconde phase d'occupation historique dont témoigne la station B s'avère être la plus complexe d'un point de vue architectural et la mieux représentée du point de vue archéologique (tableau 12). Les vestiges maçonnés qui lui sont associés sont des fondations, des murets de soutènement et une plateforme. Les creusements liés à l'aménagement de ceux-ci sont également révélateurs de cette même phase. Quant aux vestiges en bois et aux sols archéologiques, ils correspondent à trois structures de plancher, à des remblais, ainsi qu'à des sols d'occupation extérieurs et intérieurs.

5.2.2.1 Événement 5 : Construction du presbytère et de la salle publique (1771-1772)

L'ancien presbytère étant en très mauvais état, une assemblée paroissiale effectuée en avril 1771 accepte la reconstruction du bâtiment curial (Hudon 1972 : 101-102, 147)⁸⁷. Les travaux débutent peu de temps après l'assemblée et sont achevés avant la fin de l'année 1772⁸⁸. La culture matérielle associée à l'occupation initiale du nouveau bâti (événements 8, 9 et 11) confirme que cet événement survient à la fin du troisième quart du 18^e siècle.

Archéologiquement, il a été établi que le nouveau presbytère réutilise une partie des éléments structuraux de l'ancien (événement 4). Par contre, ses dimensions et son bâti sont radicalement distincts. C'est pourquoi il est effectivement question d'une reconstruction et non d'une simple remise en état.

Les données historiques mentionnent également qu'une salle publique ou salle des habitants est attenante au nouveau presbytère. Cet endroit public destiné aux paroissiens est achevé en janvier 1772⁸⁹.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Notes de J. A. Lavoie[...], loc. cit.*

⁸⁹ *Notes de J. A. Lavoie[...], loc. cit.*

Comme nous le verrons plus loin, la fouille (opération 3) nous a permis de confirmer la présence de cette première salle publique. De plus, il a été établi qu'elle occupe la partie est du nouveau presbytère. En ce sens, il s'agit d'un édifice paroissial rassemblant plusieurs fonctions.

Les vestiges associés à ce nouveau bâtiment sont les plus récents à avoir été mis au jour dans la station B. Ils constituent les fondations d'une grande bâtisse de plan rectangulaire orientée dans un axe est-ouest (photo 14). Ces vestiges se composent de nombreux éléments structuraux et utilitaires. D'abord, il y a les fondations des quatre murs porteurs (ensembles structuraux 1, 2, 6 et 10). Ensuite, nous retrouvons aussi les fondations d'un mur de refend (ensemble structural 7), de deux cloisons (ensemble structural 10) et de deux massifs de cheminée (ensembles structuraux 6 et 10).

Puisque ce bâti récent réemploie une partie de l'ancien presbytère, l'orientation du présent bâtiment est la même que celle du deuxième presbytère. Les murs porteurs est et ouest constituent donc les murs pignons alors que la façade se situe au sud, et l'arrière, au nord.

Au niveau des fondations, les dimensions extérieures de cet édifice sont de 28,35 m de longueur sur 10,05 m de largeur, soit de 87½ pieds français sur 31 pieds français. Ces dimensions diffèrent considérablement de celles mentionnées dans les documents historiques. Même s'il est question des dimensions intérieures, il s'avère que 60 pieds français de longueur sur 30 pieds français de largeur (Hudon 1972 : 147)⁹⁰ ne correspondent pas au fait mis au jour.

Les vestiges du troisième presbytère de la Rivière-Ouelle témoignent d'une adaptation environnementale beaucoup plus importante que celle du bâtiment antérieur. Ses caractéristiques architecturales nous indiquent que son bâti s'éloigne de manière relativement significative de la tradition française. Comme nous le verrons, il semble que ce nouveau presbytère corresponde davantage à un bâtiment marqué par la tradition canadienne émergente (Lessard et Marquis 1972 : 45-52).

Suite à la démolition du deuxième presbytère, des creusements préalables à l'érection du nouveau bâtiment ont d'abord été pratiqués. Premièrement, il y a eu le creusement du sous-sol de la partie ouest du nouveau presbytère à même les sols en place, qu'ils soient naturels ou anthropiques. Ce vaste aménagement qui couvre toute la superficie projetée du bâtiment a surcreusé, par le fait même, le sol naturel en place (couches 14 et 19) par rapport au niveau de sol du sous-sol du deuxième presbytère. Ce surcreusement a atteint environ 0,06 m de profondeur en moyenne, ce qui élève le niveau initial du sous-sol du troisième presbytère à environ 5,11 m NMM d'altitude en moyenne. Le sol d'occupation associé au sous-sol de la moitié ouest du deuxième presbytère a donc certainement été détruit par ce creusement. Par rapport à l'altitude de la surface du sol extérieur associé au troisième presbytère (couche 18), la profondeur du creusement du nouveau sous-sol est d'environ 0,53 m ou moins de deux pieds français. Deuxièmement, le pourtour de ce creusement a été surcreusé pour recevoir les fondations des murs porteurs (ensemble structural 6), alors que son centre l'a été pour l'aménagement des fondations de la cloison (ensemble structural 6). La tranchée de construction du solage a un fond qui s'élève à environ 4,92 m NMM d'altitude, alors que celle de la cloison a un fond qui avoisine 5,07 m NMM d'altitude. L'assise de fondation du solage du troisième presbytère repose donc à environ 0,3 m ou un pied français plus bas que la surface du sol d'occupation du sous-sol de la partie ouest. Quant à la cloison, son assise de fondation est déposée environ 0,14 m plus

⁹⁰ Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], *loc. cit.*

bas, soit plus ou moins ½ pied français. Le massif de cheminée du nouveau bâti (ensemble structural 6) a été aménagé à même le sol naturel, sur le niveau sur lequel le creusement du sous-sol s'est arrêté. Troisièmement, les tranchées de construction des murs porteurs de la partie est du nouveau bâtiment (ensemble structural 2) et de la portion sud du mur de refend (ensemble structural 7) ont été aménagées de pair avec le creusement de la descente de cave intérieure (ensembles structuraux 1 et 2). Ces creusements recoupent l'humus ancien (couche 25) et entament l'horizon naturel sous-jacent (couche 26). Pour les murs porteurs de la partie est du bâti, la profondeur atteinte s'élève à environ 5,2 m NMM d'altitude. Quant à la descente de cave intérieure, le creusement n'a pas été directement observé, mais son fond se situe logiquement à une altitude comparable à celle du seuil des ouvertures qu'elle dessert. Il apparaît que la partie du nouvel édifice paroissial qui correspond à la salle publique ne possède pas de sous-sol.

Une fois la démolition nécessaire achevée et les creusements pratiqués, les fondations des murs porteurs de tout le bâtiment, de la cloison de la partie ouest et du mur de refend ont été aménagées directement dans la terre et sans aucun soutien. Par contre, une semelle a été aménagée en guise de soutien à la base de cheminée (ensemble structural 6).

La structure du nouveau presbytère se divise en trois parties. Chacune de celles-ci s'avère distincte du point de vue architectural. Ces pourquoi les vestiges de ces maçonneries sont présentés séparément, même s'ils forment un tout cohérent et uni. Compte tenu du fait que la pièce est identifiée comme la salle publique, il est certain que la pièce ouest constitue la portion résidentielle du presbytère. Quant à la pièce centrale, il s'agit probablement d'une aire de service comme une cuisine ou un potager.

La partie ouest du nouvel édifice (ensemble structural 6) se compose d'un solage, d'une cloison et d'une base de cheminée. Son solage est imbriqué dans celui de la partie centrale du bâtiment (ensemble structural 10), mais il s'appuie contre les fondations de la partie est (ensembles structuraux 1 et 2) et contre le mur de refend (ensemble structural 7). Ceci indique que les pièces ouest et central sont probablement reliées du point de vue fonctionnel ou occupationnel. Face à la porte aménagée dans son mur de fondation ouest, le solage reçoit également les murets latéraux de la descente de cave extérieure (ensemble structural 4). Il s'agit d'un accès au sous-sol de la partie ouest et son aménagement est apparemment légèrement postérieur au solage.

La cloison du sous-sol de la partie ouest du troisième presbytère divise l'espace en deux pièces. Une porte aménagée dans la cloison permet la circulation entre elles. La pièce sud est également desservie par deux portes de cave, dont l'une donne à l'extérieur et l'autre permet le passage vers les parties centrale et est de l'édifice. Il s'agit donc de la pièce principale. La pièce nord est relativement étroite et aménagée comme une sorte de corridor s'achevant contre le massif de cheminée.

Le massif de cheminée (3i101) possède des parements crépis qui témoignent aussi de l'aménagement du sous-sol de la partie ouest. Il s'avère aussi évident qu'aucun four ou foyer n'est aménagé à la base de cheminée. L'absence d'un système de chauffage confirme que ce sous-sol n'est pas un étage résidentiel, alors que l'absence du système de cuisson indique qu'il ne s'agit pas non plus d'une aire de service domestique.

Le mode de construction des fondations de la résidence curiale indique clairement que son sous-sol est aménagé en un espace utilitaire comme une cave. Bien que le crépi des parements intérieurs soit effectivement superflu pour une cave, l'absence d'un foyer, d'un four ou même d'un plancher vient tout de même appuyer cette interprétation. Les vestiges du solage mis au jour témoignent d'une différence d'environ 0,65 m ou 2 pieds français entre leur niveau de dérasement moyen et la surface du sol d'occupation en terre battue du sous-sol (couche 10). L'altitude du sol extérieur associé au troisième presbytère (couche 18) indique aussi que le solage ne s'enfonce que d'environ 0,72 m ou environ 2½ pieds français dans le sol. Donc, les vestiges conservés indiquent que le solage est haut d'au moins trois pieds français, mais assurément plus car ils sont dérasés. Comme nous l'avons mentionné pour le deuxième presbytère, l'aménagement d'un solage résulte d'une adaptation de la tradition française au climat de la Nouvelle-France. Il s'agit de se protéger du froid et du gel en rehaussant le sol d'habitation (Marquis et Lessard 1972 : 88-91). À partir du moment où la différence entre l'enfouissement du solage et son élévation hors-sol avoisine les 1,2 m ou 1,5 m, il est préférable de parler d'un solage de tradition canadienne. Un tel espace sous le premier plancher est effectivement supérieur aux dimensions généralement reconnues pour la forme adaptative et correspond plutôt à un modèle mature. De plus, il est établi que les habitations de tradition canadienne font leur apparition définitive vers 1780, mais que la transition se fait déjà sentir dans le modèle français quelque temps auparavant (Marquis et Lessard 1972 : 46-47, 241). En regard de l'époque de construction du bâtiment et des caractéristiques du bâti, il est vraisemblable que le solage de la partie ouest du troisième presbytère ait avoisiné au moins deux pieds français d'élévation hors-sol.

Le mode de construction du solage et de la cloison laisse voir que le sommet hors-sol de la maçonnerie pourrait constituer un solin⁹¹. Il s'agit de l'assise supérieure d'une maçonnerie basse qui supporte la sole des murs en pan de bois. Ceci concorde avec les données historiques, puisqu'il est mentionné que le troisième presbytère est fait de bois et en pièces sur pièces (Hudon 1972 : 147)⁹². Il en découle que la cloison maçonnée pouvait se terminer au niveau du premier plancher qu'elle supporte. En effet, un carré de bâtiment en pièces sur pièces peut se contenter de cloisons en charpente, puisque la structure est légère. L'habitation en pièces sur pièces est également le résultat d'une adaptation de la tradition française au climat québécois. La généralisation de l'emploi de ce type de structure pour construire les maisons, surtout en contexte rural, survient essentiellement avec la tradition canadienne (Marquis et Lessard 1972 : 88-91).

Le mode de construction du massif de cheminée (3i101) ne diffère pas vraiment de celui du solage et de la cloison, du moins *a priori*. Par contre, la présence d'une semelle dessous le massif et les débris de maçonnerie associés à la démolition du bâtiment (événement 17) indiquent que la cheminée a certainement été en maçonnerie depuis sa base et jusqu'à son sommet. Cette hypothèse est appuyée par le fait que l'important tremblement de terre de 1792 a démolie les cheminées du troisième presbytère⁹³. De plus, les briques complètes ou fragmentaires sont presque absentes de l'assemblage de toutes les couches archéologiques associées à ce bâti.

La partie ouest de l'édifice est séparée par les sections centrales et la partie est par un mur de refend (ensemble structural 7). Le parement ouest de ce vestige est de même facture que ceux caractérisant l'intérieur du sous-sol de la partie ouest. Quant à son parement est, il est similaire à ceux bordant l'intérieur du sous-sol de la partie centrale. En ce sens, le mur de

⁹¹ En architecture ancienne un solin est également l'arase au sommet d'une fondation ou d'un bahut

⁹² *ibid*

⁹³ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

refend est associé à ces deux secteurs du bâtiment. Une porte aménagée à son extrémité sud permet justement le passage du sous-sol ouest à la cave de la partie centrale et à la descente de cave intérieure reliant la salle publique.

Puisque le bâtiment est en bois et fait en pièces sur pièces, il est vraisemblable que ce vestige maçonné a ait pris fin au niveau du premier plancher des parties ouest et centrale. Comme la cloison de la partie ouest du sous-sol, il pourrait correspondre à une maçonnerie avec solin supportant une cloison faite en charpente. Le fait que la base de cheminée de la partie ouest soit adossée aux vestiges du mur de refend appuie aussi cette interprétation. S'il avait été en pierre jusqu'à son sommet, la structure de la cheminée aurait été imbriquée dans celle du mur pour une plus grande stabilité de la tour.

La partie centrale du nouveau presbytère n'a pas fait l'objet d'un creusement et aucune fondation n'a été érigée. Les fondations dérasées de la moitié est du deuxième presbytère (ensembles structuraux 9 et 10) ont simplement été réutilisées. Premièrement, pour asseoir les assises de maçonnerie manquantes afin de rattraper l'élévation hors-sol du mur nord du solage (ensemble structural 10). Deuxièmement, pour aménager un nouveau mur de refend plus long et percé d'une porte de cave intérieure à son extrémité sud (couche 12b et ensemble structural 7). Troisièmement, pour construire une nouvelle cheminée ou une base de four par-dessus l'ancien massif de cheminée (ensemble structural 10). Quatrièmement, le niveau de dérasement des fondations du mur de façade et du mur pignon est de l'ancien presbytère ont été employés comme support pour l'aménagement de cloisons en charpente au rez-de-chaussée (ensemble structural 10). Cinquièmement, le mur de fondation sud du deuxième presbytère a aussi été brisé à proximité du mur de refend pour y aménager une ouverture (ensemble structural 10). Compte tenu de son emplacement et de son lien probable avec la porte dans le mur de refend et la descente de cave intérieure reliée à la salle publique, elle correspond vraisemblablement à une porte.

Le conduit d'évacuation du système de chauffage (foyer) ou de cuisson (four) qui est aménagé sur les vestiges de la cheminée est du deuxième presbytère est évidemment intégré dans une cheminée. La structure de cette dernière est vraisemblablement en maçonnerie, et ce pour les mêmes raisons que la cheminée de la partie ouest. L'emplacement du nouveau massif nous indique que la souche de la cheminée ne perce pas non plus le faite du toit, mais qu'elle occupe aussi son versant sud.

À la différence du reste de l'édifice, la partie est du troisième presbytère se compose de fondations en pleine terre (ensemble structural 2) et non de solage puisque celles-ci n'ont pas été érigées en fonction d'obtenir un espace vide aménageable. Les fondations sont surmontées des vestiges d'un bahut (ensemble structural 1). Bien que les vestiges maçonnés de cette partie soient imbriqués dans ceux du mur de refend (ensemble structural 7) et appuyés contre ceux de la partie centrale (ensemble structural 10), ils se distinguent par l'absence de solage à proprement dit. L'emploi du terme solage est généralement limité à des fondations à l'intérieur desquelles un espace vide est aménagé. Autrement, il convient plutôt de parler simplement de fondations en pleine terre (Marquis et Lessard 1972 : 88-91). Le sommet des fondations de la partie est constitue une arase qui sert à recevoir l'érection du bahu⁹⁴. Les fondations étant plus imposantes et plus larges, un empattement de fondation est formé du côté intérieur par la différence.

⁹⁴ Mur de faible hauteur, plus étroit que les fondations sur lesquelles il repose et qui supporte une structure en pan de bois, une amature ou une grille (Lavenue et Mataouchek 1999 : 17).

La présence d'un bahut confirme que le troisième presbytère est entièrement fait en pièces sur pièces, puisque ce type de mur maçonné fait office de soutien pour une structure en pan de bois. Son assise supérieure constitue en fait un solin. Le bahut correspond à la base des murs porteurs d'un tel bâti. Le fait que les vestiges du bahut soient dérasés nous indique hors de tout doute que son élévation a été supérieure à celle observée.

À l'extrémité ouest du bahut du mur porteur sud, une ouverture a été aménagée lors de la construction (photo 18). Son embrasure droite⁹⁵ et sa largeur inférieure à 0,9 m nous incitent à l'identifier comme un soupirail. De plus, l'appui de cette ouverture se situe sous le niveau du sol extérieur associé au troisième presbytère. D'après sa localisation, elle donne probablement sur la descente de cave intérieure aménagée dans le corridor reliant les trois parties de l'édifice.

Vis-à-vis des vestiges de la plateforme maçonnée (ensemble structural 3) qui occupe le centre de la partie est, une seconde ouverture semble aménagée dans le mur de façade (photo 43). Son embrasure semble ébrasée vers l'intérieur et sa largeur dépasse 1 m. Sa base correspond aussi à un seuil maçonné dont le niveau correspond sensiblement à un intermédiaire entre le sol intérieur et extérieur. Il est donc possible qu'il s'agisse des vestiges de la porte d'entrée principale de la salle publique, mais la fouille (opération 3) ne l'a pas vérifiée.

Une fois la construction des maçonneries de la partie est achevée, des déblais essentiellement d'origine naturelle (couche 22) ont été étendus dans l'espace intérieur nouvellement formé. Ces déblais ont certainement été produits par l'aménagement des tranchées de la partie est du bâti et du creusement du sous-sol de la partie ouest. De cette manière, les terres en trop ont été disposées et le niveau du sol intérieur de la partie est a été rehaussé afin de rattraper quelque peu la différence avec le niveau des premiers planchers des autres parties.

Le corridor situé au sud-ouest de la partie est et bordé par la cloison sud de la partie centrale (ensemble structural 10) et le mur de refend (ensemble structural 7) constitue certainement un des aménagements initiaux du troisième presbytère. La cohésion des ensembles structuraux 1 et 2 avec le 7 en est la preuve. La fouille de la sous-opération 3K a démontré que la stratigraphie de l'extrémité est de ce corridor est identique à celle présente ailleurs dans la partie est du nouveau bâtiment. Le sol d'occupation intérieur (couche 21) et le remblai de rehaussement sous-jacent (couche 22) sont bien présents. Par contre, un sondage exploratoire non terminé nous a permis de confirmer que l'extrémité ouest du même corridor est comblée par un remblai de démolition (couche 5). La porte de cave intérieure du mur de refend et l'ouverture sud-ouest de la partie centrale ont aussi été comblées par ce remblai (couche 5). Un changement de palier donnant accès aux deux parties du sous-sol prend donc place dans la moitié occidentale du corridor. Bien qu'il s'agisse assurément d'une descente de cave intérieure, il est également probable que le corridor ait permis l'accès aux premiers planchers des parties ouest et centrale. En ce sens, ledit corridor peut avoir abrité une cage d'escalier desservant deux paliers du bâtiment.

L'ensemble des données archéologiques et historiques concorde de manière suffisante pour nous permettre de dresser un portrait général de l'allure du troisième presbytère une fois sa construction achevée. Il s'agit d'un long édifice d'un étage et demi ayant façade au sud-est, sur le chemin longeant la rivière.

⁹⁵ Une embrasure droite est une ouverture dont les côtés sont perpendiculaires au bâti.

La structure de charpente comporte certainement plusieurs ouvertures (portes et fenêtres). L'une des portes d'entrée qui donne justement accès à la partie est se retrouve en façade. Cette même porte se situe presque au ras du sol, puisque le sol en terre battue de l'intérieur est à peine surélevé par rapport au sol extérieur. La partie occidentale du bâtiment est certainement desservie par une porte d'entrée également aménagée dans le mur porteur sud, en façade. Par contre, le haut solage nécessite qu'un perron soit présent pour permettre l'accès. Ainsi, la différence entre l'altitude des sols des parties est et ouest est visible de l'extérieur.

Nous retrouvons dans la cave deux espaces séparés par un mur de refend. La cave ouest est haute et se divise en deux pièces desservies par une porte. Une porte et une descente de cave extérieure lui donnent accès par le sud-ouest. Quant à la cave de la partie centrale, elle est probablement un peu plus basse. Sa seule ouverture se situe au sud-ouest et semble correspondre à une porte. Une porte de cave intérieure permet le passage entre ces deux caves, ainsi qu'avec la salle publique occupant la partie est du bâtiment. Elle est aménagée dans le mur de refend et s'ouvre sur la descente de cave intérieure abritée par un corridor central.

Alors que la partie est présente un sol en terre battue à l'intérieur, l'existence de caves dans les parties ouest et centrale atteste qu'un plancher constitue le sol de cette portion du bâti. La disposition des vestiges mis au jour témoigne d'un aménagement intérieur complexe et cloisonné.

Initialement, le troisième presbytère possède deux cheminées en pierre dont les souches occupent le versant sud du toit. L'une se situe au centre du bâtiment et l'autre à mi-chemin entre la première et le pignon ouest. Comme nous le verrons plus loin, une troisième cheminée est aménagée puis démolie dans le dernier quart du 18^e siècle. Sa disposition par rapport aux autres est en chicane, car sa souche occupe le versant nord du toit. Elle est située à mi-chemin entre la cheminée centrale et le pignon est.

Quant à la toiture de l'édifice, elle est à deux versants ou à pavillon, mais un court lamier est certainement présent dans les deux cas. Il est possible que quelques lucarnes gamissent le tout.

Historiquement, le revêtement intérieur est constitué d'un crépi sur lattes, alors que le revêtement extérieur est fait de planches (Hudon 1972 : 147)⁹⁶. La tradition locale du début du 19^e siècle indique que l'extérieur du troisième presbytère a été lambrissé de planches à clin et peint en jaune (Hudon 1972 : 281).

La partie est correspond à une grande pièce sommairement aménagée et sans cloison qui constitue certainement la première salle publique locale. La partie ouest est aménagée comme un lieu résidentiel possédant une cave. La résidence du curé y prend certainement place. Quant à la partie centrale, son aménagement témoigne aussi d'une fonction domestique qui est relié à la partie résidentielle. Par contre, le fait que sa cave serve surtout à l'entreposage (événements 9 et 10) et qu'un four y soit probablement aménagé (ensemble structural 10) incite plutôt à interpréter cette pièce comme une cuisine ou un potager.

⁹⁶ *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...], loc. cit.*



Photo 43 Vue générale de la porte d'entrée de la 1^{re} salle publique possiblement aménagée dans le mur sud (3K102a/1D100), en plongée vers l'ouest (PATR07N02-050)

5.2.2.2 Événement 6 : Construction de l'annexe (ca 1771-1772)

Les vestiges d'un petit bâtiment en annexe au corps principal du troisième presbytère (ensemble structural 14) ont été mis au jour au nord-est (figure 71). Il s'agit des fondations en maçonnerie de trois murs porteurs dressées à même le sol en place, ainsi que d'un bourrelet de terre et de pierres.

Le mode de construction des fondations est plutôt similaire à celui de la partie est du troisième presbytère (ensemble structural 1), soit la salle publique. Qui plus est, l'extrémité ouest des fondations nord et sud du petit bâtiment vient s'appuyer contre le parement extérieur du bahut du mur pignon est du presbytère. L'association entre cette annexe et le bâtiment principal semble évident.

Puisqu'aucun sol archéologique n'a été proprement fouillé en lien avec le bâti de l'annexe, il est impossible de confirmer sa date de construction et sa fonction. Au cours du décapage mécanique de l'opération 1, des artefacts ont tout de même été retrouvés non loin des vestiges de l'annexe (1D annexe, 1D annexe n-e, 1D99 annexe). L'analyse sommaire de l'assemblage provenant de ces lots suggère que son occupation ou son utilisation est relativement contemporaine du troisième presbytère et de sa salle publique, soit entre le troisième quart du 18^e siècle et le deuxième quart du 19^e siècle. Il apparaît donc vraisemblable que la construction de l'annexe nord-est soit relativement contemporaine à celle du troisième presbytère.

Pour ce qui est de la fonction de l'annexe, son positionnement nous indique qu'elle est probablement davantage reliée à la salle publique qu'à la résidence du curé. Par contre, les données archéologiques sommaires la concernant permettent uniquement d'affirmer qu'il s'agit d'une dépendance au corps principal du presbytère.

Du point de vue architectural, il est tout de même possible d'établir l'allure probable de ce bâtiment secondaire annexé. La structure est certainement en bois. Cette dernière peut être faite en pan de bois plein ou ajouré. Il est probable qu'un plancher ait été aménagé à l'intérieur, car le carré semble légèrement surélevé afin de former un vide sanitaire. En considérant tout ceci, il est vraisemblable que nous soyons en présence des vestiges d'un bâtiment avec un toit en appentis. Ce type de dépendance est souvent employé comme hangar à bois ou comme remise pour des biens nécessitant d'être abrités, tel que des outils aratoires.

5.2.2.3 *Événement 7 : Aménagement de la descente de cave extérieure (ca 1771-1772)*

Outre l'annexe nord-est (ensemble structural 14), un autre ensemble structural est accolé au corps principal du troisième presbytère. Il s'agit d'une descente de cave extérieure (ensemble structural 4) et elle se situe au sud-ouest du solage de la partie résidentielle (figure 58). Cette descente se compose essentiellement des vestiges de trois murets de soutènement. Ces murets en maçonnerie ceinturent l'espace même de la descente. Par la même occasion, ils ont contenu la structure permettant la circulation entre le sol extérieur et la cave de la partie ouest du presbytère.

La quantité relativement importante de fragments de pièces de bois dans le comblement de sa démolition et en surface du sol associé à son occupation nous incite à affirmer qu'une structure en bois occupait l'espace entre les murets, fort probablement un petit escalier ou encore une rampe en planches.

L'altitude du seuil de la porte de cave extérieure que la descente dessert nous indique que le changement de niveau est peu important. Il se limite à environ 0,32 m par rapport à la surface du sol extérieur, ce qui correspond à un pied français.

Les traces de construction de la descente de cave extérieure (couche 17) témoignent également du fait que son aménagement est quelque peu postérieur à l'érection initiale du solage de la partie ouest. Ceci est confirmé par le fait que l'ouverture de la porte a été percée postérieurement à la construction du solage (ensemble structural 6).

L'aménagement de la descente de cave a aussi entraîné l'obligation de creuser le sol naturel. Le creusement de l'espace nécessaire s'est arrêté à environ 5,3 m NMM d'altitude. Le tout a été surcreusé sur son pourtour afin d'asseoir la base des murets. Le fond de cette tranchée s'élève à environ 5 m NMM d'altitude en moyenne. Ceci situe l'assise de fondation des murets à environ 0,3 m plus bas que le sol d'occupation de la descente (couche 7).

En considérant que la datation de l'occupation de la descente de cave extérieure se situe entre le quatrième quart du 18^e siècle et le deuxième quart du 19^e siècle (événement 16), il est certain que la construction de cet élément utilitaire survient au plus tard au dernier quart du 18^e siècle. Si l'aménagement est postérieur à l'érection du troisième presbytère (1771-1772), son avènement demeure peu distant du point de vue chronologique.

Il est intéressant de noter que la présence de ce type de descente de cave est surtout caractéristique des habitations de tradition canadienne (photo 44). L'aménagement d'un accès extérieur au sous-sol (porte simple ou avec descente) est généralisé dans le modèle canadien, alors que dans la tradition française il est habituel de n'avoir qu'un accès intérieur (trappe).



Photo 44 Descente de cave extérieur de la maison Busteed, exemple comparable à l'ensemble structural 4, vers le sud (J.-Y. Pintal, juillet 2009)

5.2.2.4 Événement 8 : Occupation de la cave ouest (1772-1838)

Une fois que la partie ouest du troisième presbytère est achevée de construire (1772), l'occupation humaine de son sous-sol débute. Les dépôts archéologiques (couches 10 et 11) et la culture matérielle récoltée témoignent d'une occupation continue sans réaménagement notable. Cette occupation se présente de manière légèrement différente entre les pièces nord et sud du sous-sol.

La pièce sud est assurément l'espace principal de la cave ouest. Elle représente environ le deux tiers de l'espace disponible. C'est également elle qui est desservie par les deux portes de cave donnant accès au sous-sol ouest. L'une occupe le mur ouest du solage et permet le passage vers l'extérieur. L'autre est aménagée dans le mur de refend à l'est et permet la circulation vers la cave est et la salle publique.

L'occupation de la pièce sud prend place en surface d'un niveau de remblai de rehaussement et de nivellement (couche 10) surmontant le niveau sur lequel s'est arrêté le creusement du sous-sol ouest. C'est la présence de traces de construction à la surface du sol naturel (couche 14) qui confirme la déposition d'un sol rapporté pour l'aménagement de ce sol en terre battue. Le sol d'occupation se compose certainement des déblais d'origine naturelle produits par le creusement.

La surface du sol en terre battue de la cave ouest est sensiblement au même niveau que le seuil des trois portes donnant sur la pièce sud. Son altitude situe le sol à environ 0,11 m plus bas que le seuil la porte de la cloison (ensemble structural 6), alors qu'il se trouve à environ 0,16 m plus bas que celui de la porte de cave extérieure (ensemble structural 6). Par rapport au seuil de la porte de cave intérieure (ensemble structural 7), le sol d'occupation se situe environ 0,29 m plus bas. La hauteur différentielle est assez réduite pour conclure qu'une enjambée suffit, sauf dans le cas de la porte de cave intérieure. L'accès à cette dernière a probablement été facilité par l'aménagement d'un marchepied.

La pièce nord forme un espace relativement étroit et allongé qui n'est desservi que par une porte aménagée dans la cloison maçonnée du sous-sol ouest (ensemble structural 6). Ceci nous incite à penser qu'elle peut être liée à un usage particulier ou à la circulation intérieure entre le sous-sol et le premier plancher. D'après la forme de la pièce, il est effectivement probable que le racoin formé par la cloison, le mur de refend et la base de la cheminée ouest ait abrité un escalier. Traditionnellement, il est courant de retrouver un escalier à vis ou une échelle de meunier placés le long de la cheminée et qui donnent accès au sous-sol (Léonidoff *et coll.* 1996 : 204-211; Marquis et Lessard 1972 : 101).

A priori, le sol d'occupation de la pièce nord est apparu identique à celui de la pièce sud. La mise au jour des vestiges probables d'un sous-plancher (ensemble structural 12) nous amène à nuancer cette interprétation. Ce vestige est aménagé sur le remblai de comblement associé à la démolition du deuxième presbytère (couche 11). Qui plus est, le sol d'occupation en terre battue d'abord observé (couche 10) se dépose contre lui. Il est donc possible qu'une partie ou la totalité du sol ait été recouverte d'un plancher. Dans le dernier cas, la couche 10 témoignerait plutôt d'un hourdis de terre ou d'une accumulation d'occupation sous le plancher.

Dans l'ensemble, la culture matérielle associée à l'occupation de la cave ouest du troisième presbytère date du troisième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Ceci coïncide avec les dates historiques reliées à cet édifice paroissial (phase 2). Les témoins archéologiques de l'occupation de la cave ouest sont composés de contenants alimentaires en céramique et en verre, de quincaillerie d'architecture, de restes de table et de matériaux architecturaux. La majorité des artefacts récoltés sont des bouteilles fragmentaires ayant servi à l'entreposage des boissons alcoolisées. De plus, ils se concentrent principalement dans le racoin situé à l'extrémité est de la pièce nord. Même si la fouille du sous-sol ouest n'a pas été exhaustive, l'analyse de la culture matérielle indique une fonction utilitaire comme une cave. Alors que l'utilité de la pièce sud ne peut être précisée davantage, la pièce nord est apparemment employée comme cellier.

La culture matérielle associée à la cave ouest, et plus particulièrement à la pièce nord, indique que le niveau de vie des occupants du troisième presbytère s'apparente à celui d'une petite bourgeoisie rurale. Les biens consommés sont effectivement de bonne qualité et relativement dispendieux. Certains biens d'importation suggèrent aussi l'aisance relative des occupants. Par contre, l'absence de biens de luxe nous confirme qu'ils possèdent tout au plus un statut socio-économique convenable. Ce qui révèle aussi un changement dans les habitudes de consommation des résidents du troisième presbytère par rapport à ceux du précédent. Ce qui est probablement dû en bonne partie à l'arrivée massive de céramique d'importation britannique sur le marché au cours de la seconde moitié du 18^e siècle (Lessard 1994 : 196, 238), ainsi qu'au développement de l'industrie de la verrerie moulée et pressée aux États-Unis dans le premier quart du 19^e siècle (Jones 2001).

Il est intéressant de noter que les données historiques mentionnent deux faits significatifs pour la cave ouest. Dans une correspondance de l'abbé Pane⁹⁷ datant apparemment d'avant sa nomination comme évêque en 1807, il est indiqué que la partie sous le presbytère est un étage inférieur. Le terme « presbytère » signifie ici la partie résidentielle du bâtiment. Il y est aussi mentionné que cet espace est dorénavant laissé à l'usage des paroissiens et qu'un vicaire l'a occupé auparavant. L'occupation de la cave ouest s'avère donc de nature ecclésiastique d'abord et populaire par la suite. Il est possible que ce changement d'occupants ne concerne que la pièce sud.

5.2.2.5 *Événements 9 et 10 : Occupation et réaménagement de la cave est (1772-1838)*

L'occupation initiale de la cave est du troisième presbytère (événement 9) s'effectue à même le sol en terre battue de la cave du presbytère précédent (couche 12a). Le seul aménagement en lien avec cette occupation est la pose d'un plancher partiel en surface du sol en terre battue (ensemble structural 11).

La portion de l'assemblage archéologique qui est associée au sol de la cave est du troisième presbytère n'a pu être isolée de l'occupation du deuxième presbytère qu'à partir du moment où il nous est apparu certain que le changement s'effectue en 1771. Ainsi, la culture matérielle de la couche 12a qui date du quatrième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle constitue le témoin de cette occupation. De plus, le contexte de déposition des artefacts du remblai d'aménagement (couche 9) surmontant la couche 12a indique que ceux-ci sont aussi associés à l'occupation initiale de la cave est du troisième presbytère. L'assemblage ainsi formé se compose de restes de table, de contenants alimentaires en céramique et en verre, de quincaillerie d'architecture, de matériaux architecturaux, ainsi que d'objets associés à la consommation du

⁹⁷ *Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.*

tabac, à la consommation d'aliments, à l'habillement et à l'entreposage des boissons alcoolisées. Outre les restes de table (coquilles de mollusques, os d'animaux), la majorité des artefacts sont des fragments de contenants et d'objets utilisés pour la préparation, le service et l'entreposage des aliments et des boissons (terrines, assiettes, bouteilles, ustensiles, tonneaux). L'analyse de la culture matérielle confirme l'interprétation fonctionnelle des vestiges. Le sous-sol est du troisième presbytère a été utilisé pour l'entreposage de divers biens et denrées. Il s'agit donc d'une cave.

Quelque part entre 1772 et 1838, un réaménagement de la cave est du troisième presbytère a eu lieu (événement 10). Le sol d'occupation initial (couche 12a) est d'abord recouvert d'un dépôt de sable (couche 9) et ensuite d'un sol rapporté à la matrice limoneuse (couche 8). La première de ces minces couches de sol consiste en un lit de drainage et d'assainissement recouvrant toute la cave. La seconde est constituée d'un remblai d'aménagement faisant office de hourdis pour le plancher partiel (ensemble structural 8) qui est aménagé dessus. La surface du hourdis de terre et du plancher forme le deuxième sol d'occupation de la cave est du troisième presbytère. De plus, ces éléments sont présents uniquement sur le pourtour de la cave, laissant le centre vide.

En considérant seulement la couche 8, la culture matérielle associée à la seconde occupation de la cave est ne semble fournir aucune datation pour le réaménagement. Par contre, il apparaît que l'assemblage artefactuel du niveau de colluvionnement (couche 6) qui est supérieur à la couche 8 est également lié à l'occupation finale de la cave est. C'est le processus de formation de la couche 6 qui suggère cette association. Quant à l'assemblage de la couche 6, il indique que le réaménagement survient probablement à la fin du 18^e siècle. Il date également la fin de l'occupation au deuxième quart du 19^e siècle.

Globalement, la culture matérielle concernant la fin de cette occupation est constituée de contenants alimentaires en céramique et en verre, de restes de table, de quincaillerie d'architecture, de matériaux architecturaux et d'un objet associé à la consommation du tabac. Encore une fois, la majeure partie de l'assemblage est formée par des fragments de contenants servant à la préparation, au service et à l'entreposage des aliments et des boissons (terrines, bouteilles). L'analyse de la culture matérielle nous indique que la fonction du sous-sol de cette partie du presbytère n'a pas changé, et ce, jusqu'à la démolition de l'édifice.

En résumé, l'occupation initiale de la cave est du troisième presbytère (événement 9) débute en 1772 et s'arrête vers 1790, alors que l'endroit est réaménagé. Il s'agit d'un rehaussement du sol de la cave d'environ 0,12 m ou ½ pied français suivi de l'aménagement d'un plancher partiel hourdi de terre. Ce nouveau sol correspond à l'occupation finale de la cave est. Elle commence vers 1790 et prend fin lors de l'abandon et de la démolition du bâtiment en 1838.

Il n'y a pas de rupture perceptible du point de vue de la culture matérielle. Pour l'ensemble des occupations de la cave est, elle témoigne encore une fois du statut socio-économique relativement aisé des occupants du troisième presbytère (événement 8).

De plus, il est également possible que la mention historique à propos de l'usage de l'étage inférieur du presbytère par les paroissiens concerne également la cave est (événement 8). L'apparence d'une proportion plus importante et d'une plus

grande variété d'artéfacts dans la cave est nous incite à réfuter cette possibilité. La culture matérielle associée à ladite cave indique une occupation domestique plus marquée que dans le cas de la cave ouest. De fait, il est peu probable que les paroissiens aient employé un espace du presbytère à des fins domestiques. Il s'agit donc d'un endroit qui a probablement toujours été associé à la portion résidentielle du bâtiment curial.

5.2.2.6 *Événements 11, 12, 13 et 14 : Occupation, réaménagements et réfection de la salle publique (1772-1838)*

Une fois la structure de la salle publique achevée (1772), un remblai de rehaussement et de nivellement (couche 22) a été déposé à l'intérieur du bâti. L'occupation intérieure initiale de la partie est du troisième presbytère a pris place à la surface de ce sol rapporté (événement 11). Afin d'aménager un sol en terre battue convenablement dense et, surtout, suffisamment sec, la surface a été empierrée. Le sol d'occupation initial de la salle publique (couche 21) s'est donc formé à la suite de l'empièrrement du sol et de la fréquentation du lieu.

Par rapport au sol extérieur (couche 18), la surface de l'occupation intérieure s'élève au moins à environ 0,1 m plus haut. Ceci explique pourquoi le seuil de la porte d'entrée probablement aménagée dans le mur sud (ensemble structural 1) semble légèrement plus bas que le sol empièré.

Malgré les réaménagements intérieurs (événements 12 et 13) et la réfection (événement 14) de la salle publique, l'occupation de son sol empièré est considérée comme continue. La culture matérielle va également en ce sens, puisqu'elle date principalement celle-ci de la période allant de la seconde moitié du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Ceci concorde avec ses associations stratigraphiques, structurales et historiques.

L'assemblage artéfactuel du sol d'occupation intérieure de la première salle publique se compose de contenants en céramique et en verre, de quincaillerie d'architecture, de restes de table, de matériaux architecturaux, ainsi que d'objets associés à l'habillement, à la consommation du tabac, à la pêche, aux loisirs ou à la décoration, au commerce et aux rapports socio-affectifs. Le piétinement et la nature du sol d'occupation ont produit un haut taux de fragmentation des artéfacts. La conséquence s'avère significative, car l'identification de la forme et de la fonction de nombreux artéfacts est devenue impossible. La catégorie artéfactuelle qui en a le plus souffert est certainement celle des contenants en céramique et en verre. Dans les cas où l'identification s'est avérée faisable, il en ressort uniquement la présence de contenants alimentaires et de matériaux architecturaux (brique). L'analyse de la culture matérielle de l'occupation intérieure de la partie est du troisième presbytère indique qu'une variété d'activités s'y est déroulée. En additionnant cette constatation à la nature du sol d'occupation et aux vastes dimensions de la pièce, il est certain que la partie est du bâti n'est pas utilisée comme un lieu résidentiel. Il est donc logique d'en conclure qu'il s'agit là de la première salle publique de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. D'autant plus qu'il est historiquement reconnu qu'un tel lieu de rassemblement est intégré au troisième presbytère⁹⁸.

Le premier réaménagement intérieur (événement 12) que connaît la partie est du troisième presbytère consiste en la construction d'une plateforme en maçonnerie constituant la base d'un système de chauffage (ensemble structural 3). Préalablement à l'aménagement de la maçonnerie, un creusement est pratiqué au centre de la grande pièce. Ceci entraîne

⁹⁸ *Ibid.*

la destruction ponctuelle du sol d'occupation empierré (couche 21), du remblai de rehaussement et de nivellement sous-jacent (couche 22), de l'humus ancien à présent enfoui (couche 25) et de la surface de l'horizon minéral en place (couche 26). Une fois la plateforme construite, elle occupe plus de la moitié du creusement. La portion restante est comblée par les déblais de l'excavation (couche 24) et le sol d'occupation intérieur est réaménagé par-dessus. Par contre, nous n'avons pas pu déterminer si le sommet du comblement a été empierré ou qu'il est demeuré en terre battue après avoir été nivelé.

La culture matérielle mise au jour dans le comblement associé à la construction de la plateforme indique que ce réaménagement a eu lieu dans la deuxième moitié du 18^e siècle. Selon la nature essentiellement secondaire du contexte de déposition des artefacts, l'identification morphologique et fonctionnelle de l'assemblage s'avère inutile à la compréhension du présent événement. De plus, il a été mentionné précédemment que le contenu artefactuel de la couche 24 est essentiellement témoin de l'occupation de la cour du deuxième presbytère (événement 3).

Il est intéressant de constater qu'une donnée historique mentionnant la tenue d'une assemblée paroissiale en avril 1777 concerne la salle publique (Hudon 1972 : 151). Au cours de cette assemblée, on a décidé d'acheter et d'installer un poêle pour chauffer la salle publique durant l'hiver. L'emploi du terme « poêle » indique explicitement qu'il s'agit d'un feu fermé et non d'un foyer. Ce type de système de chauffage se développe beaucoup au 18^e siècle, avec l'ouverture des Forges du Saint-Maurice (Marquis et Lessard 1972 : 161-164). Pour le quatrième quart du 18^e siècle, il est admis que trois types principaux sont disponibles (figure 75). Le premier est un feu fermé en briques muni d'une plaque de fonte. Employé depuis le 17^e siècle, il est de moins en moins populaire, mais demeure le moins dispendieux. Le deuxième type est le plus populaire d'environ 1735 à environ 1800. Il s'agit du poêle en fonte des Forges du Saint-Maurice. Le troisième commence tout juste à être utilisé. C'est le poêle en fonte à deux ponts (feu et fourneau).

Ceci étant dit, les poêles en fonte ne nécessitent pas l'aménagement d'une plateforme aussi imposante que celle mise au jour. De plus, une certaine quantité de briques fragmentaires a été récoltée dans les sols (couches 22, 23 et 24) situés à proximité des vestiges de la plateforme. Il est donc vraisemblable que ces vestiges soient ceux de la base d'un feu fermé en briques munie d'une plaque de fonte en guise de porte. La souche de la cheminée du poêle perce le versant nord de la toiture. Elle est donc en chicane par rapport aux deux autres cheminées de l'édifice.

La découverte des vestiges de la plateforme en maçonnerie qui occupe le centre de la partie est nous permet de confirmer la disposition intérieure du bâtiment. La salle publique occupe la partie est du troisième presbytère, alors que la résidence curiale se situe dans sa partie ouest et que la partie centrale correspond à une aire de service domestique (cuisine ou potager). Selon l'installation d'un poêle en 1777, il est encore plus probable que l'annexe nord-est constitue un hangar à bois.

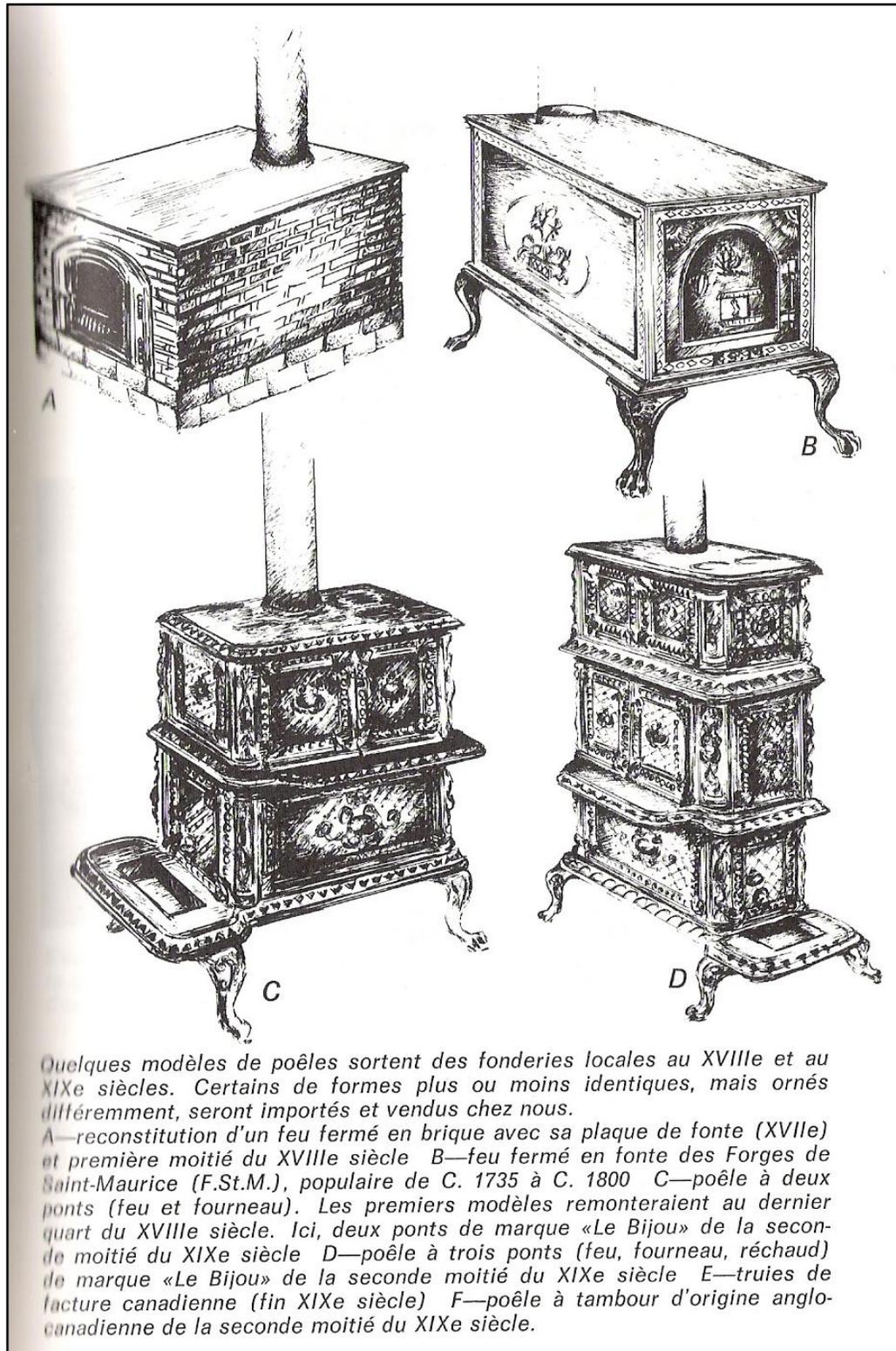


Figure 74 Exemples des premiers types de poêle ou feu fermé usités sur le territoire québécois (Lessard et Marquis 1972 : 161)

Le deuxième réaménagement intérieur (événement 13) affectant la salle publique est la démolition du poêle en briques et de sa plateforme en maçonnerie (ensemble structural 3). Pour ce faire, un creusement a été pratiqué afin de permettre le dérasement de la maçonnerie. Il perturbe la portion du sol d'occupation (couche 21) réaménagée après la construction de la plateforme, ainsi qu'une petite bordure encore intacte du remblai de rehaussement et de nivellement sous-jacent (couche 22) et de l'humus ancien (couche 25). La perturbation des niveaux de sols s'achève avec le remaniement du sommet du comblement associé à la construction de la plateforme (couche 24). Une fois la structure maçonnée démolie, le tout est comblé par ses propres déblais et des débris provenant de la démolition (couche 23). Ce remblai correspond donc à un comblement et à un nivellement. Par après, le sol d'occupation intérieur de la salle publique est réaménagé. L'empierrement du sommet du remblai résulte principalement de la présence de cailloux et de graviers anguleux parmi ses inclusions.

Cette fois encore, la datation fournie par la culture matérielle constitue l'information la plus utile que peut nous fournir son analyse. L'assemblage archéologique indique que la démolition du poêle survient à la fin du 18^e siècle ou au début du 19^e siècle. Il est intéressant de noter que ceci concorde bien avec le fait historique voulant que le tremblement de terre de 1792 ait démolé les cheminées du troisième presbytère⁹⁹. Puisqu'il est question du bâtiment en général, il est logique que cela inclue la cheminée du poêle de la salle publique. Il est donc probable que l'effondrement de la structure ait conduit à sa démolition complète, car aucune donnée historique ne mentionne le contraire. Quant aux données archéologiques, elles témoignent clairement d'une démolition qui s'avère relativement contemporaine à l'avènement du tremblement de terre de 1792. Nous pouvons donc conclure que l'ensemble de la structure du poêle en briques de la première salle publique est démolé vers 1792, soit à la fin du 18^e siècle.

Bien que les données historiques et archéologiques demeurent muettes à ce sujet, il est vraisemblable que la salle publique ne s'est pas retrouvée sans système de chauffage jusqu'à sa démolition (1838). Si dès 1777, les paroissiens ont jugé nécessaire l'installation d'un poêle, il est effectivement logique que cette nécessité est restée concrète, même après la démolition du poêle en briques et de sa cheminée. C'est pourquoi nous supposons que cette démolition est associée à l'installation d'un nouveau type de feu fermé qui ne nécessite pas de base en maçonnerie. Il s'agit fort probablement d'un poêle en fonte.

Le dernier événement dont nous avons observé les traces archéologiques à l'intérieur de la salle publique du troisième presbytère correspond à des travaux de réfection du revêtement des parements intérieurs (événement 14). Une tranchée étroite longeant la base des vestiges du bahut de la partie est (ensemble structural 1) du bâtiment en est le témoin. Elle détruit ponctuellement le sol d'occupation intérieur (couche 21) et le remblai de rehaussement et de nivellement sous-jacent (couche 22). Une fois les travaux réalisés, elle est comblée par un sol rapporté mélangé à des débris de démolition (couche 20).

Selon les données historiques, l'ensemble des parements intérieurs du troisième presbytère a été revêtu d'un crépi sur lattis (Hudon 1972 : 147)¹⁰⁰. De plus, le bâtiment est en pièces sur pièces. Ceci indique qu'une réfection d'un tel type de

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu [...].* *loc. cit.*

revêtement intérieur appliqué sur un mur fait en pan de bois¹⁰¹ se composerait presque uniquement de fragments de crépi ou mortier. Pourtant, le comblement possède une proportion d'inclusions de pierre et de brique légèrement supérieure à celle du mortier.

Ce fait archéologique nous suggère deux explications possibles. Premièrement, les travaux de réfection concernent exclusivement les fondations. Deuxièmement, une partie du comblement est le produit d'un autre événement qui a été déposé avec le remblai de la réfection des parements intérieurs de la salle publique. C'est la seconde explication qui nous apparaît la plus plausible.

Puisque les murs porteurs sont en pièces sur pièces, les fragments de brique observés dans le comblement de la tranchée de réfection proviennent assurément d'une autre structure maçonnée. Le poêle en briques qui a occupé le centre de la salle publique correspond justement à une structure comparable. La majorité des débris de matériaux architecturaux contenus dans la couche 20 peuvent donc provenir de la démolition du dit poêle. De plus, il est historiquement mentionné que le tremblement de terre de 1792 a ébranlé sérieusement l'ensemble du presbytère, et pas seulement ses cheminées¹⁰². Il est logique que le bâtiment ait nécessité des réparations générales. Nous supposons donc que ces divers événements sont suffisamment contemporains pour être reliés entre eux. Le tremblement de terre de 1792 a conduit à la démolition de la structure du poêle en briques et à la réfection des murs porteurs. Les débris en trop qui provenaient de la démolition du poêle ont été rejetés dans le comblement de la tranchée associée à la réfection. L'événement 14 date donc également d'environ 1792.

5.2.2.7 Événements 15 et 16 : Occupations de la cour et de la descente de cave extérieure (1771-1838)

L'occupation extérieure associée au troisième presbytère débute dès 1771, soit au moment de sa construction (événement 15). Des traces de construction reliées à ces travaux sont effectivement observables à la base du sol extérieur qui ceinture les fondations du bâtiment (couche 18), principalement à l'ouest. Ce sol d'occupation est formé d'un remblai de rehaussement et de nivellement surmontant le sol naturel (couche 19). Il est composé de déblais provenant de l'aménagement du solage de la partie ouest du bâtiment (ensemble structural 6).

Outre les fondations du presbytère, le sol d'occupation extérieur observé à l'ouest de la station B est également associé au puisard mis au jour (ensemble structural 5). Le sommet de la fosse à coffrage de ce dernier se situe sensiblement au même niveau que la surface du sol de la cour.

La culture matérielle présente dans la couche 18 ne permet pas de dater précisément l'occupation de la cour. Elle indique tout au plus que le sol extérieur est fréquenté au cours des 18^e et 19^e siècles. Ce sont les liens stratigraphiques de la couche 18 qui confirment qu'elle témoigne de l'occupation de la cour du troisième presbytère, soit de 1771 à 1838.

L'assemblage artéfactuel de cette occupation extérieure se compose de quincaillerie d'architecture, de matériaux architecturaux, de contenants en céramique, ainsi que d'objets associés à la consommation du tabac et à l'habillement. La

¹⁰¹ Le terme « pièce sur pièce » est évoqué ici comme technique de construction et « pan de bois » comme élément structural associé à une charpente.

¹⁰² Notes de J. A. Lavoie [...], loc. cit.

plus grande partie des artefacts sont témoins de l'architecture des bâtiments. En l'absence d'une analyse détaillée de la culture matérielle, aucune fonction particulière ne semble associée à l'occupation extérieure du troisième presbytère.

À l'ouest du troisième presbytère, une autre occupation considérée comme extérieure a eu lieu (événement 16). Il s'agit de l'occupation de la descente de cave extérieure donnant accès à la cave ouest (ensemble structural 4). Le sol d'occupation en question (couche 7) s'est formé avec le temps en surface du sol naturel (couche 14) et sur le seuil de la porte de cave aménagée dans le mur ouest du solage (ensemble structural 6).

L'utilisation de la descente de cave extérieure du troisième presbytère est datable par la culture matérielle. Elle s'échelonne sur une période allant du quatrième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. En considérant l'avènement de la construction de la descente de cave (événement 7) et celui de la démolition du troisième presbytère (événement 17), nous pouvons préciser davantage la datation. Le sol d'occupation commence à se former vers 1772 et il est recouvert en 1838.

L'assemblage artefactuel de l'utilisation de la descente de cave extérieure est constitué de quincaillerie d'architecture, de contenants alimentaires en céramique et en verre, de restes de table et de matériaux architecturaux. Aucune fonction particulière ne ressort de l'analyse de cet assemblage. Il apparaît seulement que l'utilisation de la descente de cave a entraîné la déposition d'artefacts principalement en lien avec l'alimentation et l'architecture.

5.2.2.8 Événement 17 : Démolition de l'édifice paroissial (1838)

La deuxième phase d'occupation de la station B du site CiEm-1 s'achève avec la démolition planifiée du troisième presbytère de la Rivière-Ouelle. Cet événement survient en juillet 1838, alors que le quatrième presbytère est terminé¹⁰³. Il est construit un peu plus au nord de la station B, au même emplacement que le cinquième presbytère maintenant connu sous le nom de Résidence Eloi-Dion.

Plusieurs faits ont justifié la démolition de ce grand édifice qui a abrité à la fois la résidence du curé et la première salle publique de la paroisse. Depuis le tremblement de terre de 1792, il apparaît que le bâtiment est resté dans un état relativement mauvais malgré les travaux de réfection (événement 14). Du moins, c'est ce qui ressort d'une correspondance de l'abbé Viau datée de 1834 (Hudon 1972 : 229)¹⁰⁴. Il y est mentionné que la maison est tombante, que la cheminée est mauvaise, que les pièces de la charpente sont pourries dessous les lambris, que l'eau s'infiltré de partout dans la couverture et que les croisées de la toiture sont mauvaises. Bref, si la salle publique a été réparée (événement 14), la partie résidentielle semble plutôt dans un état d'abandon.

En novembre 1835, la situation est suffisamment inacceptable pour qu'une assemblée paroissiale accepte la construction d'un nouveau presbytère¹⁰⁵. Il faut dire que la raison réelle de la résolution de cette assemblée est que les frais encourus par les travaux vont être supportés par contributions volontaires, et non obligatoires tel qu'à l'accoutumée¹⁰⁶.

¹⁰³ *Notes historiques [...], loc. cit.*

¹⁰⁴ *Au sujet du presbytère qu'il convient de rétablir à neuf et non de réparer [...], loc. cit.*

¹⁰⁵ *Notes historiques [...], loc. cit.*

¹⁰⁶ *Notes extraites des archives de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, présentées à M. l'abbé J. F. Bélard, chancelier de Mgr Laflièche Évêque des Trois-Rivières [...], loc. cit.*

Le troisième presbytère demeure tout de même en fonction jusqu'à ce que le nouveau soit prêt. Les travaux de construction vont durer près de deux ans. C'est pourquoi, le troisième presbytère n'est abandonné qu'au début de l'année 1838¹⁰⁷ et peu de temps avant sa démolition.

Du point de vue archéologique, la nature des travaux de démolition est aisément identifiable. La première étape a vraisemblablement consisté au démantèlement des aménagements intérieurs (cloisons, planchers, escaliers, etc.) (ensemble structural 12). La deuxième étape comportait le démantèlement des divers éléments structuraux en charpente (toiture, carré), ainsi que le dérasement au ras du sol des maçonneries (solage, murets, cheminées) (ensembles structuraux 1, 4, 6, 7, 10 et 14). La troisième étape correspond au comblement du sous-sol des parties ouest et centrale à l'aide des débris provenant de la démolition même et de sols rapportés (couches 5 et 6). Ces derniers se composent logiquement de déblais provenant du ou des creusements d'aménagements préalables à l'édification du nouveau presbytère. Les travaux en lien avec cette nouvelle construction ont certainement produit des déblais dont il a fallu disposer d'une manière ou d'une autre. Une fois le comblement achevé, il a été nécessaire de réaménager le terrain afin que les vestiges de l'ancien presbytère disparaissent définitivement. La quatrième et dernière étape de la démolition a donc consisté à étendre un remblai de nivellement sur la totalité de la superficie touchée par l'ancien bâti (couche 4). Les sols rapportés composant ce remblai proviennent également des déblais de la construction du quatrième presbytère. Au terme des travaux de démolition, le terrain où a pris place le troisième presbytère est devenu un simple sol extérieur en terre battue.

Même si l'analyse de la culture matérielle récoltée dans les sols archéologiques associés à la démolition du troisième presbytère (couches 4, 5 et 6) est potentiellement très significative à propos des habitudes de consommation et du niveau de vie de la deuxième phase d'occupation, nous nous limitons ici à employer ses résultats de manière à confirmer la date de l'événement 17. L'assemblage artéfactuel considéré désigne le deuxième quart du 19^e siècle comme date finale. Ceci concorde donc avec la date historique de 1838.

5.2.3 Le puisard et le drain pluvial (ca 1771 à ca 1838)

La troisième phase d'occupation observée sur la station B est associée aux vestiges d'une fosse à coffrage et d'une canalisation fermée, toutes deux en bois, ainsi qu'à un sol d'accumulation et à un comblement (tableau 12). Les creusements liés à l'aménagement des vestiges en bois sont également révélateurs de cette même phase.

5.2.3.1 Événement 18 : Aménagement du puisard et du drain pluvial (ca 1771)

Le premier événement relié à la troisième phase est l'aménagement d'un puisard et de son drain pluvial (ensemble structural 5). L'installation du coffrage en bois de la fosse du puisard a évidemment été précédée par l'aménagement d'un creusement suffisamment vaste et profond pour son bon fonctionnement. Il a été pratiqué dans l'horizon minéral en place (couche 19) et de manière à positionner le fond de la fosse à environ 0,1 m sous le niveau de la nappe phréatique. Ceci correspond à une altitude d'environ 4,9 m en moyenne. Puisque les déblais de l'excavation semblent avoir été inutiles, ils

¹⁰⁷ Notes historiques sur la vie paroissiale [...], *loc. cit.*

ont probablement été étendus à proximité. Ils forment une partie du sol d'occupation extérieur qui borde le sommet du puisard, en plus d'être associés au troisième presbytère (couche 18).

Sensiblement au même moment où la fosse est installée, la canalisation fermée qui permet l'écoulement de cette même fosse est aménagée. D'abord, une tranchée profonde et étroite est pratiquée dans le sol en place (couche 19) à partir de l'extrémité sud du puisard et jusqu'à la rive nord de la rivière Ouelle. Ensuite, le drain est installé au fond de la tranchée, soit à environ 4,76 m NMM à son extrémité nord. Le tout est finalement recouvert par un comblement composé des déblais mêmes du creusement de la tranchée.

Selon la culture matérielle contenue dans le sol associé à leur utilisation (couche 16), l'installation du puisard et du drain est datée au plus tard du troisième quart du 18^e siècle. Du point de vue stratigraphique, l'événement semble également relié à l'occupation extérieure du troisième presbytère. Il est donc probable que leur aménagement survienne vers 1771, soit relativement à la même période que celle de la construction du troisième presbytère.

5.2.3.2 *Événements 19 et 20 : Utilisation et condamnation du puisard et du drain pluvial (ca 1771 à ca 1838)*

Au cours de sa période de fonctionnement, le puisard est possiblement utilisé comme fosse à déchets, du moins ponctuellement, par les occupants du troisième presbytère. C'est pourquoi une certaine quantité de culture matérielle garnit le sol organique déposé au fond du coffrage (couche 16). Ce sol s'est formé naturellement à la suite de l'écoulement de l'eau de surface et de la nappe phréatique, ainsi que du colluvionnement.

La culture matérielle rejetée dans le puisard ne provient pas seulement de la couche 16. Elle se compose aussi de tous les artefacts retrouvés à l'interface inférieure du remblai de comblement qui condamne la structure (couche 15). L'assemblage artefactuel considéré se compose de matériaux architecturaux, de contenants alimentaires en céramique et en verre, de quincaillerie d'architecture, de restes de table, ainsi que d'objets associés aux soins du corps, à la consommation du tabac, à l'habillement, à l'écriture et à l'entreposage des boissons alcoolisées.

L'analyse en culture matérielle souligne la grande variété de l'assemblage. Il en ressort que les deux principales catégories d'objets sont celles reliées aux activités domestiques et à l'architecture des bâtiments. Les objets associés à une occupation domestique permettent de dater l'utilisation du puisard de la période allant du quatrième quart du 18^e siècle au deuxième quart du 19^e siècle. Quant aux objets témoignant de l'architecture des bâtiments, leur proportion importante par rapport à l'assemblage suggère que la déposition de la culture matérielle est principalement en lien avec une démolition. En ce sens, l'emploi du puisard comme fosse à déchets survient possiblement peu de temps avant son comblement (événement 20).

À la suite des occupations des caves du troisième presbytère, la culture matérielle associée au puisard témoigne également des habitudes de consommation et du niveau de vie des occupants du troisième presbytère. La richesse et le raffinement relatifs aux objets fragmentaires mis au jour indiquent, encore une fois, que nous sommes en présence d'une bourgeoisie rurale.

La condamnation du puisard et, par le fait même, de son drain (événement 20) est réalisée avec un remblai de comblement (couche 15). Ce dernier se dépose en quatre niveaux de sols rapportés et de débris de démolition successifs. Les sols remaniés qui sont utilisés proviennent probablement des déblais produits par l'érection du quatrième presbytère. Quant aux débris de maçonnerie, ils proviennent certainement de la démolition du troisième presbytère. Le tout est ensuite recouvert par le même remblai de nivellement que celui qui dissimule les vestiges du troisième presbytère (couche 4).

Le comblement du puisard est donc, de toute évidence, contemporain à l'événement 17. La culture matérielle associée à la condamnation indique justement qu'il survient au deuxième quart du 19^e siècle. Il faut en conclure que le puisard a toujours été associé au troisième presbytère, tant au cours de son utilisation que lors de sa condamnation. Or, nous pouvons affirmer que celle-ci survient assurément vers 1838.

5.2.4 Le chemin du Haut-de-la-Rivière (1838 à 2005)

La dernière phase de l'occupation historique de la station B est révélée par trois aires de circulation successives, par l'aménagement d'un trottoir, par un niveau de terrassement, ainsi que par l'aménagement et l'installation d'un câble téléphonique (tableau 12). Certains de ces événements relativement modernes ont partiellement perturbé les deux phases précédentes, mais sans que cela ne soit significatif ou dommageable pour la compréhension de l'historique du site CiEm-1.

5.2.4.1 Événement 21 : Aire de circulation en terre battue (1838 à ca 1900)

Les données archéologiques recueillies nous indiquent que la surface du remblai de réaménagement déposé à la toute fin de la démolition du troisième presbytère (couche 4) a été occupée en tant qu'aire de circulation. En considérant que le chemin du Haut-de-la-Rivière a longé d'assez près le presbytère en question, il est logique que l'aménagement d'une grande surface en terre battue ait entraîné son intégration à la voie de circulation déjà présente. D'autant plus que la présence de vestiges enfouis peu profondément a rendu impossible la mise en culture de cette petite parcelle de terrain.

L'iconographie ancienne de la municipalité de Rivière-Ouelle indique que l'emplacement du troisième presbytère est rapidement intégré au chemin. La surface de la couche 4 correspond donc à une portion du chemin du Haut-de-la-Rivière du temps où il était en terre battue.

La culture matérielle associée au sol en question indique qu'il s'agit bien d'une aire de circulation en terre battue. Elle contient une grande variété d'objets, dont certains associés au transport et aux chevaux. De plus, le degré de fragmentation des artefacts est important.

Pour ce qui est de la datation de l'aire de circulation, cette dernière est en usage du deuxième quart du 19^e siècle jusqu'au début du 20^e siècle. Plus précisément, nous considérons que sa fréquentation débute dès 1838, une fois le terrain réaménagé à l'aide de la couche 4.

5.2.4.2 Événement 22 : Aménagement d'une chaussée gravelée (ca 1900)

Avant la fin du 19^e siècle, la majorité des routes et des chemins ruraux sont en terre battue. À partir du tournant du 20^e siècle, les chaussées gravelées font tranquillement leur apparition dans toutes les régions du Québec. À ce titre, un

document officiel du ministère de la Voirie de la province de Québec qui est daté de 1915¹⁰⁸ indique clairement la nécessité d'entretenir les chaussées gravelées de la municipalité. Bref, tout concorde à supposer que le chemin du Haut-de-la-Rivière ait été gravelé vers 1900.

Le sol archéologique qui correspond à la chaussée gravelée du chemin est la couche 1b. Puisqu'aucune culture matérielle n'a été récoltée en association directe avec celle-ci, il nous est impossible de confirmer hors de tout doute cette interprétation. Par contre, le fait que l'aire de circulation en terre battue antérieure date au plus tard du début du 20^e siècle nous incite à reconnaître la présente interprétation comme étant valable.

5.2.4.3 Événement 23 : Aménagement d'une chaussée asphaltée (ca 1940)

En l'absence de données archéologiques significatives concernant la chaussée asphaltée du chemin du Haut-de-la-Rivière (couche 1a), les données historiques nous permettent de dater le changement de revêtement. En 1933, la place faisant face à l'église et les chemins attenants sont encore gravelés (Hudon 1972 : 452). Pourtant, il est aussi mentionné que sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle les premières routes asphaltées surviennent dans les années 1930 (Hudon 1972 : 392-397). C'est une photographie de la route 132, à l'extrémité nord du pont Alfred-Plourde, qui nous permet de trancher (figure 4). Il est évident que la route principale est déjà asphaltée vers 1940. Il apparaît donc que le chemin du Haut-de-la-Rivière peut aussi avoir été asphalté vers 1940.

5.2.4.4 Événements 24 et 25 : Aménagement du trottoir et terrassement du terrain du cinquième presbytère (ca 1940)

Les deux prochains événements sont intrinsèquement liés à l'aménagement de la chaussée asphaltée du chemin du Haut-de-la-Rivière (couche 1a). Le premier concerne l'aménagement du trottoir longeant le dit chemin au nord (événement 24). Le creusement de son installation initiale recoupe l'ancienne chaussée gravelée (couche 1b) et l'aire de circulation en terre battue sous-jacente (couche 4) avant de venir perturber superficiellement le comblement de démolition du troisième presbytère (couche 5) et le dérasement de son solage (ensemble structural 6). Un sol remanié occupe ce creusement (couche 2) et il reçoit un lit d'assise en pierres des champs. Un trottoir en béton est aménagé sur cette assise non maçonnée. On observe également que la surface du trottoir a par la suite été recouverte d'asphalte.

Le sol remanié associé au trottoir résulte certainement de la perturbation des couches 4 et 5. Son contenu artéfactuel se situe donc essentiellement dans un contexte secondaire de déposition. L'identification morphologique et fonctionnelle de la culture matérielle s'avère inutile pour la compréhension du présent événement. Par contre, la datation de l'assemblage peut nous aider à le situer dans le temps. Selon la culture matérielle associée à la couche 2, l'aménagement initial du trottoir survient au plus tôt à la fin du 19^e siècle. Si l'aménagement d'un trottoir à cet endroit est aussi ancien, il est possible qu'une structure en bois ait précédé l'installation du trottoir en béton et de son lit d'assise.

Les liens stratigraphiques du sol remanié dessous le trottoir nous indiquent une date de déposition différente de la culture matérielle pour la couche 2. La stratigraphie révèle clairement que l'aménagement du trottoir en question recoupe les deux chemins antérieurs (couches 1b et 4). Comme un trottoir se situe généralement en bordure d'une aire de circulation, ce recoupement confirme que l'événement est uniquement relié à la chaussée asphaltée du chemin du Haut-de-la-Rivière.

¹⁰⁸ Divers « Lettre » [...], *loc. cit.*

L'aménagement initial du trottoir date donc assurément d'une époque relativement contemporaine à la couche 1a et aucun trottoir en bois n'a précédé le trottoir en béton. De plus, la même photographie de la route 132 qui témoigne de l'asphaltage des chemins locaux vers 1940 nous indique également que des trottoirs en béton sont aussi présents au même moment (figure 4). On peut donc affirmer que les trottoirs asphaltés apparaissent également vers 1940, voire un peu avant.

Pour ce qui est de la modification du revêtement de surface du trottoir, l'asphalte a vraisemblablement remplacé le béton au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle.

Le deuxième événement en lien avec la chaussée asphaltée du chemin du Haut-de-la-Rivière (couche 1a) est l'aménagement du terrassement du cinquième presbytère (événement 25). Il se compose d'un horizon humique d'origine rapporté surmonté d'une tourbe gazonnée (couche 2).

Puisque le niveau de terrassement n'a pas été fouillé de manière systématique, c'est seulement la stratigraphie du terrain qui nous révèle l'origine de sa déposition. Il est évident que ce niveau de sol a été aménagé au-dessus de l'ancienne chaussée gravelée du chemin (couche 1b). Ceci survient une fois que la chaussée asphaltée (couche 1a) et son trottoir en béton (couche 2) sont achevés.

En comparant les données archéologiques recueillies à la stratigraphie et en considérant que l'aménagement de ce terrassement survient donc vers 1940, il est logique de penser qu'il est associé au cinquième presbytère. Il s'agit effectivement du bâtiment qui occupe le terrain situé au nord de la station B à cette époque.

5.2.4.5 Événement 26 : Aménagement d'un câble téléphonique (ca 1950)

Le dernier événement possédant une valeur archéologique relative et qui a été observé sur la station B correspond à l'aménagement d'un câble téléphonique (couche 3). Le câble et son tuyau protecteur ont été installés dans une tranchée qui semble orientée vers le cinquième presbytère. Il est donc probable que cet ancien câble téléphonique ait desservi le bâtiment qui est maintenant un monument classé. La tranchée d'aménagement a été creusée de manière à atteindre une profondeur d'environ 0,6 m par rapport au niveau de la surface présente à l'époque. Celle-ci s'avère être la même qu'aujourd'hui. La réalisation du creusement a détruit ponctuellement les chaussées asphaltées et gravelée (couche 1), le trottoir en béton et le terrassement du cinquième presbytère (couche 2), ainsi que l'aire de circulation en terre battue (couche 4). De plus, le sommet du comblement qui condamne le puisard (couche 15) a été superficiellement perturbé.

Une fois le câble installé, la tranchée a été comblée à l'aide de ses propres déblais (couche 3). C'est pourquoi la majorité des artefacts contenus dans ce sol sont dans un contexte remanié et donc peu significatifs pour la compréhension du présent événement. En ce sens, même si la culture matérielle associée à la couche 3 nous indique que l'aménagement du câble téléphonique survient au plus tôt au début du 20^e siècle, il est évident que ce n'est pas le cas. Le type de tuyau employé pour protéger le câble correspond plutôt à ce qui a été en usage vers le milieu du 20^e siècle. De plus, les liens stratigraphiques de la couche 3 confirment que l'aménagement survient postérieurement à celui de la chaussée asphaltée

du chemin du Haut-de-la-Rivière et de son trottoir. À moins qu'un câble téléphonique plus ancien n'ait déjà été aménagé dans la même tranchée, il apparaît que l'événement 26 date d'environ 1950.

5.2.5 Travaux routiers, nouvelles infrastructures d'utilité publique et interventions archéologiques (2006-2007)

Les derniers événements qui ont eu cours sur la station B ne possèdent aucune valeur archéologique, même si nous les associons à la cinquième phase. C'est pourquoi nous nous limitons à vous les mentionner sommairement. Cette simple énumération peut revêtir une certaine valeur historique pour des interventions archéologiques ou des travaux futurs.

En 2006, un premier inventaire de la station B du site CiEm-1 est effectué, il s'agit de la sous-opération 1D. Ensuite, l'année 2007 est marquée par la réalisation des opérations 2, 3 et 7 ainsi que par celle des travaux de reconstruction et de réaménagement du réseau d'assainissement des eaux de la municipalité et du chemin du Haut-de-la-Rivière.

6. CONCLUSION

Au terme des opérations 1, 2, 3 et 7, la station B du site CiEm-1 a révélé une importante richesse de vestiges et de sols archéologiques, ainsi que de culture matérielle. Ces découvertes archéologiques s'avèrent des plus significatives pour l'histoire de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle et, par le fait même, pour l'histoire de la municipalité de Rivière-Ouelle. Elles ont permis l'identification et la documentation d'une des plus vieilles occupations de la période historique de la région.

Un total de quatre phases à valeur historique a pu être documenté. Les trois premières concernent l'occupation ancienne de la Fabrique de Rivière-Ouelle, alors que la dernière témoigne des différentes aires de circulation qui ont desservi le terrain de la Fabrique et le noyau institutionnel et religieux de la municipalité.

Pour la première phase, les interventions archéologiques ont révélé l'intégrité des sols des occupations intérieure et extérieure associées aux vestiges du deuxième presbytère de Rivière-Ouelle. Elles ont aussi permis d'établir que cette habitation d'esprit français constitue le premier bâti présent sur la station B. Les faits archéologiques soulèvent également la possibilité que des vestiges du premier presbytère soient présents.

La deuxième phase est caractérisée par de nombreux niveaux de sols généralement intacts témoignant de l'occupation et par des réaménagements du troisième presbytère de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. Celui-ci s'avère être un édifice bien plus grand et plus complexe que ne l'indiquent les données historiques. Il a également été établi que ce bâtiment d'esprit canadien a abrité à la fois la résidence du curé et la première salle publique de la paroisse. Pour ce qui est de la troisième phase, elle est définie par les vestiges d'un puisard et par son contenu. Cet aménagement utilitaire et extérieur est associé au troisième presbytère.

Quant à la dernière phase significative du point de vue historique, elle a révélée, entre autres, l'identification de trois niveaux de circulation successifs associés au chemin du Haut-de-la-Rivière.

L'apport historique des travaux archéologiques s'avère important, car ils confirment de nombreux faits et en précisent de nombreux autres. De plus, ils ont mis au jour plusieurs événements jusqu'alors ignorés par l'histoire locale. L'analyse a également permis de documenter certains comportements et certaines habitudes en lien avec l'architecture religieuse et rurale, ainsi qu'avec la consommation des occupants du site.

Finalement, il apparaît que les résultats produits par les interventions archéologiques réalisées sur la station B du site CiEm-1 sont des plus positifs. D'abord parce que tous les objectifs ont été atteints. Ensuite, parce que la valeur et la richesse archéologique du site ont été démontrées. En ce sens, son potentiel archéologique est loin d'être épuisé, et ce, même si près du tiers de la station B a été détruit.

RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations nous apparaissent pertinentes afin de faire suite aux travaux archéologiques concernant le présent rapport d'intervention :

- Analyse comparative entre la culture matérielle associée aux presbytères de Rivière-Ouelle et d'autres presbytères contemporains sur le territoire québécois, pour mener à l'étude comparative des habitudes de vie et de consommation curiales au Québec, de manière à produire des données intéressantes vouées à la diffusion et la mise en valeur.
- Analyse architecturale comparative entre les presbytères de Rivière-Ouelle et d'autres presbytères contemporains au Québec
- Analyse spatiale et organisationnelle du terrain de la Fabrique de Rivière-Ouelle
- Fouille complète de ce qui reste de la station B et étendre la fouille de manière à relier les diverses stations du site
- Inventorier et fouiller le terrain de la Résidence Éloi-Dion, car les différentes interventions menées sur le site CiEm-1 indique hors de tout doute qu'il s'étend, intact ou presque, également sous le terrain de la résidence Éloi-Dion.
- Inventorier et fouiller le terrain de l'école des Vents-et-Marées, ce qui permettrait de compléter la caractérisation archéologique de l'ancien noyau religieux et institutionnel de Rivière-Ouelle. Ces travaux permettraient aussi de confronter l'hypothèse voulant que le premier manoir seigneurial se trouve dans la cour de l'école, à l'est de l'église actuel (Hudon 1972).
- Modélisation des 2^e et 3^e presbytères aux fins de mise en valeur des vestiges archéologiques.
- Traitement de la collection aux fins de mise en valeur

RÉFÉRENCES

Documents d'archives

Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle

Au sujet du presbytère qu'il convient de rétablir à neuf et non de réparer, Rivière-Ouelle, 21 juillet 1834, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Correspondances.

Donation par M^{gr} Bern. Claude Panet, Évêque de Saldes, en faveur de la Rév. Sœur de la Nativité supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Rivière-Ouelle, 19 juillet 1809, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 7-40.

Notes extraites des archives de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, présentées à M. l'abbé J. F. Béland, chancelier de M^{gr} Lafèche Évêque des Trois-Rivières, Rivière-Ouelle, 10 avril 1890, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Correspondances.

Notes historiques, Rivière-Ouelle, s. d., Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Notes historiques.

Notes historiques sur la vie paroissiale, Rivière-Ouelle, s. d., Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, A-7, n° 385.

Notes pouvant servir à écrire la monographie de la paroisse de la Rivière-Ouelle, recueillies par l'abbé Alphonse Têtu, Rivière-Ouelle, s. d., Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Notes historiques.

Pétition des soussignés habitants de la Rivière-Ouelle, 20 avril 1792, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 2-31.

Plan fait en 1872 à l'occasion d'un échange de terrain entre la Fabrique et le Couvent, Rivière-Ouelle, 1872, Archives paroissiales de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, n° 3, 4-116.

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne enr.

Fond de la Société historique de la Côte-du-Sud :

Divers « Lettre », 1915, ministère de la Voirie, Province of Quebec, Fonds de la Société Historique de la Côte-du-Sud, Histoire de la municipalité de Rivière-Ouelle, F252 9600.

Notes de J. A. Lavoie, La Pocatière, s. d., Fonds de la Société Historique de la Côte-du-Sud, F001/29/5.

Servitudes « Régis des services publics, no 4468 », 1930-1950, La Compagnie de téléphone de Kamouraska, Fonds de la Société Historique de la Côte-du-Sud, Aménagement du territoire, F252 8520.

Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^{gr} Panet, Québec, s. d., Fond de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.

Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^{gr} Panet : Procès-verbal du terrain de l'église, 18 février 1692, Québec, s. d., Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.

Transcription de 11 actes notariés collationnés et vidimés par M^{gr} Panet : Vente, 13 avril 1692, du 1^{er} manoir pour être le 1^{er} presbytère, le seigneur de la Bouteillerie à la Fabrique, Québec, s. d., Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001/32/22.

Transcription du marché de construction signé par Thomas Morel, prêtre missionnaire, Rivière-Ouelle, 21 avril 1686, Fonds de la Société historique de la Côte-du-Sud, F001.

Sources électroniques

« Commission de toponymie – fiche descriptive », [en ligne] http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=53626 (page consultée le 03-11-2009).

« Dictionnaire biographique du Canada en ligne », [en ligne] <http://www.biographi.ca/index-f.html> (page consultée le 04-11-2009).

Sources imprimées et autres

Allard, Lionel

1979 *L'Ancienne-Lorette*. Leméac, Montréal, 383 p.

Casgrain, abbé Henri Raymond

1890 *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle : la Rivière-Ouelle, suivie de : Éclaircissements sur la pêche aux marsouins*. C.O. Beauchemin & Fils, Montréal, 144 p.

Hudon, Paul-Henri

1972 *Rivière-Ouelle de la Bouteillerie : 3 siècles de vie*. Comité du tricentenaire, Rivière-Ouelle, 495 p.

Jones, Olive R.

2001 « Un guide pour la datation de la verrerie de table des années 1800 à 1940 », dans : Karklins, Karlis (dir.), *Études en culture matérielle*, Ottawa, Parcs Canada, p. 165-268.

Lavenu, Mathilde et Victorine Mataouchek

1999 *Dictionnaire d'architecture*. Collection Gisserot – Patrimoine culturel, France, Éditions Jean-Paul Gisserot, 126 p.

Léonidoff, Georges, Micheline Huard et Robert Côté

1996 *La construction à Place-Royale sous le Régime français*. Collection Patrimoines, Québec, Les Publications du Québec, 275 p.

Lessard, Michel

1994 *Objets anciens du Québec*, Montréal, éditions de l'Homme, 2 volumes.

Lessard, Michel et Huguette Marquis

1972 *Encyclopédie de la maison québécoise : 3 siècles d'habitations*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 728 p.

Michaud, abbé Adolphe et abbé Alphonse Têtu

1908 *Généalogie des familles de la Rivière-Ouelle. Depuis l'origine de la paroisse jusqu'à nos jours*. Imp. H. Chasse, Québec, 705 p.

Ministère de l'Énergie et des Ressources

1991 *Carte géotouristique Géologie du Sud du Québec, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie*. Échelle 1: 500 000.

Moogk, Peter

2002 *Building a house in New France: An account of the perplexities of client & craftsmen in early Canada*. 2^e éd., Canada, Fitzhenry & Whiteside Ltd., 156 p.

Paquin, Frère Pasteur (Victor)

1976 *Petite histoire des familles Paquin en Amérique : 1672-1976*. Service généalogique Paquin, Éditions Etchemin, Saint-Romuald, 241 p.

Patrimoine Experts s.e.n.c.

2005 *Étude de potentiel archéologique. Route 132 et infrastructures municipales de la municipalité de Rivière-Ouelle*. Direction Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Direction générale de Québec et de l'Est, MTQ, rapport inédit, 128 p.

Patrimoine Experts s.e.n.c.

2007 *Inventaire archéologique 2006. Reconstruction et réaménagement de la route 132. Projet d'assainissement des eaux. Rapport d'étape, mai à octobre 2006.* Municipalité de Rivière-Ouelle, Direction Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Direction générale de Québec et de l'Est, MTQ, rapport inédit, 36 p.

Picard, Louis-Philippe

2007 *Dégagement de vestiges d'ouvrages de maçonnerie à Rivière-Ouelle, le 1^{er} mai 2007.* Berthier-sur-Mer, manuscrit inédit, 2 p.

Robitaille, André et Michel Allard

1997 *Guide pratique d'identification des dépôts de surface au Québec.* 2^e éd., Les Publications du Québec, Québec, 109 p.

Robitaille, André et Jean-Pierre Saucier

1998 *Paysages régionaux du Québec méridional.* Les Publications du Québec, Québec, 213 p.

Roy, Pierre-Georges

1912 *L'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire de Lévis : notes et souvenirs.* S.n., Lévis, 296 p.

Roy, Pierre-Georges

1946 *Toutes petites choses du régime anglais. Deuxième série.* Éditions Gameau, Québec, 300 p.

Saint-Pierre, Diane et Yves Hébert

1990 *Archives paroissiales de la Côte-du-Sud : inventaire sommaire.* Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), Québec, 55 p.

Têtu, Henri

1898 *Notice biographique : l'abbé David-Henri Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies.* S.n., Québec, 94 p.

